

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 20 mars 2025

Convoqué le 6 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars 2025 à 15h40 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de membres absents excusés non représentés : 2

Nombre de membres absents : 5

**Sont présents :**

Membres titulaires : Philippe BERRARD, Gérard BICHON, Alain BOUVIER, Daniel BUONOMO, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Laure GITTON, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Katy RICARD, Roland RIEU, Olivier SALIN, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Membres suppléants : Richard POIGNET suppléant de Mounir AARAB, Pierre SAPHORES suppléant de Patrick FRANCOIS, Jean LEBRAT suppléant de Carole THOMAS.

**Procurations** : 0

**Membres absents :**

Excusés sans pouvoir : Laurent CHAUVEAU, Valérie ARNAVON.

Sans pouvoir : Véronique ALLIEZ, Christian CORNILLAC, Thierry DAYRE, Sylvie MOLINIE, Éric PHELIPPEAU.

**Secrétaire de séance** : Yves COURBIS

**Assistaient également au Comité Syndical** : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.

DÉLIBÉRATION D25-10

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Alain GALLU

Il est rappelé qu'un secrétaire de séance doit être nommé par le comité syndical en début de séance pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le comité syndical peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Candidature : Yves COURBIS se porte candidat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- NOMMER Yves COURBIS secrétaire de séance.

Pour copie conforme  
À Pierrelatte

Le Secrétaire de séance



Le Président,  
Alain GALLU



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 20 mars 2025  
Convoqué le 6 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars 2025 à 15h40 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28  
Nombre de membres présents ou représentés : 21  
Nombre de membres absents excusés non représentés : 2  
Nombre de membres absents : 5

**Sont présents :**

Membres titulaires : Philippe BERRARD, Gérard BICHON, Alain BOUVIER, Daniel BUONOMO, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Laure GITTON, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Katy RICARD, Roland RIEU, Olivier SALIN, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Membres suppléants : Richard POIGNET suppléant de Mounir AARAB, Pierre SAPHORES suppléant de Patrick FRANCOIS, Jean LEBRAT suppléant de Carole THOMAS.

**Procurations** : 0

**Membres absents :**

Excusés sans pouvoir : Laurent CHAUVEAU, Valérie ARNAVON.

Sans pouvoir : Véronique ALLIEZ, Christian CORNILLAC, Thierry DAYRE, Sylvie MOLINIE, Éric PHELIPPEAU.

**Secrétaire de séance** : Yves COURBIS

**Assistaient également au Comité Syndical** : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.



DÉLIBÉRATION D25-11

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

Rapporteur : Alain GALLU

Il est rappelé les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable au syndicat :

*« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.*

*Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.*

*Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.*

*L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité. »*

Le dernier Comité Syndical s'étant réuni le 30 janvier 2025, il convient d'en approuver le Procès-Verbal lors de la présente séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

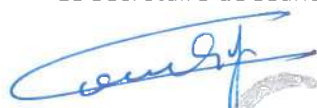
**Considérant** le Procès-Verbal du Comité Syndical du 30 janvier 2025 ci-annexé,

**Le comité syndical décide à l'unanimité de :**

- **APPROUVER** le Procès-Verbal de la séance du 30 janvier 2025, ci-annexé.

Pour copie conforme  
À Pierrelatte

Le Secrétaire de séance



Le Président,  
Alain GALLU



## PROCES VERBAL

**COMITÉ SYNDICAL du 30 janvier 2025**

**Convoqué le 22 janvier 2025**

**Réuni à Bourg Saint Andéol**

**Sous la Présidence de M. Alain GALLU**

**Etaient présents** : (19/28) pour les délibérations 1 et 2  
(20/28) pour les délibérations de 3 à 6  
(17/28) pour les délibérations de 7 à 9

**Membres titulaires** (16/28) : Philippe BERRARD, Alain BOUVIER, Daniel BUONOMO (arrivée à 15h40), Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY (départ 16h40), Roland RIEU, Olivier SALIN, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Carole THOMAS, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO (départ 16h40).

**Membres suppléants avec voix délibérative en l'absence d'un titulaire** (4/28) :

Richard POIGNET suppléant de Mounir AARAB, Alain NICOLAS suppléant de Thierry DAYRE, Pierre SAPHORES suppléant de Patrick FRANCOIS, André VIGLI suppléant de Laure GITTON (départ 16h40)

**Etaient absents** (8/28) :

**Excusés sans pouvoir** : Sylvie MOLINIÉ, Katy RICARD

**Sans pouvoir** : Véronique ALLIEZ, Valérie ARNAVON, Gérard BICHON, Laurent CHAUVEAU, Christian CORNILLAC, Éric PHELIPPEAU

**Etaient présents à titre consultatif** : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.

A 15h40 le Président procède à l'appel des délégués.

19 élus sur 28 délégués syndicaux titulaires ou suppléants en exercice sont présents. Le quorum est donc atteint. Le Président ouvre la séance à 15h42.



## Point 1 (D25-01) - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Alain GALLU

Il est rappelé les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable au syndicat :

« Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

### Candidatures :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

**Le comité syndical décide à l'unanimité de :**

- **DESIGNER** Yves COURBIS secrétaire de séance.

<u>Tableau des votes</u>	
Nombre de membres présents ou représentés : 19	Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

## Point 2 (D25-02) – Adoption du procès-verbal du comité syndical du 12 décembre 2024

Rapporteur : Alain GALLU

Il est rappelé les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables au syndicat :

« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité. »

Le dernier Comité Syndical s'étant réuni le 12 décembre 2024, il convient d'en approuver le Procès-Verbal lors de la présente séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

**Considérant** le Procès-Verbal du Comité Syndical du 12 décembre 2024 ci-annexé,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

**Le comité syndical décide à l'unanimité de :**

- **APPROUVER** le Procès-Verbal de la séance du 12 décembre 2024, ci-annexé.

<u>Tableau des votes</u>	
Nombre de membres présents ou représentés : 19	Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0

***M.BUONOMO arrive et rejoint l'assemblée. Le nombre de délégués titulaires et suppléants s'établit désormais à 20.***

### **Point 3 (D25-03) - Adoption du compte financier unique et modification de la procédure de délibération**

*Rapporteur : Alain GALLU*

Monsieur Alain GALLU, rapporteur, rappelle à l'assemblée que les comptes annuels du syndicat sont répertoriés dans deux documents distincts, que sont le compte administratif et le compte de gestion.

Le compte administratif est un document comptable récapitulatif des opérations budgétaires et financières réalisées par le syndicat au cours de l'exercice écoulé, approuvé par le comité syndical, sur la base de la comptabilité publique de la collectivité, conformément à l'article L. 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le compte de gestion est quant à lui un document produit par le trésorier-payeur général qui constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur, il présente la situation des recettes et des dépenses du syndicat au même titre que le compte administratif, et est destiné à vérifier la concordance entre la comptabilité de la collectivité et celle du comptable public, selon les prescriptions des articles L. 1612-5 et L. 1612-6 du CGCT.

En vertu des articles L.1612-1 et suivants du CGCT, la procédure jusqu'alors en vigueur imposait de délibérer séparément sur le compte administratif et le compte de gestion, chacun de ces documents étant soumis à l'approbation du comité syndical.

Or, la loi de finances pour 2019 introduit une expérimentation consistant à établir un Compte Financier Unique (CFU), consolidant à la fois les éléments du compte administratif et du compte de gestion.

L'objectif est de :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Avec l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le CFU devient le cadre définitif. Il s'appliquera de manière obligatoire en 2027 au titre de l'exercice budgétaire 2026. L'adoption du CFU est définitive.

Le Compte Financier Unique sera structuré comme suit :

- Partie I : Informations générales et synthétiques
- Partie II : Exécution budgétaire
- Partie III : Etats financiers
- Partie IV : Etats annexés
- Partie V : Arrêtés et signatures.

Il est régi selon les mêmes modalités que celles en vigueur pour le compte administratif, notamment :

- Vote au plus tard le 30 juin de l'année N+1
- Une présentation est effectuée à l'assemblée délibérante
- Election d'un président de séance autre que l'exécutif pour l'adoption de la délibération correspondante
- L'exécutif n'a pas le droit de vote et devra quitter la salle au moment du vote.

La signature manuscrite des élus n'est plus nécessaire. En revanche, la délibération adoptant le CFU devra être signée par chacun des membres de l'assemblée délibérante présents.

Le syndicat s'est porté volontaire pour passer au CFU dès l'année 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 205 de la loi de finances pour 2024 ;

**Vu** l'accord du comptable public pour le passage au compte financier unique dès 2025, délivré par courriel le 10 janvier 2025,

**Considérant** l'intérêt du Syndicat des Portes de Provence à établir un Compte Financier Unique avec la DGFIP ;

Après avoir entendu l'exposé précédent,

**Le comité syndical décide à l'unanimité de :**

- **PRENDRE ACTE** qu'il ne sera plus délibéré séparément sur le compte administratif et le compte de gestion, ces documents étant désormais intégrés dans un seul et même document : le Compte Financier Unique,
- **ADOPTER** le principe du passage à la délibération unique sur le Compte Financier Unique à compter de l'année 2025 pour les comptes 2024, avec la présentation d'un rapport consolidé qui inclut les éléments relatifs à la gestion budgétaire et comptable du syndicat dans un format unifié,
- **MANDATER** le Président à l'effet d'adopter toute mesure et d'entreprendre toute démarche de nature à exécuter la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.

<u>Tableau des votes</u>	
Nombre de membres présents ou représentés : 20	Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0

## Point 4 (D25-04) – Modification du règlement budgétaire et financier

Rapporteur : Alain GALLU

Le Président rappelle que le Règlement Budgétaire et Financier a été adopté par délibération le 21 septembre 2021, puis modifié par délibération du 14 décembre 2023.

Ce règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion du Syndicat des Portes de Provence et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Le règlement budgétaire et financier en vigueur mentionne les comptes administratifs et de gestion votés en année n+1. Or, il est nécessaire de mettre cette clause en compatibilité avec le passage au Compte Financier Unique (CFU). Les modifications figurent surlignées au projet de règlement modifié ci-annexé.

**Vu** l'instruction M57 en vigueur au sein du Syndicat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**Vu** la délibération n°D29-21 du Comité Syndical en date du 21 septembre 2021 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

**Vu** la délibération n°D36-23 du Comité Syndical en date du 14 décembre 2023 modifiant le règlement budgétaire et financier,

**Vu** l'accord du comptable public pour passer au Compte Financier Unique dès 2025, en lieu et place des Compte de Gestion et Compte Administratif,

**Vu** la délibération du comité syndical n°D25-03 de ce jour,

**Considérant** qu'il est nécessaire de mettre en compatibilité de règlement budgétaire et financier avec le passage au CFU,

**Considérant** le projet de modification du Règlement Budgétaire et Financier ci-annexé,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

**Le comité syndical est appelé à délibérer pour :**

- **APPROUVER** la modification du Règlement Budgétaire et Financier, selon le projet ci-annexé ;
- **MANDATER** Monsieur le Président ou son représentant à l'exécution de la présente délibération, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.

<u>Tableau des votes</u>	
Nombre de membres présents ou représentés :20	Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0

## Point 5 (D25-05) – Adoption de la méthode de cotation pour l'annexe verte - Article 109 de la Loi de Finance pour 2024

L'article 109 de la loi de finances pour 2024 introduit l'obligation d'élaborer une « annexe verte » dans le cadre de la gestion budgétaire des collectivités et établissements publics de plus de 3 500 habitants. Cette disposition est prise en application des objectifs nationaux et européens en matière de transition écologique et de lutte contre le changement climatique.

L'évaluation porte sur les dépenses réelles d'investissement et s'effectue selon six axes, d'application obligatoire progressive :

1. Atténuation du changement climatique : Réduction des émissions de gaz à effet de serre (2024)
2. Adaptation au changement climatique : Prévention et gestion des risques naturels (2027)
3. Gestion durable de l'eau : Amélioration de la qualité et de l'efficacité de la gestion de l'eau (2027)
4. Transition vers une économie circulaire : Gestion des déchets et prévention des risques technologiques (2027)
5. Prévention et contrôle de la pollution : Réduction des pollutions de l'air, de l'eau et des sols (2027)
6. Protection de la biodiversité et des espaces naturels : Préservation des écosystèmes et des terres agricoles ou forestières (2025).
- 7.

Ces axes servent de base pour analyser l'impact environnemental des dépenses budgétaires et permettent une cotation favorable, mixte, ou défavorable selon leur contribution aux objectifs de transition écologique.

La DGFIP a publié des recommandations méthodologiques. Cependant, il relève de la responsabilité de l'organe délibérant d'adopter la méthode de cotation, de superviser son application et d'en assurer la transparence.

Il est proposé d'effectuer une analyse par projet ou opération pour évaluer si ce dernier a permis d'agir favorablement ou non sur chaque axe étudié. Pour 2024 et 2025, il est proposé de procéder à une analyse multicritères des axes 1 et 6.

*Messieurs BERRARD et SICARD reviennent sur les catégorisations en « favorable » ou « défavorable » et soulignent le caractère subjectif propre à la collectivité. Ils indiquent néanmoins qu'il s'agit d'une première étape vers une évolution des critères positivement.*

*M. BOUVIER souligne par la suite que cette démarche incite les collectivités à évoluer. Le Président rappelle qu'à ce jour la finalité de cette démarche n'est pas connue et que l'approche multicritères reste subjective pour tous.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'article 109 de la loi de finances pour 2024,  
**Vu** les objectifs nationaux et européens en matière de transition écologique et de lutte contre le changement climatique,  
**Vu** les recommandations de la DGFIP publiées nationalement,

**Considérant** l'importance de garantir une évaluation transparente et homogène des dépenses d'investissement au regard de leurs impacts environnementaux,

**Considérant** la nécessité de définir des critères permettant de coter les dépenses selon trois catégories : *favorable, défavorable, ou mixte,*

Après avoir entendu l'exposé précédent,

**Le comité syndical décide à l'unanimité de :**

- **ADOPTER** les principes suivants pour la cotation des dépenses dans l'annexe verte :
  - o **Critère 1 : Atténuation du changement climatique**  
Une dépense est considérée :
    - **Favorable** si elle contribue directement ou indirectement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou à l'adaptation au changement climatique.
    - **Mixte** si elle présente des effets mitigés, notamment si certains aspects génèrent des émissions significatives compensées par des impacts positifs ailleurs.
    - **Défavorable** si elle engendre une augmentation nette des émissions de gaz à effet de serre sans compensation équivalente.
  - o **Critère 2 : Protection de la biodiversité**  
Une dépense est considérée :
    - **Favorable** si l'investissement protège ou restaure des habitats naturels ou des espèces menacées, s'il contribue à la création de corridors écologiques, la reforestation, ou la protection de terres agricoles face à l'urbanisation (exemple : plantation d'arbres locaux, restauration de zones humides, ou création de parcs naturels protégés).
    - **Mixte** : si l'investissement présente des impacts à la fois positifs et négatifs pour la biodiversité (exemple : aménagements qui favorisent l'accès humain mais nécessitent des compromis écologiques comme la construction d'infrastructures avec compensation écologique).
    - **Défavorable** : si la dépense nuit directement ou indirectement à la biodiversité, par exemple par destruction de milieux naturels ou fragmentation d'habitats, sans mesure compensatoire adéquate.
- **METTRE EN PLACE** une méthodologie d'analyse environnementale des projets d'investissement, basée sur des outils et guides fournis par les autorités compétentes (DGFIP, ADEME, ou autres).
- **CHARGER** la direction du syndicat d'appliquer cette méthode lors de l'élaboration de l'annexe verte pour l'exercice 2024, et d'en rendre compte dans les rapports budgétaires ultérieurs.
- **MANDATER** Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.

<u>Tableau des votes</u>	
Nombre de membres présents ou représentés :20	Pour :20 Abstention : 0 Contre : 0

## Point 6 (D25-36) – Modification Statutaire -Suppléants

Rapporteur : Alain GALLU

Les statuts du Syndicat de Portes de Provence en vigueur sont fixés par l'arrêté préfectoral n°26-2022-08-03-00001 du 3 août 2022, date à laquelle l'extension du territoire du syndicat à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence a été actée.

Ces statuts déterminent, dans l'article 1.1 du Chapitre 3, que chaque délégué syndical titulaire dispose d'un suppléant affecté, qui pourra être appelé à siéger au Comité Syndical avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire. Les EPCI adhérents ont donc ainsi désigné leurs délégués syndicaux.

Or, le quorum est régulièrement difficile à réunir. Par conséquent, il a été demandé en Conférence des Présidents le 12 septembre 2024 que pour chaque EPCI chaque délégué suppléant puisse remplacer n'importe lequel de ses délégués titulaires désignés.

L'article L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe les conditions de désignations des délégués au sein des organes délibérants des EPCI et sont applicables, par extension, au syndicat : « Dans les conditions fixées par les statuts de l'établissement public, chaque conseil municipal désigne un ou plusieurs délégués, ainsi qu'un nombre égal de suppléants, pour siéger au sein de l'organe délibérant. (...) »

La modification des statuts du syndicat permettant de modifier la composition de l'organe délibérant est régie par l'article L.5211-5 du CGCT :

- Un projet de modification des statuts doit être préparé par le comité syndical, qui délibère, incluant les nouvelles règles relatives au remplacement des titulaires par un groupe de suppléants propre à chaque membre et les conditions de désignation, de fonctionnement et d'application ;
- Le projet est transmis aux EPCI adhérents qui, chacun, doivent délibérer sur le projet en conseil communautaire ;

La modification des statuts est ensuite adoptée si elle obtient l'accord de la majorité qualifiée des membres, définie par l'article L.5211-5 II du CGCT : deux tiers au moins des membres représentant plus de la moitié de la population totale OU la moitié au moins des membres représentant les deux tiers de la population totale. Au sein de cette majorité, doivent nécessairement donner leur accord les membres représentant plus du quart (1/4) de la population du syndicat (principe de la minorité de blocage) ce qui est le cas pour Montélimar Agglomération.

- Une fois adoptée par les membres, la modification des statuts doit être transmise au préfet du département dans le cadre du contrôle de légalité ;
- La modification entre en vigueur après publication de l'arrêté préfectoral.

Parallèlement, il appartiendra aux membres adhérents de délibérer pour désigner ses délégués syndicaux titulaires et ses délégués suppléants sous forme de groupe.

Le projet de statuts consolidé est présenté en annexe 1. Il est proposé de modifier les statuts ainsi qu'il suit :

### Ancienne rédaction

« Article 1.1 – Election des délégués au comité du syndicat

La représentation des membres du Comité Syndical est fixée proportionnellement à la population concernée, arrêtée sur la base du dernier recensement (avec double compte).

Ainsi, chaque adhérent sera représenté par 2 délégués jusqu'à 10.000 habitants, auquel il conviendra d'ajouter 1 délégué supplémentaire par tranche de 15.000 habitants, à partir de 10.001 habitants.

« Pour chaque délégué titulaire, les membres du syndicat désigneront un délégué suppléant affecté, qui pourra être appelé à siéger au Comité Syndical avec voix délibérative, ans cas d'empêchement du délégué titulaire. »

## Nouvelle rédaction

« Article 1.1 – Election des délégués au comité du syndicat

La représentation des membres du Comité Syndical est fixée proportionnellement à la population concernée, arrêtée sur la base du dernier recensement (avec double compte).

Ainsi, chaque adhérent sera représenté par 2 délégués jusqu'à 10.000 habitants, auquel il conviendra d'ajouter 1 délégué supplémentaire par tranche de 15.000 habitants, à partir de 10.001 habitants.

### 1. Désignation des délégués

Chaque membre du syndicat mixte désigne :

- Plusieurs délégués titulaires selon les règles édictées ci-dessus, chargés de le représenter au sein du comité syndical ;
- Un groupe de suppléants, constitué parmi les personnes habilitées à représenter le membre, pour remplacer ses propres titulaires en cas d'absence.

### 2. Groupe de suppléants

Chaque membre organise son propre groupe de suppléants dans les conditions suivantes :

- Les suppléants sont désignés par délibération de l'organe compétent du membre (conseil communautaire) ;
- Le nombre de suppléants désignés est égal au nombre de titulaires désignés ;
- Les suppléants sont désignés selon un ordre défini.

### 3. Modalités de remplacement

- Chaque membre fixe dans sa délibération l'ordre de priorité d'appel de ses suppléants. En cas d'absence d'un titulaire, il sera fait appel à un suppléant dans l'ordre de priorité défini par le membre concerné.
- Un suppléant ne peut remplacer qu'un titulaire appartenant au même membre.

### 4. Communication et mise à jour des désignations

- Chaque membre doit transmettre au syndicat mixte la liste actualisée de ses titulaires et des membres de son groupe de suppléants, ainsi que tout changement éventuel, dans les meilleurs délais.
- Ces informations sont consignées dans un registre tenu par le syndicat, accessible aux membres. »

*Mme MOULY interroge la direction sur les modalités de représentations des suppléants pour chaque EPCI.  
M. POIGNET s'interroge dans le cadre de la démission d'un titulaire : un suppléant peut-il devenir titulaire ?*

*M. GALLU explique que ce mécanisme n'est pas envisageable et que l'adhérent concerné doit dans ce cas délibérer à nouveau pour désigner les délégués syndicaux.*

*M. SICARD suggère la possibilité de convoquer une seconde fois les délégués syndicaux si le quorum n'est pas atteint. M. BERRARD exprime un avis défavorable à l'idée de reconvoquer l'assemblée, les délégués et suppléants étant mandatés par leurs collectivités pour être présents afin d'assurer un bon usage des fonds publics.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-6 ;

**Vu** les statuts actuels du Syndicat mixte des Portes de Provence, adoptés par délibération D14-22 en date du 28 avril 2022 ;

**Vu** le projet des statuts du Syndicat des Portes de Provence modifié pour la désignation de suppléants par groupe, ci-annexé ;

**Considérant** que la modification proposée des statuts vise à renforcer la souplesse et l'efficacité des délibérations en assurant une représentation continue des membres ;

**Considérant** que chaque membre conservera la maîtrise exclusive de la désignation de ses suppléants, garantissant ainsi la continuité et l'équilibre de la représentativité ;

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

**Le comité syndical décide à l'unanimité de :**

- **SE PRONONCER FAVORABLEMENT** à la désignation, au sein de chaque membre adhérent au Syndicat des Portes de Provence, d'un groupe de suppléants ;
- **SE PRONONCER FAVORABLEMENT** sur la modification statutaire induite, selon les termes du projet de statuts modifiés ci-annexé ;
- **PRENDRE ACTE** que les collectivités adhérentes au Syndicat des Portes de Provence seront consultées dans les conditions prévues à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Locales ;
- **MANDATER** le Président à l'effet d'adopter toute mesure et d'entreprendre toute démarche de nature à exécuter la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.

<u>Tableau des votes</u>	
Nombre de membres présents ou représentés : 20	Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0

**Mme.MOULY, M. ZILIO et M. VIGLI quittent l'assemblée. Le nombre de délégués titulaires et suppléants s'établit donc à 17 : le quorum est toujours réuni et le comité syndical peut se poursuivre valablement.**

## Point 7 (D25-07) – Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Rapporteur : Alain GALLU

Monsieur Alain GALLU, rapporteur, rappelle à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il est destiné à informer l'assemblée délibérante des projets futurs présentés par la structure et sur les événements ou les évolutions susceptibles d'influer sur l'activité ou la gestion des services publics.

Il permet donc à l'assemblée délibérante :

- d'apprécier le contexte législatif, national et local impactant le budget du Syndicat,
- d'être informée sur la situation financière du Syndicat,
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- de s'exprimer sur la stratégie financière du syndicat.

Monsieur Alain GALLU, Président, présente à l'assemblée le rapport d'orientations budgétaires 2025 annexé à la présente délibération, lequel constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2025 du Syndicat.

*Concernant la majoration obligatoire de la TGAP sur les déchets enfouis sur l'ISDND des Granges-Gontardes dans le cadre de la DSP de SYPROVAL, M. SAVATIER demande que soit présenté l'estimatif par adhérent du syndicat.*

*M. GALLU rappelle les différentes étapes de la phase de discussion accordée à COVED suite à sa demande, et propose une ligne budgétaire de 100 000€ en prévision de frais juridiques.*

*La mise en place des visites pour METRIPOLIS et SYPROVAL soulève des questionnements dans l'assemblée sur le coût du transport pour les écoles. M. COURBIS suggère que le syndicat prenne en charge ce transport, dans une limite à définir. M. GALLU précise que dans ce cas il faudrait pouvoir définir des modalités de répartition spécifiques.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1 ;

**Vu** le rapport d'orientation budgétaire 2025 constituant le support du débat d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération ;

Après avoir entendu l'exposé précédent,

**Le comité syndical décide à l'unanimité de :**

- **PRENDRE ACTE** du débat d'orientations budgétaires 2025 du Syndicat des Portes de Provence.

**MANDATER** le Président à l'effet d'adopter toute mesure et d'entreprendre toute démarche de nature à exécuter la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.

<u>Tableau des votes</u>	
Nombre de membres présents ou représentés : 17	Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

## **Point 8 (D25-08) – Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

*Rapporteur : Alain GALLU*

Dans le cadre des outils de modernisation et de simplification du paysage indemnitaire de la fonction publique, l'article 88 de la loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires étend le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) à la fonction publique territoriale. Par délibération du 09 décembre 2016, le comité syndical du Syndicat des Portes de Provence a acté la mise en place du RIFSEEP au sein des services, puis l'a modifié par délibération n°D13-20 pour y intégrer la filière technique.

Suite à la création d'un poste d'animateur territorial de la prévention et de la valorisation des déchets, relevant de la filière animation, il convient de modifier le RIFSEEP en vigueur pour y intégrer le cadre d'emploi des adjoints d'animation.

En préambule, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le régime indemnitaire se compose de deux éléments :

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.

Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) qui est facultatif et lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Il rappelle également les éléments suivants délibérés en date du 09 décembre 2016 et qui ne font pas l'objet de modification dans le cadre de la présente délibération.

### **1/ L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)**

#### **A. Le principe**

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.), vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

#### **B. Les bénéficiaires**

Dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) est instaurée pour :

- Les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ;
- Les agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel sans condition d'ancienneté ;

### **C. La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima**

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

Pour l'Etat, L'I.F.S.E. est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêtés ministériels. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

### **D. Le réexamen du montant de l'I.F.S.E.**

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions,
- Au moins tous les trois ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (exemples : approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...),
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

### **E. Les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E.**

Dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat :

- En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service), l'I.F.S.E. suivra le sort du traitement ;
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, l'I.F.S.E. sera maintenue intégralement ;
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie, le versement de l'I.F.S.E. est suspendu.

### **F. Périodicité de versement de l'I.F.S.E.**

L'I.F.S.E. sera versée mensuellement.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

### **G. Clause de revalorisation de l'I.F.S.E.**

Les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Cette revalorisation n'est possible que si l'assemblée délibérante vote les montants maxima fixés par les textes réglementaires.

## **2/ Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.)**

### **A. Le principe**

Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

### **B. Les bénéficiaires**

Dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) est instauré pour :

- Les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ;

- Les agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel sans condition d'ancienneté.

### **C. La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima**

Pour l'Etat, le C.I.A. est composé d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêtés ministériels. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

### **D. Les modalités de maintien ou de suppression du C.I.A.**

Dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat :

- En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service), le C.I.A. suivra le sort du traitement ;
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, le C.I.A. sera maintenu intégralement ;
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie, le versement du C.I.A. est suspendu.

### **E. Périodicité de versement du C.I.A.**

Le complément indemnitaire fera l'objet d'un versement annuel et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

### **F. Clause de revalorisation du C.I.A.**

Les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Cette revalorisation n'est possible que si l'assemblée délibérante vote les montants maxima fixés par les textes réglementaires.

## **3/ Les règles de cumul :**

L'I.F.S.E. et le C.I.A. sont exclusifs de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le R.I.F.S.E.E.P. ne pourra pas se cumuler notamment avec :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),
- La prime de service et de rendement (P.S.R.),
- L'indemnité spécifique de service (I.S.S.),

L'I.F.S.E. est en revanche cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les dispositifs d'intéressement collectif,
- Les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA,
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- La prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel,

**Certaines dispositions issues de la délibération du 9 décembre 2016 ne sont plus applicables** notamment :

- le cumul de L'I.F.S.E. avec les avantages collectivement acquis ayant un caractère de complément de rémunération,
- le maintien à titre individuel du montant versé antérieurement au RIFSEEP.

Les montants minimum sont fixés à zéro tant pour l'IFSE que pour le CIA.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L. 712-1, L. 714-4 à L. 714-13,

**Vu** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

**Vu** le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

**Vu** le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

**Vu** le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

**Vu** l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

**Vu** la délibération du 09 septembre 2016 portant instauration du RIFSEEP au Syndicat des Portes de Provence ainsi que l'avis du Comité Technique y afférent,

**Vu** la délibération du 27 mai 2020 portant modification du RIFSEEP pour y intégrer la filière technique,

**Vu** l'organigramme des services du Syndicat des Portes de Provence,

Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

**Le comité syndical décide à l'unanimité de :**

- **INTEGRER** la filière animation au RIFSEEP du Syndicat des Portes de Provence,
- **APPROUVER** la modification du RIFSEEP comme résumé ci-après,
  - **MANDATER** le Président à l'effet d'adopter toute mesure et d'entreprendre toute démarche de nature à exécuter la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.

I / Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)

Montants pour chaque groupe de fonction répertorié au sein de la collectivité pour l'I.F.S.E. :

CADRES D'EMPLOI : ATTACHE ET INGENIEUR TERRITORIAL				
A	G1	Directeur(ice) Général des Services	Responsabilité d'encadrement direct, Niveau d'encadrement dans la hiérarchie : général, Responsabilité de coordination, Responsabilité de projet ou d'opération, Ampleur du champ d'action : totalité du champ d'action, Influence du poste sur les résultats : primordiale, Connaissances : expertise, Complexité, Niveau de qualification requis : Autonomie, Initiative, Diversité des tâches, des dossiers ou des projets, Influence et motivation d'autrui, Diversité des domaines de compétences, Vigilance, Responsabilité matérielle, Responsabilité pour la sécurité d'autrui, Valeur des dommages, Responsabilité financière, Tension mentale, nerveuse, Confidentialité, Relations internes, Relations externes, Facteurs de perturbation	Montant maxi réglementaire
			36 210€	
A	G2	Directeur(ice) Général Adjoint(e)	Responsabilité de projet ou d'opération, Niveau d'encadrement dans la hiérarchie : général, Ampleur du champ d'action : filière technique, Influence du poste sur les résultats : primordiale, Connaissances : expertise ; Complexité, Niveau de qualification requis : Autonomie, initiative, Diversité des tâches, des dossiers ou des projets, influence et motivation d'autrui, Diversité des domaines de compétences, Vigilance, Tension mentale, nerveuse, Confidentialité, Relations internes, Relations externes, Facteurs de perturbation	32 130€
			25 500€	
			A	G3
20 400€				
A	G4	Chargé(e) de mission	Responsabilité de projet ou d'opération, Ampleur du champ d'action : Mission spécifique, Influence du poste sur les résultats : partagée, Connaissances : expertise, Complexité, Niveau de qualification requis : Autonomie, Initiative, Diversité de projets, Diversité des domaines de compétences, Vigilance, Tension mentale, nerveuse, Confidentialité, Relations internes et externes	20 400€

CADRE(S) D'EMPLOIS : REDACTEUR TERRITORIAL ET TECHNICIEN TERRITORIAL							
B	G1	Directeur(ice) des Services	Responsabilité d'encadrement direct ; Niveau d'encadrement dans la hiérarchie : général ; Responsabilité de coordination, responsabilité de projet ou d'opération, Ampleur du champ d'action : totalité du champ d'action ; Influence du poste sur les résultats : primordiale ; Connaissances : expertise ; Complexité ; Niveau de qualification requis : Autonomie, Initiative, Diversité des tâches, des dossiers ou des projets, Influence et motivation d'autrui, Vigilance, Responsabilité matérielle, Responsabilité pour la sécurité d'autrui, Valeur des dommages, Responsabilité financière, Tension mentale, nerveuse, Confidentialité, Relations internes Relations externes, Facteurs de perturbation	Montant maxi réglementaire			
			17 480€				
B	G2	Responsable de service	Responsabilité de projet ou d'opération, Ampleur du champ d'action : service, Influence du poste sur les résultats : partagée, Connaissances : expertise, Complexité, Niveau de qualification requis, Autonomie, Initiative, Diversité des tâches des dossiers ou des projets, Diversité des domaines de compétences, Tension mentale nerveuse, Confidentialité, Relations internes, Relations externes	16 015€			
			14 650€				
			B	G3	Technicien(ne)	Responsabilité de projet ou d'opération, Influence du poste sur les résultats : contributive, Connaissances : de niveau intermédiaire, Complexité, Niveau de qualification requis, Autonomie, Initiative, Diversité des tâches et des dossiers, Vigilance, Risques professionnels, Tension mentale, nerveuse, Confidentialité, Relations internes et externes	14 650€
						14 650€	
B	G3	Chargé(e) d'études	Responsabilité de projet ou d'opération, Influence du poste sur les résultats : contributive, Connaissances : de niveau intermédiaire, Complexité, Niveau de qualification requis, Autonomie, Initiative, Diversité des tâches et des dossiers, Vigilance, Risques professionnels, Tension mentale, nerveuse, Confidentialité Relations internes et externes	14 650€			
			14 650€				
B	G3	Chargé(e) de communication	Influence du poste sur les résultats : partagée, Connaissances : de niveau supérieur, Complexité, Niveau de qualification requis : Autonomie, initiative Diversité des tâches et des dossiers, Vigilance, Tension mentale, nerveuse, Confidentialité, Relations internes et externes	14 650€			

CADRE(S) D'EMPLOIS : ADJOINT ADMINISTRATIF – AGENT DE MAITRISE – ADJOINT TECHNIQUE – ADJOINT D'ANIMATION				
C	G1		Montant maxi réglementaire	
		<b>Technicien(ne)</b>	Responsabilité de projet ou d'opération, Influence du poste sur les résultats : contributive, Connaissances : de niveau intermédiaire, Complexité, Niveau de qualification requis : Autonomie, Initiative, Diversité des tâches et des dossiers, Vigilance, Risques professionnels, Tension mentale, nerveuse, Confidentialité, Relations Internes et externes	11 340€
		<b>Chargé(e) de communication</b>	Influence du poste sur les résultats : partagée, Complexité, Niveau de qualification requis : autonomie, Initiative, Diversité des tâches et des dossiers, Vigilance, Tension mentale et nerveuse, Confidentialité, Relations internes et Externes	11 340€
	<b>Animateur de la prévention et de la valorisation des déchets</b>	Encadrement de proximité et d'usagers, Influence du poste sur les résultats : contributive, Complexité, Niveau de qualification requis : autonome, Initiative, Domaines de compétences spécifiques, Vigilance, Tension mentale, nerveuse, Relations internes, Relations externes	11 340 €	
	G2	<b>Secrétaire de Direction Assistant(e) administratif(ve) et technique</b>	Influence du poste sur les résultats : contributive, Connaissances de niveau intermédiaire, Complexité, Niveau de qualification requis, Autonomie, Initiative, Domaines de compétences spécifiques, Vigilance, Tension mentale, nerveuse, Confidentialité, Relations internes, Relations externes	10 800€

## II/ Mise en place du complément indemnitaire annuel (C.I.A.)

Montants pour chaque groupe de fonction répertorié au sein de la collectivité pour le C.I.A. :

CATEGORIE	GROUPE	CRITERES D'ÉVALUATION RETENUS	MONTANTS ANNUELS	
			Montant mini (facultatif)	Montant maxi
A	G1	<i>Investissement personnel, Disponibilité, Prise d'initiative, Capacité d'encadrement, Résultats professionnels, Compétences techniques, Qualité relationnelles, Appréciation générale littéraire, Atteinte des objectifs</i>		6 390€
	G2	<i>Investissement personnel, Disponibilité, Prise d'initiative, Capacité d'encadrement, Résultats professionnels, Compétences techniques, Qualités relationnelles, Appréciation générales littéraire, Atteinte des objectifs, Suppléer le Directeur(ice) Général(e) des services si nécessaire</i>		5 670€
	G3	<i>Investissement personnel, Disponibilité, Prise d'initiative, Capacité d'encadrement, Résultats professionnels, Compétences techniques, Qualité relationnelles, Appréciation générale littéraire, Atteinte des objectifs</i>		4 500€
	G4	<i>Investissement personnel, Disponibilité, Prise d'initiative, Résultats professionnels, Compétences techniques, Qualité relationnelles, Appréciation générale littéraire, Atteinte des</i>		3 600€
B	G1	<i>Investissement personnel, Disponibilité, Prise d'initiative, Capacité d'encadrement, Résultats professionnels, Compétences techniques, Qualité relationnelles, Appréciation générale littéraire, Atteinte des objectifs</i>		2 380€

	G2	<i>Investissement personnel, Disponibilité, Résultats professionnels, Capacité d'encadrement, Compétences techniques, Qualité relationnelles, Appréciation générale littéraire, Atteinte des objectifs</i>		2 185€
	G3	<i>Investissement personnel, Disponibilité, Résultats professionnels, Compétences techniques, Qualité relationnelles, Appréciation générale littéraire, Atteinte des objectifs</i>		1 995€
C	G1	<i>Investissement personnel, Disponibilité, Résultats professionnels, Compétences techniques, Qualité relationnelles, Appréciation générale littéraire, Atteinte des objectifs</i>		1 260€
	G2	<i>Investissement personnel, Disponibilité, Résultats professionnels, Compétences techniques, Qualité relationnelles, Appréciation générale littéraire, Atteinte des objectifs</i>		1 200€

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/02/2025.

#### **4/ Crédits budgétaires :**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

<b><u>Tableau des votes</u></b>	Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0
Nombre de membres présents ou représentés : 17	

### **Point 9 (D25-09) – Convention de mise à disposition de palox sur la commune de Buis-les Baronnies**

Rapporteur : Gaël LEOPOLD

Le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) est compétent, de par ses statuts, en matière de prévention, réduction, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SYPP validé par délibération n°D39-21, le Syndicat au travers de l'axe n°2-3 de son programme d'objectifs doit s'attacher à encourager l'émergence d'une économie circulaire. Le SYPP participe ainsi à l'émergence de solutions locales de réemploi ou de recyclage, notamment en favorisant le réemploi du verre.

En effet, le SYPP s'est engagé le 1<sup>er</sup> juillet 2022 par voie de convention et pour trois ans dans un partenariat avec la SCIC Locaverre « Ma Bouteille s'Appelle Reviens », qui met en place sur le territoire du Syndicat des points de collecte où un consommateur qui achète un produit (bière, vin, jus...) peut en rapporter le contenant en verre afin qu'il soit lavé puis réutilisé par un producteur.

Les objectifs fixés dans la convention sont :

- Sensibiliser et mobiliser les acteurs (producteurs, distributeurs) du territoire
- Atteindre 10% de lavage de verre à l'horizon 2025.

Pour soutenir ce développement, le SYPP a notamment validé un budget d'investissement de 24 000 € pour permettre l'achat d'outils de collecte comme des palox et conteneurs maritimes mis à disposition des producteurs, magasins et acteurs souhaitant s'engager dans le réemploi. Grâce à ce partenariat, en 2023 ce sont près de 120 000 bouteilles qui ont été réemployées soit près de 60 tonnes de déchets évités.

Dans le cadre du déploiement du dispositif sur le territoire de la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale, il est proposé de créer un espace de massification sur la Commune de BUIS-LES-BARONNIES, sur emprise communale et accessible par certains professionnels de la commune. A cet effet, un projet de convention entre le SYPP, Ma Bouteille D'appelle Reviens, la Commune de Buis-les-Baronnies et un professionnel référent est joint en annexe.

Les palox ayant déjà été acquis par le syndicat, ce projet de développement ne génère aucune dépense supplémentaire.

Le projet de convention encadre les conditions de mise à disposition gratuite de palox par le SYPP (propriétaire et financeur) à Ma Bouteille S'appelle Reviens (gestionnaire), dans le but d'installer un point de massification de contenants en verre consignés sur un terrain communal de Buis-les-Baronnies (propriétaire du terrain) attenant la mairie et à proximité des professionnels participants.

La mise à disposition de palox sur ce point de collecte a pour but de développer le réemploi de contenants en verre dans des zones éloignées et ainsi de garantir une équité et un équilibre économique pour l'ensemble des producteurs/distributeurs du territoire du SYPP.

Le projet de convention a pour objectifs de :

- Permettre la mise en place d'une zone de stockage tampon afin de développer le réemploi des contenants en verre dans une zone éloignée ;
- S'accorder sur les différentes responsabilités des parties ;
- Valoriser une dynamique locale ;
- Encourager les acteurs du territoire à œuvrer pour le déploiement du réemploi des contenants en verre.

Les palox seront exclusivement destinés à être utilisés pour stocker à la fois :

- Des contenants en verre vides consignés et gérés par certains professionnels de la commune en vue d'être collectés et transportés par Ma Bouteille S'appelle Reviens pour un processus de lavage ;
- Des contenants en verre vides lavés et gérés par Ma Bouteille s'Appelle Reviens en vue d'être récupérés par tous clients producteurs/distributeurs de Ma Bouteille s'Appelle Reviens.

La convention est conclue pour une durée initiale de 6 ans et sera renouvelable par tacite reconduction.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2224-13 et L 2224-14 ;

**Vu** les statuts du Syndicat des Portes de Provence et le PLPDMA du SYPP ;

**Vu** le projet de convention ci-annexé ;

**Considérant** que ce projet :

- S'inscrit dans les compétences et les objectifs du Syndicat des Portes de Provence sur le mandat ;
- Constitue une déclinaison du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- Revêt un caractère d'intérêt général et national en participant à l'objectif national et régional d'encourager l'émergence d'une économie circulaire et de réduire les quantités de déchets produits ;
- Participe à la politique de communication et d'information des usagers à un engagement écocitoyen ;

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

**Le comité syndical décide à l'unanimité de :**

- **ADOPTER** la convention de mise à disposition entre le Syndicat des Portes de Provence, Ma Bouteille S'appelle Reviens, la Commune de Buis-les-Baronnies et le référent des professionnels de la commune, ci-annexée ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que ses éventuels avenants ;
- **MANDATER** Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.

<u>Tableau des votes</u>	Pour : 17
Nombre de membres présents ou représentés : 17	Abstention : 0
	Contre : 0

## Registre des décisions

Le Président Alain GALLU fait état des décisions prises depuis le dernier comité syndical.



### Registre Décisions 2024-2025

Période du 12 décembre 2024 au 30 janvier 2025

Date	N°	Objet
19/12/2024	2024-09	Attribution du Marché 2024-02 de Gestion de la collecte sélective des déchets du SYPP

L'ordre du jour étant épuisé, Alain GALLU remercie l'ensemble des participants de leur participation puis lève la séance à 17h00.

La secrétaire de séance,  
Yves COURBIS

Le Président,  
Alain GALLU



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 20 mars 2025

Convoqué le 6 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars 2025 à 15h40 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de membres absents excusés non représentés : 2

Nombre de membres absents : 5

Nombre de votants : 20

**Sont présents :**

Membres titulaires : Philippe BERRARD, Gérard BICHON, Alain BOUVIER, Daniel BUONOMO, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, *Alain GALLU*, Laure GITTON, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Katy RICARD, Roland RIEU, Olivier SALIN, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

**Membres suppléants** : Richard POIGNET suppléant de Mounir AARAB, Pierre SAPHORES suppléant de Patrick FRANCOIS, Jean LEBRAT suppléant de Carole THOMAS.

**Procurations** : 0

**Membres absents :**

Excusés sans pouvoir : Laurent CHAUVEAU, Valérie ARNAVON.

Sans pouvoir : Véronique ALLIEZ, Christian CORNILLAC, Thierry DAYRE, Sylvie MOLINIE, Éric PHELIPPEAU.

**Le Président Alain GALLU ayant quitté la salle** au moment du vote en cédant la présidence pour ce vote à Pierre-André VALAYER

**Secrétaire de séance** : Yves COURBIS

**Assistaient également au Comité Syndical** : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.

## DÉLIBÉRATION D25-12

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET GÉNÉRAL

Rapporteur : Alain GALLU

Le Compte Financier établi conjointement par le service comptable du Syndicat des Portes de Provence (SYPP) et le Comptable Public se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Prévu	Réalisé
Recettes réalisées (1)	26 790 500,00 €	28 602 541,13€
Dépenses réalisées (2)	27 290 500,00 €	25 898 159,26 €
<b>Résultat de l'exercice 2024 (3=1-2)</b>		<b>2 704 381,87 €</b>
Résultat antérieur reporté 2023 (4)		500 000,00 €
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (3+4)</b>		<b>3 204 381,87 €</b>
Restes à réaliser		0,00 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>3 204 381,87 €</b>
INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé
Recettes réalisées (1)	6 104 149,58 €	4 371 676,64 €
Dépenses réalisées (2)	9 004 230,00 €	6 918 344,18 €
<b>Résultat de l'exercice 2024 (3=1-2)</b>		<b>- 2 546 667,54 €</b>
Résultat antérieur reporté 2023 (4)		2 900 080,42 €
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (3+4)</b>		<b>353 412,88 €</b>
Restes à réaliser en recettes		513 869,00 €
Restes à réaliser en dépenses		0,00 €
<b>SOLDE DES RAR (5)</b>		<b>513 869,00 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE (3+4+5)</b>		<b>867 281,88 €</b>

RESULTAT GLOBAL 2024	
Résultat de la section de fonctionnement	2 704 381,87 €
Résultat de la section d'investissement	- 2 546 667,54 €
<b>Résultat global de l'exercice 2024</b>	<b>157 714,33 €</b>
Excédent antérieur reporté (2023)	3 400 080,42 €
Solde des Restes à réaliser	+513 869,00 €
<b>RESULTAT CUMULE DE CLOTURE</b>	<b>+4 071 663,75 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 ci-annexé et consultable sur demande dans les locaux du SYPP,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après que M. le Président ait quitté la salle,

**Le comité syndical décide à l'unanimité de :**

- **ADOPTER** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 ;
- **CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.



Pour copie conforme

À Pierrelatte

Le Secrétaire de séance

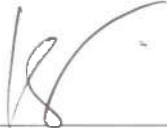



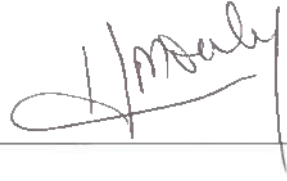




Le Président,

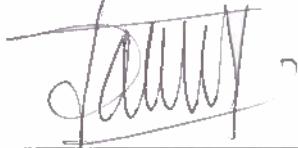



Alain GALLU



Suivent les signatures des délégués syndicaux ayant procédé au vote.

	SIGNATURE
Monsieur Mounir AARAB <i>suppléé par</i> <i>M. Richard POIGNET</i>	
Madame Véronique ALLIEZ	
Madame Valérie ARNAVON	
Monsieur Philippe BERRARD	
Monsieur Gérard BICHON	
Monsieur Alain BOUVIER	
Monsieur Daniel BUONOMO	
Monsieur Olivier CHAUTARD	
Monsieur Laurent CHAUVEAU	
Monsieur Christian CORNILLAC	
Monsieur Yves COURBIS	
Monsieur Thierry DAYRE	

Monsieur Patrick FRANÇOIS <i>suppléé par M. Pierre SAPHORES</i>	
Monsieur Alain GALLU	Ne participe pas au vote
Madame Laure GITTON	
Monsieur Gaël LEOPOLD	
Monsieur Yves LÉVÈQUE	
Madame Sylvie MOLINIÉ	
Madame Hélène MOULY	
Monsieur Éric PHÉLIPPEAU	
Madame Katy RICARD	
Monsieur Roland RIEU	
Monsieur Olivier SALIN	
Monsieur Paul SAVATIER	

<p>Monsieur Jean-Claude SICARD</p>	
<p>Madame Carole THOMAS <i>suppléée par</i> M. Jean LEBAT</p>	
<p>Monsieur Pierre-André VALAYER</p>	
<p>Monsieur Anthony ZILIO</p>	

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>5 530 029,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	5 476 111,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	9 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	44 737,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>4 344 800,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	4 344 800,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)**

**IV**

**A1**

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 377 452,25</b>	<b>0,00</b>		<b>6 907 481,34</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		5 476 111,10
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		9 180,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	16 129,00	0,00		60 866,99
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	1 361 323,25	0,00		1 361 323,25
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>4 344 800,83</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		4 344 800,83
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>34 198,62</b>	<b>1 394 255,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	237 737,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	522 366,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	69 652,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	34 198,62	564 499,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>975 846,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	18 156,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	-1 270,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	956 860,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)**

**IV**

**A2**

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 442 829,38</b>	<b>0,00</b>		<b>25 871 283,45</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	23 709 785,54	0,00		23 947 522,93
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		522 366,61
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	318,09	0,00		69 970,25
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		598 697,91
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	732 725,75	0,00		732 725,75
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 615 832,18</b>	<b>0,00</b>		<b>28 591 678,29</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00		18 256,13
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	4 860 420,52	0,00		4 859 150,18
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	22 737 269,88	0,00		23 694 130,20
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	18 041,78	0,00		20 141,78
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV  
D.T.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

**DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					49 166 660,00									
1641 Emprunts en euros (total)					49 166 660,00									
26-74282323CGP1SYPP	Arkea Banque Entreprises et Institutionnels			30/01/2024	6 516 033,00	C		4,388	4,388	EUR	T	P	O	A-1
26-74282323CGP2SYPP	Arkea Banque Entreprises et Institutionnels			30/01/2024	12 650 627,00	F	EURIBOR	0,820	0,820	EUR	T	P	N	A-1
MIN544047EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/07/2023	10 000 000,00	F		0,760	0,760	EUR	T	P	N	A-1
MIN544048EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/07/2023	6 280 000,00	F		0,760	0,760	EUR	S	P	N	A-1
MIN544049EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/07/2023	10 000 000,00	F		0,670	0,670	EUR	T	P	N	A-1
MIN544050EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/07/2023	2 220 000,00	F		0,670	0,670	EUR	S	P	N	A-1
MON542204EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/06/2022	1 500 000,00	F		0,710	0,710	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>49 166 660,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



**IV – ANNEXES**

**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**

**B1.2**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		42 997 734,94					5 476 111,09	449 971,39	0,00	97 348,93
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		42 997 734,94					5 476 111,09	449 971,39	0,00	97 348,93
26-74282323CGP1SYPP	N	0,00	A-1	3 016 033,00	8,00	C		4,388	3 500 000,00	140 113,63	0,00	17 861,17
26-74282323CGP2SYPP	N	0,00	A-1	11 954 236,36	16,08	F	EURIBOR	0,820	696 390,64	101 597,40	0,00	16 337,45
MIN544047EUR	N	0,00	A-1	9 534 973,29	27,50	F		0,760	310 605,91	73 942,57	0,00	17 915,16
MIN544048EUR	N	0,00	A-1	5 987 933,23	27,50	F		0,760	195 080,19	46 620,95	0,00	22 627,74
MIN544049EUR	N	0,00	A-1	9 107 337,46	14,50	F		0,670	596 103,78	63 517,43	0,00	15 085,29
MIN544050EUR	N	0,00	A-1	2 021 820,73	14,50	F		0,670	132 340,32	14 211,58	0,00	6 735,47
MON542204EUR	N	0,00	A-1	1 375 400,87	27,41	F		0,710	45 590,25	9 967,83	0,00	786,65
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>42 997 734,94</b>					<b>5 476 111,09</b>	<b>449 971,39</b>	<b>0,00</b>	<b>97 348,93</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

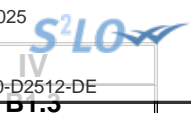
(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

**Syndicat des Portes de Provence - Principal - CFU - 2024**

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

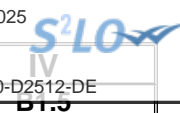
Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 026-252602552-20250320-D2512-DE





## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

## DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)					0,00	0,00			
Taux variable simple (total)					0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00			
<b>Total</b>					0,00	0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT**

**BT.6**

**REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (3)</b>																
<b>Total des recettes au c/ 166</b>					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
<b>Refinancement de dette (4)</b>																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV  
D.T.

### IV – ÉTATS ANNEXÉS

### B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

#### TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	42 997 734,94	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



### IV – ÉTATS ANNEXÉS

### B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

#### EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
<b>Total</b>												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.  
 - Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

## DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES**

**AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

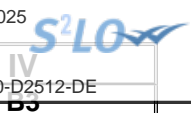


**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
L	Autres	5	25/11/2021
L	Autres	30	25/11/2021
L	Autres agencements, aménagements de terrains	15	25/11/2021
L	Bâtiments légers, abris	10	25/11/2021
L	Equipements de cuisines	10	25/11/2021
L	M14-Agencement, aménagement de bâtiments	15	25/11/2021
L	Matériels de bureau électrique	5	25/11/2021
L	Matériels informatiques	1	25/11/2021
L	Matériels informatiques	5	25/11/2021
L	Mobilier	10	25/11/2021



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025  
 Publié le 21/03/2025  
 ID : 026-252602552-20250320-D2512-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV

04

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

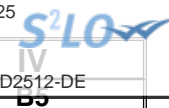
**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS**

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS**

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
<b>Assortis d'intérêts (total)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Non assortis d'intérêts (total)</b>		0,00	0,00		

S<sup>2</sup>LOIV  
D2512-DE

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

S<sup>2</sup>LO

IV

DT.4

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

## CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

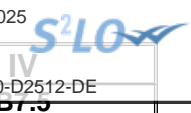
Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	5 926 082,48
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>5 926 082,48</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>28 591 678,29</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>20,73</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

### B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
<b>Marchés de partenariat (1)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

## ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes publics</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV  
50

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

**LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes de droit privé</b>	<b>0,00</b>	
<b>Associations</b>	<b>0,00</b>	
<b>Entreprises</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes physiques</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes de droit public</b>	<b>0,00</b>	
<b>Etat</b>	<b>0,00</b>	
<b>Régions</b>	<b>0,00</b>	
<b>Départements</b>	<b>0,00</b>	
<b>Communes</b>	<b>0,00</b>	
<b>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

B9

## B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>7,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,00</b>	<b>5,00</b>	<b>1,00</b>	<b>6,00</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>3,00</b>	<b>1,00</b>	<b>4,00</b>
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025  
 Publié le 21/03/2025  
 ID : 026-252602552-20250320-D2512-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	EMPLOIS BUDGETAIRES	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		11,00	0,00	11,00	8,00	2,00	10,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

### B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

**B9**

#### B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	0	0,00	A	
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	821	0,00	332-13	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-14	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	387	0,00	332-23-1°	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

### B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX

#### LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

**B10**

#### LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
31/05/2011 -	Energie Rhône Vallée	SAEML Energie Rhône Vallée	SAEML	25 000,00
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU  
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT****B11.1****B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B11.2</b>

**B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**

**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	2 900 080,42
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 900 080,42

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)</b>	783 148,60
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 900 080,42
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	3 683 229,02

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	5 483 646,00	5 483 638,94	0,00	5 483 638,94
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	4 821 000,98	3 588 528,04	513 869,00	4 102 397,04
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>	-662 645,02	-1 895 110,90	513 869,00	-1 381 241,90
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	2 900 080,42			2 900 080,42
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	783 148,60	783 148,60		783 148,60
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>	3 683 229,02			3 683 229,02
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				2 301 987,12

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 026-252602552-20250320-D2512-DE



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGETAIRE – DÉPENSES

## DÉPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DÉPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>5 483 646,00</b>	<b>5 483 638,94</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>5 476 116,00</b>	<b>5 476 111,10</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 476 116,00	5 476 111,10
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>7 530,00</b>	<b>7 527,84</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	7 530,00	7 527,84

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.


## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>4 821 000,98</b>	<b>III 3 588 528,04</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>3 561 658,98</b>	<b>3 561 652,23</b>
10222	FCTVA	3 561 658,98	3 561 652,23
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>1 259 342,00</b>	<b>26 875,81</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	5 088,77	5 088,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	3 332,00	3 332,00
28138	Autres constructions	249,00	249,00
281828	Autres matériels de transport	3 293,00	3 293,00
281838	Autre matériel informatique	2 540,62	2 540,62
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 054,42	1 054,42
28188	Autres immo. corporelles	11 318,77	11 318,77
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025  
 Publié le 21/03/2025  
 ID : 026-252602552-20250320-D2512-DE



Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 232 465,42	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
202001	CENTRE DE VALORISATION	202001	44 314 898,90	3 342 882,00	0,00	3 342 882,00	0,00	3 342 882,00	1 361 323,25	1 981 558,75
<b>TOTAL</b>			<b>44 314 898,90</b>	<b>3 342 882,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 342 882,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 342 882,00</b>	<b>1 361 323,25</b>	<b>1 981 558,75</b>

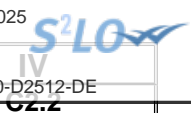
\* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
<b>Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

### C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

#### SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
<b>Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE****Présentation agrégée par nature**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	9 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	27 718,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 361 323,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 398 221,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



**AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	9 180,00	9 180,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	27 718,50	0,00	27 718,50	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 361 323,25	1 361 323,25	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 398 221,75</b>	<b>1 370 503,25</b>	<b>27 718,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAUX (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	9 180,00	9 180,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	27 718,50	0,00	27 718,50	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	1 361 323,25	1 361 323,25	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 398 221,75</b>	<b>1 370 503,25</b>	<b>27 718,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,



- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

## Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	9 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	1 361 323,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 370 503,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	9 180,00	9 180,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	1 361 323,25	1 361 323,25	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 370 503,25</b>	<b>1 370 503,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAUX (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	9 180,00	9 180,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	1 361 323,25	1 361 323,25	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 370 503,25</b>	<b>1 370 503,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,



- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
  - 2138 « Autres constructions »,
  - 2151 « Réseaux de voirie »,
  - 2152 « Installations de voirie »,
  - 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
  - 21828 « Autres matériels de transport »,
  - 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
  - 2313 « Constructions en cours »,
  - 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
  - 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
- La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

S<sup>2</sup>LO



IV

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

### LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
Reçu en préfecture le 21/03/2025  
Publié le 21/03/2025  
ID : 026-252602552-20250320-D2512-DE



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS**

Cet état ne contient pas d'information.

S<sup>2</sup>LO

IV  
DS

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**



IV

D4

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7**

**Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes**

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	<b>Montant</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Etat des ressources de l'apprentissage**

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 <sup>ère</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 <sup>ème</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources externes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

**2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.



## IV – ÉTATS ANNEXÉS

### ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

S<sup>2</sup>LO

IV

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D6.2**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00



RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>D7.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
Reçu en préfecture le 21/03/2025  
Publié le 21/03/2025  
ID : 026-252602552-20250320-D2512-DE



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D7.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU**


D6.1

**ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION**NOMENCLATURE :

- |                                                            |                                                                        |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| 14-Etudes et conduite de projet                            | 34-Résidentialisation de logements                                     |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer         | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées                 |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux                | 36-Accession à la propriété                                            |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées                     | 37-Equipement public de proximité                                      |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé                   | 38-Immobilier à vocation économique                                    |
| 24-Aménagement d'ensemble                                  | 39-Autres investissements                                              |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire         | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement                      |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux           |                                                                        |

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus  
(2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant  
(3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés  
(4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
Reçu en préfecture le 21/03/2025  
Publié le 21/03/2025  
ID : 026-252602552-20250320-D2512-DE  
D6.2



<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU</b>	

Cet état ne contient pas d'information.

**SYPP**

Numéro SIRET : 25260255200025

POSTE COMPTABLE : 026038 SGC PIERRELATTE

**Compte financier unique (M57)**

**Voté par Nature**  
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2024

# Sommaire

## Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCF](#)

	Origine des données	Page
<b>I. Informations générales et synthétiques</b>		
A	<a href="#">Informations statistiques, fiscales et financières</a>	Ordonnateur 5
B1	<a href="#">Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble</a>	Ordonnateur 6
B2	<a href="#">Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</a>	Comptable 7
B3.1	<a href="#">Liste des organismes de regroupement</a>	Ordonnateur 8
B3.2	<a href="#">Liste des établissements publics créés</a>	Ordonnateur 9
B3.3	<a href="#">Liste des services individualisés dans un budget annexe</a>	Ordonnateur 10
C1	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Dépenses</a>	Ordonnateur 11
C2	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Recettes</a>	Ordonnateur 12
D	<a href="#">Bilan synthétique</a>	Comptable 13
E	<a href="#">Compte de résultat synthétique</a>	Comptable 14
F	<a href="#">Taux des contributions et produits afférents en N</a>	Ordonnateur 16
<b>II. Exécution budgétaire</b>		
A	<a href="#">Modalités de vote du budget</a>	Ordonnateur 17
	<i>Vue d'ensemble</i>	
A1.1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Ordonnateur 18
A1.2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	Ordonnateur 19
A2.1	<a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	Ordonnateur 20
A2.2	<a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	Ordonnateur 22
	<i>Vue détaillée</i>	
B1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Comptable 23
B2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	Comptable 25
C1	<a href="#">Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles</a>	Ordonnateur 27
D1	<a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	Comptable 29
D2	<a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	Comptable 33
<b>III. États financiers</b>		
A	<a href="#">Bilan</a>	Comptable 35
B	<a href="#">Compte de résultat</a>	Comptable 39
C	<a href="#">Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)</a>	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe 41
D	<a href="#">Balance des comptes</a>	Comptable 42
<b>IV. États annexés</b>		

<i>A. Présentation croisée et agrégée</i>		
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>		
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur

Origine des

Publié le 21/03/2025

B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur
<i>C. États annexés budgétaires</i>		
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur
<i>D. Autres éléments d'information</i>		
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur

**V. Arrêté et signatures**

A [Arrêté et signatures](#) Ordonnateur / Comptable

58

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

#### Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	236594

#### Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

#### Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	109,34
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	120,84
3 Dépenses d'équipement brut / population	6,04
4 Encours de dette / population (2)(3)	196,52
5 DGF / population	0,00

#### Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,0201
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	1,0963
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	0,1000
9 Taux d'épargne nette ( Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	-0,1000
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	1,6262
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	17,0922

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 104 149,58	26 790 500,00	32 894 649,58
	Recettes réalisées (1)	B	4 371 676,64	28 602 541,13	32 974 217,77
	Restes à réaliser	C	513 869,00	0,00	513 869,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	9 004 230,00	27 290 500,00	36 294 730,00
	Dépenses réalisées (1)	E	6 918 344,18	25 898 159,26	32 816 503,44
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-2 546 667,54	2 704 381,87	157 714,33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 900 080,42	500 000,00	3 400 080,42
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	353 412,88	3 204 381,87	3 557 794,75
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	513 869,00	0,00	513 869,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	867 281,88	3 204 381,87	4 071 663,75

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	2 900 080,42		-2 546 667,54		353 412,88
Fonctionnement	1 283 148,60	783 148,60	2 704 381,87		3 204 381,87
<b>TOTAL I</b>	<b>4 183 229,02</b>	<b>783 148,60</b>	<b>157 714,33</b>		<b>3 557 794,75</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>4 183 229,02</b>	<b>783 148,60</b>	<b>157 714,33</b>		<b>3 557 794,75</b>



## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.





## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >				non
CE	< Néant >				non
Régie personnalisée	< Néant >				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.





**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >					non
Lotissement	< Néant >					non
Service social et médico-social	< Néant >					non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I II) <b>513 869,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	513 869,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(I V) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

## Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Apports et subventions d'investissement	4 030,89
Subventions d'investissement versées	93,75	Neutralisations et régularisations	-95,99
Autres immobilisations incorporelles	57,26	Réserves	1 606,95
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		Report à nouveau	500,00
Terrains	1 500,37	Résultat de l'exercice	2 704,38
Constructions	429,14	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>8 746,23</b>
Réseaux divers		<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel		<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Autres	163,58	Emprunts obligataires	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>45 911,02</b>	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	43 095,08
<b>Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés</b>		Dettes financières et autres emprunts	
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>	<b>31,05</b>	<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	<b>43 095,08</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>48 186,17</b>	<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 528,26
Stocks		Autres dettes non financières	1,04
Créances	3 914,66	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>7 529,30</b>
Trésorerie	7 354,26	<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>11 268,92</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>50 624,38</b>
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	84,47
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>59 455,09</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>59 455,09</b>

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Dotations de l'état		0,04
Participations	23 693,77	22 545,63
Compensations, autres attributions et autres participations	0,36	
Dons et legs		
Impôts et taxes		
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	4 859,15	3 504,28
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	20,14	37,06
Production stockée et immobilisée		
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	7,53	5,48
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	3,34	1,67
Neutralisation des moins-values de cession		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)</b>	<b>28 584,29</b>	<b>26 094,15</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et charges externes	23 884,24	20 845,19
Charges de personnel	496,55	418,26
Indemnités des élus (et membres du CESR)	68,27	67,02
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	734,42	505,27
Impôts et taxes	70,85	2 727,03
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	26,88	22,82
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>25 281,21</b>	<b>24 585,60</b>

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>	<b>3 303,08</b>	<b>1 508,56</b>
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>598,70</b>	<b>633,74</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>	<b>-598,70</b>	<b>-633,74</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>	<b>2 704,38</b>	<b>874,82</b>

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

### TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>				
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>				
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...



## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00	9 180,00	22,95	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	103 000,00	60 866,99	59,09	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 367,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	3 342 882,00	1 361 323,25	40,72	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 487 249,00</b>	<b>1 431 370,24</b>	<b>41,05</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 476 116,00	5 476 111,10	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	30 000,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>5 506 116,00</b>	<b>5 476 111,10</b>	<b>99,46</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>8 993 365,00</b>	<b>6 907 481,34</b>	<b>76,81</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	10 865,00	10 862,84	99,98	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>10 865,00</b>	<b>10 862,84</b>	<b>99,98</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>9 004 230,00</b>	<b>6 918 344,18</b>	<b>76,83</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>9 004 230,00</b>	<b>6 918 344,18</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.



## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	500 000,00	0,00	0,00	513 869,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 344 807,58	4 344 800,83	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 844 807,58</b>	<b>4 344 800,83</b>	<b>89,68</b>	<b>513 869,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	1 232 465,42			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	26 876,58	26 875,81	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>1 259 342,00</b>	<b>26 875,81</b>	<b>2,13</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>6 104 149,58</b>	<b>4 371 676,64</b>	<b>71,62</b>	<b>513 869,00</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>2 900 080,42</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>9 004 230,00</b>	<b>4 371 676,64</b>		<b>513 869,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324



## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	23 948 727,00	19 872 412,10	4 075 110,83	23 947 522,93	99,99	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	586 155,00	522 366,61	0,00	522 366,61	89,12	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	73 000,00	68 854,39	1 115,86	69 970,25	95,85	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>24 607 882,00</b>	<b>20 463 633,10</b>	<b>4 076 226,69</b>	<b>24 539 859,79</b>	<b>99,72</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	690 350,00	501 348,98	97 348,93	598 697,91	86,72	0,00
67	Charges spécifiques	732 726,00	732 725,75	0,00	732 725,75	100,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>26 031 158,00</b>	<b>21 697 707,83</b>	<b>4 173 575,62</b>	<b>25 871 283,45</b>	<b>99,39</b>	<b>0,00</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	1 232 465,42					
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (2)</i>	26 876,58	26 875,81	0,00	26 875,81	100,00	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>1 259 342,00</b>	<b>26 875,81</b>	<b>0,00</b>	<b>26 875,81</b>	<b>2,13</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>27 290 500,00</b>	<b>21 724 583,64</b>	<b>4 173 575,62</b>	<b>25 898 159,26</b>	<b>94,90</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>27 290 500,00</b>	<b>21 724 583,64</b>	<b>4 173 575,62</b>	<b>25 898 159,26</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

**Syndicat des Portes de Provence - Principal - CFU - 2024**

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 026-252602552-20250320-D2512-DE



## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	19 000,00	18 256,13	0,00	18 256,13	96,08	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 349 110,00	4 362 248,39	496 901,79	4 859 150,18	145,09	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	23 392 755,00	23 040 060,45	654 069,75	23 694 130,20	101,29	0,00
75	Autres produits de gestion courante	17 770,00	20 141,78	0,00	20 141,78	113,35	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>26 778 635,00</b>	<b>27 440 706,75</b>	<b>1 150 971,54</b>	<b>28 591 678,29</b>	<b>106,77</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>26 779 635,00</b>	<b>27 440 706,75</b>	<b>1 150 971,54</b>	<b>28 591 678,29</b>	<b>106,77</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	10 865,00	10 862,84	0,00	10 862,84	99,98	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>10 865,00</b>	<b>10 862,84</b>	<b>0,00</b>	<b>10 862,84</b>	<b>99,98</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>26 790 500,00</b>	<b>27 451 569,59</b>	<b>1 150 971,54</b>	<b>28 602 541,13</b>	<b>106,76</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>500 000,00</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>27 290 500,00</b>	<b>27 451 569,59</b>	<b>1 150 971,54</b>	<b>28 602 541,13</b>		<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2031	Frais d'études		9 180,00		9 180,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00	9 180,00		9 180,00	30 820,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		1 345,00		1 345,00	
21828	Autres matériels de transport		27 718,50		27 718,50	
21838	Autre matériel informatique		3 975,06		3 975,06	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		154,80		154,80	
2185	Matériel de téléphonie		245,88		245,88	
2188	Autres		27 427,75		27 427,75	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	103 000,00	60 866,99		60 866,99	42 133,01
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 367,00				1 367,00
2313202001	Constructions		1 361 323,25		1 361 323,25	
total opération n° 202001	Opération d'équipement n° 202001	3 342 882,00	1 361 323,25		1 361 323,25	1 981 558,75
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 487 249,00</b>	<b>1 431 370,24</b>		<b>1 431 370,24</b>	<b>2 055 878,76</b>
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		5 476 111,10		5 476 111,10	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 476 116,00	5 476 111,10		5 476 111,10	4,90
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	30 000,00				30 000,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					



## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>5 506 116,00</b>	<b>5 476 111,10</b>		<b>5 476 111,10</b>	<b>30 004,90</b>
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>8 993 365,00</b>	<b>6 907 481,34</b>		<b>6 907 481,34</b>	<b>2 085 883,66</b>
13911	État et établissements nationaux		2 044,60		2 044,60	
13913	Départements		3 670,74		3 670,74	
139151	GFP de rattachement		2 044,60	2 044,60		
13918	Autres		1 812,50		1 812,50	
198	Neutralisation des amortissements		3 335,00		3 335,00	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 865,00	12 907,44	2 044,60	10 862,84	2,16
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>10 865,00</b>	<b>12 907,44</b>	<b>2 044,60</b>	<b>10 862,84</b>	<b>2,16</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>9 004 230,00</b>	<b>6 920 388,78</b>	<b>2 044,60</b>	<b>6 918 344,18</b>	<b>2 085 885,82</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>						
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>9 004 230,00</b>	<b>6 920 388,78</b>	<b>2 044,60</b>	<b>6 918 344,18</b>	<b>2 085 885,82</b>

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 13	Subventions d'investissement	500 000,00				500 000,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		3 561 652,23		3 561 652,23	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		783 148,60		783 148,60	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	4 344 807,58	4 344 800,83		4 344 800,83	6,75
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 844 807,58</b>	<b>4 344 800,83</b>		<b>4 344 800,83</b>	<b>500 006,75</b>
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 232 465,42				
28031	Frais d'études		5 088,00		5 088,00	
280422	Bâtiments et installations		3 332,00		3 332,00	
28138	Autres constructions		249,00		249,00	
281828	Autres matériels de transport		3 293,00		3 293,00	
281838	Autre matériel informatique		2 540,62		2 540,62	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		1 054,42		1 054,42	
28188	Autres		11 318,77		11 318,77	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	26 876,58	26 875,81		26 875,81	0,77
<i>total chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>					
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>1 259 342,00</b>	<b>26 875,81</b>		<b>26 875,81</b>	<b>1 232 466,19</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>6 104 149,58</b>	<b>4 371 676,64</b>		<b>4 371 676,64</b>	<b>1 732 472,94</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>2 900 080,42</b>				
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>9 004 230,00</b>	<b>4 371 676,64</b>		<b>4 371 676,64</b>	<b>4 632 553,36</b>



**II – EXECUTION BUDGETAIRE**

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES**

**OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202001(1)  
LIBELLE : SYPROVAL**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		3 342 882,00	A 1 361 323,25	0,00	0,00	B 45 676 222,17
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	3 342 882,00	1 361 323,25	0,00	0,00	45 676 222,17
2313	Constructions	3 342 882,00	1 361 323,25		0,00	45 676 222,17





		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 0,00</b>
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A -1 361 323,25</b>	<b>D - B -45 676 222,17</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.





## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60226	Habillement et vêtements de travail		132,67	132,67		
6023	Fournitures de voirie		11,35	11,35		
60611	Eau et assainissement		362,02		362,02	
60612	Énergie - Électricité		1 799,99		1 799,99	
60618	Autres fournitures		400,80		400,80	
60622	Carburants		2 121,98		2 121,98	
60623	Alimentation		825,09		825,09	
60624	Produits de traitement		9,96		9,96	
60628	Autres fournitures non stockées		455,00		455,00	
60632	Fournitures de petit équipement		35 708,29	3 523,20	32 185,09	
60636	Habillement et Vêtements de travail		1 233,89		1 233,89	
6064	Fournitures administratives		754,62		754,62	
6068	Autres matières et fournitures.		5 709,73	4 370,00	1 339,73	
611	Contrats de prestations de services		28 270 839,50	4 674 443,16	23 596 396,34	
61228	Autres		7 214,40		7 214,40	
6132	Locations immobilières		34 911,40	2 537,09	32 374,31	
61351	Matériel roulant		1 006,00		1 006,00	
614	Charges locatives et de copropriété		7 745,45		7 745,45	
61551	Matériel roulant		3 684,24		3 684,24	
6156	Maintenance		17 298,79	432,00	16 866,79	
6161	Multirisques		4 899,52		4 899,52	
617	Études et recherches		2 000,00		2 000,00	
6182	Documentation générale et technique		3 164,00		3 164,00	
6183	Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)		28 772,00		28 772,00	
6184	Versements à des organismes de formation		2 360,00		2 360,00	
6185	Frais de colloques et séminaires		1 200,00		1 200,00	



## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6188	Autres frais divers		1 732,18		1 732,18	
62268	Autres honoraires, conseils...		50 627,80		50 627,80	
6227	Frais d'actes et de contentieux		28 385,10		28 385,10	
6228	Divers		13 260,00		13 260,00	
6231	Annonces et insertions		864,00		864,00	
6232	Fêtes et cérémonies		92,80		92,80	
6234	Réceptions		3 649,95	162,00	3 487,95	
6236	Catalogues et imprimés		260,36		260,36	
6238	Divers		9 229,10		9 229,10	
6251	Voyages, déplacements et missions		5 013,39	28,64	4 984,75	
6261	Frais d'affranchissement		3 258,44	238,26	3 020,18	
6262	Frais de télécommunications		7 647,88	92,81	7 555,07	
627	Services bancaires et assimilés.		0,22		0,22	
6281	Concours divers (cotisations...)		4 063,20		4 063,20	
6283	Frais de nettoyage des locaux		3 244,61	194,71	3 049,90	
6288	Autres		3 808,00		3 808,00	
63512	Taxes foncières		2 000,00		2 000,00	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)		61 931,10		61 931,10	
total chapitre 011	Charges à caractère général	23 948 727,00	28 633 688,82	4 686 165,89	23 947 522,93	1 204,07
6218	Autre personnel extérieur		647,11		647,11	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		283,54		283,54	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		5 782,42		5 782,42	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		850,20		850,20	
64111	Rémunération principale		188 112,45		188 112,45	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		3 043,39		3 043,39	
64113	NBI		1 476,84		1 476,84	
64118	Autres indemnités.		76 732,28		76 732,28	
64131	Rémunérations		73 754,02		73 754,02	
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		42,90		42,90	
64138	Primes et autres indemnités		18 276,10		18 276,10	
6415	Congés payés		1 423,97		1 423,97	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		55 151,79		55 151,79	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		66 342,61		66 342,61	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		3 725,69		3 725,69	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		12 685,04		12 685,04	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		754,48		754,48	
6475	Médecine du travail, pharmacie		790,78		790,78	
6478	Autres charges sociales diverses		12 491,00		12 491,00	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	586 155,00	522 366,61		522 366,61	63 788,39
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65311	Indemnités de fonction		64 389,35		64 389,35	
65312	Frais de mission et de déplacement		568,88		568,88	
65313	Cotisations de retraite		3 314,27		3 314,27	
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage		1 115,86		1 115,86	
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		316,50		316,50	
65888	Autres		265,39		265,39	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	73 000,00	69 970,25		69 970,25	3 029,75



## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>24 607 882,00</b>	<b>29 226 025,68</b>	<b>4 686 165,89</b>	<b>24 539 859,79</b>	<b>68 022,21</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance		567 274,40		567 274,40	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		97 348,93	65 925,42	31 423,51	
total chapitre 66	Charges financières	690 350,00	664 623,33	65 925,42	598 697,91	91 652,09
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		732 725,75		732 725,75	
total chapitre 67	Charges spécifiques	732 726,00	732 725,75		732 725,75	0,25
total chapitre 68	Dotations aux provisions	200,00				200,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>26 031 158,00</b>	<b>30 623 374,76</b>	<b>4 752 091,31</b>	<b>25 871 283,45</b>	<b>159 874,55</b>
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 232 465,42				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		26 875,81		26 875,81	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 876,58	26 875,81		26 875,81	0,77
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 259 342,00</b>	<b>26 875,81</b>		<b>26 875,81</b>	<b>1 232 466,19</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>27 290 500,00</b>	<b>30 650 250,57</b>	<b>4 752 091,31</b>	<b>25 898 159,26</b>	<b>1 392 340,74</b>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>						
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>27 290 500,00</b>	<b>30 650 250,57</b>	<b>4 752 091,31</b>	<b>25 898 159,26</b>	<b>1 392 340,74</b>

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		14 778,03		14 778,03	
6479	Remboursements sur autres charges sociales		3 478,10		3 478,10	
total chapitre 013	Atténuations de charges	19 000,00	18 256,13		18 256,13	743,87
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
706888	Autres		5 243 711,25	386 771,07	4 856 940,18	
70878	par des tiers		2 000,00		2 000,00	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)		210,00		210,00	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 349 110,00	5 245 921,25	386 771,07	4 859 150,18	-1 510 040,18
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
74758	Autres groupements		26 399 746,63	2 705 972,03	23 693 774,60	
7481	Attributions sur le versement représentatif d'impôt sur les cercles et maisons de jeux		355,60		355,60	
total chapitre 74	Dotations et participations	23 392 755,00	26 400 102,23	2 705 972,03	23 694 130,20	-301 375,20
755	Dédits et pénalités perçus		15 770,43		15 770,43	
75888	Autres		4 371,35		4 371,35	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	17 770,00	20 141,78		20 141,78	-2 371,78
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>26 778 635,00</b>	<b>31 684 421,39</b>	<b>3 092 743,10</b>	<b>28 591 678,29</b>	<b>-1 813 043,29</b>
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits spécifiques	1 000,00				1 000,00
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>26 779 635,00</b>	<b>31 684 421,39</b>	<b>3 092 743,10</b>	<b>28 591 678,29</b>	<b>-1 812 043,29</b>
77681	Neutralisation des amortissements		3 335,00		3 335,00	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		9 572,44	2 044,60	7 527,84	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 865,00	12 907,44	2 044,60	10 862,84	2,16
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>10 865,00</b>	<b>12 907,44</b>	<b>2 044,60</b>	<b>10 862,84</b>	<b>2,16</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>26 790 500,00</b>	<b>31 697 328,83</b>	<b>3 094 787,70</b>	<b>28 602 541,13</b>	<b>-1 812 041,13</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté		500 000,00				
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>27 290 500,00</b>	<b>31 697 328,83</b>	<b>3 094 787,70</b>	<b>28 602 541,13</b>	<b>-1 312 041,13</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		100 000,00	6 247,00	93 753,00	97 085,00
Autres immobilisations incorporelles		74 935,33	17 678,53	57 256,80	53 164,80
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		1 529 786,25	29 417,88	1 500 368,37	1 500 368,37
Constructions		429 886,43	747,00	429 139,43	429 388,43
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		294 155,36	130 571,78	163 583,58	120 923,40
Immobilisations corporelles en cours		45 911 017,04		45 911 017,04	44 549 693,79
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		31 052,45		31 052,45	31 052,45
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>48 370 832,86</b>	<b>184 662,19</b>	<b>48 186 170,67</b>	<b>46 781 676,24</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		3 072 225,27		3 072 225,27	997 900,75
Créances sur les redevables et comptes rattachés		835 641,10		835 641,10	690 571,24
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		6 788,92		6 788,92	8 261,04
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)</b>		<b>3 914 655,29</b>		<b>3 914 655,29</b>	<b>1 696 733,03</b>
<b>TRÉSORERIE</b>					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		7 354 260,92		7 354 260,92	10 004 004,71
AUTRES					
<b>TOTAL TRÉSORERIE (III)</b>		<b>7 354 260,92</b>		<b>7 354 260,92</b>	<b>10 004 004,71</b>
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					43,84
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>59 639 749,07</b>	<b>184 662,19</b>	<b>59 455 086,88</b>	<b>58 482 457,82</b>



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		105 168,42	105 168,42
Fonds globalisés		3 738 625,57	176 973,34
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		47 675,84	55 203,68
Rattachées à un actif non amortissable		139 422,21	139 422,21
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-95 990,90	-92 655,90
RÉSERVES		1 606 947,46	823 798,86
REPORT A NOUVEAU		500 000,00	408 330,36
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		2 704 381,87	874 818,24
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>		<b>8 746 230,47</b>	<b>2 491 059,21</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		43 095 083,88	48 539 771,47
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>		<b>43 095 083,88</b>	<b>48 539 771,47</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 528 262,20	7 450 636,78
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		1 036,00	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>		<b>7 529 298,20</b>	<b>7 450 636,78</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>		<b>50 624 382,08</b>	<b>55 990 408,25</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		84 474,33	990,36
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>		<b>59 455 086,88</b>	<b>58 482 457,82</b>




### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>				
Dotations de l'état			38,58	-38,58
Participations		23 693 774,60	22 545 630,45	1 148 144,15
Compensations, autres attributions et autres participations		355,60		355,60
Dons et legs				
Impôts et taxes				
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>				
Ventes de biens ou prestations de services		4 859 150,18	3 504 277,95	1 354 872,23
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		20 141,78	37 056,65	-16 914,87
Production stockée et immobilisée				
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		7 527,84	5 483,24	2 044,60
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		3 335,00	1 666,00	1 669,00
Neutralisation des moins-values de cession				
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>		<b>28 584 285,00</b>	<b>26 094 152,87</b>	<b>2 490 132,13</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Achats et charges externes		23 884 238,94	20 845 191,04	3 039 047,90
Charges de personnel		496 547,21	418 260,29	78 286,92
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>348 083,92</i>	<i>298 564,33</i>	<i>49 519,59</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>148 463,29</i>	<i>119 695,96</i>	<i>28 767,33</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		68 272,50	67 024,14	1 248,36
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		734 423,50	505 271,54	229 151,96
Impôts et taxes		70 847,26	2 727 033,24	-2 656 185,98
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		26 875,81	22 815,34	4 060,47
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				

**III – ÉTATS FINANCIERS**  
**Compte de résultat (en euros)**

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>25 281 205,22</b>	<b>24 585 595,59</b>	<b>695 609,63</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
<i>Dont ménages</i>				
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>				
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>				
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>				
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		<b>3 303 079,78</b>	<b>1 508 557,28</b>	<b>1 794 522,50</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts		598 697,91	633 739,04	-35 041,13
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		<b>598 697,91</b>	<b>633 739,04</b>	<b>-35 041,13</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		<b>-598 697,91</b>	<b>-633 739,04</b>	<b>35 041,13</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)</b>		<b>2 704 381,87</b>	<b>874 818,24</b>	<b>1 829 563,63</b>

Envoyé en préfecture le 21/03/2025	Exercice 2024
Reçu en préfecture le 21/03/2025	
Publié le 21/03/2025	
ID : 026-252602552-20250320-D2512-DE	

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Annexe

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		105 168,42						105 168,42		105 168,42
10222	F.C.T.V.A.		176 973,34				3 561 652,23		3 738 625,57		3 738 625,57
	<b>Sous Total compte 1022</b>		<b>176 973,34</b>				<b>3 561 652,23</b>		<b>3 738 625,57</b>		<b>3 738 625,57</b>
	<b>Sous Total compte 102</b>		<b>282 141,76</b>				<b>3 561 652,23</b>		<b>3 843 793,99</b>		<b>3 843 793,99</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		823 798,86				783 148,60		1 606 947,46		1 606 947,46
	<b>Sous Total compte 106</b>		<b>823 798,86</b>				<b>783 148,60</b>		<b>1 606 947,46</b>		<b>1 606 947,46</b>
	<b>Sous Total compte 10</b>		<b>1 105 940,62</b>				<b>4 344 800,83</b>		<b>5 450 741,45</b>		<b>5 450 741,45</b>
110	Report à nouveau (solde créditeur)		408 330,36	783 148,60	874 818,24			783 148,60	1 283 148,60		500 000,00
	<b>Sous Total compte 11</b>		<b>408 330,36</b>	<b>783 148,60</b>	<b>874 818,24</b>			<b>783 148,60</b>	<b>1 283 148,60</b>		<b>500 000,00</b>
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		874 818,24	874 818,24				874 818,24	874 818,24		
	<b>Sous Total compte 12</b>		<b>874 818,24</b>	<b>874 818,24</b>				<b>874 818,24</b>	<b>874 818,24</b>		
1311	État et établissements nationaux		20 446,00						20 446,00		20 446,00
1313	Départements		36 707,40						36 707,40		36 707,40
1318	Autres		14 500,00						14 500,00		14 500,00
	<b>Sous Total compte 131</b>		<b>71 653,40</b>						<b>71 653,40</b>		<b>71 653,40</b>
1322	Régions		12 212,08						12 212,08		12 212,08
1328	Autres		33 930,30						33 930,30		33 930,30
	<b>Sous Total compte 132</b>		<b>46 142,38</b>						<b>46 142,38</b>		<b>46 142,38</b>
1383	Départements		17 881,00						17 881,00		17 881,00
1385	Groupements de collectivités et collecti		49 898,83						49 898,83		49 898,83
1388	Autres		25 500,00						25 500,00		25 500,00
	<b>Sous Total compte 138</b>		<b>93 279,83</b>						<b>93 279,83</b>		<b>93 279,83</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13911	État et établissements nationaux					2 044,60		2 044,60		2 044,60	
13913	Départements	11 012,22				3 670,74		14 682,96		14 682,96	
139151	GFP de rattachement					2 044,60	2 044,60	2 044,60	2 044,60		
	<b>Sous Total compte 13915</b>					<b>2 044,60</b>	<b>2 044,60</b>	<b>2 044,60</b>	<b>2 044,60</b>		
13918	Autres	5 437,50				1 812,50		7 250,00		7 250,00	
	<b>Sous Total compte 1391</b>	<b>16 449,72</b>				<b>9 572,44</b>	<b>2 044,60</b>	<b>26 022,16</b>	<b>2 044,60</b>	<b>23 977,56</b>	
	<b>Sous Total compte 139</b>	<b>16 449,72</b>				<b>9 572,44</b>	<b>2 044,60</b>	<b>26 022,16</b>	<b>2 044,60</b>	<b>23 977,56</b>	
	<b>Sous Total compte 13</b>	<b>16 449,72</b>	<b>211 075,61</b>			<b>9 572,44</b>	<b>2 044,60</b>	<b>26 022,16</b>	<b>213 120,21</b>		<b>187 098,05</b>
1641	Emprunts en euros		48 473 846,05			5 476 111,10		5 476 111,10	48 473 846,05		42 997 734,95
	<b>Sous Total compte 164</b>		<b>48 473 846,05</b>			<b>5 476 111,10</b>		<b>5 476 111,10</b>	<b>48 473 846,05</b>		<b>42 997 734,95</b>
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		65 925,42	65 925,42	97 348,93			65 925,42	163 274,35		97 348,93
	<b>Sous Total compte 1688</b>		<b>65 925,42</b>	<b>65 925,42</b>	<b>97 348,93</b>			<b>65 925,42</b>	<b>163 274,35</b>		<b>97 348,93</b>
	<b>Sous Total compte 168</b>		<b>65 925,42</b>	<b>65 925,42</b>	<b>97 348,93</b>			<b>65 925,42</b>	<b>163 274,35</b>		<b>97 348,93</b>
	<b>Sous Total compte 16</b>		<b>48 539 771,47</b>	<b>65 925,42</b>	<b>97 348,93</b>	<b>5 476 111,10</b>		<b>5 542 036,52</b>	<b>48 637 120,40</b>		<b>43 095 083,88</b>
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		9 146,94						9 146,94		9 146,94
193	Autres neutralisations et régularisation	100 136,84						100 136,84		100 136,84	
198	Neutralisation des amortissements	1 666,00				3 335,00		5 001,00		5 001,00	
	<b>Sous Total compte 19</b>	<b>101 802,84</b>	<b>9 146,94</b>			<b>3 335,00</b>		<b>105 137,84</b>	<b>9 146,94</b>	<b>95 990,90</b>	
	<b>Total classe 1</b>	<b>118 252,56</b>	<b>51 149 083,24</b>	<b>1 723 892,26</b>	<b>972 167,17</b>	<b>5 489 018,54</b>	<b>4 346 845,43</b>	<b>7 331 163,36</b>	<b>56 468 095,84</b>	<b>129 115,40</b>	<b>49 266 047,88</b>
2031	Frais d'études	63 340,80				9 180,00		72 520,80		72 520,80	
	<b>Sous Total compte 203</b>	<b>63 340,80</b>				<b>9 180,00</b>		<b>72 520,80</b>		<b>72 520,80</b>	
20422	Bâtiments et installations	100 000,00						100 000,00		100 000,00	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 2042</b>	<b>100 000,00</b>						<b>100 000,00</b>		<b>100 000,00</b>	
	<b>Sous Total compte 204</b>	<b>100 000,00</b>						<b>100 000,00</b>		<b>100 000,00</b>	
2051	Concessions et droits similaires	2 414,53						2 414,53		2 414,53	
	<b>Sous Total compte 205</b>	<b>2 414,53</b>						<b>2 414,53</b>		<b>2 414,53</b>	
	<b>Sous Total compte 20</b>	<b>165 755,33</b>				<b>9 180,00</b>		<b>174 935,33</b>		<b>174 935,33</b>	
2111	Terrains nus	1 500 368,37						1 500 368,37		1 500 368,37	
	<b>Sous Total compte 211</b>	<b>1 500 368,37</b>						<b>1 500 368,37</b>		<b>1 500 368,37</b>	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 798,90						1 798,90		1 798,90	
2128	Autres agencements et aménagements	27 618,98						27 618,98		27 618,98	
	<b>Sous Total compte 212</b>	<b>29 417,88</b>						<b>29 417,88</b>		<b>29 417,88</b>	
21351	Bâtiments publics	265 152,76						265 152,76		265 152,76	
	<b>Sous Total compte 2135</b>	<b>265 152,76</b>						<b>265 152,76</b>		<b>265 152,76</b>	
2138	Autres constructions	113 741,60						113 741,60		113 741,60	
	<b>Sous Total compte 213</b>	<b>378 894,36</b>						<b>378 894,36</b>		<b>378 894,36</b>	
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres	50 992,07						50 992,07		50 992,07	
	<b>Sous Total compte 214</b>	<b>50 992,07</b>						<b>50 992,07</b>		<b>50 992,07</b>	
2181	Installations générales, agencements et					1 345,00		1 345,00		1 345,00	
21828	Autres matériels de transport	37 852,26				27 718,50		65 570,76		65 570,76	
	<b>Sous Total compte 2182</b>	<b>37 852,26</b>				<b>27 718,50</b>		<b>65 570,76</b>		<b>65 570,76</b>	
21838	Autre matériel informatique	53 948,82				3 975,06		57 923,88		57 923,88	
	<b>Sous Total compte 2183</b>	<b>53 948,82</b>				<b>3 975,06</b>		<b>57 923,88</b>		<b>57 923,88</b>	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	17 540,99				154,80		17 695,79		17 695,79	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 2184</b>	<b>17 540,99</b>				<b>154,80</b>		<b>17 695,79</b>		<b>17 695,79</b>	
2185	Matériel de téléphonie					245,88		245,88		245,88	
2188	Autres	123 946,30				27 427,75		151 374,05		151 374,05	
	<b>Sous Total compte 218</b>	<b>233 288,37</b>				<b>60 866,99</b>		<b>294 155,36</b>		<b>294 155,36</b>	
	<b>Sous Total compte 21</b>	<b>2 192 961,05</b>				<b>60 866,99</b>		<b>2 253 828,04</b>		<b>2 253 828,04</b>	
2313	Constructions	44 520 335,32				1 361 323,25		45 881 658,57		45 881 658,57	
	<b>Sous Total compte 231</b>	<b>44 520 335,32</b>				<b>1 361 323,25</b>		<b>45 881 658,57</b>		<b>45 881 658,57</b>	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	29 358,47						29 358,47		29 358,47	
	<b>Sous Total compte 23</b>	<b>44 549 693,79</b>				<b>1 361 323,25</b>		<b>45 911 017,04</b>		<b>45 911 017,04</b>	
261	Titres de participation	26 000,00						26 000,00		26 000,00	
266	Autres formes de participation	152,45						152,45		152,45	
	<b>Sous Total compte 26</b>	<b>26 152,45</b>						<b>26 152,45</b>		<b>26 152,45</b>	
275	Dépôts et cautionnements versés	4 900,00						4 900,00		4 900,00	
	<b>Sous Total compte 27</b>	<b>4 900,00</b>						<b>4 900,00</b>		<b>4 900,00</b>	
28031	Frais d'études		10 176,00				5 088,00	15 264,00		15 264,00	
	<b>Sous Total compte 2803</b>		<b>10 176,00</b>				<b>5 088,00</b>	<b>15 264,00</b>		<b>15 264,00</b>	
280422	Bâtiments et installations		2 915,00				3 332,00	6 247,00		6 247,00	
	<b>Sous Total compte 28042</b>		<b>2 915,00</b>				<b>3 332,00</b>	<b>6 247,00</b>		<b>6 247,00</b>	
	<b>Sous Total compte 2804</b>		<b>2 915,00</b>				<b>3 332,00</b>	<b>6 247,00</b>		<b>6 247,00</b>	
2805	Concessions et droits similaires, brevet		2 414,53					2 414,53		2 414,53	
	<b>Sous Total compte 280</b>		<b>15 505,53</b>				<b>8 420,00</b>	<b>23 925,53</b>		<b>23 925,53</b>	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		1 798,90					1 798,90		1 798,90	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28128	Autres agencements et aménagements		27 618,98						27 618,98		27 618,98
	<b>Sous Total compte 2812</b>		<b>29 417,88</b>						<b>29 417,88</b>		<b>29 417,88</b>
28138	Autres constructions		498,00				249,00		747,00		747,00
	<b>Sous Total compte 2813</b>		<b>498,00</b>				<b>249,00</b>		<b>747,00</b>		<b>747,00</b>
281828	Autres matériels de transport		30 941,64				3 293,00		34 234,64		34 234,64
	<b>Sous Total compte 28182</b>		<b>30 941,64</b>				<b>3 293,00</b>		<b>34 234,64</b>		<b>34 234,64</b>
281838	Autre matériel informatique		43 637,72				2 540,62		46 178,34		46 178,34
	<b>Sous Total compte 28183</b>		<b>43 637,72</b>				<b>2 540,62</b>		<b>46 178,34</b>		<b>46 178,34</b>
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		9 633,61				1 054,42		10 688,03		10 688,03
	<b>Sous Total compte 28184</b>		<b>9 633,61</b>				<b>1 054,42</b>		<b>10 688,03</b>		<b>10 688,03</b>
28188	Autres		28 152,00				11 318,77		39 470,77		39 470,77
	<b>Sous Total compte 2818</b>		<b>112 364,97</b>				<b>18 206,81</b>		<b>130 571,78</b>		<b>130 571,78</b>
	<b>Sous Total compte 281</b>		<b>142 280,85</b>				<b>18 455,81</b>		<b>160 736,66</b>		<b>160 736,66</b>
	<b>Sous Total compte 28</b>		<b>157 786,38</b>				<b>26 875,81</b>		<b>184 662,19</b>		<b>184 662,19</b>
	<b>Total classe 2</b>	<b>46 939 462,62</b>	<b>157 786,38</b>			<b>1 431 370,24</b>	<b>26 875,81</b>		<b>48 370 832,86</b>	<b>184 662,19</b>	<b>48 370 832,86</b>
4011	Fournisseurs		560 641,43	23 953 316,58	24 551 190,25			23 953 316,58	25 111 831,68		1 158 515,10
	<b>Sous Total compte 401</b>		<b>560 641,43</b>	<b>23 953 316,58</b>	<b>24 551 190,25</b>			<b>23 953 316,58</b>	<b>25 111 831,68</b>		<b>1 158 515,10</b>
4041	Fournisseurs d'immobilisations			1 417 257,64	1 431 370,24			1 417 257,64	1 431 370,24		14 112,60
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		2 212 040,05		67 367,76				2 279 407,81		2 279 407,81
	<b>Sous Total compte 4047</b>		<b>2 212 040,05</b>		<b>67 367,76</b>				<b>2 279 407,81</b>		<b>2 279 407,81</b>
	<b>Sous Total compte 404</b>		<b>2 212 040,05</b>	<b>1 417 257,64</b>	<b>1 498 738,00</b>			<b>1 417 257,64</b>	<b>3 710 778,05</b>		<b>2 293 520,41</b>
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		4 677 955,30	4 677 955,30	4 076 226,69			4 677 955,30	8 754 181,99		4 076 226,69

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 40</b>		<b>7 450 636,78</b>	<b>30 048 529,52</b>	<b>30 126 154,94</b>			<b>30 048 529,52</b>	<b>37 576 791,72</b>		<b>7 528 262,20</b>
411	Redevables	333 175,31		1 587 947,74	1 582 383,74			1 921 123,05	1 582 383,74	338 739,31	
4181	Redevables - Produits non encore facturé	357 395,93		496 901,79	357 395,93			854 297,72	357 395,93	496 901,79	
	<b>Sous Total compte 418</b>	<b>357 395,93</b>		<b>496 901,79</b>	<b>357 395,93</b>			<b>854 297,72</b>	<b>357 395,93</b>	<b>496 901,79</b>	
	<b>Sous Total compte 41</b>	<b>690 571,24</b>		<b>2 084 849,53</b>	<b>1 939 779,67</b>			<b>2 775 420,77</b>	<b>1 939 779,67</b>	<b>835 641,10</b>	
421	Personnel - Rémunérations dues			278 104,30	278 104,30			278 104,30	278 104,30		
	<b>Sous Total compte 42</b>			<b>278 104,30</b>	<b>278 104,30</b>			<b>278 104,30</b>	<b>278 104,30</b>		
431	Sécurité sociale			109 871,01	109 871,01			109 871,01	109 871,01		
437	Autres organismes sociaux			118 216,43	118 216,43			118 216,43	118 216,43		
	<b>Sous Total compte 43</b>			<b>228 087,44</b>	<b>228 087,44</b>			<b>228 087,44</b>	<b>228 087,44</b>		
4411	Subventions à recevoir - Amiable	0,11						0,11		0,11	
	<b>Sous Total compte 441</b>	<b>0,11</b>						<b>0,11</b>		<b>0,11</b>	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			12 378,35	12 378,35			12 378,35	12 378,35		
	<b>Sous Total compte 442</b>			<b>12 378,35</b>	<b>12 378,35</b>			<b>12 378,35</b>	<b>12 378,35</b>		
44312	Recettes - Amiable			355,60	355,60			355,60	355,60		
	<b>Sous Total compte 4431</b>			<b>355,60</b>	<b>355,60</b>			<b>355,60</b>	<b>355,60</b>		
44352	Recettes - Amiable	484 929,73		25 745 676,88	26 016 861,75			26 230 606,61	26 016 861,75	213 744,86	
44356	Recettes - Contentieux			2 364 588,78	160 178,23			2 364 588,78	160 178,23	2 204 410,55	
	<b>Sous Total compte 4435</b>	<b>484 929,73</b>		<b>28 110 265,66</b>	<b>26 177 039,98</b>			<b>28 595 195,39</b>	<b>26 177 039,98</b>	<b>2 418 155,41</b>	
	<b>Sous Total compte 443</b>	<b>484 929,73</b>		<b>28 110 621,26</b>	<b>26 177 395,58</b>			<b>28 595 550,99</b>	<b>26 177 395,58</b>	<b>2 418 155,41</b>	
4487	Produits à recevoir	512 970,91		654 069,75	512 970,91			1 167 040,66	512 970,91	654 069,75	
	<b>Sous Total compte 448</b>	<b>512 970,91</b>		<b>654 069,75</b>	<b>512 970,91</b>			<b>1 167 040,66</b>	<b>512 970,91</b>	<b>654 069,75</b>	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 44</b>	<b>997 900,75</b>		<b>28 777 069,36</b>	<b>26 702 744,84</b>			<b>29 774 970,11</b>	<b>26 702 744,84</b>	<b>3 072 225,27</b>	
466	Excédents de versement			147 542,29	147 542,29			147 542,29	147 542,29		
46711	Autres comptes créditeurs			4 294 382,67	4 295 418,67			4 294 382,67	4 295 418,67		1 036,00
	<b>Sous Total compte 4671</b>			<b>4 294 382,67</b>	<b>4 295 418,67</b>			<b>4 294 382,67</b>	<b>4 295 418,67</b>		<b>1 036,00</b>
46721	Débiteurs divers - Amiable	4 438,73		40 746,72	38 626,53			45 185,45	38 626,53	6 558,92	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	3 822,31		230,00	3 822,31			4 052,31	3 822,31	230,00	
	<b>Sous Total compte 4672</b>	<b>8 261,04</b>		<b>40 976,72</b>	<b>42 448,84</b>			<b>49 237,76</b>	<b>42 448,84</b>	<b>6 788,92</b>	
	<b>Sous Total compte 467</b>	<b>8 261,04</b>		<b>4 335 359,39</b>	<b>4 337 867,51</b>			<b>4 343 620,43</b>	<b>4 337 867,51</b>	<b>5 752,92</b>	
	<b>Sous Total compte 46</b>	<b>8 261,04</b>		<b>4 482 901,68</b>	<b>4 485 409,80</b>			<b>4 491 162,72</b>	<b>4 485 409,80</b>	<b>5 752,92</b>	
4712	Virements réimputés			369,60	369,60			369,60	369,60		
47138	Autres		990,36	7 289 687,96	7 288 897,90			7 289 687,96	7 289 888,26		200,30
	<b>Sous Total compte 4713</b>		<b>990,36</b>	<b>7 289 687,96</b>	<b>7 288 897,90</b>			<b>7 289 687,96</b>	<b>7 289 888,26</b>		<b>200,30</b>
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			264 223,40	348 497,43			264 223,40	348 497,43		84 274,03
	<b>Sous Total compte 47141</b>			<b>264 223,40</b>	<b>348 497,43</b>			<b>264 223,40</b>	<b>348 497,43</b>		<b>84 274,03</b>
	<b>Sous Total compte 4714</b>			<b>264 223,40</b>	<b>348 497,43</b>			<b>264 223,40</b>	<b>348 497,43</b>		<b>84 274,03</b>
4718	Autres recettes à régulariser			293 860,75	293 860,75			293 860,75	293 860,75		
	<b>Sous Total compte 471</b>		<b>990,36</b>	<b>7 848 141,71</b>	<b>7 931 625,68</b>			<b>7 848 141,71</b>	<b>7 932 616,04</b>		<b>84 474,33</b>
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			2 543 385,50	2 543 385,50			2 543 385,50	2 543 385,50		
47218	Autres dépenses	43,84		15 271,04	15 314,88			15 314,88	15 314,88		
	<b>Sous Total compte 4721</b>	<b>43,84</b>		<b>2 558 656,54</b>	<b>2 558 700,38</b>			<b>2 558 700,38</b>	<b>2 558 700,38</b>		
4722	Commissions bancaires en instance de man			0,22	0,22			0,22	0,22		
4728	Autres dépenses à régulariser			2 642,82	2 642,82			2 642,82	2 642,82		

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 472</b>	43,84		2 561 299,58	2 561 343,42			2 561 343,42	2 561 343,42		
	<b>Sous Total compte 47</b>	43,84	990,36	10 409 441,29	10 492 969,10			10 409 485,13	10 493 959,46		84 474,33
	<b>Total classe 4</b>	<b>1 696 776,87</b>	<b>7 451 627,14</b>	<b>76 308 983,12</b>	<b>74 253 250,09</b>			<b>78 005 759,99</b>	<b>81 704 877,23</b>	<b>3 914 655,29</b>	<b>7 613 772,53</b>
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			55,00	55,00			55,00	55,00		
	<b>Sous Total compte 511</b>			<b>55,00</b>	<b>55,00</b>			<b>55,00</b>	<b>55,00</b>		
515	Compte au Trésor	10 003 586,17		30 171 523,99	32 821 599,24			40 175 110,16	32 821 599,24	7 353 510,92	
	<b>Sous Total compte 51</b>	<b>10 003 586,17</b>		<b>30 171 578,99</b>	<b>32 821 654,24</b>			<b>40 175 165,16</b>	<b>32 821 654,24</b>	<b>7 353 510,92</b>	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	418,54		2 362,09	2 030,63			2 780,63	2 030,63	750,00	
	<b>Sous Total compte 541</b>	<b>418,54</b>		<b>2 362,09</b>	<b>2 030,63</b>			<b>2 780,63</b>	<b>2 030,63</b>	<b>750,00</b>	
	<b>Sous Total compte 54</b>	<b>418,54</b>		<b>2 362,09</b>	<b>2 030,63</b>			<b>2 780,63</b>	<b>2 030,63</b>	<b>750,00</b>	
580	Opérations d'ordre budgétaires			41 827,85	41 827,85			41 827,85	41 827,85		
584	Encaissement par lecture optique			50,00	50,00			50,00	50,00		
	<b>Sous Total compte 58</b>			<b>41 877,85</b>	<b>41 877,85</b>			<b>41 877,85</b>	<b>41 877,85</b>		
	<b>Total classe 5</b>	<b>10 004 004,71</b>		<b>30 215 818,93</b>	<b>32 865 562,72</b>			<b>40 219 823,64</b>	<b>32 865 562,72</b>	<b>7 354 260,92</b>	
60226	Habillement et vêtements de travail					132,67	132,67	132,67	132,67		
	<b>Sous Total compte 6022</b>					<b>132,67</b>	<b>132,67</b>	<b>132,67</b>	<b>132,67</b>		
6023	Fournitures de voirie					11,35	11,35	11,35	11,35		
	<b>Sous Total compte 602</b>					<b>144,02</b>	<b>144,02</b>	<b>144,02</b>	<b>144,02</b>		
60611	Eau et assainissement					362,02		362,02		362,02	
60612	Énergie - Électricité					1 799,99		1 799,99		1 799,99	
60618	Autres fournitures					400,80		400,80		400,80	
	<b>Sous Total compte 6061</b>					<b>2 562,81</b>		<b>2 562,81</b>		<b>2 562,81</b>	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60622	Carburants					2 121,98		2 121,98		2 121,98	
60623	Alimentation					825,09		825,09		825,09	
60624	Produits de traitement					9,96		9,96		9,96	
60628	Autres fournitures non stockées					455,00		455,00		455,00	
	<b>Sous Total compte 6062</b>					<b>3 412,03</b>		<b>3 412,03</b>		<b>3 412,03</b>	
60632	Fournitures de petit équipement					35 708,29	3 523,20	35 708,29	3 523,20	32 185,09	
60636	Habillement et Vêtements de travail					1 233,89		1 233,89		1 233,89	
	<b>Sous Total compte 6063</b>					<b>36 942,18</b>	<b>3 523,20</b>	<b>36 942,18</b>	<b>3 523,20</b>	<b>33 418,98</b>	
6064	Fournitures administratives					754,62		754,62		754,62	
6068	Autres matières et fournitures.					5 709,73	4 370,00	5 709,73	4 370,00	1 339,73	
	<b>Sous Total compte 606</b>					<b>49 381,37</b>	<b>7 893,20</b>	<b>49 381,37</b>	<b>7 893,20</b>	<b>41 488,17</b>	
	<b>Sous Total compte 60</b>					<b>49 525,39</b>	<b>8 037,22</b>	<b>49 525,39</b>	<b>8 037,22</b>	<b>41 488,17</b>	
611	Contrats de prestations de services					28 270 839,50	4 674 443,16	28 270 839,50	4 674 443,16	23 596 396,34	
61228	Autres					7 214,40		7 214,40		7 214,40	
	<b>Sous Total compte 6122</b>					<b>7 214,40</b>		<b>7 214,40</b>		<b>7 214,40</b>	
	<b>Sous Total compte 612</b>					<b>7 214,40</b>		<b>7 214,40</b>		<b>7 214,40</b>	
6132	Locations immobilières					34 911,40	2 537,09	34 911,40	2 537,09	32 374,31	
61351	Matériel roulant					1 006,00		1 006,00		1 006,00	
	<b>Sous Total compte 6135</b>					<b>1 006,00</b>		<b>1 006,00</b>		<b>1 006,00</b>	
	<b>Sous Total compte 613</b>					<b>35 917,40</b>	<b>2 537,09</b>	<b>35 917,40</b>	<b>2 537,09</b>	<b>33 380,31</b>	
614	Charges locatives et de copropriété					7 745,45		7 745,45		7 745,45	
61551	Matériel roulant					3 684,24		3 684,24		3 684,24	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 6155</b>					3 684,24		3 684,24		3 684,24	
6156	Maintenance					17 298,79	432,00	17 298,79	432,00	16 866,79	
	<b>Sous Total compte 615</b>					<b>20 983,03</b>	<b>432,00</b>	<b>20 983,03</b>	<b>432,00</b>	<b>20 551,03</b>	
6161	Multirisques					4 899,52		4 899,52		4 899,52	
	<b>Sous Total compte 616</b>					<b>4 899,52</b>		<b>4 899,52</b>		<b>4 899,52</b>	
617	Études et recherches					2 000,00		2 000,00		2 000,00	
6182	Documentation générale et technique					3 164,00		3 164,00		3 164,00	
6183	Frais de formation (personnel extérieur)					28 772,00		28 772,00		28 772,00	
6184	Versements à des organismes de formation					2 360,00		2 360,00		2 360,00	
6185	Frais de colloques et séminaires					1 200,00		1 200,00		1 200,00	
6188	Autres frais divers					1 732,18		1 732,18		1 732,18	
	<b>Sous Total compte 618</b>					<b>37 228,18</b>		<b>37 228,18</b>		<b>37 228,18</b>	
	<b>Sous Total compte 61</b>					<b>28 386 827,48</b>	<b>4 677 412,25</b>	<b>28 386 827,48</b>	<b>4 677 412,25</b>	<b>23 709 415,23</b>	
6218	Autre personnel extérieur					647,11		647,11		647,11	
	<b>Sous Total compte 621</b>					<b>647,11</b>		<b>647,11</b>		<b>647,11</b>	
62268	Autres honoraires, conseils...					50 627,80		50 627,80		50 627,80	
	<b>Sous Total compte 6226</b>					<b>50 627,80</b>		<b>50 627,80</b>		<b>50 627,80</b>	
6227	Frais d'actes et de contentieux					28 385,10		28 385,10		28 385,10	
6228	Divers					13 260,00		13 260,00		13 260,00	
	<b>Sous Total compte 622</b>					<b>92 272,90</b>		<b>92 272,90</b>		<b>92 272,90</b>	
6231	Annonces et insertions					864,00		864,00		864,00	
6232	Fêtes et cérémonies					92,80		92,80		92,80	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6234	Réceptions					3 649,95	162,00	3 649,95	162,00	3 487,95	
6236	Catalogues et imprimés					260,36		260,36		260,36	
6238	Divers					9 229,10		9 229,10		9 229,10	
	<b>Sous Total compte 623</b>					<b>14 096,21</b>	<b>162,00</b>	<b>14 096,21</b>	<b>162,00</b>	<b>13 934,21</b>	
6251	Voyages, déplacements et missions					5 013,39	28,64	5 013,39	28,64	4 984,75	
	<b>Sous Total compte 625</b>					<b>5 013,39</b>	<b>28,64</b>	<b>5 013,39</b>	<b>28,64</b>	<b>4 984,75</b>	
6261	Frais d'affranchissement					3 258,44	238,26	3 258,44	238,26	3 020,18	
6262	Frais de télécommunications					7 647,88	92,81	7 647,88	92,81	7 555,07	
	<b>Sous Total compte 626</b>					<b>10 906,32</b>	<b>331,07</b>	<b>10 906,32</b>	<b>331,07</b>	<b>10 575,25</b>	
627	Services bancaires et assimilés.					0,22		0,22		0,22	
6281	Concours divers (cotisations...)					4 063,20		4 063,20		4 063,20	
6283	Frais de nettoyage des locaux					3 244,61	194,71	3 244,61	194,71	3 049,90	
6288	Autres					3 808,00		3 808,00		3 808,00	
	<b>Sous Total compte 628</b>					<b>11 115,81</b>	<b>194,71</b>	<b>11 115,81</b>	<b>194,71</b>	<b>10 921,10</b>	
	<b>Sous Total compte 62</b>					<b>134 051,96</b>	<b>716,42</b>	<b>134 051,96</b>	<b>716,42</b>	<b>133 335,54</b>	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					283,54		283,54		283,54	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					5 782,42		5 782,42		5 782,42	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					850,20		850,20		850,20	
	<b>Sous Total compte 633</b>					<b>6 916,16</b>		<b>6 916,16</b>		<b>6 916,16</b>	
63512	Taxes foncières					2 000,00		2 000,00		2 000,00	
	<b>Sous Total compte 6351</b>					<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>	
	<b>Sous Total compte 635</b>					<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
637	Autres impôts, taxes et versements assim					61 931,10		61 931,10		61 931,10	
	<b>Sous Total compte 63</b>					<b>70 847,26</b>		<b>70 847,26</b>		<b>70 847,26</b>	
64111	Rémunération principale					188 112,45		188 112,45		188 112,45	
64112	Supplément familial de traitement et ind					3 043,39		3 043,39		3 043,39	
64113	NBI					1 476,84		1 476,84		1 476,84	
64118	Autres indemnités.					76 732,28		76 732,28		76 732,28	
	<b>Sous Total compte 6411</b>					<b>269 364,96</b>		<b>269 364,96</b>		<b>269 364,96</b>	
64131	Rémunérations					73 754,02		73 754,02		73 754,02	
64132	Supplément familial de traitement et ind					42,90		42,90		42,90	
64138	Primes et autres indemnités					18 276,10		18 276,10		18 276,10	
	<b>Sous Total compte 6413</b>					<b>92 073,02</b>		<b>92 073,02</b>		<b>92 073,02</b>	
6415	Congés payés					1 423,97		1 423,97		1 423,97	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						14 778,03		14 778,03		14 778,03
	<b>Sous Total compte 641</b>					<b>362 861,95</b>	<b>14 778,03</b>	<b>362 861,95</b>	<b>14 778,03</b>	<b>348 083,92</b>	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					55 151,79		55 151,79		55 151,79	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					66 342,61		66 342,61		66 342,61	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					3 725,69		3 725,69		3 725,69	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					12 685,04		12 685,04		12 685,04	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					754,48		754,48		754,48	
	<b>Sous Total compte 645</b>					<b>138 659,61</b>		<b>138 659,61</b>		<b>138 659,61</b>	
6475	Médecine du travail, pharmacie					790,78		790,78		790,78	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6478	Autres charges sociales diverses					12 491,00		12 491,00		12 491,00	
6479	Remboursements sur autres charges social						3 478,10		3 478,10		3 478,10
	<b>Sous Total compte 647</b>					<b>13 281,78</b>	<b>3 478,10</b>	<b>13 281,78</b>	<b>3 478,10</b>	<b>9 803,68</b>	
	<b>Sous Total compte 64</b>					<b>514 803,34</b>	<b>18 256,13</b>	<b>514 803,34</b>	<b>18 256,13</b>	<b>496 547,21</b>	
65311	Indemnités de fonction					64 389,35		64 389,35		64 389,35	
65312	Frais de mission et de déplacement					568,88		568,88		568,88	
65313	Cotisations de retraite					3 314,27		3 314,27		3 314,27	
	<b>Sous Total compte 6531</b>					<b>68 272,50</b>		<b>68 272,50</b>		<b>68 272,50</b>	
	<b>Sous Total compte 653</b>					<b>68 272,50</b>		<b>68 272,50</b>		<b>68 272,50</b>	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					1 115,86		1 115,86		1 115,86	
	<b>Sous Total compte 6581</b>					<b>1 115,86</b>		<b>1 115,86</b>		<b>1 115,86</b>	
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur mar					316,50		316,50		316,50	
65888	Autres					265,39		265,39		265,39	
	<b>Sous Total compte 6588</b>					<b>265,39</b>		<b>265,39</b>		<b>265,39</b>	
	<b>Sous Total compte 658</b>					<b>1 697,75</b>		<b>1 697,75</b>		<b>1 697,75</b>	
	<b>Sous Total compte 65</b>					<b>69 970,25</b>		<b>69 970,25</b>		<b>69 970,25</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					567 274,40		567 274,40		567 274,40	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					97 348,93	65 925,42	97 348,93	65 925,42	31 423,51	
	<b>Sous Total compte 6611</b>					<b>664 623,33</b>	<b>65 925,42</b>	<b>664 623,33</b>	<b>65 925,42</b>	<b>598 697,91</b>	
	<b>Sous Total compte 661</b>					<b>664 623,33</b>	<b>65 925,42</b>	<b>664 623,33</b>	<b>65 925,42</b>	<b>598 697,91</b>	
	<b>Sous Total compte 66</b>					<b>664 623,33</b>	<b>65 925,42</b>	<b>664 623,33</b>	<b>65 925,42</b>	<b>598 697,91</b>	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					732 725,75		732 725,75		732 725,75	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6811	Sous Total compte 67					732 725,75		732 725,75		732 725,75	
	Dotations aux amortissements des immobil					26 875,81		26 875,81		26 875,81	
	Sous Total compte 681					26 875,81		26 875,81		26 875,81	
	Sous Total compte 68					26 875,81		26 875,81		26 875,81	
	<b>Total classe 6</b>					<b>30 650 250,57</b>	<b>4 770 347,44</b>	<b>30 650 250,57</b>	<b>4 770 347,44</b>	<b>25 898 159,26</b>	<b>18 256,13</b>
706888	Autres					386 771,07	5 243 711,25	386 771,07	5 243 711,25		4 856 940,18
	Sous Total compte 70688					386 771,07	5 243 711,25	386 771,07	5 243 711,25		4 856 940,18
	Sous Total compte 7068					386 771,07	5 243 711,25	386 771,07	5 243 711,25		4 856 940,18
	Sous Total compte 706					386 771,07	5 243 711,25	386 771,07	5 243 711,25		4 856 940,18
70878	par des tiers						2 000,00		2 000,00		2 000,00
	Sous Total compte 7087						2 000,00		2 000,00		2 000,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abo						210,00		210,00		210,00
	Sous Total compte 708						2 210,00		2 210,00		2 210,00
	Sous Total compte 70					386 771,07	5 245 921,25	386 771,07	5 245 921,25		4 859 150,18
74758	Autres groupements					2 705 972,03	26 399 746,63	2 705 972,03	26 399 746,63		23 693 774,60
	Sous Total compte 7475					2 705 972,03	26 399 746,63	2 705 972,03	26 399 746,63		23 693 774,60
	Sous Total compte 747					2 705 972,03	26 399 746,63	2 705 972,03	26 399 746,63		23 693 774,60
7481	Attributions sur le versement représenta						355,60		355,60		355,60
	Sous Total compte 748						355,60		355,60		355,60
	Sous Total compte 74					2 705 972,03	26 400 102,23	2 705 972,03	26 400 102,23		23 694 130,20
755	Dédits et pénalités perçus						15 770,43		15 770,43		15 770,43
75888	Autres						4 371,35		4 371,35		4 371,35

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7588						4 371,35		4 371,35		4 371,35
	Sous Total compte 758						4 371,35		4 371,35		4 371,35
	Sous Total compte 75						20 141,78		20 141,78		20 141,78
77681	Neutralisation des amortissements						3 335,00		3 335,00		3 335,00
	Sous Total compte 7768						3 335,00		3 335,00		3 335,00
	Sous Total compte 776						3 335,00		3 335,00		3 335,00
777	Recettes et quote-part des subventions d					2 044,60	9 572,44	2 044,60	9 572,44		7 527,84
	Sous Total compte 77					2 044,60	12 907,44	2 044,60	12 907,44		10 862,84
	Total classe 7					3 094 787,70	31 679 072,70	3 094 787,70	31 679 072,70		28 584 285,00
	Total général	58 758 496,76	58 758 496,76	108 248 694,31	108 090 979,98	40 665 427,05	40 823 141,38	207 672 618,12	207 672 618,12	85 667 023,73	85 667 023,73

## État des Contrôles du Compte Financier

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
Reçu en préfecture le 21/03/2025  
Publié le 21/03/2025  
ID : 026-252602552-20250320-D2512-DE

Exercice 2024  
S<sup>2</sup>LO

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Date d'édition : 28/02/2025

**Comptable(s)**

M Régis SOREDA

du 01/01/2024

**Ayant exercé au cours de la gestion**

au 28/02/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**A , le**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

**A , le**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

**A , le**

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 20 mars 2025

Convoqué le 6 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars 2025 à 15h40 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de membres absents excusés non représentés : 2

Nombre de membres absents : 5

**Sont présents :**

Membres titulaires : Philippe BERRARD, Gérard BICHON, Alain BOUVIER, Daniel BUONOMO, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Laure GITTON, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Katy RICARD, Roland RIEU, Olivier SALIN, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Membres suppléants : Richard POIGNET suppléant de Mounir AARAB, Pierre SAPHORES suppléant de Patrick FRANCOIS, Jean LEBRAT suppléant de Carole THOMAS.

Procurations : 0

**Membres absents :**

Excusés sans pouvoir : Laurent CHAUVEAU, Valérie ARNAVON.

Sans pouvoir : Véronique ALLIEZ, Christian CORNILLAC, Thierry DAYRE, Sylvie MOLINIE, Éric PHELIPPEAU.

**Secrétaire de séance** : Yves COURBIS

**Assistaient également au Comité Syndical** : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.

## DÉLIBÉRATION D25-13

## AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

## BUDGET GÉNÉRAL

Rapporteur : Alain GALLU

Les résultats du Compte Financier Unique du budget du Syndicat des Portes de Provence viennent d'être adoptés par le Comité Syndical.

Conformément à la réglementation en vigueur, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, y compris les Restes à Réaliser.

Le résultat 2024 de la section d'investissement est déficitaire et celui de la section de fonctionnement est excédentaire. Une partie de ce dernier sera affectée à la section d'investissement pour le remboursement complet de l'emprunt relais contracté dans l'attente de la perception du FCTVA sur l'opération de SYPROVAL.

Les tableaux ci-après récapitulent tous les résultats ainsi que l'affectation proposée :

**INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture 2024 (001 – Recette)	353 412,88 €
------------------------------------------	--------------

**FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture 2024	3 204 381,87 €
<b>Affectation du Résultat (Recette au 1068)</b>	<b>2 704 381,87 €</b>
<b>Résultat de Fonctionnement reporté (002 - Recettes)</b>	<b>500 000,00 €</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** le Compte Financier Unique voté ce jour,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

**Le comité syndical décide à l'unanimité de :**

- **REPORTER** en recettes d'investissement (au compte 001) l'excédent constaté de 353 412,88 € dans le Budget Primitif 2025.
- **AFFECTER** le montant de **2 704 381,87 €** en recettes de la section d'investissement au compte 1068.

- **REPORTER** en recettes de fonctionnement (au compte 002) le reliquat de l'excédent pour un montant de 500 000 € dans le Budget Primitif 2025.
- **CHARGER** Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Pour copie conforme  
À Pierrelatte

Le Secrétaire de séance



Le Président,  
Alain GALLU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 20 mars 2025  
Convoqué le 6 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars 2025 à 15h40 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28  
Nombre de membres présents ou représentés : 21  
Nombre de membres absents excusés non représentés : 2  
Nombre de membres absents : 5

**Sont présents :**

Membres titulaires : Philippe BERRARD, Gérard BICHON, Alain BOUVIER, Daniel BUONOMO, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Laure GITTON, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Katy RICARD, Roland RIEU, Olivier SALIN, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Membres suppléants : Richard POIGNET suppléant de Mounir AARAB, Pierre SAPHORES suppléant de Patrick FRANCOIS, Jean LEBRAT suppléant de Carole THOMAS.

Procurations : 0

**Membres absents :**

Excusés sans pouvoir : Laurent CHAUVEAU, Valérie ARNAVON.

Sans pouvoir : Véronique ALLIEZ, Christian CORNILLAC, Thierry DAYRE, Sylvie MOLINIE, Éric PHELIPPEAU.

**Secrétaire de séance** : Yves COURBIS

**Assistaient également au Comité Syndical** : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.



**DÉLIBÉRATION D25-14****BUDGET PRIMITIF 2025 AVEC REPRISE DU RÉSULTAT 2024****BUDGET GÉNÉRAL**

Rapporteur : Alain GALLU

Le budget primitif de l'exercice 2025 se résume comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses :	8 223 040,00 €
Recettes :	8 223 040,00 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	30 311 340,00 €
Recettes :	30 311 340,00 €

Afin de pouvoir financer l'ensemble de ces dépenses, il convient entre autres :

- De reprendre une partie de l'excédent de fonctionnement de 3 204 381,87 € constaté au compte financier unique 2024, d'affecter la somme de 500 000 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » et d'alimenter le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » de 2 704 381,87€ afin de capitaliser des fonds en investissement,
- De faire appel à une cotisation de 3,50 € par habitant. La participation pour chaque structure est calculée à partir de la population totale (population municipale et population comptée à part) entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 (Populations légales 2022 entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025),
- De recourir à une péréquation des coûts de transport afin de mutualiser les coûts de transport des OM qui ne sont pas livrés directement sur les sites de traitement. Le fonds de péréquation de transport sera alimenté par une participation annuelle de 2,25 € sur la base des tonnages d'OM traitées en 2024.

Par ailleurs, l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse puisqu'elle autorise le comité syndical à déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Président informe le comité syndical de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Débat d'orientations Budgétaires acté le 30 janvier 2025,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

**Le comité syndical décide à l'unanimité de :**

- **ADOPTER** le Budget Primitif 2025 et son mode de financement à savoir :
  - Reprendre une partie de l'excédent de fonctionnement de 3 204 381,87 € constaté au compte financier unique 2024, d'affecter la somme de 500 000 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » et d'alimenter le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » de 2 704 381,87€ afin de capitaliser des fonds en investissement,
  - Faire appel à une cotisation de 3,50 € par habitant. La participation pour chaque structure est calculée à partir de la population totale (population municipale et population comptée à part) entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 (Populations légales 2022 entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025),
  - Recourir à une péréquation des coûts de transport afin de mutualiser les coûts de transport des OM qui ne sont pas livrées directement sur les sites de traitement. Le fonds de péréquation de transport sera alimenté par une participation annuelle de 2,25 € sur la base des tonnages d'OM traitées en 2024.
- **DELEGUER** au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections,
- **CHARGER** Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Pour copie conforme

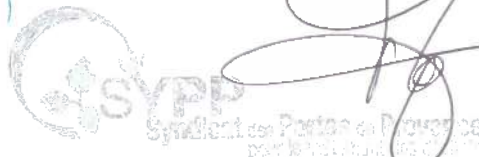
À Pierrelatte

Le Secrétaire de séance



Le Président,

Alain GALLU



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

## Table des matières

<b>Le cadre général du budget</b> .....	1
<b>I. LE BUDGET PRINCIPAL</b> .....	2
I.1) La section de fonctionnement.....	2
a) Généralités .....	2
b) Les recettes de fonctionnement.....	3
c) La fiscalité et les dotations .....	3
I.2) La section d'investissement .....	4
a) Généralités .....	4
b) Les dépenses de la section d'investissement .....	4
c) Les principales opérations prévues dans l'année 2025 :.....	5
d) Les recettes de la section d'investissement.....	5
<b>II. LA DETTE</b> .....	6

## Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président du syndicat, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations



de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2025 est voté le 20 mars 2025 par le Comité Syndical. Il peut être consulté sur simple demande au siège du syndicat aux heures d'ouverture des bureaux.

L'équilibre du budget du syndicat se présente comme suit :

	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT	30 311 340,00 €	30 311 340,00 €
INVESTISSEMENT	8 223 040,00 €	8 223 040,00 €
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>38 534 380,00 €</b>	<b>38 534 380,00 €</b>

## I. LE BUDGET PRINCIPAL

### I.1) La section de fonctionnement

#### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes appelées auprès des EPCI membres du syndicat : participation habitant, péréquation, avances pour le traitement, appels de parts fixes (financement des infrastructures Métropolis et Syproval), frais juridiques et études relatives aux délégations de services publics. Elles comprennent également les soutiens des éco-organismes ainsi que les recettes issues de la vente des matières recyclables de déchèteries et issues du centre de tri.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées du paiement des prestations de services liées au tri et au traitement des déchets, et de la reversion à chaque EPCI membre des soutiens des éco-organismes et des recettes issues de la vente des matières recyclables de déchèteries et issues du centre de tri, les frais juridiques et d'études relatifs aux délégations de services publics ainsi que le portage de l'opération de traitement de l'amiante des particuliers et d'opérations de communication diverses.

L'écart entre le volume des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire la capacité pour le syndicat de financer ses projets sans recourir nécessairement à un emprunt.

**b) Les recettes de fonctionnement**

OBJET	BP 2024	BP 2025	Evolution BP2025/ BP2024
Produits des services	3 349 110,00 €	5 799 650,00 €	+ 73,2 %
Dotations et participations	23 392 755,00 €	23 447 800,00 €	+ 0,2%
Produits de gestion courante	17 770,00 €	543 926,00 €	
Produits spécifiques	1 000,00 €	500,00 €	- 50 %
Atténuation de charges	19 000,00 €	8 600,00 €	- 54,7 %
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>26 779 635,00 €</b>	<b>30 300 476,00 €</b>	<b>+ 11,1 %</b>
Opérations d'ordre	10 865,00 €	10 864,00 €	%
Excédent reporté	500 000,00 €	500 000,00 €	%
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>27 290 500,00 €</b>	<b>30 311 340,00 €</b>	<b>+11,1 %</b>

Les recettes prévues au Budget Primitif 2025 sont en hausse par rapport à 2024, en corrélation avec les dépenses. Elles augmentent significativement en raison du nouveau cahier des charges de l'éco-organisme REP Emballages et papiers (montant des soutiens réévalués y compris pour les ambassadeurs du tri) et de la contractualisation REP PMCB depuis novembre 2024.

**c) La fiscalité et les dotations**

Le SYPP est un syndicat mixte fermé, sans fiscalité propre. L'ensemble de ses recettes provient des EPCI membres, des soutiens des éco-organismes, de la vente des matériaux recyclables et des éventuelles subventions et redevances des délégataires.

**d) Les dépenses de fonctionnement**

OBJET	BP 2024	BP 2025	Evolution BP2025/ BP2024
Charges générales	23 948 727,00 €	27 253 390,00 €	+ 13,8 %
Charges de personnel & frais assimilés	586 155,00 €	717 540,00 €	+ 22,4 %
Autres charges de gestion courantes	73 000,00 €	75 500,00 €	+ 3,4 %
Frais financiers	690 350,00 €	601 600,00 €	- 12,9 %
Charges spécifiques	732 726,00 €	732 750,00 €	
Dotations aux Provisions	200,00 €	200,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>26 031 158,00 €</b>	<b>29 380 980,00 €</b>	<b>+ 12,9 %</b>
Opérations d'ordre	1 259 342,00 €	930 360,00 €	%
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>27 290 500,00 €</b>	<b>30 311 340,00 €</b>	<b>+ 11,1%</b>

Les charges générales du Budget Primitif sont plus élevées qu'en 2024 en raison de l'augmentation des recettes à reverser aux EPCI adhérents et de l'hypothèse budgétaire retenue pour les coûts de traitement.

Les charges de personnel évoluent à la hausse du fait cumulatif de la prise en charge d'un arrêt maladie longue durée, de son remplacement à intervenir et d'un prévisionnel pour recruter un agent en cas de besoin (animation ou finances). De plus, la hausse des cotisations patronales CNRACL de 31,65% à 34,65% participe à la hausse. Ces recrutements éventuels s'accompagneraient de réductions de charges de fonctionnement (prestations supprimées), et de recettes (soutiens financiers des éco-organismes, remboursement assurance).

## I.2) La section d'investissement

### a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen et long terme. Elle concerne en grande majorité des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- **En dépenses** : celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du syndicat. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **En recettes** : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les produits des cessions de terrains, des biens meubles ou immeubles.

### b) Les dépenses de la section d'investissement

OBJET	BP 2024	BP 2025	Evolution BP2025/ BP2024
Rbsmt Capital de la dette	5 476 116,00 €	5 006 960,00 €	- 8,6 %
Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	66 000,00 €	+ 65 %
Subv. D'équipement versées	0,00 €	50 000,00 €	
Immobilisations corporelles	103 000,00 €	96 830,00 €	- 6,0 %
Immobilisations en cours	1 367,00 €	2 992 386,00 €	
Participations financières	30 000,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>5 650 483,00 €</b>	<b>8 212 176,00 €</b>	<b>+ 45,3 %</b>
Opér.d'ordre entre sections	10 865,00 €	10 864,00 €	
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>9 004 230,00 €</b>	<b>8 223 040,00 €</b>	<b>- 8,7 %</b>

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent en trois catégories :

- Les dépenses financières qui concernent le remboursement du capital de la dette
- Les dépenses d'équipement regroupant les études, travaux et les acquisitions
- Les dépenses d'ordre pour des opérations intra section et entre les sections.

L'évolution des immobilisations en cours tient aux crédits de paiement de l'opération SYPROVAL qui reste à clôturer en 2025 (1 984 010,00€) et à une réserve mobilisable en cas d'imprévu (1 008 376,00€).

**c) Les principales opérations prévues dans l'année 2025 :**

- Le remboursement de l'emprunt et le remboursement total du prêt relais FCTVA relatifs à l'opération de travaux SYPROVAL
- La fin des travaux de l'unité SYPROVAL
- L'achat d'équipements dans le cadre de la prévention des déchets
- Une étude pour un système automatisé de caractérisations en entrée de l'unité SYPROVAL.

**d) Les recettes de la section d'investissement**

OBJET	BP 2024	BP 2025	Evolution BP2025/ BP2024
Excédent d'investissement reporté	2 900 080,42 €	353 412,88 €	- 87,8 %
Dotations, fonds et réserve	4 344 807,58 €	6 425 398,12 €	+ 47,9 %
Subventions reçues	500 000,00 €	<i>Report</i> 513 869,00 €	+ 2,8 %
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>7 744 888,00 €</b>	<b>7 292 680,00 €</b>	<b>- 5,8 %</b>
Recettes d'ordre	1 259 342,00 €	930 360,00 €	%
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>9 004 230,00 €</b>	<b>8 223 040,00 €</b>	<b>- 8,7 %</b>

Les recettes de la section d'investissement sont composées essentiellement du FCTVA, de l'excédent d'investissement reporté, du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et de l'excédent capitalisé. La subvention de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur pour l'opération SYPROVAL a été versée début 2025 en quasi-totalité (499 483,55€).

## II. LA DETTE

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 42 997 734,94 euros. Il inclut l'emprunt relais souscrit dans l'attente de la perception du FCTVA.

### **Syndicat des Portes de Provence**

#### **Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)**

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2025	42 997 734,94	1 990 908,52	400 804,84	0,00	(+) 0,00	2 391 713,36	41 006 826,42
<b>Sous-total</b>		<b>1 990 908,52</b>	<b>400 804,84</b>	<b>0,00</b>		<b>2 391 713,36</b>	
<b>Total</b>		<b>1 990 908,52</b>	<b>400 804,84</b>	<b>0,00</b>		<b>2 391 713,36</b>	

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Syndicat des Portes de Provence : Syndicat des Portes de Provence (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25260255200025

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Pierrelatte

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	42
A1.01 - Opérations non ventilables	45
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	46
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	49
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	50
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	51
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	54
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	57
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	60
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	61
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	64
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	66
A1.908 - Fonction 8 - Transports	69
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	73
A2.01 - Opérations non ventilables	75
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	76
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	80
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	81
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	82
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	85
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	88
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	91
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	92
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	93
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	96
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	98
A2.938 - Fonction 8 - Transports	101

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	105
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	106
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	110
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	112

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	116
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	117
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	118
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	120
B3.1 - Etat des provisions constituées	121
B3.2 - Etalement des provisions	122
B4 - Etat des charges transférées	123
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	124
B6 - Prêts	125
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	126
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	127
B7.3 - Etat des emprunts garantis	128
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	129
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	130
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	131
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	132
B7.8 - Autres engagements donnés	133
B7.9 - Autres engagements reçus	134
B8 - Subventions versées	137
B9 - Etat du personnel	138
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	139
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	140
B11.2 - Liste des établissements publics créés	
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	141
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	142
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	143
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	144
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	145
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	146
D3 - Décisions en matière de taux	148
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	149
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	151
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	153
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	154
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	155

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

## I – INFORMATIONS GENERALES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

#### Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	237127

#### Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

#### Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

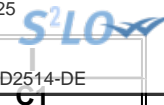
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



## I – INFORMATIONS GENERALES

### EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	32 816 503,44	32 974 217,77	3 400 080,42		A1	3 557 794,75
<b>Investissement</b>	6 918 344,18	4 371 676,64	(3)	2 900 080,42	A2	353 412,88
<b>Fonctionnement</b>	25 898 159,26	28 602 541,13	(4)	500 000,00	A3	3 204 381,87

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	0,00	III + IV	513 869,00	B1	513 869,00
<b>Investissement</b>	I	0,00	III	513 869,00	B2	513 869,00
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	4 071 663,75
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	867 281,88
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	3 204 381,87

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>

### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>513 869,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (3)</b>	<b>513 869,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)</b>	<b>8 223 040,00</b>	<b>7 355 758,12</b>
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>513 869,00</b>
	<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)</b>	<b>(si solde négatif)</b> <b>0,00</b>	<b>(si solde positif)</b> <b>353 412,88</b>
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>8 223 040,00</b>	<b>8 223 040,00</b>
		+	+
<b>VOTE</b>	<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	<b>30 311 340,00</b>	<b>29 811 340,00</b>
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>002 Résultat de fonctionnement reporté (1)</b>	<b>(si déficit)</b> <b>0,00</b>	<b>(si excédent)</b> <b>500 000,00</b>
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>30 311 340,00</b>	<b>30 311 340,00</b>
		+	+
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>38 534 380,00</b>	<b>38 534 380,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>

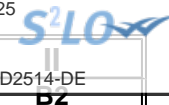
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	0,00
-----------------------------------------	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	40 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00	66 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	103 000,00	0,00	96 830,00	96 830,00	96 830,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	3 344 249,00	0,00	2 992 386,00	2 992 386,00	2 992 386,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 487 249,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 205 216,00</b>	<b>3 205 216,00</b>	<b>3 205 216,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 476 116,00	0,00	5 006 960,00	5 006 960,00	5 006 960,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>5 506 116,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 006 960,00</b>	<b>5 006 960,00</b>	<b>5 006 960,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>8 993 365,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 212 176,00</b>	<b>8 212 176,00</b>	<b>8 212 176,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	10 865,00		10 864,00	10 864,00	10 864,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>10 865,00</b>		<b>10 864,00</b>	<b>10 864,00</b>	<b>10 864,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>9 004 230,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 223 040,00</b>	<b>8 223 040,00</b>	<b>8 223 040,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 223 040,00</b>
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	500 000,00	513 869,00	0,00	0,00	513 869,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>500 000,00</b>	<b>513 869,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>513 869,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 561 658,98	0,00	3 721 016,25	3 721 016,25	3 721 016,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	783 148,60	0,00	2 704 381,87	2 704 381,87	2 704 381,87
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>4 344 807,58</b>	<b>0,00</b>	<b>6 425 398,12</b>	<b>6 425 398,12</b>	<b>6 425 398,12</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 844 807,58</b>	<b>513 869,00</b>	<b>6 425 398,12</b>	<b>6 425 398,12</b>	<b>6 939 267,12</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 232 465,42		898 790,00	898 790,00	898 790,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	26 876,58		31 570,00	31 570,00	31 570,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 259 342,00</b>		<b>930 360,00</b>	<b>930 360,00</b>	<b>930 360,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>6 104 149,58</b>	<b>513 869,00</b>	<b>7 355 758,12</b>	<b>7 355 758,12</b>	<b>7 869 627,12</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>353 412,88</b>
------------------------------------------------------------	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 223 040,00</b>
-----------------------------------------------------	---------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>919 496,00</b>
----------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.



- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .
- (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	23 948 727,00	0,00	27 253 390,00	27 253 390,00	27 253 390,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	586 155,00	0,00	717 540,00	717 540,00	717 540,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	73 000,00	0,00	75 500,00	75 500,00	75 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>24 607 882,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 046 430,00</b>	<b>28 046 430,00</b>	<b>28 046 430,00</b>
66	Charges financières	690 350,00	0,00	601 600,00	601 600,00	601 600,00
67	Charges spécifiques (3)	732 726,00	0,00	732 750,00	732 750,00	732 750,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	200,00		200,00	200,00	200,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>26 031 158,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 380 980,00</b>	<b>29 380 980,00</b>	<b>29 380 980,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 232 465,42		898 790,00	898 790,00	898 790,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	26 876,58		31 570,00	31 570,00	31 570,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 259 342,00</b>		<b>930 360,00</b>	<b>930 360,00</b>	<b>930 360,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>27 290 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 311 340,00</b>	<b>30 311 340,00</b>	<b>30 311 340,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIcipe</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>30 311 340,00</b>
------------------------------------------------------	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	19 000,00	0,00	8 600,00	8 600,00	8 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 349 110,00	0,00	5 799 650,00	5 799 650,00	5 799 650,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	23 392 755,00	0,00	23 447 800,00	23 447 800,00	23 447 800,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	17 770,00	0,00	543 926,00	543 926,00	543 926,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>26 778 635,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 799 976,00</b>	<b>29 799 976,00</b>	<b>29 799 976,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>26 779 635,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 800 476,00</b>	<b>29 800 476,00</b>	<b>29 800 476,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	10 865,00		10 864,00	10 864,00	10 864,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>10 865,00</b>		<b>10 864,00</b>	<b>10 864,00</b>	<b>10 864,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>26 790 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 811 340,00</b>	<b>29 811 340,00</b>	<b>29 811 340,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>500 000,00</b>
-------------------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>30 311 340,00</b>
------------------------------------------------------	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>919 496,00</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – DEPENSES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	7 529,00	7 529,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 006 960,00	0,00	5 006 960,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 984 010,00		1 984 010,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	66 000,00	0,00	66 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	50 000,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	96 830,00	0,00	96 830,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 008 376,00	0,00	1 008 376,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		3 335,00	3 335,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>8 212 176,00</b>	<b>10 864,00</b>	<b>8 223 040,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 223 040,00</b>
-----------------------------------------------------	---------------------

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	27 253 390,00		27 253 390,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	717 540,00		717 540,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	75 500,00	0,00	75 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	601 600,00	0,00	601 600,00
67	Charges spécifiques (9)	732 750,00	0,00	732 750,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	200,00	31 570,00	31 770,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		898 790,00	898 790,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>29 380 980,00</b>	<b>930 360,00</b>	<b>30 311 340,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>30 311 340,00</b>
------------------------------------------------------	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.



- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – RECETTES

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 721 016,25	0,00	3 721 016,25
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	513 869,00	0,00	513 869,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		31 570,00	31 570,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		898 790,00	898 790,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>4 234 885,25</b>	<b>930 360,00</b>	<b>5 165 245,25</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	353 412,88
-----------------------------------------------------	------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	2 704 381,87
--------------------------------	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 223 040,00
----------------------------------------------	--------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	8 600,00		8 600,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 799 650,00		5 799 650,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	23 447 800,00		23 447 800,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	543 926,00	0,00	543 926,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	500,00	10 864,00	11 364,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>29 800 476,00</b>	<b>10 864,00</b>	<b>29 811 340,00</b>

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025  
 Publié le 21/03/2025  
 ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE



FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>500 000,00</b>
		=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>30 311 340,00</b>

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>9 004 230,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 223 040,00</b>	<b>8 223 040,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 223 040,00</b>	<b>8 223 040,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00	0,00	0,00	66 000,00	66 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	103 000,00	0,00	0,00	96 830,00	96 830,00	0,00	96 830,00	96 830,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 367,00	0,00	0,00	1 008 376,00	1 008 376,00	0,00	1 008 376,00	1 008 376,00
	Total des opérations d'équipement (3)	3 342 882,00	0,00	0,00	1 984 010,00	1 984 010,00	0,00	1 984 010,00	1 984 010,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 487 249,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 205 216,00</b>	<b>3 205 216,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 205 216,00</b>	<b>3 205 216,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 476 116,00	0,00		5 006 960,00	5 006 960,00		5 006 960,00	5 006 960,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>5 506 116,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 006 960,00</b>	<b>5 006 960,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 006 960,00</b>	<b>5 006 960,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>8 993 365,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 212 176,00</b>	<b>8 212 176,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 212 176,00</b>	<b>8 212 176,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	10 865,00			10 864,00	10 864,00		10 864,00	10 864,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>10 865,00</b>			<b>10 864,00</b>	<b>10 864,00</b>		<b>10 864,00</b>	<b>10 864,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025  
 Publié le 21/03/2025  
 ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE +  
 TOTAL (RAR N-1 + vote)

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	III = I + II
		I			II			
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>8 223 040,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>5 321 000,98</b>	<b>513 869,00</b>	<b>4 651 376,25</b>	<b>4 651 376,25</b>	<b>5 165 245,25</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	500 000,00	513 869,00	0,00	0,00	513 869,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>500 000,00</b>	<b>513 869,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>513 869,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 561 658,98	0,00	3 721 016,25	3 721 016,25	3 721 016,25
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 561 658,98</b>	<b>0,00</b>	<b>3 721 016,25</b>	<b>3 721 016,25</b>	<b>3 721 016,25</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>4 061 658,98</b>	<b>513 869,00</b>	<b>3 721 016,25</b>	<b>3 721 016,25</b>	<b>4 234 885,25</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 232 465,42		898 790,00	898 790,00	898 790,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	26 876,58		31 570,00	31 570,00	31 570,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 259 342,00</b>		<b>930 360,00</b>	<b>930 360,00</b>	<b>930 360,00</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)


353 412,88

Affectation au compte 1068 (8)

2 704 381,87

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025  
 Publié le 21/03/2025  
 ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE

TOTAL  
 (RAR N-1 + Vote)



Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>8 223 040,00</b>
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>9 004 230,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 223 040,00</b>	<b>8 223 040,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 223 040,00</b>	<b>8 223 040,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00	0,00	0,00	66 000,00	66 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00
2031	Frais d'études	40 000,00	0,00		66 000,00	66 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	103 000,00	0,00	0,00	96 830,00	96 830,00	0,00	96 830,00	96 830,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
21828	Autres matériels de transport	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	10 000,00	0,00		10 750,00	10 750,00	0,00	10 750,00	10 750,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		6 250,00	6 250,00	0,00	6 250,00	6 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	53 000,00	0,00		14 830,00	14 830,00	0,00	14 830,00	14 830,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 367,00	0,00	0,00	1 008 376,00	1 008 376,00	0,00	1 008 376,00	1 008 376,00
2313	Constructions	1 367,00	0,00		1 008 376,00	1 008 376,00	0,00	1 008 376,00	1 008 376,00
	Total des opérations d'équipement (4)	3 342 882,00	0,00	0,00	1 984 010,00	1 984 010,00	0,00	1 984 010,00	1 984 010,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 487 249,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 205 216,00</b>	<b>3 205 216,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 205 216,00</b>	<b>3 205 216,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	5 476 116,00	0,00		5 006 960,00	5 006 960,00		5 006 960,00	5 006 960,00
1641	Emprunts en euros	5 476 116,00	0,00		5 006 960,00	5 006 960,00		5 006 960,00	5 006 960,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>5 506 116,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 006 960,00</b>	<b>5 006 960,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 006 960,00</b>	<b>5 006 960,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>8 993 365,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 212 176,00</b>	<b>8 212 176,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 212 176,00</b>	<b>8 212 176,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	10 865,00			10 864,00	10 864,00		10 864,00	10 864,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	10 865,00			10 864,00	10 864,00		10 864,00	10 864,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	3 672,00			3 671,00	3 671,00		3 671,00	3 671,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	2 045,00			2 045,00	2 045,00		2 045,00	2 045,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 813,00			1 813,00	1 813,00		1 813,00	1 813,00
198	Neutralisation des amortissements	3 335,00			3 335,00	3 335,00		3 335,00	3 335,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>10 865,00</b>			<b>10 864,00</b>	<b>10 864,00</b>		<b>10 864,00</b>	<b>10 864,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.


(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
Reçu en préfecture le 21/03/2025  
Publié le 21/03/2025  
ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE





**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202001	SYPROVAL		1 355 563,25	0,00	1 984 010,00	1 984 010,00	0,00	1 984 010,00
<b>TOTAL</b>			<b>1 355 563,25</b>	<b>0,00</b>	<b>1 984 010,00</b>	<b>1 984 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 984 010,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**



Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202001  
LIBELLE : SYPROVAL  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>1 355 563,25</b>	<b>a</b> <b>0,00</b>	<b>1 984 010,00</b>	<b>b</b> <b>1 984 010,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 355 563,25	0,00	1 984 010,00	1 984 010,00
2313	Constructions	1 355 563,25	0,00	1 984 010,00	1 984 010,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b> <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b> <b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****-1 984 010,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>5 321 000,98</b>	<b>513 869,00</b>	<b>4 651 376,25</b>	<b>4 651 376,25</b>	<b>5 165 245,25</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	500 000,00	513 869,00	0,00	0,00	513 869,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	14 386,00	0,00	0,00	14 386,00
1312	Subv. transf. Régions	500 000,00	499 483,00	0,00	0,00	499 483,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>500 000,00</b>	<b>513 869,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>513 869,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 561 658,98	0,00	3 721 016,25	3 721 016,25	3 721 016,25
10222	FCTVA	3 561 658,98	0,00	3 721 016,25	3 721 016,25	3 721 016,25
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 561 658,98</b>	<b>0,00</b>	<b>3 721 016,25</b>	<b>3 721 016,25</b>	<b>3 721 016,25</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>4 061 658,98</b>	<b>513 869,00</b>	<b>3 721 016,25</b>	<b>3 721 016,25</b>	<b>4 234 885,25</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 232 465,42		898 790,00	898 790,00	898 790,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	26 876,58		31 570,00	31 570,00	31 570,00
28031	Frais d'études	5 088,77		5 100,00	5 100,00	5 100,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	3 332,00		3 335,00	3 335,00	3 335,00
28138	Autres constructions	249,00		250,00	250,00	250,00
281828	Autres matériels de transport	3 293,00		5 770,00	5 770,00	5 770,00
281838	Autre matériel informatique	2 540,62		2 850,00	2 850,00	2 850,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 054,42		1 104,00	1 104,00	1 104,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025  
 Publié le 21/03/2025  
 ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28185	Matériel de téléphonie	0,00		161,00	161,00	161,00
28188	Autres immo. corporelles	11 318,77		13 000,00	13 000,00	13 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 259 342,00</b>		<b>930 360,00</b>	<b>930 360,00</b>	<b>930 360,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.


**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>27 290 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 311 340,00</b>	<b>30 311 340,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 311 340,00</b>	<b>30 311 340,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	23 948 727,00	0,00	0,00	27 253 390,00	27 253 390,00	0,00	27 253 390,00	27 253 390,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	586 155,00	0,00		717 540,00	717 540,00		717 540,00	717 540,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	73 000,00	0,00	0,00	75 500,00	75 500,00	0,00	75 500,00	75 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>24 607 882,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 046 430,00</b>	<b>28 046 430,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 046 430,00</b>	<b>28 046 430,00</b>
66	Charges financières	690 350,00	0,00		601 600,00	601 600,00		601 600,00	601 600,00
67	Charges spécifiques (3)	732 726,00	0,00		732 750,00	732 750,00		732 750,00	732 750,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	200,00			200,00	200,00		200,00	200,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 423 276,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 334 550,00</b>	<b>1 334 550,00</b>		<b>1 334 550,00</b>	<b>1 334 550,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>26 031 158,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 380 980,00</b>	<b>29 380 980,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 380 980,00</b>	<b>29 380 980,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 232 465,42			898 790,00	898 790,00		898 790,00	898 790,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	26 876,58			31 570,00	31 570,00		31 570,00	31 570,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 259 342,00</b>			<b>930 360,00</b>	<b>930 360,00</b>		<b>930 360,00</b>	<b>930 360,00</b>

**D002 Résultat reporté ou anticipé (5)****0,00****Total des dépenses de fonctionnement cumulées****30 311 340,00**

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
Reçu en préfecture le 21/03/2025  
Publié le 21/03/2025  
ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE



**III – VOTE DU BUDGET****III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>26 790 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 811 340,00</b>	<b>29 811 340,00</b>	<b>29 811 340,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	19 000,00	0,00	8 600,00	8 600,00	8 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 349 110,00	0,00	5 799 650,00	5 799 650,00	5 799 650,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	23 392 755,00	0,00	23 447 800,00	23 447 800,00	23 447 800,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	17 770,00	0,00	543 926,00	543 926,00	543 926,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>26 778 635,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 799 976,00</b>	<b>29 799 976,00</b>	<b>29 799 976,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>26 779 635,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 800 476,00</b>	<b>29 800 476,00</b>	<b>29 800 476,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	10 865,00		10 864,00	10 864,00	10 864,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>10 865,00</b>		<b>10 864,00</b>	<b>10 864,00</b>	<b>10 864,00</b>

**R002 Résultat reporté ou anticipé (7)****500 000,00****Total des recettes de fonctionnement cumulées****30 311 340,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>27 290 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 311 340,00</b>	<b>30 311 340,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 311 340,00</b>	<b>30 311 340,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	23 948 727,00	0,00	0,00	27 253 390,00	27 253 390,00	0,00	27 253 390,00	27 253 390,00
60611	Eau et assainissement	2 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60612	Energie - Electricité	2 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60623	Alimentation	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	23 000,00	0,00		5 200,00	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00
60636	Habillement et vêtements de travail	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	200,00	0,00		253,19	253,19	0,00	253,19	253,19
6068	Autres matières et fournitures	20 300,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
611	Contrats de prestations de services	23 139 807,00	0,00		26 696 610,00	26 696 610,00	0,00	26 696 610,00	26 696 610,00
61228	Autres	11 000,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
6132	Locations immobilières	35 000,00	0,00		53 800,00	53 800,00	0,00	53 800,00	53 800,00
61351	Matériel roulant	1 200,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
614	Charges locatives et de copropriété	7 500,00	0,00		9 400,00	9 400,00	0,00	9 400,00	9 400,00
615232	Entretien, réparations réseaux	200,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6156	Maintenance	16 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6161	Multirisques	14 000,00	0,00		3 400,00	3 400,00	0,00	3 400,00	3 400,00
617	Etudes et recherches	900,00	0,00		824,00	824,00	0,00	824,00	824,00
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur)	25 440,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6188	Autres frais divers	9 500,00	0,00		7 820,00	7 820,00	0,00	7 820,00	7 820,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés		Vote) III = I + II
			I					II	hors AE	
62268	Autres honoraires, conseils	5 000,00	0,00		207 810,00	207 810,00	0,00	207 810,00	207 810,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	10 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6234	Réceptions	25 500,00	0,00		17 400,00	17 400,00	0,00	17 400,00	17 400,00	
6236	Catalogues et imprimés	8 380,00	0,00		10 380,00	10 380,00	0,00	10 380,00	10 380,00	
6237	Publications	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	
6238	Divers	1 200,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	
6262	Frais de télécommunications	8 500,00	0,00		6 701,88	6 701,88	0,00	6 701,88	6 701,88	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00	
6281	Concours divers (cotisations)	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	
6288	Autres services extérieurs	5 000,00	0,00		2 540,93	2 540,93	0,00	2 540,93	2 540,93	
63512	Taxes foncières	2 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	586 155,00	0,00		717 540,00	717 540,00		717 540,00	717 540,00	
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	336,00	0,00		420,00	420,00		420,00	420,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 794,00	0,00		7 600,00	7 600,00		7 600,00	7 600,00	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 005,00	0,00		1 160,00	1 160,00		1 160,00	1 160,00	
64111	Rémunération principale titulaires	189 600,00	0,00		270 000,00	270 000,00		270 000,00	270 000,00	
64112	SFT, indemnité de résidence	2 660,00	0,00		4 100,00	4 100,00		4 100,00	4 100,00	
64113	NBI	1 480,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00	
64118	Autres indemnités	76 550,00	0,00		117 000,00	117 000,00		117 000,00	117 000,00	
64131	Rémunérations	120 630,00	0,00		63 000,00	63 000,00		63 000,00	63 000,00	
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		50,00	50,00		50,00	50,00	
64138	Primes et autres indemnités	24 795,00	0,00		29 600,00	29 600,00		29 600,00	29 600,00	



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote)  III = I + II
6415	Congés payés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 875,00	0,00		72 880,00	72 880,00		72 880,00	72 880,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	68 516,00	0,00		113 830,00	113 830,00		113 830,00	113 830,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 814,00	0,00		3 800,00	3 800,00		3 800,00	3 800,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 200,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	760,00	0,00		1 100,00	1 100,00		1 100,00	1 100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	540,00	0,00		700,00	700,00		700,00	700,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 600,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	73 000,00	0,00	0,00	75 500,00	75 500,00	0,00	75 500,00	75 500,00
65311	Indemnités de fonction	64 600,00	0,00		67 900,00	67 900,00	0,00	67 900,00	67 900,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65313	Cotisations de retraite	3 400,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
65315	Formation	2 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Pénalités sur marchés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	500,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>24 607 882,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 046 430,00</b>	<b>28 046 430,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 046 430,00</b>	<b>28 046 430,00</b>
66	Charges financières	690 350,00	0,00		601 600,00	601 600,00		601 600,00	601 600,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	309 862,00	0,00		401 100,00	401 100,00		401 100,00	401 100,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	79 488,00	0,00		93 500,00	93 500,00		93 500,00	93 500,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	300 000,00	0,00		106 000,00	106 000,00		106 000,00	106 000,00
6688	Autres	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
67	Charges spécifiques (4)	732 726,00	0,00		732 750,00	732 750,00		732 750,00	732 750,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025  
 Publié le 21/03/2025  
 ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE +

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote)  III = I + II
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	732 726,00	0,00		732 750,00	732 750,00		732 750,00	732 750,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	200,00			200,00	200,00		200,00	200,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	200,00			200,00	200,00		200,00	200,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>1 423 276,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 334 550,00</b>	<b>1 334 550,00</b>		<b>1 334 550,00</b>	<b>1 334 550,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>26 031 158,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 380 980,00</b>	<b>29 380 980,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 380 980,00</b>	<b>29 380 980,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 232 465,42			898 790,00	898 790,00		898 790,00	898 790,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	26 876,58			31 570,00	31 570,00		31 570,00	31 570,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	26 876,58			31 570,00	31 570,00		31 570,00	31 570,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 259 342,00</b>			<b>930 360,00</b>	<b>930 360,00</b>		<b>930 360,00</b>	<b>930 360,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	93 500,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.


(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>26 790 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 811 340,00</b>	<b>29 811 340,00</b>	<b>29 811 340,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	19 000,00	0,00	8 600,00	8 600,00	8 600,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	4 000,00	0,00	5 600,00	5 600,00	5 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 349 110,00	0,00	5 799 650,00	5 799 650,00	5 799 650,00
706888	Autres	3 346 410,00	0,00	5 799 500,00	5 799 500,00	5 799 500,00
70878	Remb. frais par des tiers	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	600,00	0,00	150,00	150,00	150,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	23 392 755,00	0,00	23 447 800,00	23 447 800,00	23 447 800,00
74748	Participation autres communes	200 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	23 191 815,00	0,00	23 442 800,00	23 442 800,00	23 442 800,00
7481	Attrib/Vers. impôt cercles, maisons jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	17 770,00	0,00	543 926,00	543 926,00	543 926,00
755	Dédits et pénalités perçus	1 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	16 770,00	0,00	17 720,00	17 720,00	17 720,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	216 206,00	216 206,00	216 206,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>26 778 635,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 799 976,00</b>	<b>29 799 976,00</b>	<b>29 799 976,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>26 779 635,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 800 476,00</b>	<b>29 800 476,00</b>	<b>29 800 476,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	10 865,00		10 864,00	10 864,00	10 864,00
77681	Neutralisation des amortissements	3 335,00		3 335,00	3 335,00	3 335,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025  
 Publié le 21/03/2025  
 ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE



Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vd II	III = I + II
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	7 530,00		7 529,00	7 529,00	7 529,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>10 865,00</b>		<b>10 864,00</b>	<b>10 864,00</b>	<b>10 864,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>5 208 290,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	5 006 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	85 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>6 425 398,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	6 425 398,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES**


**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)**

**IV**

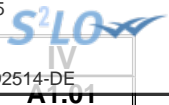
**A1**

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 003 886,00</b>	<b>0,00</b>		<b>8 212 176,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		5 006 960,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		66 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	11 500,00	0,00		96 830,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	2 992 386,00	0,00		2 992 386,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>6 425 398,12</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		6 425 398,12
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025  
 Publié le 21/03/2025  
 ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.900**

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>5 208 290,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	5 006 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	85 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>6 425 398,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	3 721 016,25	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	2 704 381,87	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.900**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.900**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 208 290,00</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 006 960,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 330,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 425 398,12</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 721 016,25
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 704 381,87

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025  
 Publié le 21/03/2025  
 ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>
<b>AT.901</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AT.90Z

## IV – ANNEXES

### A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

#### FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.902**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.902**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AT.903

## IV – ANNEXES

### A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

#### FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.903**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)						327		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

**A1.904**

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.904**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.904**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**AT.904-4**

**FONCTION 4-4 – RSA**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AT.905

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.905**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.905**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**AT.906**

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.906**

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**AT.907**

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 993 886,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 992 386,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.907**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.907**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 003 886,00</b>	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 992 386,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AT.908

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>734 150,00</b>	<b>1 821 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	1 200,00	427 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	717 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	601 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	732 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>8 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	8 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00


## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 825 130,00</b>	<b>0,00</b>		<b>29 380 980,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	26 824 630,00	0,00		27 253 390,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		717 540,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00		75 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		601 600,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		732 750,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		200,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 791 876,00</b>	<b>0,00</b>		<b>29 800 476,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 600,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	5 799 650,00	0,00		5 799 650,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	23 447 800,00	0,00		23 447 800,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	543 926,00	0,00		543 926,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00		500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025  
 Publié le 21/03/2025  
 ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE  
  
 AZ.01

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>734 150,00</b>
618	Divers	1 200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	732 750,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	200,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>1 821 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	15 453,19	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	55 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	9 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	824,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	232 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	34 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	10 201,88	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	10 040,93	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	9 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	488 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	204 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	14 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	74 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	600 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>8 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**


**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
Reçu en préfecture le 21/03/2025  
Publié le 21/03/2025  
ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 821 700,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 453,19
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 100,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	824,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 810,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 280,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 201,88
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 040,93
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 180,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	488 750,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 910,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 700,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 400,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 600,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 600,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**AZ.931**

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AZ.933

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AZ.934

## IV – ANNEXES

### A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

#### FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

### A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

#### FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AZ.935

## IV – ANNEXES

### A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

#### FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.935**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.935**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AZ.936

## IV – ANNEXES

### A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

#### FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60	61	62	63				
		Services communs	Interventions économiques transversales	Structure d'animation et de dév. éco.	Actions sectorielles			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire				
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.936**

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoielement
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>74 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 751 130,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 700,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	26 646 610,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	4 320,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 791 876,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 799 500,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 442 800,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 720,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	496 206,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 825</b>	
									<b>130,00</b>	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 700,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 696 610,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 320,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 791</b>	
									<b>876,00</b>	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 799 500,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 442 800,00	
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 720,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	496 206,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AZ.938

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.


 S2LO  
 IV  
 B1.1

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

## B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					49 166 660,00									
1641 Emprunts en euros (total)					49 166 660,00									
26-74282323CGP1SYPP	Arkea Banque Entreprises et Institutionnels			30/01/2024	6 516 033,00	C		4,388	4,388	EUR	T	P	O	A-1
26-74282323CGP2SYPP	Arkea Banque Entreprises et Institutionnels			30/01/2024	12 650 627,00	F	EURIBOR	0,820	0,820	EUR	T	P	N	A-1
MIN544047EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/07/2023	10 000 000,00	F		0,760	0,760	EUR	T	P	N	A-1
MIN544048EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/07/2023	6 280 000,00	F		0,760	0,760	EUR	S	P	N	A-1
MIN544049EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/07/2023	10 000 000,00	F		0,670	0,670	EUR	T	P	N	A-1
MIN544050EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/07/2023	2 220 000,00	F		0,670	0,670	EUR	S	P	N	A-1
MON542204EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/06/2022	1 500 000,00	F		0,710	0,710	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00											
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00											
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>											
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
<b>Total général</b>					<b>49 166 660,00</b>											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		42 997 734,94					5 006 941,52	321 852,14	0,00	75 733,24
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		42 997 734,94					5 006 941,52	321 852,14	0,00	75 733,24
26-74282323CGP1SYPP	N	0,00	A-1	3 016 033,00	7,99	C		4,388	3 016 033,00	26 791,76	0,00	0,00
26-74282323CGP2SYPP	N	0,00	A-1	11 954 236,36	16,08	F	EURIBOR	0,820	702 118,61	95 869,40	0,00	15 377,89
MIN544047EUR	N	0,00	A-1	9 534 973,29	27,49	F		0,760	312 973,25	71 575,24	0,00	17 327,11
MIN544048EUR	N	0,00	A-1	5 987 933,23	27,49	F		0,760	196 565,63	45 135,53	0,00	21 884,94
MIN544049EUR	N	0,00	A-1	9 107 337,46	14,49	F		0,670	600 107,72	59 513,50	0,00	14 091,28
MIN544050EUR	N	0,00	A-1	2 021 820,73	14,49	F		0,670	133 228,49	13 323,42	0,00	6 291,63
MON542204EUR	N	0,00	A-1	1 375 400,87	27,41	F		0,710	45 914,82	9 643,29	0,00	760,39
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>42 997 734,94</b>					<b>5 006 941,52</b>	<b>321 852,14</b>	<b>0,00</b>	<b>75 733,24</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**BT.3**

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**


Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

**Syndicat des Portes de Provence - Principal - BP - 2025**

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
Reçu en préfecture le 21/03/2025  
Publié le 21/03/2025  
ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE





**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	42 997 734,94	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

## B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>					0,00	0,00			
<b>Taux variable simple (total)</b>					0,00	0,00			
<b>Taux complexe (total) (2)</b>					0,00	0,00			
<b>Total</b>					0,00	0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

## B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV

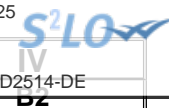
B1.7

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES**

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
L	Autres	5	25/11/2021
L	Autres	30	25/11/2021
L	Autres agencements, aménagements de terrains	15	25/11/2021
L	Bâtiments légers, abris	10	25/11/2021
L	Equipements de cuisines	10	25/11/2021
L	M14-Agencement, aménagement de bâtiments	15	25/11/2021
L	Matériels de bureau électrique	5	25/11/2021
L	Matériels informatiques	1	25/11/2021
L	Matériels informatiques	5	25/11/2021
L	Mobilier	10	25/11/2021

S2LO

IV

DS.1


## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025  
 Publié le 21/03/2025  
 ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE



Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	D	E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

S<sup>2</sup>LO

IV

D3.2

## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

#### B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV  
D4

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

S<sup>2</sup>LO

IV  
DS

## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

#### CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS**

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
<b>Assortis d'intérêts (total)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Non assortis d'intérêts (total)</b>		0,00	0,00		

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	0,00	0,00	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV  
57.3

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

S<sup>2</sup>LO

IV

BT.4

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

<b>Calcul du ratio (1)</b>	<b>Valeur en euros</b>	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	5 328 793,66
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>5 328 793,66</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>29 800 476,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>17,88</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

S<sup>2</sup>LOIV  
D.F.S

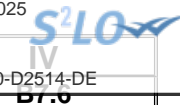
## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

## ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4			
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
<b>Marchés de partenariat (1)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

## ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

## Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes publics</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>8028 Autres engagements reçus</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>A l'exception de ceux reçus des entreprises</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Engagements reçus des entreprises</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES**

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>3,00</b>	<b>2,00</b>	<b>5,00</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
ADJOINT D'ANIMATION	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025  
 Publié le 21/03/2025  
 ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		TITULAIRES	NON TITULAIRES
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		10,00	0,00	10,00	7,00	2,00	9,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

**B9**

#### B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	387	0,00	332-8-2°	CDD
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	388	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	0	0,00	332-14	
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	0	0,00	332-23-1°	
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-24	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel.  
ANIM : Animation.  
POL : Police.  
POMP : Sapeurs-pompiers.  
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
31/05/2011 -	Energie Rhône Vallée	SAEML Energie Rhône Vallée	SAEML	25 000,00
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025  
 Publié le 21/03/2025  
 ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE  
 S<sup>2</sup>LO  
 IV  
 BTT.1

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

## LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >				non
CE	< Néant >				non
Régie personnalisée	< Néant >				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025  
 Publié le 21/03/2025  
 ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE



IV

BTT.3

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >					non
Lotissement	< Néant >					non
Service social et médico-social	< Néant >					non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

**IV – ANNEXES****ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	<b>353 412,88</b>	<b>353 412,88</b>
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	<b>513 869,00</b>	<b>513 869,00</b>
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	<b>867 281,88</b>	<b>867 281,88</b>

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	<b>2 704 381,87</b>	<b>2 704 381,87</b>
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	<b>867 281,88</b>	<b>867 281,88</b>
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	<b>3 571 663,75</b>	<b>3 571 663,75</b>

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	<b>5 014 489,00</b>	<b>5 014 489,00</b>
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	<b>4 651 376,25</b>	<b>4 651 376,25</b>
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	<b>-363 112,75</b>	<b>-363 112,75</b>

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>	
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>5 014 489,00</b>	<b>I</b> <span style="float: right;"><b>5 014 489,00</b></span>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>5 006 960,00</b>	<b>5 006 960,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 006 960,00	5 006 960,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>7 529,00</b>	<b>7 529,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	7 529,00	7 529,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>4 651 376,25</b>	<b>III 4 651 376,25</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>3 721 016,25</b>	<b>3 721 016,25</b>
10222	FCTVA	3 721 016,25	3 721 016,25
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>930 360,00</b>	<b>930 360,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	5 100,00	5 100,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	3 335,00	3 335,00
28138	Autres constructions	250,00	250,00
281828	Autres matériels de transport	5 770,00	5 770,00
281838	Autre matériel informatique	2 850,00	2 850,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 104,00	1 104,00
28185	Matériel de téléphonie	161,00	161,00
28188	Autres immo. corporelles	13 000,00	13 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	898 790,00	898 790,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE

S<sup>2</sup>LO

IV

DT

## IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

### LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET**

**D2.1**

**VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>(B) 0,00</b>

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant		
Matériel		0,00		
Autres		0,00		
<b>Sous-total Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Effort propre de la Région (A – B) (C) 0,00</b>	

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>(A)</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES (B + C)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

## SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

## Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

<b>Produits d'exploitation courante :</b>	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>0,00</b>
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
<b>Total produits d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Charges d'exploitation courante :</b>	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
<b>Total charges d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Facturations majeures :</b>	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
<b>Total facturations majeures</b>	<b>0,00</b>
<b>Prestations de main d'œuvre inter-domaines :</b>	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00



<b>Total facturations internes</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL CHARGES (2)</b>	<b>0,00</b>
Contributions aux ECE	0,00
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>0,00</b>
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
<b>Total dotations, reprises, transferts et autres</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (4)</b>	<b>0,00</b>
Résultat financier	0,00
<b>RESULTAT COURANT (5)</b>	<b>0,00</b>
Résultat spécifique	0,00
<b>RESULTAT NET (6)</b>	<b>0,00</b>

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

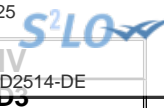
(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES


RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
Reçu en préfecture le 21/03/2025  
Publié le 21/03/2025  
ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE



## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00



RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>D5.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
Reçu en préfecture le 21/03/2025  
Publié le 21/03/2025  
ID : 026-252602552-20250320-D2514-DE



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D5.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



## V – ARRETE ET SIGNATURES

### ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/03/2024

Présenté par Le Président (1),

A Montélimar, le 20/03/2025

Délibéré par l'assemblée le Comité Syndical(2), réunie en session Ordinaire

A Pierrelatte, le 20/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Comité Syndical (2),(3).

AARAB Mounir	
ALLIEZ Véronique	
ARNAVON Valérie	
BERRARD Philippe	
BICHON Gérard	
BOUVIER Alain	
BUONOMO Daniel	
CHAUTARD Olivier	
CHAUVEAU Laurent	
CORNILLAC Christian	
COURBIS Yves	
DAYRE Thierry	
FRANÇOIS Patrick	
GALLU Alain	
GITTON Laure	
LEOPOLD Gaël	
LÉVÈQUE Yves	
MOLINIÉ Sylvie	
MOULY Hélène	

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

PHÉLIPPEAU Eric	
RICARD Katy	
RIEU Roland	
SALIN Olivier	
SAVATIER Paul	
SICARD Jean-Claude	
THOMAS Carole	
VALAYER Pierre-André	
ZILIO Anthony	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/03/2025, et de la publication le 24/03/2025

A Montélimar, le 24/03/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## V – ARRETE ET SIGNATURES

## ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/03/2024








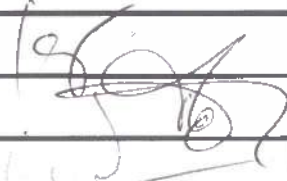




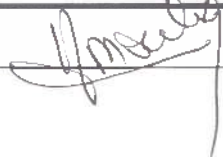
Présenté par Le Président (1),

A Montélimar, le 20/03/2025

Délibéré par l'assemblée le Comité Syndical(2), réunie en session Ordinaire

A Pierrelatte, le 20/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Comité Syndical (2),(3).

AARAB Mounir	<i>suppléé par Richard POIGNET</i>	
ALLIEZ Véronique		
ARNAVON Valérie		
BERRARD Philippe		
BICHON Gérard		
BOUVIER Alain		
BUONOMO Daniel		
CHAUTARD Olivier		
CHAUVEAU Laurent		
CORNILLAC Christian		
COURBIS Yves		
DAYRE Thierry		
FRANÇOIS Patrick	<i>suppléé par Pierre SAPHORES</i>	
GALLU Alain		
GITTON Laure		
LEOPOLD Gaël		
LÉVÊQUE Yves		
MOLINIÉ Sylvie		
MOULY Hélène		



**V – ARRETE ET SIGNATURES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

PHÉLIPPEAU Eric	
RICARD Katy	
RIEU Roland	
SALIN Olivier	
SAVATIER Paul	
SICARD Jean-Claude	
THOMAS Carole <i>suppléée par Jean LEBRAT</i>	
VALAYER Pierre-André	
ZILIO Anthony	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/03/2025, et de la publication le 24/03/2025

A Montélimar, le 24/03/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 20 mars 2025

Convoqué le 6 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars 2025 à 15h40 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de membres absents excusés non représentés : 2

Nombre de membres absents : 5

**Sont présents :**

Membres titulaires : Philippe BERRARD, Gérard BICHON, Alain BOUVIER, Daniel BUONOMO, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Laure GITTON, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Katy RICARD, Roland RIEU, Olivier SALIN, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Membres suppléants : Richard POIGNET suppléant de Mounir AARAB, Pierre SAPHORES suppléant de Patrick FRANCOIS, Jean LEBRAT suppléant de Carole THOMAS.

Procurations : 0

**Membres absents :**

Excusés sans pouvoir : Laurent CHAUVEAU, Valérie ARNAVON.

Sans pouvoir : Véronique ALLIEZ, Christian CORNILLAC, Thierry DAYRE, Sylvie MOLINIE, Éric PHELIPPEAU.

**Secrétaire de séance** : Yves COURBIS

**Assistaient également au Comité Syndical** : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.

Comité Syndical du 20 mars 2025

**DÉLIBÉRATION D25-15****PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DU SYPP****2025 - 2026****Rapporteur : Alain GALLU**

Monsieur Alain GALLU, Président, rappelle à l'assemblée que le Syndicat des Portes de Provence a validé le règlement budgétaire et financier par délibération D 29-21 du 21 septembre 2021, modifié par délibérations D 36-23 du 14 décembre 2023, et D2504 du 30 janvier 2025. Le règlement intègre la mise en œuvre d'une programmation pluriannuelle des investissements sur la durée du mandat.

Les projections ont été débattues lors du vote du Débat d'Orientation Budgétaire le 30 janvier 2025.

De ce fait et au regard des projets et orientations définis par le Syndicat des Portes de Provence, il est présenté dans le tableau ci-après les projets d'investissement et les volumes financiers s'y rattachant.

PPI actuellement en vigueur :

PPI 2024-2026		
Année	Projet	Estimation budget (€TTC)
2024	SYPROVAL	3 327 281,08
2025-2026	Quai de transfert pour le tri sélectif	5 000 000
2025	Déménagement siège du SYPP	20 000
2024-2025	Achat d'un véhicule type VL	30 000
2024-2025	Acquisition de conteneurs maritime pour le développement de la consigne Verre	20 000
2024	Participation au projet de Méthanisation	Capital initial : 30 000
2024	PLPDMA	23 000
2024	Système caractérisation IA SYPROVAL	40 000

Proposition de PPI pour 2025-2026

PPI 2025-2026		
Année	Projet	Estimation budget (€TTC)
<b>2025</b>	<b>SYPROVAL</b>	<b>1 984 006,75</b>
<b>2026</b>	<b>Quai de transfert pour le tri sélectif</b>	<b>5 000 000</b>
<b>2025</b>	<b>Déménagement siège du SYPP</b>	<b>40 000</b>
<b>2026</b>	<b>Participation au projet de Méthanisation</b>	<b>Capital initial : 30 000</b>
<b>2025</b>	<b>PLPDMA</b>	<b>10 000</b>
<b>2025</b>	<b>Système caractérisation IA SYPROVAL</b>	<b>55 000</b>

Après débat, il est proposé de supprimer la ligne relative à la participation en 2026 au projet de Méthanisation pour 30 000€.

La proposition de PPI pour 2025-2026 est finalement la suivante :

PPI 2025-2026		
Année	Projet	Estimation budget (€TTC)
2025	SYPROVAL	1 984 006,75
2026	Quai de transfert pour le tri sélectif	5 000 000
2025	Déménagement siège du SYPP	40 000
2025	PLPDMA	20 000
2025	Système caractérisation IA SYPROVAL	55 000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé précédent,

**Le comité syndical décide à l'unanimité de :**

- **APPROUVER** la programmation pluriannuelle des investissements du Syndicat des Portes de Provence couvrant la période 2025-2026 ainsi présentée ainsi que le tableau financier détaillé ci-dessus ;
- **CONVENIR** d'une clause de revoyure en 2026 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter toute subvention portant sur les projets inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement et à signer tous documents relatifs aux dossiers de demandes et de versements de subventions ;
- **CHARGER** Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Pour copie conforme  
À Pierrelatte

Le Secrétaire de séance



Le Président,

**Alain GALLU**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 20 mars 2025

Convoqué le 6 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars 2025 à 15h40 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de membres absents excusés non représentés : 2

Nombre de membres absents : 5

**Sont présents :**

Membres titulaires : Philippe BERRARD, Gérard BICHON, Alain BOUVIER, Daniel BUONOMO, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Laure GITTON, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Katy RICARD, Roland RIEU, Olivier SALIN, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Membres suppléants : Richard POIGNET suppléant de Mounir AARAB, Pierre SAPHORES suppléant de Patrick FRANCOIS, Jean LEBRAT suppléant de Carole THOMAS.

Procurations : 0

**Membres absents :**

Excusés sans pouvoir : Laurent CHAUVEAU, Valérie ARNAVON.

Sans pouvoir : Véronique ALLIEZ, Christian CORNILLAC, Thierry DAYRE, Sylvie MOLINIE, Éric PHELIPPEAU.

**Secrétaire de séance** : Yves COURBIS

**Assistaient également au Comité Syndical** : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.

**DÉLIBÉRATION N°D25-16****CONSULTATION POUR LE CHOIX DE L'ECO-ORGANISME POUR LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS GRAPHIQUES DANS LE CADRE DE LA RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR POUR LA PERIODE 2026-2029****Rapporteur : Paul SAVATIER**

En application de l'article L. 541-10 du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les emballages ménagers, les metteurs sur le marché doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

Historiquement, un seul éco-organisme était agréé par l'Etat pour gérer la REP des Emballages Ménagers : CITEO (ex Eco-Emballages) et sa filiale Adelphe. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, un autre éco-organisme, LEKO, est agréé. Un éco-organisme coordonnateur de ces deux derniers, l'OCAPEM, est également agréé depuis le 15 avril 2024.

Par délibération n°D34-23 du 14 décembre 2023, le Syndicat des Portes de Provence a retenu CITEO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les deux éco-organismes sont soumis au même cahier des charges défini par arrêté national. Ils se distinguent donc sur :

- l'accompagnement opérationnel qu'ils peuvent proposer aux collectivités,
- la nature, les modalités et les taux de soutiens des appels à projet proposés pour soutenir le tri, le recyclage et le réemploi,
- le développement de standards expérimentaux permettant de soutenir financièrement le recyclage de certaines matières non encore normées.

Toute collectivité peut, d'une année sur l'autre, changer d'éco-organisme.

Le Comité Syndical est informé qu'une consultation a été lancée en février 2025 pour à nouveau mettre en concurrence les deux éco-organismes, qui ont pu présenter leur proposition de partenariat en Bureau Syndical le 20 février dernier.

Par suite, il apparaît que certains points doivent encore être clarifiés en cas de changement d'éco-organisme pour LEKO :

- la continuité des appels à projets déjà engagés avec CITEO
- l'effectivité d'une recette complémentaire liée aux standards expérimentaux
- le soutien financier d'éventuels travaux en centre de tri.

Malgré l'agrément de l'OCAPEM, éco-organisme coordonnateur de la filière, les quotas attribués au niveau national pour chaque éco-organisme, en lien direct avec les contributions financières qu'ils perçoivent, impliquent que le challenger LEKO dispose de peu de disponibilité pour contractualiser avec les collectivités. Cela n'est déjà plus possible pour l'année 2025. Par conséquent, si LEKO est retenu par le syndicat pour l'année 2026, il conviendra de formaliser la volonté de contractualisation du syndicat par une lettre d'intention. En parallèle, la résiliation du contrat avec CITEO devrait être notifiée avant le 30 septembre 2025.

Il est proposé au Comité Syndical de mandater le Président du Syndicat pour adresser une telle lettre d'intention si tel est le choix du Bureau Syndical.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L. 541-10 du Code de l'environnement ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 7 décembre 2023 portant cahier des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages ménagers, des imprimés papiers et des papiers à usage graphique ;

**Vu** les arrêtés du 23 décembre 2024 modifiant les arrêtés du 27 décembre 2023 portant agrément des éco-organismes de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages CITEO et LEKO, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 541-10 du code de l'environnement ;

**Vu** l'arrêté du 20 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 15 avril 2024 portant agrément d'un organisme coordonnateur de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 541-10 du code de l'environnement (OCAPEM) ;

**Considérant** que le syndicat peut changer d'éco-organisme chaque année ;

**Considérant** l'intérêt financier du syndicat à mettre en concurrence les deux éco-organismes et à retenir l'option la plus favorable au syndicat ;

**Considérant** qu'en cas de changement pour LEKO, il conviendrait d'adresser une lettre d'intention pour se positionner et notifier au plus tard le 30 septembre à CITEO la résiliation du contrat au 31 décembre 2025 ;

**Considérant** les enjeux financiers pour les EPCI adhérents engagés dans des appels à projets avec l'éco-organisme CITEO jusqu'en 2026 inclus ;

Après avoir entendu l'exposé précédent,

**Le comité syndical décide à l'unanimité de :**

- **CONTRACTUALISER** avec CITEO pour la période 2025-2026 ;
- **AUTORISER** le Président à consulter chaque éco-organisme agréé par la REP Emballages Ménagers chaque année et à contractualiser avec celui qui apparaîtra le plus avantageux pour le syndicat ;
- **APPROUVER** le versement d'un soutien financier de l'éco-organisme retenu en contrepartie de la collecte et du traitement des déchets d'emballages ménagers,
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Pour copie conforme  
À Pierrelatte

Le Secrétaire de séance



Le Président,

Alain GALLU



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 20 mars 2025  
Convoqué le 6 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars 2025 à 15h40 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28  
Nombre de membres présents ou représentés : 21  
Nombre de membres absents excusés non représentés : 2  
Nombre de membres absents : 5

**Sont présents :**

Membres titulaires : Philippe BERRARD, Gérard BICHON, Alain BOUVIER, Daniel BUONOMO, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Laure GITTON, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Katy RICARD, Roland RIEU, Olivier SALIN, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Membres suppléants : Richard POIGNET suppléant de Mounir AARAB, Pierre SAPHORES suppléant de Patrick FRANCOIS, Jean LEBRAT suppléant de Carole THOMAS.

Procurations : 0

**Membres absents :**

Excusés sans pouvoir : Laurent CHAUVEAU, Valérie ARNAVON.

Sans pouvoir : Véronique ALLIEZ, Christian CORNILLAC, Thierry DAYRE, Sylvie MOLINIE, Éric PHELIPPEAU.

**Secrétaire de séance** : Yves COURBIS

**Assistaient également au Comité Syndical** : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.



## DÉLIBÉRATION D25-17

### TRAVAUX DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DU 11 FÉVRIER 2025

Rapporteur : Alain GALLU

Monsieur Alain GALLU, Président, rappelle à l'assemblée que le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) est doté d'une instance de contrôle financier, conformément aux article R. 2222-1 à 6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cette Commission a pour objectif d'examiner les comptes présentés par les délégataires du syndicat. Par souci de transparence, le PV de la Commission est présenté à l'assemblée délibérante qui prend ainsi connaissance des recommandations ou des remarques faites par la commission et décide des actions à entreprendre si nécessaire.

Le contrôle des délégations de gestion de services publics par l'autorité délégante vise trois objectifs :

- le respect des lois et règlements en vigueur,
- la fiabilité de l'information financière et patrimoniale
- l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de la gestion de l'entreprise délégataire.

Le SYPP est engagé dans trois Délégations de Service Public :

- Celle de l'unité de valorisation des déchets ultimes SYPROVAL, avec le délégataire COVERED ;
- Celle du centre de tri METRIPOLIS, en partenariat avec le SYTRAD et le SICTOBA, avec le délégataire VEOLIA ;
- Celle du VALOMSY, résultant de l'ancienne adhésion d'Ardèche Rhône Coiron au SYTRAD.

La Commission de Contrôle Financier a analysé chacun des rapports financiers présentés par ces trois délégataires, pour l'année 2023, et émis les avis figurant au PV ci-annexé.

Globalement, la Commission déplore les informations partielles et peu explicites remises par les délégataires. Elle sollicite en conséquence le délégant pour demander les compléments nécessaires. Elle demande également au délégant de rejeter le rapport financier présenté par COVERED pour SYPROVAL.

Les articles L. 1411-3 et R. 1411-8 du CGCT disposent que l'assemblée délibérante de la collectivité délégante doit examiner le rapport annuel du délégataire et en prendre acte. Il est proposé de différer cet examen à la réception des rapports définitifs et complétés des délégataires, au plus tard le 30 septembre 2025, et de rejeter dans cette attente les rapports présentés en l'état, ci-annexés.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses article R 2222-1 à 6,

**Vu** le Procès-Verbal de la Commission de Contrôle Financier réunie le 11 février 2025 ci-annexé,

**Vu** les rapports financiers présentés par les délégataires COVERED pour SYPROVAL, VEOLIA pour METRIPOLIS, et VEOLIA pour VALOMSY, ci-annexés,

**Considérant** qu'il y a lieu de donner une suite favorable aux recommandations et demandes de la Commission de Contrôle Financier pour réaliser le contrôle financier dévolu au syndicat,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

**Le comité syndical décide à l'unanimité de :**

- **APPROUVER** et valider les conclusions de la Commission de Contrôle Financier réunie le 11 février 2025 et consignées dans le Procès-Verbal ci-annexé ;
- **NOTIFIER** aux délégataires respectifs l'avis de la Commission de Contrôle Financier qui les concerne et missionner Monsieur le Président du SYPP pour s'assurer des suites qui y seront accordées ;
- **DIFFERER** l'examen par le Comité Syndical des rapports des délégataires VEOLIA pour Métropolis et COVED pour SYPROVAL au plus tard au 30 septembre 2025 ;
- **REJETER** dans cette attente les rapports présentés en l'état par VEOLIA pour Métropolis et COVED pour SYPROVAL ;
- **CHARGER** Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Pour copie conforme

À Pierrelatte

Le Secrétaire de séance



Le Président,

Alain GALLU



**PROCES VERBAL**  
**COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER (CCF)**

**du 11 février 2025**

**Convoquée le 3 février 2025**

**Réunie à Montélimar**

**Sous la Présidence de M. Alain GALLU**

**Etaient présents** : Alain GALLU, Laure GITTON, Yves LEVÊQUE, Paul SAVATIER

**Etaient absents** : Véronique ALLIEZ, Olivier CHAUTARD

**Etaient présents à titre consultatif** : Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Honorine VIDIL, Assistante de direction.

La Commission de Contrôle Financier a été régulièrement convoquée le 3 février 2025 pour contrôler les rapports annuels financiers 2023 transmis par :

- VEOLIA pour le Centre de Tri METRIPOLIS
- par VEOLIA via le SYTRAD pour le TMB sur ordures ménagères brutes pour le compte de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron VALOMSY
- et par COVED pour l'unité de valorisation des déchets ultimes SYPROVAL, tous titulaires de contrats de délégation de service public.

À 10h15, le Président procède à l'appel des membres. Quatre membres sont présents. Il rappelle que la CCF peut se réunir valablement sans condition de quorum et ouvre la réunion de la Commission, après avoir énoncé son cadre législatif ainsi que son rôle.

**DSP CENTRE DE TRI**

**METRIPOLIS**

- **Vu** l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique imposant au concessionnaire de produire chaque année les comptes retraçant *la totalité des opérations* afférentes à l'exécution du contrat de concession *et une analyse* de la qualité des ouvrages ou des services,
- **Vu** la délibération du comité syndical n°D08-19 du 15 mars 2019 portant approbation d'une convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes SYPP, SYTRAD, SICTOBA pour la passation d'une délégation de service public pour l'extension, la modernisation et l'exploitation du centre de tri de Portes-Lès-Valence,
- **Vu** la délibération du comité syndical n°D09-19 du 15 mars 2019 approuvant le principe d'une délégation de service pour l'extension, la modernisation et l'exploitation du centre de tri de Portes-Lès-Valence et autorisant le Président à engager une procédure de lancement de DSP,

- Vu le contrat de DSP signé le 03 février 2020 et ses avenants 1 et 2 en vigueur en 2023,
- Vu le rapport financier 2023 transmis par le titulaire VEOLIA,
- Vu l'analyse du rapport réalisée par le Groupement d'Autorités Concédantes,

## 1. Respect des obligations contractuelles

La première version du rapport annuel a été transmise le 26 mars 2024 au SYPP, une seconde version quasi définitive le 23 mai et enfin une version « définitive » le 26 juin 2024. L'article 72 exige une version provisoire du rapport avant le 31 mars de l'année N+1, en vue d'une version définitive au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.

Tout retard dans la remise des éléments précités du rapport annuel dans les délais impartis ou toute remise manifestement incomplète de ces éléments expose le Délégué à l'application d'une pénalité.

Le contenu du rapport financier est fixé page 108 du contrat :

- un compte-rendu des principaux éléments qui ont impacté les produits et les charges de l'exercice visé, expliquant les écarts constatés par rapport au compte d'exploitation prévisionnel joint au Contrat (Annexe 29),
- le bilan, le compte de résultat et annexes complètes en forme CERFA de l'exercice antérieur de la Société Dédiaée, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes du Délégué,
- un extrait K bis à jour,
- un compte d'exploitation analytique de l'exercice visé, reprenant a minima le détail des postes figurant dans le compte d'exploitation prévisionnel joint au Contrat (Annexe 29),
- une note sur la méthode comptable utilisée pour la comptabilité analytique, le calcul des frais de groupe, la constitution de provisions, l'imputation des charges à étaler, et plus généralement donnant la justification de tout changement de méthode comptable qui soit de nature à modifier la présentation des comptes par rapport aux exercices passés,
- les conventions passées avec la ou les maisons-mère (convention d'assistance générale, mise à disposition de personnel, conventions de compte courant, conventions de prestations de service, etc.) et les montants annuels facturés par convention.
- l'état DNS du personnel,
- un inventaire actualisé des actifs affectés à la délégation
- un décompte par grands postes des dépenses de gros entretien et renouvellement réalisées dans le courant de l'exercice passé,
- les conventions en vigueur passées avec des apporteurs de déchets extérieurs,
- Les factures de tri des déchets extérieurs émises au cours de l'exercice visé
- les attestations des polices d'assurances souscrites conformément au présent Contrat et le montant des primes annuelles pour chaque police,
- Les factures de traitement des refus de tri
- Les rôles de CFE et de CVAE
- un état des sinistres, litiges, et contentieux en cours ainsi que des redressements notifiés par l'Administration fiscale.

- le tableau actualisé de l'évolution des indices utilisés dans les formules d'indexation.

- toutes les informations financières relatives aux emprunts contractés, aux garanties mises en œuvre par le Délégué et qui seraient susceptibles d'avoir des incidences sur l'économie de la délégation de service public.

Il est précisé à la commission que le syndicat et les autres membres du GAC ont tardé à demander des compléments et modifications au délégué, ce qui explique le décalage temporel dans la remise du rapport définitif.

#### La Commission exige du délégué :

- la remise des éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2025 :
  - o un explicatif des écarts constatés par rapport au compte d'exploitation prévisionnel
  - o le rapport du commissaire aux comptes du Délégué
  - o une note sur la méthode comptable utilisée pour la comptabilité analytique,
  - o le calcul des frais de groupe
  - o les justificatifs nécessaires à la compréhension des changements de méthodes comptables qui modifient la présentation des comptes par rapport aux exercices passés
  - o les conventions passées avec la ou les maisons-mère
  - o les conventions en vigueur passées avec des apporteurs de déchets extérieurs
  - o les factures de tri des déchets extérieurs
  - o l'état DNS du personnel,
  - o un inventaire actualisé des actifs affectés à la délégation
  - o Les rôles de CFE et de CVAE

La Commission demande au GAC de ne pas faire application des pénalités pour retard de transmission du rapport définitif.

## 2. Formalisme de remise des rapports financiers

La Commission constate que les informations financières :

- o **Sont transmises de manière lacunaire** : elle regrette que le syndicat se trouve dans l'obligation de demander des compléments d'information après le délai de remise du rapport. Une demande de complément d'information a dû être réalisée par le Groupement d'Autorités concédantes le 29 juillet 2024, sur les points suivants :
  - *Le détail des recettes par tiers (montant global de 872 131€)*
  - *À quoi correspond la ligne « écart de clôture » ?*
  - *Comment sont calculées les charges 2022 et 2023 ?*
  - *L'abonnement en eau potable est-il regroupé sous la ligne « consommation » ?*
  - *Quelles études ont été menées en 2022 pour 28 400€ et en 2023 pour 9 268€ ?*
  - *Fournir le détail des postes divers (98 789€ en 2022 et 103 277€ en 2023) ainsi que des frais de contrôle (49 776€ en 2022 et 58 248€ en 2023)*
  - *Fournir le détail du GER bâtiment et équipement pour 2022 et 2023*
  - *Mode de calcul et objet des frais de groupe : expliquer l'écart par rapport au CEP*
  - *Expliquer le contenu et le mode de calcul des dépenses de contrôle technique (3 562€ en 2022 et 12 581€ en 2023)*

- *Justifier le calcul des impôts économiques, et notamment la baisse de CFE en 2023*
  - *Donner la raison pour laquelle il n'y a pas de paiement d'impôt sur la société*
  - Charges de personnel : fournir une présentation conforme au détail du Compte d'Exploitation Prévisionnel, ainsi que la DADS
  - Autres charges financières : justifier des montants de 60 346€ en 2022 et 17 833€ en 2023
  - Justifier le montant des amortissements pour 2023
  - *Justifier le montant des charges exceptionnelles pour 2022 et 2023*
  - Justifier le montant des frais financiers de 227 754€ en 2022 et 275 296€ en 2023.
- **Sont difficiles à obtenir dans leurs détails** : elle regrette que certaines des questions du syndicat restent sans réponse ni justificatifs de la part du délégataire. Les questions sans réponses sont les suivantes :
- Comment sont calculées les charges 2022 et 2023 ?
  - Fournir le détail des postes divers (98 789€ en 2022 et 103 277€ en 2023) ainsi que des frais de contrôle (49 776€ en 2022 et 58 248€ en 2023)
  - Fournir le DADS
  - Les autres éléments, sauf rares exceptions, n'ont reçu qu'un complément d'information superficiel et imprécis qu'il convient de reprendre.
- **Ne permettent pas de comparaison aisée avec l'année précédente**, du fait d'une absence de constance des rubriques comptables et de leurs modalités de renseignements :
- À quoi correspond la redevance semestrielle travaux en 2023 (+ de 2,6M€ en 2023) alors qu'elle n'était pas prévue au BP 2023 ? Pourquoi cette recette n'a-t-elle pas été prévue au BP ?
  - Le GER Bâtiments est à 0€ en 2023 alors qu'ils étaient budgétisés à hauteur de 27 720€ au BP2023 : pourquoi ? Où sont comptabilisées les crédits ?
  - Pourquoi la dotation aux amortissements / GER est de 0€ au BP 2023 mais avec une réalisation de plus de 3,3M€ ?
  - Les données remises relatives au quasi doublement des frais de groupe et à l'augmentation de +62% des charges de personnel par rapport au prévisionnel ne sont pas suffisantes ; le personnel supplémentaire invoqué par VEOLIA n'explique pas à lui seul l'augmentation des charges salariales de 806 543€ par rapport au BP2023.

#### La Commission exige du délégataire :

- la présentation de comptes certifiés ;
- la transparence exigible dans le cadre d'une DSP, en fournissant au GAC l'ensemble des détails des comptes dans le délai réglementaire de remise du rapport financier ;
- la présentation des comptes sous la forme d'une nomenclature unifiée à respecter et renseigner de la même façon d'une année sur l'autre ;
- la remise de son BP annuel en amont de l'exercice considéré, BP qui sera présenté à la Commission de Contrôle Financier ;
- demander au secrétariat de la CCF de convoquer cette dernière pour étudier le projet de Budget Prévisionnel.

### 3. Contenu du rapport financier

La Commission constate que :

- Les dépenses affichées ne correspondent pas au budget prévisionnel, en particulier sur les dépenses de personnel, ou sur le GER
- Le déficit affiché par le délégataire est important, alors même que certaines dépenses conséquentes et prévisibles n'apparaissent pas dans le budget prévisionnel (Dotations aux amortissements / GER, charges de personnel sous estimées de 62% au BP, frais de groupe sous-estimés de 67% au BP, consommations et fournitures sous estimées de 164% au BP)
- Inclut des charges non justifiées ni en contenu ni en montant

#### La Commission exige du délégataire qu'il :

- indique pourquoi il n'a pas réalisé ce qui avait été prévu au BP ;
- fournisse le détail des éléments suivants déjà demandés fin juillet 2024 :
  - À quoi correspond la redevance semestrielle travaux en 2023 (+ de 2,6M€ en 2023) alors qu'elle n'était pas prévue au BP 2023 ? Pourquoi cette recette n'a-t-elle pas été prévue au BP ?
  - Le GER Bâtiments est à 0€ en 2023 alors qu'il était budgétisé à hauteur de 27 720€ au BP2023 : pourquoi ? Où sont comptabilisées les crédits ?
  - Pourquoi la dotation aux amortissements / GER est de 0€ au BP 2023 mais avec une réalisation de plus de 3,3M€ ?
  - Les données remises relatives au quasi doublement des frais de groupe et à l'augmentation de +62% des charges de personnel par rapport au prévisionnel ne sont pas suffisantes ; le personnel supplémentaire invoqué par VEOLIA n'explique pas à lui seul l'augmentation des charges salariales de 806 543€ par rapport au BP2023.
- complète et modifie son rapport définitif ainsi qu'il suit :
  - aucun écart de clôture ne doit plus apparaître sur les comptes : dès lors que les tonnages de début janvier N+1 sont comptabilisés en année N, les charges et produits correspondants doivent l'être également ;
  - enlever la prestation Desportes de la ligne « Etudes » car il s'agissait du remplacement du directeur ayant quitté ses fonctions et non d'une étude ;
  - préciser les montants, le contenu et d'adresser au GAC le contenu des études KPMG ;
  - préciser les détails du poste divers (location engins / véhicules) en donnant le détail des engins et des véhicules loués ainsi que leurs usages ;
  - expliquer la ou les raisons pour lesquelles il y a des écarts avec les provisions 2021 et 2022 (redevance frais de contrôle et d'occupation du domaine public) ;
  - donner la formule de calcul des frais de groupe et préciser ce qui est pris en compte dans « le niveau d'activité de la filiale » ;
  - Donner des chiffres précis concernant les dépenses de contrôle technique, et fournir au GAC les rapports correspondants ;
  - Fournir un état détaillé de la dette : par emprunt, le montant, la durée, le taux, les remboursements en capital et en intérêt, et l'objet de l'emprunt ;
  - Expliquer le tableau de « détails des amortissements » remis par mail
  - Intégrer tous les éléments complémentaires et explicatifs au rapport définitif.

#### 4. Demande d'avenant du délégataire en raison de la pondération des flux sur le chiffre d'affaires

Le délégataire demande un avenant d'environ 80 000€ pour cause de modification de la répartition des flux fibreux-non fibreux et multi matériaux par rapport aux données de l'appel d'offre. Il invoque une perte de chiffre d'affaires car la rémunération du multi matériaux est plus faible que celle du fibreux-non fibreux.

Toutefois, la Commission constate que l'ensemble des modifications de répartition des flux, dont l'évolution du schéma de collecte Emballages-Papier à multi, a permis d'augmenter le chiffre d'affaires du délégataire de 81 510€.

#### La Commission demande au délégant de :

- rejeter la demande d'avenant du délégataire.

**DSP VALOMSY****TMB sur Ordures Ménagères brutes pour Ardèche Rhône Coiron**

- Vu l'article L.1411-1 et R1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales en vigueur au moment de la signature de la DSP en décembre 2016,
- Vu la convention entre le SYTRAD et la communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron relative aux modalités de retrait de la communauté de communes Barrès-Coiron du SYTRAD, et aux modalités de reprise par la communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron des engagements de l'ancienne communauté de communes Barrès-Coiron jusqu'au 31 décembre 2033,
- Vu la délibération du comité syndical n°D21-19 approuvant une modification statutaire du syndicat liée notamment à l'extension du territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- Vu le contrat de DSP notifié le 22 décembre 2016 au titulaire VEOLIA,
- Vu le rapport annuel et financier 2023 transmis par le titulaire VEOLIA,
- Vu l'analyse du rapport réalisée par les services du Syndicat des Portes de Provence,

**1. Formalisme et délai de remise du rapport financier**

La Commission constate que le rapport financier a été transmis tardivement au syndicat. Elle demande que l'ensemble des documents du rapport annuel soient transmis dès réception par le SYTRAD.

**2. Contenu du rapport financier****La Commission demande au délégant de :**

- Se faire préciser pourquoi la ligne relative aux consommations d'eau et d'énergie est nulle.
- Conduire une étude prospective permettant d'envisager les coûts de traitement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, date à laquelle le compost issu du traitement ne pourra plus être utilisé et où le marché d'enfouissement sera relancé (environ 180€ à 200€ TTC/t au lieu de 105,61€ TTC en 2023)
- Etudier une révision de la convention de modalités financières de retrait SYTRAD-CCARC effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, fixant la participation de la CCARC à 2,047% du remboursement des annuités d'emprunt restant dus jusqu'au 31 décembre 2033, d'une part en raison de la modification du périmètre du SYTRAD depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et donc l'élargissement des contributions financières à la dette, d'autre part en raison de la probable fermeture de l'exutoire de la CCARC à l'horizon 2027 (site d'Etoile sur Rhône).

**3. Demande d'avenant du délégataire**

La Commission est informée de la demande d'indemnisation de la part du délégataire. Toutefois, renseignements pris auprès du SYTRAD, le Syndicat des Portes de Provence n'est pas concerné par cette demande ni par ses suites éventuelles en cas de recours.

**La Commission prend acte** que le Syndicat des Portes de Provence n'est pas concerné par les discussions engagées par le délégataire en vue d'une indemnisation ou d'un recours.

## DSP Unité de Valorisation des déchets ultimes

## SYPROVAL

- Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique imposant au concessionnaire de produire chaque année les comptes retraçant *la totalité des opérations* afférentes à l'exécution du contrat de concession *et une analyse* de la qualité des ouvrages ou des services,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R2222-1 et suivants ;
- Vu la délibération du comité syndical n°D04-20 du 28 février 2020 portant approbation du contrat de délégation de service public pour la création et l'exploitation d'une unité de valorisation et de traitement multi filières des déchets ultimes du syndicat,

### 1. Respect des obligations contractuelles

L'article 19.4. du contrat de DSP prévoit que « le délégataire remettra au SYPP chaque année, avant le 1<sup>er</sup> juin suivant la fin de l'exercice, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité des ouvrages et du service. [...] il doit être établi conformément aux prescriptions et exigences prévues par les articles R.3131-2 et suivants [du Code de la Commande Publique]. »

« Ce rapport est remis au délégant sous format papier en 2 exemplaires et sous format numérique exploitable par le délégant ».

« La non-production, le retard ou la production d'un rapport annuel inexact ou incomplet pourra entraîner l'application des pénalités prévues à l'article 40.1 du présent cahier des charges. »

Une première version du rapport annuel a été transmise par courriel le 05 juin 2024 sans ses annexes, a été communiqué le 5 juin 2024 par mail au SYPP, en format numérique PDF. Un lien « SharePoint » géré par COVED était inséré dans le corps du mail, renvoyant vers des annexes. Or, les autorisations d'accès via ce lien n'étaient pas forcément les bonnes dans le mail d'origine ; ce lien est inaccessible aujourd'hui.

Le rapport annuel général de COVED comporte une dernière page dénommée « Annexes », mais ne liste pas la nature desdites annexes. Il comporte également des liens désormais inaccessibles (par exemple maquette 3D TQC page 9 ou dossier de facturation page 8) et qui ne sont pas référencés dans ces annexes.

Des compléments ont été demandés le 10 juillet 2024 par le SYPP, restés sans réponse et ayant donné lieu à une relance le 26 août 2024, restée également sans réponse.

#### En conséquence, la Commission :

- Constate qu'en vertu des clauses du contrat, le délégataire est tenu de remettre un rapport en bonne et due forme : en deux exemplaires au format papier, annexes comprises ;
- Invite le délégant à renouveler sa demande relative à un sommaire interactif pour que l'on puisse naviguer facilement dans le document ;
- Souligne que le délégant est fondé à appliquer les pénalités prévues au contrat pour retard de remise du rapport annuel (4 jours) ;
- Invite le délégant à exiger du délégataire qu'il remette ses compléments au plus tard le 31 mars 2025 ; et qu'à défaut les pénalités seraient appliquées jusqu'à la date de remise des éléments demandés ;
- Constate que le rapport financier présenté le 4 juin 2024 par COVED n'est pas recevable en l'état.

## 2. Formalisme de remise du rapport financier

La Commission constate que :

- Aucune donnée financière relative à l'exécution des travaux en 2023 n'est présentée.
- Les compléments demandés par le SYPP ont été fournis sous format Excel verrouillé ne permettant pas l'exploitation des données fournies en deux temps
- Aucune donnée financière relative aux charges réelles de SYPROVAL n'est présentée alors que l'unité est en phase d'essais depuis le 31 août 2023 sur les deux chaînes et que le délégataire revendiquait déjà, avant la mise en service industrielle, des charges supérieures au Compte d'Exploitation Prévisionnel, alors même qu'il indique au rapport financier que « le compte de résultat de SYPROVAL 2023 est à l'équilibre puisque les charges sont similaires au montant de la facturation présenté ci-avant »
- La forme et le contenu du rapport induisent le lecteur en erreur, laissant à croire dans la partie descriptive de la mise au point du process que ce dernier serait expérimental et réalisé dans un objectif de Recherche et Développement, aléatoire par nature et avec ajustement des hypothèses en fin de construction, au détriment du syndicat.

### La Commission exige du délégataire :

- la transparence exigible dans le cadre d'une DSP, en fournissant au SYPP l'ensemble des détails des comptes dans le délai réglementaire de remise du rapport financier
- la présentation des annexes de façon exhaustive et claire, numérotée, permettant la transmission du document aux élus ; les liens créés sur le fichier doivent être accessibles à toute personne sans qu'il soit besoin pour le syndicat d'en référer au Sharepoint créé par COVED
- une architecture du rapport en plusieurs parties où le volet financier est rattaché au volet technique :
  - la présentation du projet et des généralités (ici mélangé travaux et exploitation avec le contexte, les équipes projets...)
  - le suivi de projet, des études de conception et des travaux (phase 1 et 2.1 de la DSP jusqu'au CAT) – partie technique et financière
  - l'exploitation avec les phases d'essais et de début de MSI (phase 2.2 de la DSP) – partie technique et financière selon la trame fournie par courriel le 10 juillet 2024
- d'explicitier aussi bien le déroulé des essais, les problématiques rencontrées, les solutions mises en places pour pallier aux problèmes rencontrés mais aussi d'évoquer le bilan de fonctionnement au même titre qu'un bilan d'exploitation (avec les bilans matières), permettant d'éclairer les résultats financiers
- la présentation des comptes sous la forme d'une nomenclature unifiée à respecter et renseigner de la même façon d'une année sur l'autre
- la présentation d'un tableau exhaustif des dépenses réelles d'études et de travaux depuis 2020
- pour chaque ligne, le montant des dépenses justifiées par des factures transmises au syndicat
- la présentation d'un tableau synthétique des charges et produits de la phase essais,
- la remise de son BP annuel en amont de l'exercice considéré, BP qui sera présenté à la Commission de Contrôle Financier
- demander au secrétariat de la CCF de convoquer cette dernière pour étudier le projet de Budget Prévisionnel

### 3. Contenu du rapport financier

La Commission réitère les demandes formulées mi-2024 au délégataire.

#### La Commission exige du délégataire :

- les factures qui actent les dépenses présentées dans le rapport 2023 ainsi que tous les fichiers Excel *non verrouillés* qui ont permis ces tableaux ;
- des explications concernant les écarts entre le prévisionnel initial et le montant facturé, pour chaque mois en 2023 (dans le tableau "synthèse facturation VS échéancier" du rapport) ;
- le détail du montant de la mise au point industrielle contenue dans la DPGF offre finale (1.495 k€) ;
- les frais de siège et leur justification (article 19.6.2 contrat) ;
- les recettes perçues sur la période de fonctionnement de l'Usine (article 19.6.3 contrat)
- les dépenses ventilées comme prévu dans l'article 19.6.4 du contrat ;
- les documents comptables répertoriés à l'article 19.6.5 du contrat ;
- les factures des travaux par postes.

La Commission de contrôle financier constate que sur le plan du formalisme, de nombreux points sont insuffisants et doivent être corrigés, eu égard à l'obligation de transparence des informations transmises par le délégataire.

La Commission décide de rejeter le rapport financier en l'état.

#### Décisions de la Commission relatives à toutes les DSP

##### La Commission décide de :

- Se réunir deux fois par an pour permettre l'étude des budgets prévisionnels (Commission 1) et du rapport financier (Commission 2).
- Demander pour chaque DSP la remise des comptes certifiés, chaque année.

Alain GALLU remercie l'ensemble des participants de leur présence puis clôture la commission à 12h15.

Le Président,  
Alain GALLU



Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 026-252602552-20250320-D2517-DE



**ANNEXE F4b**  
**COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL CENTRE DE TRI**

En € HT		PREVISIONNEL	REEL	
Années		2023	2023	
<b>Tonnages entrants Délégant</b>				
	Collecte Multimatériaux	6 888	23 784	16 896
	Collecte Emballages	-		
	Collecte non fibreux	9 654	3 785	- 5 869
	Collecte fibreux	17 504	4 719	- 12 785
	<b>Cartons déchèterie</b>	6 969	6 991	22
Tonnages Refus de tri Délégant		4 672	5 591	919
<b>Tonnages entrants clients extérieurs</b>				
	Tonnages entrants			
	Collecte Multimatériaux	-	4 296	
	Collecte Emballages	1 500	-	
	Collecte non fibreux			
	<b>Collecte fibreux</b>	-	-	
	Refus de tri	221	522	

Années		2023	2023
<b>Produits</b>			
<b>Redevance de tri du Délégant</b>		<b>3 749 644</b>	<b>4 245 043</b>
RF (redevance financière)			
RE tonnages entrants		3 036 699	3 367 049
	Collecte Multimatériaux	553 904	2 227 776
	Collecte Emballages	-	-
	Collecte non fibreux	1 396 035	632 402
	Collecte fibreux	888 153	276 644
	Mise en balle	198 608	230 227
RS tonnages sortants		254 681	244 492
	Métaux ferreux	19 623	21 281
	Métaux non ferreux	2 817	5 074
	Bouteilles et flacons PET clair	32 330	24 839
	Bouteilles et flacons PET foncé	-	
	Bouteilles et flacons PHD	-	
	Emballages plastiques PE/PP	23 078	20 509
	Flux en développement	7 057	6 938
	Sacs et films plastiques résine PE	2 138	4 631
	PCC 5.03	3 224	3 076
	PCNC 5.02	32 668	49 954
	Journaux-Magazines 1.11	107 993	76 826
	Gros cartons	23 753	31 364
Redevance traitement Refus de tri		458 263	633 502
Avenant 2 (surcoût caractérisation / 2 trieurs)			
<b>Recettes clients extérieurs</b>		<b>376 742</b>	<b>872 131</b>
	NEGOMETAL		5 446
	NORSKE (participation au transport)		
	ENTRE BIEVRE ET RHONE		439 672

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025



ID : 026-252602552-20250320-D2517-DE

<b>Ecart de cloture</b>		<b>27 716</b>
<b>Redevance semestrielle au titre des travaux</b>		<b>2 657 017</b>
<b>Sous-total compte 706 (Prestations de services)</b>	<b>4 126 386</b>	<b>7 801 907</b>
<b>Produits financiers</b>		
Intérêts sur comptes courants		
Autres produits financiers		
<b>Sous-total compte 76 (Produits financiers)</b>	-	-
Reprises sur provisions pour renouvellement		
<b>Sous-total compte 78 (Reprises sur provisions et amortissements)</b>	-	-
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4 126 386</b>	<b>7 801 907</b>
<b>Charges</b>		
<b>Consommations utilisées (entrée site hors auto-consommation)</b>		
Electricité (abonnement)	-	
Electricité (abonnement et consommation XXX MW)	125 578	581 312
Eau potable (abonnement)	-	
Eau potable (abonnement et consommation)	1 808	243
Chauffage (inclus dans Electricité)		
Carburant engins	35 109	40 919
Fuel et gaz		
Bobines de fil de fer	43 722	60 156
Graisses et huiles	-	
Autres (préciser)		2 143
Vêtements de travail	19 064	19 895
EPI		
Prestations de service : Formation du personnel	19 904	26 388
Etudes		9 268
		353
<b>Fournitures d'entretien</b>		
Bennes et bacs	4 843	
Nacelle et chargeuse	30 400	
Préciser		
Fournitures administratives		
<b>Sous-total compte 60</b>	<b>280 428</b>	<b>740 677</b>
Sous-Traitance		
Traitement des refus de tri - GAC	462 122	594 807
Traitement des refus de tri - Tiers	20 360	
Détournement des déchets	-	
Compagnons de la Drôme	321 250	316 538
Mise en balle Gros Cartons	198 608	248 997
Traitement des déchets spéciaux	422	
Transport refus + cartons		148 272
GER bâtiment	27 720	
GER équipements	110 353	283 834
Entretiens et réparations courants	118 269	367 544
Entretien matériel roulant	13 050	75 431

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025



ID : 026-252602552-20250320-D2517-DE

Assurances		186 698	184 496
Divers (yc location autres terrains, autres locations)		31 160	103 277
Maintenance		83 440	
Frais de contrôle			58 248
<b>Sous total 61 (services extérieurs)</b>		<b>1 573 452</b>	<b>2 381 444</b>
Personnel extérieur à l'entreprise		143 615	
Contrôles techniques		10 922	12 581
Analyses réglementaires		-	
Surveillance impact environnemental			
Certification		-	
Autres contrats :			
	Préciser		
	Préciser		
	Préciser		
	Préciser		
	Préciser		
Frais de groupe		371 375	620 064
Frais administratifs		16 643	14 318
Frais de communication et d'information		-	
<b>Sous total 62 (autres services extérieurs)</b>		<b>542 555</b>	<b>621 801</b>
Contribution Economique Territoriale		39 221	40 480
	CFE	27 542	25 399
	CVAE	11 679	15 081
Taxe sur les véhicules		-	
Autres taxes : CCI		2 342	139
<b>Sous total 63 (impôts et taxes)</b>		<b>41 563</b>	<b>40 619</b>
Rémunération du personnel		5 410	
Charges sociales de personnel			
Direction		56 758	217 228
Services généraux			
	Responsable Production	60 816	
	Secrétaire d'exploitation intitulé du poste	34 151	
Trieurs			
	Hors contrat d'insertion	488 967	1 377 258
	En contrat d'insertion		
	Agent de caractérisation	40 144	
Maintenance			
	Responsable Maintenance	49 752	
	Technicien Maintenance	93 319	
	Agent de Maintenance	82 565	360 209
	Agent d'Entretien	70 527	
Electricien-mécanicien			
	intitulé du poste		
	....		
Conducteur d'engins		76 903	
<b>Sous total 64 (charges de personnel)</b>		<b>1 059 312</b>	<b>1 954 695</b>
Charges diverses de gestion courante			
<b>Sous total 65 (autres charges de gestion courante)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Intérêts sur compte courant			
Autres charges financières		26 750	17 833

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025



ID : 026-252602552-20250320-D2517-DE

<b>Sous total 66 (charges financières)</b>	<b>26 750</b>	<b>17 833</b>
Dotations aux provisions pour GER		
Amortissements		3 367 350
<b>Sous total 68 (dotations aux am. et aux prov)</b>	<b>-</b>	<b>3 367 350</b>
Charges exceptionnelles		<b>179 530</b>
<b>Sous total 67 (Charges exceptionnelles)</b>	<b>-</b>	<b>179 530</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 524 060</b>	<b>9 303 949</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>602 326</b>	<b>- 1 502 042</b>
Participation des salariés		
IS avec taux mis à jour	155 581	
Frais financiers		275 296
<b>Résultat net</b>	<b>446 745</b>	<b>- 1 777 338</b>
VALEUR AJOUTEE	1 729 951	235 809

**DETAIL RH**

		<b>PREVISION BP</b>	<b>REEL</b>
Rémunération du personnel		5 410 €	
Direction		56 758 €	217 228 €
Services généraux			
	Responsable Production	60 816 €	
	Secrétaire d'exploitation intitulé du poste	34 151 €	
Trieurs			
	Hors contrat d'insertion	488 967 €	1 377 258 €
	En contrat d'insertion		
	Agent de caractérisation	40 144 €	
Maintenance			
	Responsable Maintenance	49 752 €	
	Technicien Maintenance	93 319 €	
	Agent de Maintenance	82 565 €	360 209 €
	Agent d'Entretien	70 527 €	
Conducteur d'engins	Conducteur d'engins	76 903 €	
	TOTAL	1 059 312 €	1 954 695 €
	Dont Intérim	143 615 €	383 467 €
	TOTAL	1 202 927 €	1 954 695 €
	<i>ECART BP/REEL</i>		<i>(751 768) €</i>
	<b>Justification écart BP/Réel :</b>		
	Prestation manager de transition		
	2 agents administratifs au lieu de 0,69		98 988 €
	8 trieurs insertion au lieu de 12 (donc 4 trieurs VEOLIA de plus)		177 806 €
	Equipe de 2x13 trieurs au lieu de 2x11 suite passage massif en MM		177 806 €
	1 agents de caractérisation 52 semaines au lieu de 1 ETP		5 236 €
	4 conducteur d'engins au lieu de 2		153 806 €
	3437H sup		21 481 €
	Interim supplémentaires, arrêt maladie, congés, formation		92 000 €
	NAO non pris en compte de 6,27% (révision de		66 419 €
	Sortie Salarié		13 000 €
	<b>Total écarts justifiés</b>		<b>806 543 €</b>

ANNEXE F4b						
COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL CENTRE DE TRI						
En € HT		PREVISIONNEL		PREVISIONNEL	Evolution	
Années	2023	2022		REEL	REEL 2022 NP	Evolution
				2023	2022	2022/2023
<b>Tonnages entrants Délégant</b>						
Collecte Multimatériaux	6 888	6 626	4%	23 784	20 676	15%
Collecte Emballages	-					
Collecte non fibreux	9 654	9 385	3%	3 785	4 695	-19%
Collecte fibreux	17 504	17 285	1%	4 719	6 943	-32%
Cartons déchèterie	6 969	6 832	2%	6 991	6 690	4%
Tonnages Refus de tri Délégant	4 672	4 542	3%	5 591	5 932	-6%
<b>Tonnages entrants clients extérieurs</b>						
Tonnages entrants						
Collecte Multimatériaux	-			4 296	2 501	72%
Collecte Emballages	1 500	1 500	0%	-		
Collecte non fibreux						
Collecte fibreux	-			-		
Refus de tri	221	221	0%	522	428	22%

Années		2023			2023		
<b>Produits</b>							
<b>Redevance de tri du Délégant</b>	<b>30+36+49</b>	<b>3 749 644</b>	<b>3 656 224</b>	<b>3%</b>	<b>4 245 043</b>	<b>3 998 271</b>	<b>6%</b>
RF (redevance financière)							
<b>RE tonnages entrants</b>	<b>Total entrants + MEB</b>	<b>3 036 700</b>	<b>2 961 669</b>	<b>3%</b>	<b>3 367 049</b>	<b>3 740 723</b>	<b>-10%</b>
	Collecte Multimatériaux	553 904	532 812	4%	2 227 776	2 194 434	2%
	Collecte Emballages	-			-		
	Collecte non fibreux	1 396 035	1 357 102	3%	632 402	915 324	-31%
	Collecte fibreux	888 153	877 041	1%	276 644	423 768	-35%
	Mise en balle	198 608	194 714	2%	230 227	207 197	11%
<b>RS tonnages sortants</b>	<b>Total sortants</b>	<b>254 681</b>	<b>249 067</b>	<b>2%</b>	<b>244 492</b>	<b>257 548</b>	<b>-5%</b>
	Métaux ferreux	19 623	19 190	2%	21 281	22 091	-4%
	Métaux non ferreux	2 817	2 755	2%	5 074	4 804	6%
	Bouteilles et flacons PET clair	32 330	31 618	2%	24 839	26 885	-8%
	Bouteilles et flacons PET foncé	-					
	Bouteilles et flacons PHD	-					
	Emballages plastiques PE/PP	23 078	22 569	2%	20 509	20 174	2%
	Flux en développement	7 057	6 902	2%	6 938	6 902	1%
	Sacs et films plastiques résine PE	2 138	2 091	2%	4 631	2 307	101%
	PCC 5.03	3 224	3 153	2%	3 076	2 895	6%
	PCNC 5.02	32 668	31 948	2%	49 954	43 350	15%
	Journaux-Magazines 1.11	107 993	105 612	2%	76 826	100 366	-23%
	Gros cartons	23 753	23 229	2%	31 364	27 774	13%
<b>Redevance traitement Refus de tri</b>		<b>458 263</b>	<b>445 488</b>	<b>3%</b>	<b>633 502</b>		<b>#DIV/0!</b>
Avenant 2 (surcoût caractérisation / 2 trieurs)							manque refus de tri en réel 2022
<b>Recettes clients extérieurs</b>		<b>376 742</b>	<b>376 742</b>	<b>-</b>	<b>445 118</b>	<b>448 047</b>	<b>-1%</b>
	NEGOMETAL				<b>5 446</b>	<b>10 138</b>	<b>-46%</b>
	NORSKE (participation au transport)					<b>3 057</b>	<b>-100%</b>
	ENTRE BIEVRE ET RHONE				<b>439 672</b>	<b>434 852</b>	<b>1%</b>
<b>Ecart de cloture</b>					<b>27 716</b>	<b>21 048</b>	<b>32%</b>

<b>Redevance semestrielle au titre des travaux</b>						
<b>Sous-total compte 706 (Pre 28+51)</b>	<b>4 126 386</b>	<b>4 032 966</b>	<b>2%</b>	<b>2 657 017</b>	<b>2 538 927</b>	<b>5%</b>
<b>Produits financiers</b>						
Intérêts sur comptes courants						
Autres produits financiers						
<b>Sous-total compte 76 (Produits financiers)</b>	-			-		
Reprises sur provisions pour renouvellement						
<b>Sous-total compte 78 (Reprises sur provisions et amortissem)</b>	-			-		
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4 126 386</b>	<b>4 032 966</b>	<b>2%</b>	<b>7 374 894</b>	<b>7 006 293</b>	<b>5%</b>
<b>Charges</b>						
<b>Consommations utilisées (entrée site hors auto-consommation)</b>						
Electricité (abonnement)	-					
Electricité (abonnement et consommation XXX MW)	125 578	122 810	2%	581 312	263 409	121%
Eau potable (abonnement)	-					
Eau potable (abonnement et consommation)	1 808	1 573	15%	243	-	
Chauffage (inclus dans Electricité)						
Carburant engins	35 109	34 368	2%	40 919	43 790	-7%
Fuel et gaz						
Bobines de fil de fer	43 722	42 799	2%	60 156	106 242	-43%
Graisses et huiles	-					
Autres (préciser)				2 143		
Vêtements de travail	19 064	19 064	0%	19 895	23 763	-16%
EPI						
Prestations de service : Formation du personnel	19 904	19 904	0%	26 388	35 462	-26%
Etudes				9 268	28 400	-67%
				353	12 183	-97%
<b>Fournitures d'entretien</b>						
Bennes et bacs	4 843	4 843	0%	-	-	
Nacelle et chargeuse	30 400	30 400	0%	-	-	
Préciser						
Fournitures administratives						
<b>Sous-total compte 60</b>	<b>280 428</b>	<b>275 761</b>	<b>2%</b>	<b>740 677</b>	<b>513 249</b>	<b>44%</b>
<b>Sous-Traitance</b>						
Traitement des refus de tri - GAC	462 122	451 935	2%	594 807	488 000	22%
Traitement des refus de tri - Tiers	20 360	20 360	0%			#DIV/0!
Détournement des déchets	-				216 000	-100%
Compagnons de la Drôme	321 250	321 250	0%	316 538	370 000	-14%
Mise en balle Gros Cartons	198 608	194 714	2%	248 997	215 000	16%
Traitement des déchets spéciaux	422	409	3%			#DIV/0!
Transport refus + cartons				148 272	137 000	8%
GER bâtiment	27 720	24 320	14%			#DIV/0!
GER équipements	110 353	68 195	62%	283 834	168 755	68%
Entretiens et réparations courants	118 269	102 627	15%	367 544	294 082	25%
Entretien matériel roulant	13 050	12 750	2%	75 431	59 049	28%
Assurances	186 698	185 573	1%	184 496	169 791	9%
Divers (yc location autres terrains, autres locations)	31 160	31 160	0%	103 277	98 789	5%


ReFus de tri ?

Maintenance	83 440	76 510	9%			#DIV/0!
Frais de contrôle				58 248	49 776	17%
<b>Sous total 61 (services extérieurs)</b>	<b>1 573 452</b>	<b>1 489 803</b>	<b>6%</b>	<b>2 381 444</b>	<b>2 266 242</b>	<b>5%</b>
Personnel extérieur à l'entreprise	143 615	143 615	0%			
Contrôles techniques	10 922	10 922	0%	- 12 581	3 562	-453%
Analyses réglementaires	-					
Surveillance impact environnemental						
Certification	-					
Autres contrats :						
	Préciser					
	Préciser					
	Préciser					
	Préciser					
	Préciser					
Frais de groupe	371 375	362 967	2%	620 064	595 091	4%
Frais administratifs	16 643	16 643	0%	14 318	17 387	-18%
Frais de communication et d'information	-					
<b>Sous total 62 (autres services extérieurs)</b>	<b>542 555</b>	<b>534 147</b>	<b>2%</b>	<b>621 801</b>	<b>616 040</b>	<b>1%</b>
						#DIV/0!
<b>Contribution Economique Territoriale</b>	<b>39 221</b>	<b>39 243</b>	<b>0%</b>	<b>40 480</b>	<b>53 188</b>	<b>-24%</b>
	CFE	27 542	0%	25 399	26 279	-3%
	CVAE	11 679	0%	15 081	26 909	-44%
Taxe sur les véhicules	-					
Autres taxes : CCI	2 342	2 342	0%	139	519	-73%
<b>Sous total 63 (impôts et taxes)</b>	<b>41 563</b>	<b>41 585</b>	<b>0%</b>	<b>40 619</b>	<b>53 707</b>	<b>-24%</b>
Rémunération du personnel	5 410	5 410	0%			
Charges sociales de personnel						
Direction	56 758	56 758	0%	217 228	306 776	-29%
Services généraux						
	Responsable Production	60 816	0%			
	Secrétaire d'exploitation intitulé du poste	34 151	0%			
Trieurs						
	Hors contrat d'insertion	488 967	0%	1 377 258	1 452 857	-5%
	En contrat d'insertion					
	Agent de caractérisation	40 144	0%			
Maintenance						
	Responsable Maintenance	49 752	0%			
	Technicien Maintenance	93 319	0%			
	Agent de Maintenance	82 565	0%	360 209	153 402	135%
	Agent d'Entretien	70 527	0%			
Electricien-mécanicien						
	intitulé du poste					
	....					
Conducteur d'engins	76 903	-				
<b>Sous total 64 (charges de personnel)</b>	<b>1 059 312</b>	<b>982 409</b>	<b>8%</b>	<b>1 954 695</b>	<b>1 913 035</b>	<b>2%</b>
Charges diverses de gestion courante				-		
<b>Sous total 65 (autres charges de gestion courante)</b>	<b>-</b>			<b>-</b>		

1 835 242 Veolia n'a pas comptabilisé le détournement et la MEB carton ?

Intérêts sur compte courant			
Autres charges financières	26 750	26 750	0%
<b>Sous total 66 (charges financières)</b>	<b>26 750</b>	<b>26 750</b>	<b>0%</b>
Dotations aux provisions pour GER			
Amortissements			
<b>Sous total 68 (dotations aux am. et aux prov)</b>	<b>-</b>		
Charges exceptionnelles			
<b>Sous total 67 (Charges exceptionnelles)</b>	<b>-</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 524 060</b>	<b>3 350 455</b>	<b>5%</b>
		76 903	-100%
<b>Résultat d'exploitation Produits - charges</b>	<b>602 326</b>	<b>682 511</b>	<b>-12%</b>
Participation des salariés			
IS avec taux mis à jour	155 581	156 428	-1%
Frais financiers			
<b>Résultat net</b>	<b>446 745</b>	<b>526 083</b>	<b>-15%</b>
VALEUR AJOUTEE	1 729 951	1 733 254	0%

	17 833	60 346	-70%
	<b>17 833</b>	<b>60 346</b>	<b>-70%</b>
	3 367 350	2 806 142	20%
	<b>3 367 350</b>	<b>2 806 142</b>	<b>20%</b>
	179 530	149 057	20%
	<b>179 530</b>	<b>149 057</b>	<b>20%</b>
	<b>9 303 949</b>	<b>8 377 818</b>	<b>11%</b>
		432 001	-100%
	<b>- 1 929 055</b>	<b>- 1 371 525</b>	<b>41%</b>
	275 296	227 754	21%
	<b>- 1 653 759</b>	<b>- 1 143 771</b>	<b>45%</b>
	235 809	859 807	-73%

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025 R2023 rendu client NP  
 Publié le 21/03/2025   
 ID : 026-252602552-20250320-D2517-DE

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 026-252602552-20250320-D2517-DE

**SYPROVAL**

S<sup>2</sup>LOW



# RAPPORT ANNUEL 2023



# SOMMAIRE

I. PARTIE TECHNIQUE .....	3
I.1. Présentation de l'unité .....	4
I.2. Organigramme des travaux .....	6
I.3. Contrats avec les partenaires .....	8
I.4. Déroulement des études .....	9
I.5. Déroulement des travaux .....	11
I.6. Déroulement des essais .....	16
I.6.1. Essais à vide .....	17
I.6.2. Essais en charge .....	17
I.6.2.1. Ligne OMr .....	17
I.6.2.2. Ligne Encombrants .....	19
I.7. Déroulement de la Mise en service .....	21
I.8. Problématiques et plan d'actions associé .....	22
I.8.1. Problématique d'écart granulométrique des OMr .....	22
I.8.2. Problématiques rencontrées lors des essais en charge .....	24
I.8.3. Problématiques liées aux filières de valorisation énergétique des CSR .....	27
I.8.4. Evolution des installations .....	28
I.9. Organigramme du site et formation .....	28
I.10. Maintenance .....	31
I.10.2. Plan d'entretien des installations .....	31
I.10.3. Plan prévisionnel de gros entretien et de renouvellement .....	32
I.11. Bilan qualité, environnement et sécurité .....	33
I.12. Plaintes recensées .....	34
I.13. Documents remis .....	34
I.14. Communication .....	36
II. RAPPORT FINANCIER .....	38
II.1. Avancement DPGF et Recettes .....	39
II.2. Charges .....	41
II.3. Compte de résultats 2023 .....	41
III. Gestion contractuelle .....	42
III.1. Avenants .....	42
III.2. Report de MSI .....	42
III.3. Révision des prix .....	43
IV. ANNEXES .....	45

# I. PARTIE TECHNIQUE



## I.1. Présentation de l'unité

### A. INTRODUCTION

Le Syndicat des Portes de Provence, en charge de la valorisation et du traitement des déchets ménagers de 177 communes – 8 intercommunalités à compétence collecte adhérentes du Sud Drôme Ardèche et du Nord Vaucluse, a mené depuis 2016 une étude afin de limiter l'enfouissement des déchets et de garantir une solution locale pérenne de traitement des déchets ultimes en adéquation avec les enjeux législatifs, environnementaux de la gestion des déchets.

Elle a abouti au projet de construction d'un centre de production de combustibles à partir des Déchets Ultimes (ordures Ménagères ET Encombrants de déchèteries) du territoire.

### B. PRESENTATION

L'usine SYPROVAL va permettre d'extraire la partie énergétique contenue dans les déchets ultimes pour produire du combustible de récupération (CSR).

Ce nouveau centre disposera d'une technologie performante, accueillant deux lignes de traitement distinctes pour traiter deux types de déchets :

- Une ligne de valorisation des **ordures ménagères résiduelles** (jusqu'à 75 000 tonnes par an), où la séparation des différents produits valorisables sera réalisée de façon **automatisée à 100%** par une succession de cribles granulométriques et balistiques ainsi que des séparateurs optiques, des bandes transporteuses magnétiques et des courants de Foucault.
- Une ligne de valorisation **des encombrants** (15 000 tonnes par an), et **des déchets d'activités économiques** (20 000 tonnes par an), où la séparation des différents produits sera aéraulique, complétée par un tri (intervention à la main et optique) et des bandes transporteuses magnétiques ainsi que des courants de Foucault.

L'organisation générale des chaînes de valorisation permet de garantir un rendement maximum, automatiser les principales étapes de prétraitement et optimiser les conditions de travail du personnel. Le tout, en garantissant et limitant les impacts du traitement des déchets ultimes sur l'environnement (maîtrise des poussières et odeurs, et tout envol potentiel autre émission de GES).

### C. CHIFFRES CLES

**SYPROVAL** permettra de traiter **110 000 tonnes** par an de déchets et de diminuer d'environ **50%** les déchets ultimes destinés à l'enfouissement. Pour ce faire, les lignes de productions sont composées de plus de 80 convoyeurs et machines qui vont permettre la séparation des déchets suivant leur taille, leur forme, leur poids et leur composition afin de valoriser une partie des matières vers l'industrie du recyclage. Mais avant tout, l'unité préparera un produit combustible normé à la granulométrie souhaitée par les chaufferies industrielles. Enfin les résidus de préparation, réels déchets ultimes seront stabilisés par bioséchage avant d'être orienté vers l'enfouissement.

En outre, **25 emplois en CDI** vont être créés sur **SYPROVAL** pour faire fonctionner l'unité à plein régime. En exploitation, maintenance, administratif et direction, tous seront motivés pour obtenir les meilleures performances techniques possibles et **garantir la continuité du service public**.

L'ensemble des bâtiments abritant le process sera **protégé contre le risque incendie** en étant **sprinklé** dans sa totalité, équipé de plus de 50 caméras thermiques permettant de constater toute anomalie bien en amont du départ de feu, et également pourvu de **3 canons à eaux** pour protéger la fosse de réception. S'ajoutent à cela des **détecteurs de fumées** ou de flamme et une **centrale de détection** performante télésurveillée 24h sur 24.

Une cuve de pratiquement **1000 m3 d'eau** et sa **motopompe** dédiée viennent compléter le dispositif, de même qu'une **bâche de 500m3 d'eau** sera à disposition des **pompiers** en cas de sinistre.

En complément de l'eau dédiée à la protection contre le feu, **SYPROVAL** consommera un peu moins de **7 000 m3 d'eau par an**. Quelques centaines de m3 pour les sanitaires et les douches bien sûr, mais principalement pour **accélérer le processus de fermentation** de la matière organique et le traitement des odeurs. A cela viendra s'ajouter environ **100m3 d'acide sulfurique** chaque année pour **abattre l'ammoniac** contenu dans les ordures ménagères.

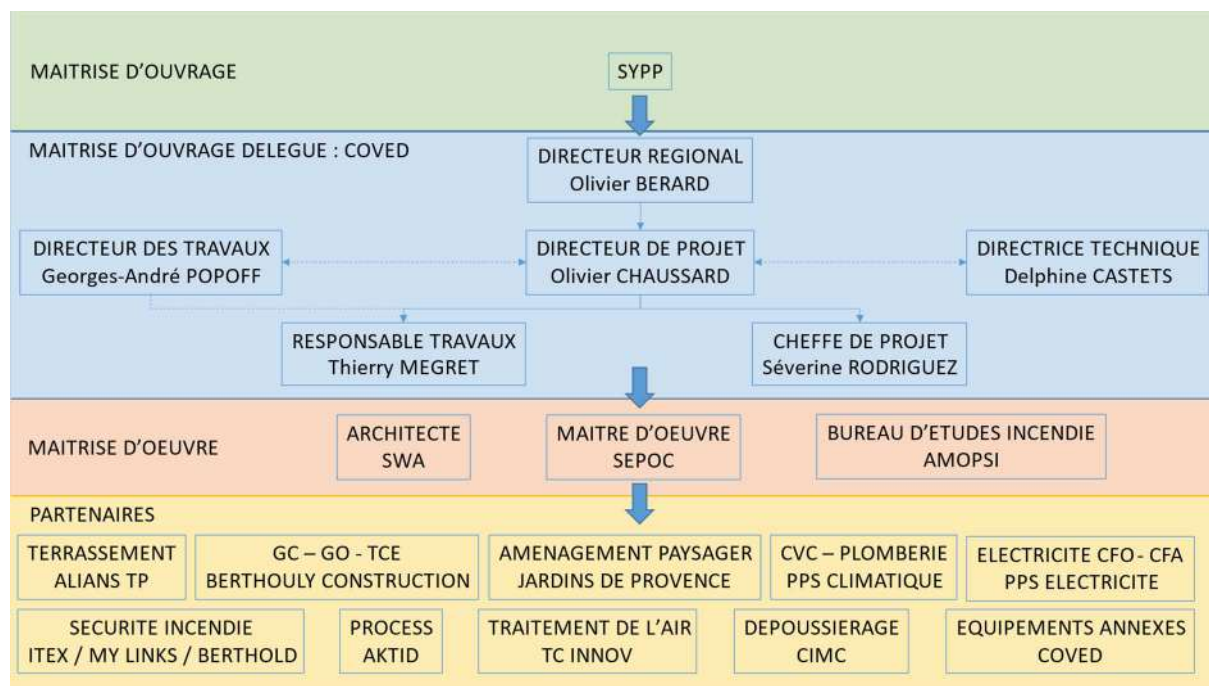
En effet, la **lutte contre les nuisances olfactives et les poussières** étant un enjeu majeur pour **SYPROVAL**, deux unités dédiées seront mises en fonctionnement :

- **Dépoussiérage** sur la ligne de traitement des encombrants et des déchets d'activité économique (déchets secs)
- **Traitement de l'air** avec **tour de lavage**, **biofiltre** et **système d'aspiration** fonctionnement 24h sur 24 sur ligne de traitement des ordures ménagères.

Pour fonctionner **SYPROVAL** consommera **4.5 GW d'électricité par an**. Dans le contexte actuel, tout a été prévu pour **diminuer au maximum cette consommation** : moteurs de dernière génération, LED partout sur le site, éclairage naturel, etc.

## I.2. Organigramme des travaux

Afin de garantir au SYPP une organisation sans failles de la conception jusqu'à la levée de toutes les réserves une fois les bâtiments et le process achevée, une équipe projet a été mise en place dès la notification du marché. L'organigramme est le suivant :



La **Maitrise d'Ouvrage Délégée** est assurée par COVED et les rôles sont répartis comme suit :

Le **Directeur de Projet**, aguerri à la gestion de projet et technicien expérimenté pilote l'intégralité du projet et reporte directement au **Directeur Régional**, qui garde un œil avisé et attentif au déroulement des études et travaux. Il est assisté par :

- Une **Cheffe de Projet** en charge de la partie administrative et contractuelle du projet, du suivi budgétaire et de la communication.
- Un **Responsable Travaux** qui met toute son expérience dans les métiers de la construction et du BTP au service du projet.

De même, le Directeur de Projet, peut compter sur l'expertise de toutes les fonctions supports du groupe PAPREC, principalement du **Directeur des Travaux**, spécialiste des projets de grande ampleur et de la **Directrice Technique**, experte dans les divers procédés mis en place sur SYPROVAL.

En accompagnement de la Maitrise d'Ouvrage Délégée, la **Maitrise d'œuvre** est assurée par **SEPOC** (Cabinet Merlin) qui a dédié au projet une équipe complète, rompue aux missions qui lui sont attribuées.

La protection contre l'incendie étant une part spécifique importante du projet, COVED a fait le choix de s'adjoindre les services du bureau d'études **AMOPSI**, spécialiste des systèmes approuvés par les assurances pour lutter efficacement contre le risque incendie.

Enfin, le cabinet d'architecte **SWA**, est à l'origine de la conception du site, et accompagne au plus près la réalisation des bâtiments conformément à sa vision de SYPROVAL.

Enfin, afin de garantir le succès du projet, COVED a contracté avec les meilleurs **Partenaires** possibles dès la phase Avant-Projet-Détaillé en allotissant les diverses tâches à accomplir. Le choix s'est porté principalement sur des entreprises locales et/ou des entreprises reconnues dans leur secteur d'activité. Les sociétés principales intervenant sur le chantier sont les suivantes :

- Lot 1 – Terrassement : **ALIANS TP**
- Lot 2 – Aménagement Paysager : **JARDINS DE PROVENCE**
- Lot 3 – Génie Civil, Gros Œuvre, Tous Corps d'Etat : **BERTHOULY CONSTRUCTION**
- Lot 4 – Chauffage, Ventilation, Climatisation et plomberie : **PPS CLIMATIQUE**
- Lot 5 – Electricité, Courant Fort, Courant Faible : **PPS ELECTRICITE**
- Lot 6 – Sécurité Incendie : **ITEX, MY LINKS** et **BERTHOLD**
- Lot 7 – Dépoussiérage : **CIMC**
- Lot 8 – Traitement de l'Air : **TC INNOV**
- Process : **AKTID**

## I.3. Contrats avec les partenaires

L'intégralité des contrats et avenants signés à date avec nos partenaires sont disponibles sur le **serveur partagé** COVED-SYPP, à l'adresse ci-dessous :

[https://paprec-my.sharepoint.com/personal/severine\\_rodriguez\\_coved\\_com/\\_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fseverine%5Frodriguez%5Fcovered%5Fcom%2FDocuments%2FSYPROVAL%5FFACTURATION%2FCONTRATS%20FOURNISSEURS&view=0](https://paprec-my.sharepoint.com/personal/severine_rodriguez_coved_com/_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fseverine%5Frodriguez%5Fcovered%5Fcom%2FDocuments%2FSYPROVAL%5FFACTURATION%2FCONTRATS%20FOURNISSEURS&view=0)

Ce serveur est mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution des travaux, des éventuels travaux supplémentaires et des modifications apportées.

Mes fichiers > SYPROVAL\_FACTURATION > CONTRATS FOURNISSEURS

Nom	Modifié	Modifié par	Taille du fichier	Partage
AKTID	25 mai 2023	Séverine RODRIGUEZ	1 élément	Partagé
CONTRATS FOURNITURES	19 juin 2023	Séverine RODRIGUEZ	1 élément	Partagé
LOT 1_ALIANS TP	12 mai 2023	Séverine RODRIGUEZ	2 éléments	Partagé
LOT 2_JARDINS DE PROVENCE	23 mai	Séverine RODRIGUEZ	5 éléments	Partagé
LOT 3_GROUPEMENT BERTHOULY	12 mai 2023	Séverine RODRIGUEZ	2 éléments	Partagé
LOT 4_PPS CLIM	12 mai 2023	Séverine RODRIGUEZ	2 éléments	Partagé
LOT 5_PPS ELEC	16 mai 2023	Séverine RODRIGUEZ	2 éléments	Partagé
LOT 6A_ITEX	16 mai 2023	Séverine RODRIGUEZ	2 éléments	Partagé
LOT 6B_MY LINKS	16 mai 2023	Séverine RODRIGUEZ	0 éléments	Partagé
LOT 7_CIMC	16 mai 2023	Séverine RODRIGUEZ	3 éléments	Partagé
LOT 8_TC INNOV	16 mai 2023	Séverine RODRIGUEZ	2 éléments	Partagé

## I.4. Déroulement des études

Pour suivre l'avancement des études, une **Gestion Electronique des Documents (GED)** a été déployé sur le chantier de construction de **SYPROVAL**. Ainsi, l'ensemble des documents des **études EXE** sont déposés par les partenaires sur la plateforme pour validation par la **Maitrise d'œuvre** (SEPOC et AMOPSI) et la **Maitrise d'Ouvrage Déléguée** (COVED). Une fois les éléments **validés sans observations (VSO)**, ils sont à leur tour soumis à la validation de **L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** (INDDIGO) et la **Maitrise d'Ouvrage** (SYPP).

En cas d'observations, réserves ou modifications, les entreprises éditent leurs documents afin de les soumettre à nouveau jusqu'à leur validation totale.

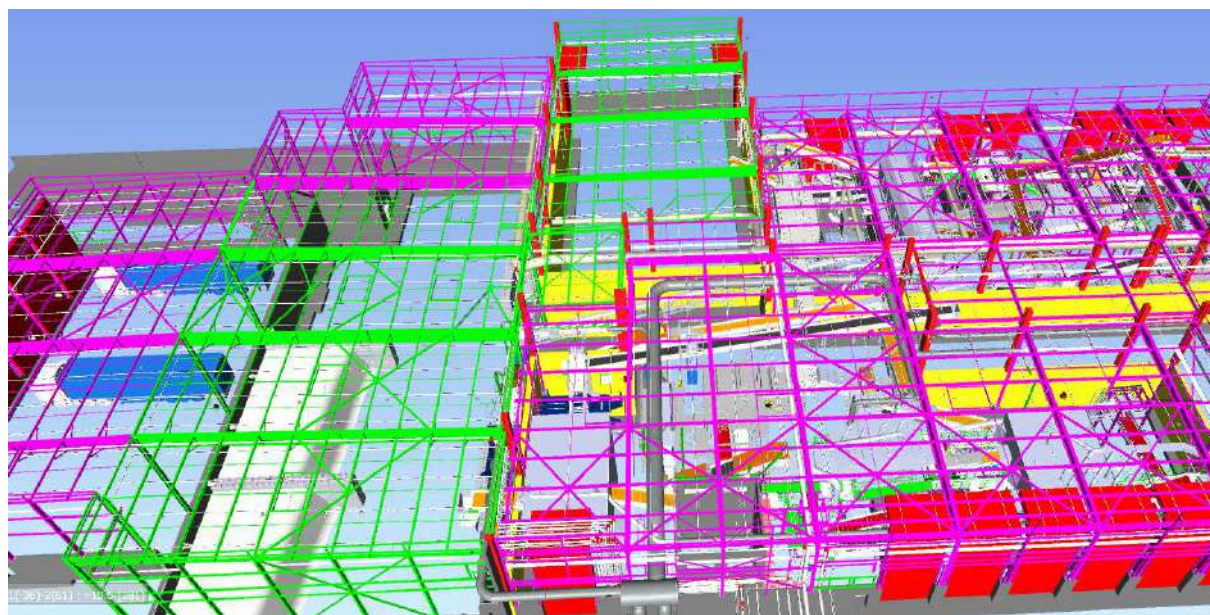
L'ensemble des études (ADP, PRO, EXE, SYN) sont **terminées**.

Plus de **600 documents** ont été diffusés dans le cadre des études EXE.

Les **DOE** provisoires ont été transmis au SYPP et INDDIGO le 29/09/2023. Une version complétée a été transmise le 8 décembre 2023. Après validation ceux-ci seront transmis conformément au contrat.

En parallèle des études, une **maquette 3D « TQC »** a été réalisée par le **cabinet d'architecture SWA**. Celle-ci est disponible dans le dossier des Etudes EXE sur le sharepoint partagé.

[https://paprec-my.sharepoint.com/:u:/g/personal/severine\\_rodriguez\\_coved\\_com/EdEN\\_cDo-LpFIUcbLDhbTgUBnBWjKcz22Ppv3cTDvPIBqA?e=HwXJ0h](https://paprec-my.sharepoint.com/:u:/g/personal/severine_rodriguez_coved_com/EdEN_cDo-LpFIUcbLDhbTgUBnBWjKcz22Ppv3cTDvPIBqA?e=HwXJ0h)



Les **réunions de phasages** ont été reconduites au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 afin d'organiser la coactivité sur le chantier et de fluidifier les travaux.



## I.5. Déroulement des travaux

### ➤ Planning prévisionnel du projet



### ➤ Avancement des travaux

Dès le 4 janvier 2023, les premiers équipements du process sont livrés sur site.



Les travaux d'isolation et de pose du bardage se poursuivent.



Les travaux du bâtiment administratif reprennent également avec le dallage de l'espace pédagogique et la pose des cloisons intérieures.

A la fin du premier trimestre, les réseaux secs sont terminés ; le sprinklage est installé dans le hall de réception ; le trommel, le granulateur et les broyeurs sont livrés et installés ; les travaux du local source et du bioséchage se poursuivent.



En avril 2023, les équipements techniques comme le balistique, le laveur, le caisson du granulateur, continuent d'être acheminés et installés à SYPROVAL.



En mai 2023, les équipements du traitement d'air sont installés, ainsi que les portes des tunnels de bioséchage





La charpente du circuit de visite est installée.

La pose du bardage et du trespas se poursuit.



En juin 2023, la cuve incendie, la cabine de tri et la cheminée d'extractions sont installées.



Les travaux GC de l'entrée exploitation se poursuivent avec la construction du local pesée et la réalisation des dalles pour les ponts bascules.



Le groupe électrogène est livré et mis en service.



➤ **Problématique mur de soutènement Nord rampe accès fosse**

Phase Gros œuvre

Après la réalisation de cet ouvrage par l'entreprise de gros œuvre, il n'y a pas eu de modification ou de dégradation visuelles constatées.

Phase de remblaiement périphérique

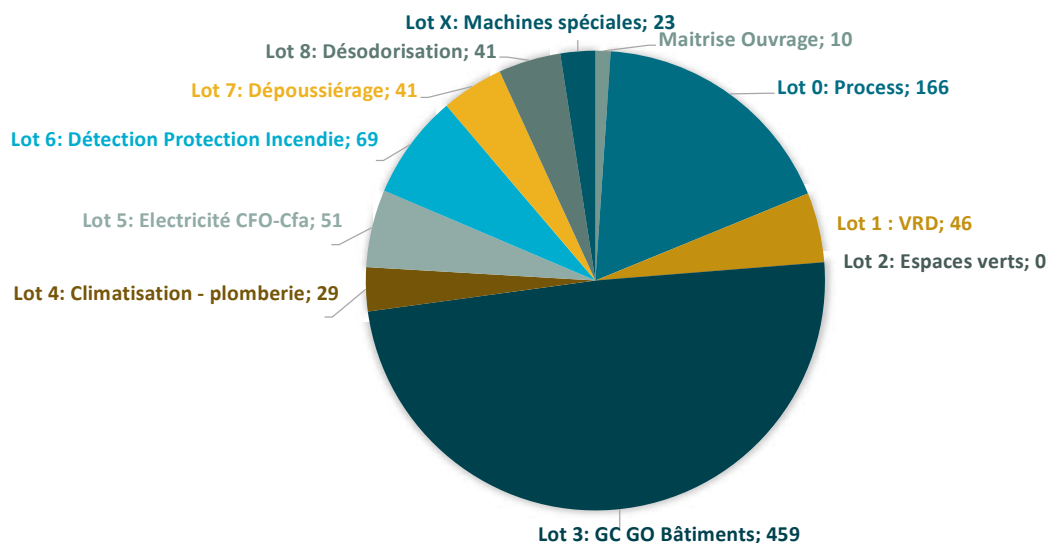
Ces remblaiements sont intervenus après la réalisation des ouvrages de GC, cette phase de travaux réalisée, il a été constaté un désaffleurement entre les différentes sections du Murs NORD de la rampe au droit des joints de dilatation

Une procédure de sauvegarde a donc été entamée avec en premier lieu des recherches géotechniques au droit des fondations de ces murs afin de vérifier si le mur avait subi des dégradations. Après investigation il s'est avéré que le mur avait subi une poussée sans cassure au droit des liaisons semelle mur, des compléments par des relevés topographiques pendant une période de retour de trois mois ont révélé qu'il n'y avait pas d'évolution et que la situation était stable.

Il a donc été décidé conjointement avec le SYPP de continuer les travaux sur la rampe avec un traitement et la réalisation de joints de dilatations coté interne de la rampe par joints souples. En complément, un habillage coté muret le long du parcours pédagogique sera réalisé. Des couvertines seront posées sur les murets nord et sud de la rampe.

➤ **Constat d'Achèvement des Travaux (CAT)**

Le Constat d'Achèvement des Travaux (CAT), hors lot 2, a été réalisé le 4 août 2023 permettant le démarrage de la phase d'essais à vide. Lors du CAT, une liste de 934 réserves a été fixée par le maître d'œuvre SEPOC. Le graphique ci-dessous détaille le nombre des réserves émises par lot.



A la fin de l'année 2023, 798 de ces réserves ont été soldées (Annexe 1).

## I.6. Déroulement des essais

Les essais des équipements de SYPROVAL sont organisés en trois phases.

### Essais phases 1 :

- Pas de déchet
- Coactivité et organisation de l'activités selon le phasage du chantier
- Horaires de travail = horaires chantier

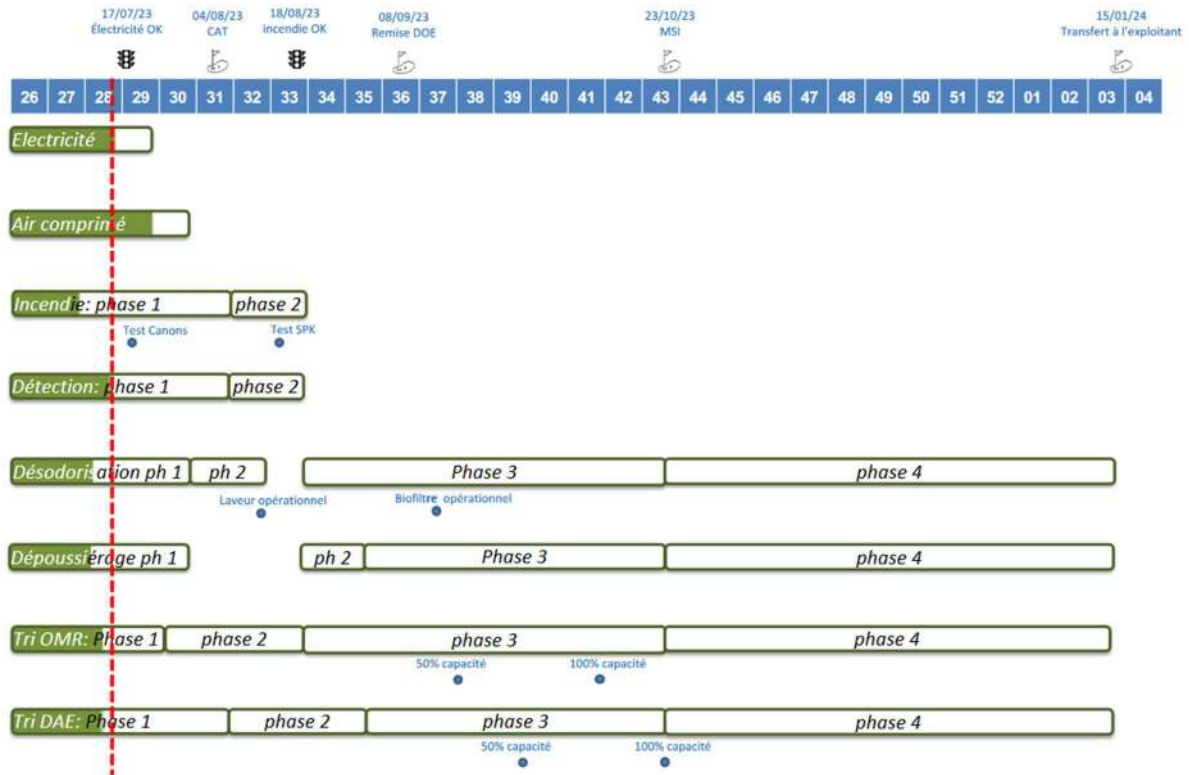
### Essais phases 2 :

- Pas de déchet
- Pré-requis : les Utilités (fluides et énergies) sont opérationnelles
- Coactivité et organisation de l'activités selon le phasage du chantier
- Horaires de travail = horaires chantier

### Essais phases 3 :

- Avec déchets – Apports OMR et DAE selon le tableau de montée en charge défini
- Montée en charge progressive sur 10 semaines (env +10% de déchets supplémentaires traités par semaine)
- Pré-requis :
    - Utilités sont opérationnelles et disponibles,
    - Les lignes de tri OMR et DAE sont opérationnelles
    - Le système de détection et protection contre incendie est opérationnel
    - Le système de désenfumage est opérationnel

Planning prévisionnel des essais



## I.6.1. Essais à vide

Les essais à vide se sont déroulés entre le 5 août 2023 et le 30 août 2023. L'ensemblier AKTID a réalisé des réglages et des vérifications (vitesse des convoyeurs, fonctionnement des boutons d'arrêt d'urgence, etc.) sur l'automatisme et les équipements à vide des deux lignes de traitement à savoir la ligne de tri des ordures ménagères résiduelles et la ligne de tri des encombrants. Les programmes particuliers des essais de la phase 2 sont à disposition du SYPP et INDDIGO sur le sharepoint partagé ou via le lien ci-dessous :

[https://paprec-my.sharepoint.com/personal/severine\\_rodriguez\\_coved\\_com/\\_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fseverine%5Frodriguez%5Fcoved%5Fcom%2FDocuments%2FSYPROVAL%5FINDDIGO%2F5%5FSYPROVAL%5FCAT%2FPROTOCOLE%20ESSAIS%2FESSAIS%20A%20VIDE](https://paprec-my.sharepoint.com/personal/severine_rodriguez_coved_com/_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fseverine%5Frodriguez%5Fcoved%5Fcom%2FDocuments%2FSYPROVAL%5FINDDIGO%2F5%5FSYPROVAL%5FCAT%2FPROTOCOLE%20ESSAIS%2FESSAIS%20A%20VIDE)

De plus, durant cette phase, l'entreprise ORCODIA a réalisé une inspection de l'installation afin de vérifier la conformité du process avec les normes de sécurité en vigueur. Le rapport réalisé lors de cette visite liste 67 non-conformités à lever, il est accessible en Annexe 2. Ce rapport a été transmis aux entreprises concernées notamment à l'ensemblier AKTID. A la fin de l'année 2023, 42 réserves du rapport étaient levées.

Les essais de protection incendie ont également été réalisés pendant les phases 1 et 2. Les PV de ces essais sont disponibles sur le sharepoint partagé dans le dossier "CAT".

## I.6.2. Essais en charge

Lors des essais en charge, les réglages nécessaires à la mise au point des équipements constitutifs de l'installation ont été réalisés. Pour le bon déroulement des essais, l'augmentation des tonnages réceptionnés s'est faite de façon progressive selon une planification des apports et des tonnages établis à l'avance.

### I.6.2.1. Ligne OMr

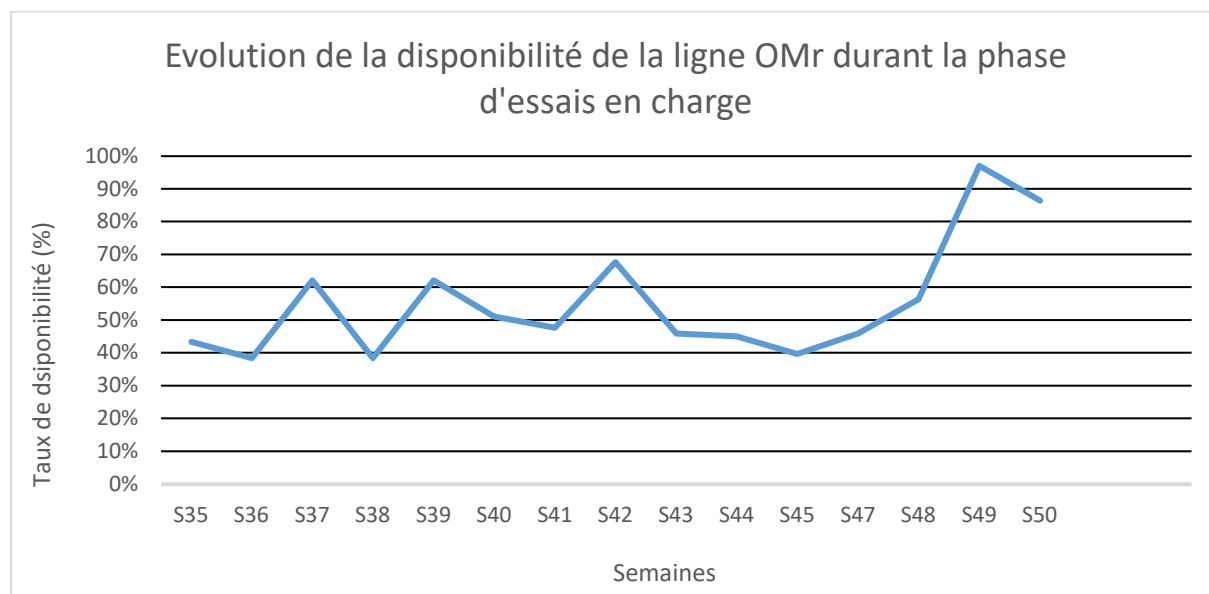
Les essais en charge se sont déroulés entre le 31 août 2023 et le 14 décembre 2023 pour la ligne de traitement des ordures ménagères résiduelles. Durant cette phase, la ligne a été alimentée en déchets de façon progressive jusqu'à atteindre une capacité de traitement nominale de 1 060 tonnes d'ordures ménagères résiduelles traitées par semaine.

Afin de mesurer de façon précise les tonnes passées sur la ligne de traitement des ordures ménagères résiduelles, une bascule de pesée dynamique non prévue en conception a été installée sur le convoyeur 24a en sortie de broyeur avant le trommel en novembre 2023. Le détail de cet équipement est présenté en Annexe 3. Une autre bascule de pesée dynamique a été installée sur le convoyeur 08e avant la sortie vers le Bioséchage.

Au total, 4 239 tonnes ont été traitées durant la période des essais en charge.

Pour ces essais, le prévisionnel de tonnage était de 3089 Tonnes. Compte tenu des problématiques techniques, en partie liées à la qualité des entrants, COVED a donc dû passer 1 150 tonnes supplémentaires. Il est utile de rappeler que ces tonnages ne sont pas facturés au SYPP, qui a ainsi réalisé une économie de 162 000 € HT.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la disponibilité de la ligne de traitement des ordures ménagères résiduelles durant la phase d'essais en charge c'est-à-dire de la semaine 35 à la semaine 52 de l'année 2023.



Sur cette période d'essais en charge, il y a eu 3 arrêts de la ligne de traitements des ordures ménagères résiduelles dont la durée était supérieure à 24h à savoir :

- Un arrêt de deux jours du 7 septembre au 8 septembre 2023 inclus en raison d'un mauvais réglage de l'automatisme de la ligne qui a nécessité des modifications.
- Un arrêt de quatre jours ouvrés du 14 septembre au 19 septembre 2023 inclus en raison d'un blocage du broyeur de la ligne OMr.
- Un arrêt de cinq jours ouvrés du 13 novembre au 17 novembre 2023 inclus en raison des réglages pour la dissociation des arrêts de la ligne OMr et de la ligne Encombrants.

Durant la phase d'essais en charge, trois bilans matière ont été réalisés afin d'analyser les performances de tri de la ligne et d'affiner les réglages. Ces bilans matière indiquent qu'en moyenne, 70% du flux entrant arrive au bioséchage c'est-à-dire passe au travers de la maille à 90mm du trommel.

Date	27/09/2023	31/10/2023	26/11/2023	Valeurs attendues
Mix plastique	3,3%	5,3%	2,8%	2,73%
Aluminium	0,1%	0,4%	0,1%	0,56%
Fer	2,2%	2,0%	2,2%	1,65%
CSR Bas PCI	<b>17,5%</b>	<b>14,9%</b>	<b>20,5%</b>	26,70%
Refus de Bioséchage	71,1%	72,5%	68,7%	68,5%
Ferraille déclassée	1,1%	0,7%	1,0%	
Refus OM	4,7%	4,1%	4,7%	

Pour vérifier ces données, une caractérisation de l'entrant type MODECOM a été réalisée par le bureau d'études ECOTA entre le 18 et 22 décembre 2023. Le rapport de cette caractérisation est disponible en Annexe 4. Ce rapport confirme le décalage granulométrique constaté sur le flux d'OMr entrant à SYPROVAL.

Durant la phase d'essais en charge de la ligne OMr, un échantillon de CSR Bas PCI a été prélevé le 18 septembre pour analyse du pouvoir calorifique inférieur, de l'humidité, du taux de cendres ainsi que du taux de chlore. Les résultats, présentés dans le tableau ci-dessous, confirment que le CSR Bas PCI produit est conforme aux garanties contractuelles de l'article 16.4 depuis le début des essais en charge.

Paramètres	18/09/2023	Garantie art 16.4
PCI	12730 kJ/kg	12000 kJ/kg
Humidité	14,30%	Maximum 35%
Cendres (sur matière sèche)	18,70%	Maximum 30%
Chlore (sur matière sèche)	0,54%	Maximum 1,50%

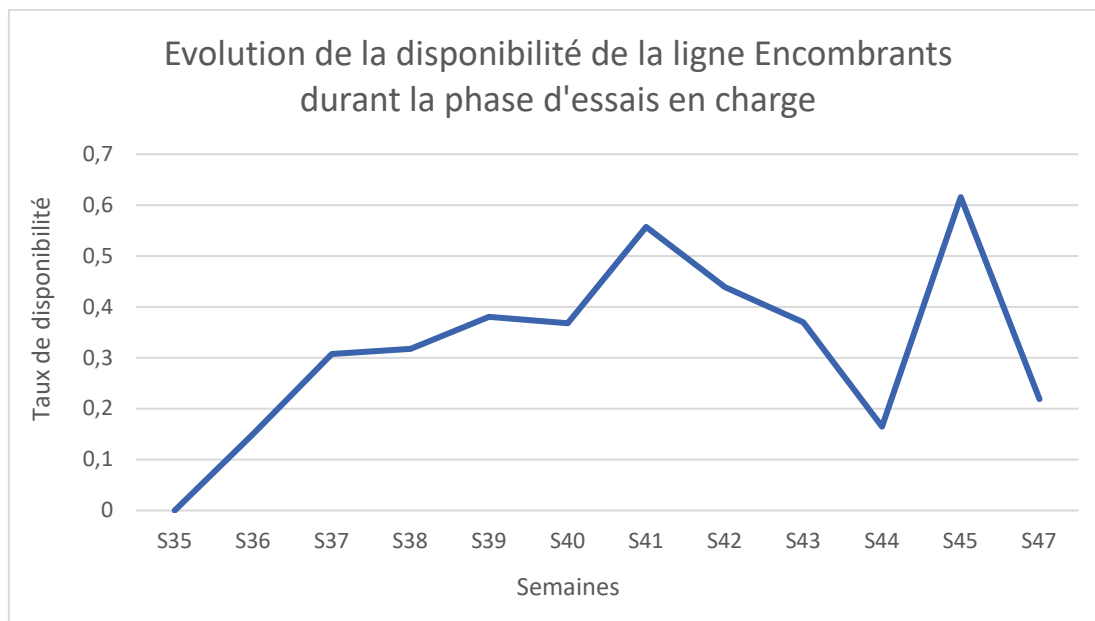
### I.6.2.2. Ligne Encombrants

Pour la ligne de traitement des Encombrants, les essais en charge se sont déroulés entre le 6 septembre 2023 et le 24 novembre 2023. Durant cette phase, la ligne a été alimentée en déchets de façon progressive jusqu'à atteindre une capacité de traitement nominale de 290 tonnes d'Encombrants traités par semaine.

Afin de mesurer de façon précise les tonnes passées sur la ligne de traitement des Encombrants, une bascule de pesée dynamique non prévue en conception a été installée sur le convoyeur 90a en sortie de broyeur avant le trommel en novembre 2023. Le détail de cet équipement est présenté en Annexe 3. Au total, 1 217 tonnes d'Encombrants ont été traités durant la période des essais en charge.

Pour ces essais, le prévisionnel de tonnage était de 1044 Tonnes. La nature même des déchets entrants a largement complexifié les essais, et COVED a donc dû passer 173 tonnes supplémentaires. Il est utile de rappeler que ces tonnages ne sont pas facturés au SYPP, qui a ainsi réalisé une économie de 25 000 € HT pour l'année 2023.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la disponibilité de la ligne de traitement des Encombrants durant une partie de la phase d'essais en charge c'est-à-dire de la semaine 35 à la semaine 47 de l'année 2023.



Sur cette période d'essais en charge, il y a eu 4 arrêts de la ligne de traitements des ordures ménagères résiduelles dont la durée était supérieure à 24h à savoir :

- Un arrêt de 6 jours ouvrés du 7 septembre au 14 septembre 2023 inclus pour résoudre les problèmes d'automatisme de la ligne OMr et vérifier que cette dernière fonctionne correctement avant de relancer la ligne Encombrants.
- Un arrêt de deux jours du 1er novembre au 2 novembre 2023 inclus en raison de la pesée de toutes les matières produites pour la réalisation du bilan matière.
- Un arrêt de deux jours du 7 novembre au 8 novembre 2023 inclus en raison d'un dysfonctionnement sur les convoyeurs de la cabine de tri.
- Un arrêt de cinq jours ouvrés du 13 novembre au 17 novembre 2023 inclus en raison des réglages pour la dissociation des arrêts de la ligne OMr et de la ligne Encombrants.

Durant la phase d'essais en charge, deux bilans matière ont été réalisés afin d'analyser les performances de tri de la ligne et d'affiner les réglages. Lors du bilan matière réalisé le 6 novembre, il n'y avait que deux trieurs en cabine ce qui explique les faibles tonnages de bois et de gravats captés. En revanche, le 5 octobre, le tonnage de bois capté était bien inférieur à celui prévu malgré la présence de 4 trieurs. Le tonnage de gravats capté était quant à lui bien supérieur à celui prévu.

Date	05/10/2023	06/11/2023	Valeurs attendues
CSR	34,14%	39,39%	31,20%
Bois	<b>1,66%</b>	<b>0,14%</b>	2,67%
Gravats	<b>6,14%</b>	<b>0,34%</b>	3,96%
Métaux	1,76%	2,96%	2,93%
Refus	53,25%	55,32%	59,20%
Ferraille déclassée	3,05%	1,84%	

Ces résultats nous ont amené à réaliser une caractérisation des Encombrants reçus afin de vérifier si la proportion de bois et d'inertes dans l'entrants correspondait à ce qui était prévu en conception. Les résultats de cette caractérisation réalisés par le bureau d'études VALDECH en novembre 2023 sont présentés en Annexe 5. Ces résultats confirment que la proportion d'inertes dans le flux d'Encombrants entrant à SYPROVAL est supérieure à celle du contrat.

Durant la phase d'essais en charge de la ligne Encombrants, plusieurs échantillons de CSR cimentier ont été prélevés pour analyse du pouvoir calorifique inférieur, de l'humidité, du taux de cendres ainsi que du taux de chlore.

Paramètres	18/09/2023	06/10/2023	18/10/2023	31/10/2023	30/11/2023	Garantie art 16.4
PCI (kJ/kg)	16 790	18 010	19 660	14 600	16 440	12000 kJ/kg
Humidité	5,60%	6,40%	6,30%	12,20%	7,00%	Maximum 25%
Cendres (sur matière sèche)	<b>23,70%</b>	14,10%	18,40%	<b>22,40%</b>	17,80%	Maximum 20%
Chlore (sur matière sèche)	0,24%	0,26%	0,50%	0,32%	0,25%	Maximum 1,50%

## I.7. Déroulement de la Mise en service

Le démarrage de la phase de Mise en Service de la ligne OMr a eu lieu le 15 décembre 2023. Durant les deux dernières semaines de décembre, 1753 tonnes d'ordures ménagères ont été traitées sur la ligne OMr.

Du 15 au 31 décembre 2023, il y a eu un seul arrêt de la ligne OMr d'une durée supérieure à 24h. Du 15 décembre au décembre 2023, la ligne a été arrêté durant 8 jours ouvrés en raison de la casse d'un silentbloc sur le crible balistique de la ligne.

En raison des problèmes d'empoussièrement pour la partie Encombrants du site, la phase d'essais en charge de la ligne de traitement des Encombrants a été interrompue pour un redémarrage le 12 février 2024. Le démarrage de la phase de Mise en Service de la ligne Encombrants a eu lieu le 12 février 2024 avec le redémarrage de celle-ci.2

Le planning en Annexe 6 récapitule le déroulement de la mise en service des lignes de traitement de SYPROVAL. A la fin de la mise en service, cinq semaines d'essais de performances sont prévues afin de vérifier le fonctionnement de l'installation. Le déroulement de ces essais prévus en mai 2024 est détaillé en Annexe 7.

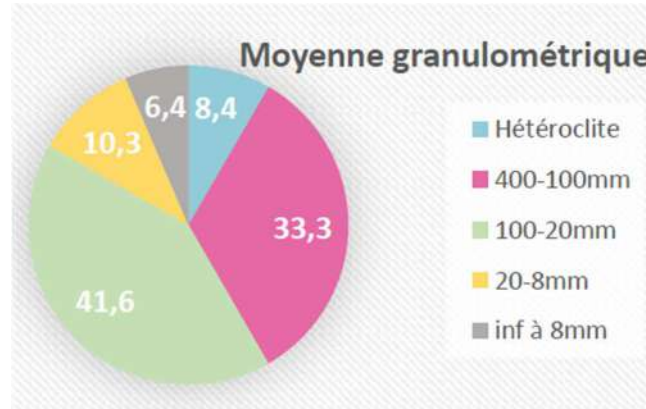
## I.8. Problématiques et plan d'actions associé

### I.8.1. Problématique d'écart granulométrique des OMr

Le MODECOM réalisé en décembre 2023 à SYPROVAL a mis en évidence des différences de granulométrie entre les ordures ménagères résiduelles du SYPP et la composition présentée à l'article 16.1.1.2 du contrat de la DSP pour la CREATION ET EXPLOITATION D'UNE UNITE DE VALORISATION MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS (Tableau ci-dessous).

Produit	<8 mm	>8 mm	>20 mm	>100 mm	Total
Déchets fermentescibles	7,09%	12,90%	4,57%	8,50%	33,06%
Papiers	0,00%	0,53%	2,26%	5,14%	7,93%
Cartons	0,00%	0,10%	1,11%	6,41%	7,61%
Composites	0,00%	0,07%	0,48%	2,84%	3,39%
Textiles	0,00%	0,00%	0,26%	3,48%	3,74%
Textiles sanitaires	0,00%	0,10%	3,46%	6,14%	9,70%
Plastiques	0,00%	0,67%	1,69%	16,04%	18,40%
Combustibles non classés	0,00%	1,35%	0,17%	2,90%	4,42%
Verre	0,00%	1,33%	0,60%	2,17%	4,10%
Aluminium	0,00%	0,08%	0,20%	0,56%	0,83%
Autres métaux	0,00%	0,17%	0,08%	1,68%	1,93%
Incombustibles non classés	2,32%	0,61%	0,66%	1,06%	4,65%
Déchets spéciaux	0,00%	0,01%	0,00%	0,22%	0,23%
<b>Total</b>	<b>9,41%</b>	<b>17,91%</b>	<b>15,54%</b>	<b>57,13%</b>	<b>100%</b>

On constate une disparité quant à la représentation de la fraction granulométrique inférieure à 100mm. Celle-ci est de 42,87% d'après la caractérisation contractuelle de 2019 alors que le MODECOM réalisé en décembre 2023 à SYPROVAL indique que 58,3% du flux entrant a une granulométrie inférieure à 100mm.



L'augmentation de la fraction inférieure à 100mm entraîne l'augmentation de la part de refus de bioséchage. En effet, la part du gisement inférieure à 90mm, non valorisable par sa taille, part directement au bioséchage en sortie du trommel. Or, les tunnels de bioséchage ne sont pas prévus pour stocker des quantités de refus aussi importantes. La hauteur de remplissage des tunnels a donc été augmentée et les durées de cycle écourtées pour optimiser le remplissage des tunnels. Dans un premier temps, cela a impacté négativement l'efficacité de l'évaporation. Pour compenser, nous avons augmenté la fréquence et l'intensité de ventilation dans les tunnels. Cela a permis d'avoir des meilleurs taux d'évaporation. Cependant, avec ces réglages, la consommation énergétique du poste de Bioséchage a augmenté et représente maintenant la moitié de la consommation d'électricité globale du site. Nous poursuivrons nos essais en 2024 pour trouver le meilleur compromis entre efficacité d'évaporation, disponibilité des tunnels pour absorber le surplus de déchets orientés vers le bioséchage, et la maîtrise des coûts de l'énergie.

L'augmentation de la fraction inférieure à 100mm implique une baisse de la fraction supérieure à 100mm. Or, cette fraction représente la part valorisable du flux. Ainsi, les bilans matière réalisés pendant les essais en charge présentent tous une part de CSR inférieure à la valeur cible de 26,7%.

Date	27/09/2023	31/10/2023	26/11/2023	Valeurs attendues
Mix plastique	3,3%	5,3%	2,8%	2,73%
Aluminium	0,1%	0,4%	0,1%	0,56%
Fer	2,2%	2,0%	2,2%	1,65%
CSR Bas PCI	<b>17,5%</b>	<b>14,9%</b>	<b>20,5%</b>	26,70%
Refus de Bioséchage	71,1%	72,5%	68,7%	68,5%
Ferraille déclassée	1,1%	0,7%	1,0%	
Refus OM	4,7%	4,1%	4,7%	

Le rapport MODECOM réalisé en décembre 2023 montre que la part de CSR initialement prévue dans la fraction granulométrique « >100mm » se retrouve dans la fraction granulométrique « 100mm - 20mm » (Voir tableau ci-dessous). Cette fraction ayant une granulométrie trop faible pour être valorisée, elle se retrouve aux refus.

	2019	2023	2019	2023	2019	2023	2019	2023
	>100mm	>100mm	100-20mm	100-20mm	20-8mm	20-8mm	< 8mm	< 8mm
<b>TOTAL</b>	<b>57,1%</b>	<b>41,71%</b>	<b>15,5%</b>	<b>41,73%</b>	<b>17,9%</b>	<b>10,20%</b>	<b>9,4%</b>	<b>6,36%</b>
Part de CSR	36,8%	25,37%	6,0%	8,37%	2,7%	0,30%	0,0%	0,0%

Tableau de répartition de la part des CSR par fraction granulométrique.

D'après la caractérisation de 2019, la captation potentielle théorique de CSR était de 36,8% contre 25,37% constaté en 2023.

## I.8.2. Problématiques rencontrées lors des essais en charge

Face aux problèmes d'empoussièrement dont fait face SYPROVAL lors des essais en charge, il est décidé d'effectuer une campagne de caractérisations au mois de novembre sans attendre la MSI comme le prévoit l'article 11 du contrat.

Produit - Encombrants	Total Composition sur brut
Mobilier	2,75%
DEEE	1,65%
Textile	5,10%
Plastique souple	3,79%
Plastique dur (PE / PVC)	10,60%
Polystyrène	0,32%
Bois A	0,00%
Bois B	5,85%
Papier /carton	7,49%
Eco-Emballage	0,25%
Métaux	3,96%
Déchets spéciaux	0,97%
Inertes / gravats	29,25%
Placo	3,87%
Verre	0,96%
Refus	23,14%
Organique	0,05%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

□ Extrait du contrat : composition des déchets entrants (encombrants)

Le rapport de cette campagne (Annexe 5) fait apparaître 43% de déchets inertes (dont 20.5 % constitués d'éléments fins). La caractérisation contractuelle de 2019 présentée ci-dessus fait apparaître 29,25% d'inertes/gravats et 3,87% de placo pour un total de 33,12% de matières inertes.

Afin d'illustrer nos difficultés évoquées ci-dessus, vous trouverez ci-après un exemple d'une benne d'encombrants, constituée à plus de 90% en poids de gravats. Les outils de

SYPROVAL (broyeurs, convoyeurs, granulateurs, ...) ne sont pas dimensionnés pour traiter des déchets du bâtiment.

*CCEPPG – Déchèterie de Valréas le 26 janvier 2024 :*



**La part de matières inertes dans le flux d'encombrants réceptionnés à SYPROVAL est donc supérieure de 10 points à celle prévue initialement. Cette fraction n'est pas adaptée à SYPROVAL qui, rappelons-le, est destinée à la production de combustibles.**

L'article 16.1.1.2 du contrat de la DSP pour la CREATION ET EXPLOITATION D'UNE UNITE DE VALORISATION MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS reprend les données de caractérisations réalisées par COVED en 2019. Au vu des caractérisations de 2023, il s'avère que le gisement a évolué significativement, ne permettant pas aux équipements installés sur SYPROVAL de fonctionner correctement.

L'empoussièrément conséquent des différentes zones de travail ne permet pas de respecter les valeurs d'expositions professionnelles maximale définies dans le code du travail, articles R.4412.149 et R.232.5.5. Ces valeurs sont reprises à l'article 17.3 du contrat de la DSP. Pour compenser cette situation, des actions correctives ont été mises en place avec l'imposition aux salariés d'équipements de protection individuels (EPI) spécifiques et adaptés. Le détail des EPI fournis aux salariés est présenté dans l'Annexe 8.

Avec un tel taux d'empoussièrément, une dégradation accélérée des convoyeurs, des équipements de tri, des engins et des composants électriques est à prévoir. Les équipements installés n'ont pas été prévus pour trier une part aussi importante de déchets lourds comme les gravats. Le fournisseur de broyeur, LHEUREUX, a d'ores et déjà écrit par mail pour avertir du risque (Annexe 9). De plus, afin de maintenir le site en état de propreté satisfaisant malgré ces conditions, un planning de nettoyage accru a été mis en place sur SYPROVAL, ce qui a nécessité l'augmentation de moyens humains.

En parallèle, un plan d'action spécifique a été élaboré par COVED (Annexe 10). En particulier, un système d'atomisation a été installé dans le hall de réception des Encombrants afin de limiter le taux d'empoussièrément. Ce système d'atomisation, présenté en Annexe 11 et installé en janvier 2024 a pour objectif de plaquer les poussières

au sol sans pour autant augmenter l'humidité des déchets. Le plan d'implantation est disponible en Annexe 12.

Des process annexes à la ligne de production (système de dépoussiérage, détection incendie) se retrouvent également remis en question, compte tenu du taux d'empoussiérement anormal constaté dans les bâtiments, et directement lié à la présence de fines, plâtre et inertes en général, en très grandes quantités.

De plus, cette part importante de matières inertes incombustibles dans le gisement d'encombrants **limite la possibilité de produire un CSR de qualité**. Si le CSR produit à partir des encombrants du SYPP est conforme en moyenne au regard de l'article 16.4 du contrat de la DSP mais ne correspond pas aux exigences des cahiers des charges des repreneurs.

En effet, les analyses réalisées (présentées dans le tableau ci-dessous) depuis le début des essais font apparaître des taux de cendres élevés et un PCI insuffisant. Le taux de cendres et le pouvoir calorifique sont directement liés aux fractions incombustibles contenues dans le CSR et donc à une présence trop importante de déchets inertes.

Paramètres	18/09/2023	06/10/2023	18/10/2023	31/10/2023	30/11/2023	Moyenne	Garantie art 16.4	CdC Repreneurs
PCI (kJ/kg)	16 790	18 010	19 660	14 600	16 440	17 100	12 000	18 000
Cendres (sur matière sèche)	23,70%	14,10%	18,40%	22,40%	17,80%	19,28%	Maximum 20%	Maximum 15%

Par ailleurs, une part importante de laine de verre est présente dans le flux et participe à augmenter la valeur du taux de cendres du CSR et à en diminuer le PCI. Pour limiter la présence de laine de verre dans le CSR, une optimisation de la ligne de traitement des Encombrants pourra être testée en 2024.

Cette optimisation consiste à développer la reconnaissance de la laine de verre par le trieur optique de la ligne de traitement des encombrants afin que celle-ci soit éjectée par la machine qui souffle déjà le PVC et les métaux.

**Compte tenu des éléments présentés, il convient de constater que la nature même des déchets (encombrants) apportés sur SYPROVAL et issus des déchèteries pose plusieurs problématiques. COVED a déjà réagi pour faire évoluer SYPROVAL et tenter de s'adapter avec les actions déjà développées précitées et résumées comme suit :**

- Campagne de caractérisations
- Mise en place du système d'atomisation
- Ajout de points de captation
- Ajout d'un opérateur (non budgétisé) pour réceptionner les bennes d'encombrants et réaliser une "réception de conformité" sur le quai.

Toutefois, un travail indispensable est à prévoir en amont, sur les lieux de collecte de ces déchets (réseau de déchèteries), afin d'améliorer la composition du gisement. Ces actions permettront d'améliorer significativement le fonctionnement général de SYPROVAL,

d'augmenter le taux de valorisation de déchets issus de ces installations, mais également d'apporter une substantielle économie aux adhérents du SYPP.

Parmi ces actions, nous pouvons citer :

- Le dispositif de la benne « gravats non inertes » installé sur le territoire de la DRAGA, est une solution fiable pour détourner dès la réception en déchèterie les flux inadaptés à SYPROVAL, et notamment la brique plâtrière ou encore les sacs de ciment. Tout le gisement capté ainsi serait détourné vers l'ISDND directement sans transiter par SYPROVAL. A terme, la recherche de filières pour valoriser ce flux *in fine* n'est pas exclue.
- Déployer des contenants pour le plâtre / laine minérales : Ces gisements pourraient être orientés directement vers des filières de recyclage, à condition qu'il soit capté à la source et propre.
- REP PMCB et apports professionnels : On constate logiquement qu'une grande partie du gisement problématique provient des apports professionnels, et ceci pour plusieurs flux : plâtre, gravats, laines minérales, menuiseries. Nous constatons que les professionnels ne sont pas suffisamment filtrés en déchèteries, et contribuent grandement à augmenter le tonnage global géré par les EPCI, avec des flux problématiques et pour lesquels il existe pourtant des filières adaptées de valorisation. Nous recommandons donc au SYPP d'alerter ses adhérents sur l'enjeu majeur que représente l'accueil des professionnels en déchèteries publiques (augmentation de l'affluence, coûts, taux de valorisation), afin qu'ils prennent les mesures nécessaires. Des éco-organismes se sont d'ores et déjà déployés sur le territoire (VALOBAT par exemple), et des structures d'accueils gratuites existent donc pour les professionnels.
- Gestion particulière de la "terre" qui est orientée vers la benne d'encombrants.

### I.8.3. Problématiques liées aux filières de valorisation énergétique des CSR

Dès 2023, COVED s'est attachée à la recherche d'exutoires pour les CSR et s'est heurté à des difficultés majeures :

- CSR "bas PCI" issu de la ligne d'OMR : L'ensemble des UVE régionales a été sollicité afin de réceptionner les CSR de SYPROVAL. A l'automne 2023, toutes les installations étaient saturées ou indisponibles techniquement ou réglementairement. Vous trouverez en Annexe 13 un échantillonnage des réponses reçues à nos sollicitations. La conséquence de cette problématique, qui s'est poursuivie pour le premier trimestre 2024 au moins, a été de détourner ce flux soit

vers l'enfouissement (coût de traitement plus élevé), soit vers des exutoires plus lointains comme l'Alsace (cout de traitement et de transport plus élevés). Nous poursuivons nos recherches en 2024, mais à ce jour les solutions ne sont pas pérennes, compte tenu du contexte toujours tendu pour les UVE (saturation, difficultés techniques).

- CSR "Haut PCI" issu de la ligne DAE : Concernant ce flux, comme exposé plus haut, la qualité du CSR produit n'est pas en adéquation avec les prérequis, notamment en raison d'un PCI trop faible, et un taux de cendres trop important, lié à la présence d'inerte, de plâtre et de laines minérales dans les déchets entrants. Les difficultés à faire émerger des chaudières CSR sur le territoire tend bien évidemment la filière, et là aussi la seule alternative de traitement pour ce flux a été l'enfouissement. La tendance s'est poursuivie sur le premier trimestre 2024, et nous poursuivons bien entendu nos recherches de filières de valorisation.

## I.8.4. Evolution des installations

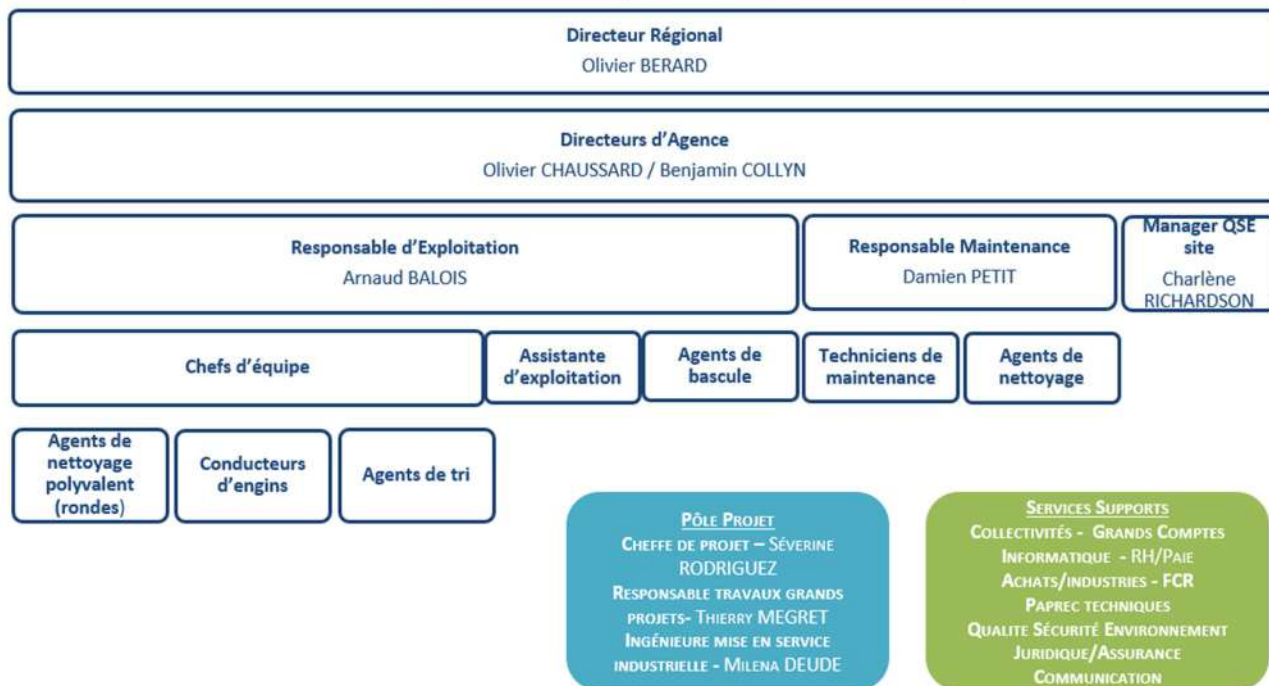
<b>Process – Equipements techniques</b>
Atomisation
Pesage dynamique sur 3 convoyeurs (alimentation OMR, DAE et Bio séchage)
Points de captation supplémentaires et capotages
<b>Confort de Travail</b>
Ajout caméra dans local pesée

## I.9. Organigramme du site et formation

SYPROVAL dispose d'une équipe dédiée composée d'opérationnels présents sur site ainsi que d'opérationnels transversaux intervenant au cas par cas. L'organigramme ci-dessous présente l'équipe de SYPROVAL.

Mise à jour : 31/12/2023

## AGENCE PAPREC MALATAVERNE (SYPROVAL)



**Karine POL : Référent QSE régional**

Les éléments mis en place pour l'intégration d'un nouveau collaborateur sont :

- Une procédure d'accueil sécurité réalisée par le responsable hiérarchique avec une présentation de la société, du site et des principaux interlocuteurs
- La remise d'une fiche « emploi repère » au salarié pour compléter le contrat de travail
- La fourniture des EPI

L'accueil sécurité comporte une phase théorique et une phase pratique. La phase théorique a pour but d'informer le nouveau travailleur (salariés, intérimaires, stagiaires) des règles de sécurité générales à appliquer sur le site (circulation, interdiction de fumer, consignes d'urgence etc.). Ces règles de sécurité générales sont communes à l'ensemble des travailleurs. Selon le poste, des consignes spécifiques sont également transmises via les Fiches de Prévention des Risques. L'Annexe 14 rassemble l'ensemble des intitulés des Fiches de Prévention des Risques en précisant le ou les postes qui y sont associés.

La phase pratique se divise en deux temps : une visite de l'ensemble du site puis le remplissage du formulaire d'accueil au poste avec un quiz pour tester les connaissances du nouveau travailleur sur le poste qu'il va occuper. Le document fourni lors de l'accueil au poste est disponible en Annexe 15 : Accueil sécurité. A la fin du quiz, il est prévu un temps d'échange et de tutorat par le responsable hiérarchique.

Compte-tenu de la diversité des activités des travailleurs et en fonction de leurs demandes (notamment lors des entretiens professionnels) les formations suivantes sont mises en place :

- Gestes et postures, pour limiter les risques d'apparition de maladies chroniques telles que les troubles musculo-squelettiques ;
- Habilitations électriques ;
- Sécurité incendie ;
- Formation à la manipulation de produits chimiques ;
- Sauveteur Secouriste du Travail (SST), pour intervenir de façon appropriée auprès des personnes présentes sur le site
- CACES
- Travail en hauteur

L'ensemble des formations ci-dessus sont proposées par le groupe PAPREC via le catalogue de formation présenté dans l'Annexe 16 « Catalogue formation 2024 ».

Chaque année, l'agence remonte ses besoins au service Ressources Humaines qui planifie les formations en interne ou auprès d'organismes externes. Sur site, une veille est réalisée à l'aide d'un fichier de suivi, disponible en Annexe 17, afin d'anticiper les besoins en formation.

Pour l'année 2023, les collaborateurs ont été formés à la maintenance et l'exploitation des différents équipements du site. Les équipes d'exploitation et de maintenance ont participé aux formations de travail en hauteur proposée par A2CF (Annexe 18) et Equipiers de Première Intervention au cours du mois de décembre.

Le tableau ci-dessous synthétise ces formations :

<b>Formation travail en hauteur + port du harnais / A2CF</b>	<b>8 personnes</b>
<b>Formation Equipier Première intervention / P2S</b>	<b>10 personnes</b>

## I.10. Maintenance

### I.10.1. Contrats de maintenance

Dès 2023, nous avons contractualisé avec des prestataires certaines prestations de maintenance et contrôles réglementaires. Parmi ces contrats on peut citer :

- ✓ ITEX : Contrôle du système du système incendie.
  - Contrôles et essais réglementaires hebdomadaires
  - Visites semestrielles
  - Visite annuelle motopompe
  - Visite annuelle RIA
  - Visite annuelle canons
- ✓ CHRONOFEU : Contrôle annuel des extincteurs
- ✓ MY LINKS : Maintenance du système de détection
  - Maintenance des caméras et du SSI
  - Visites semestrielles d'entretien et maintenance préventive
  - Assistance à distance
- ✓ VEOLIA : Maintenance des outils de contrôle des rejets d'eaux usées
  - Contrôle mensuel, étalonnage, entretien des équipements de métrologie
  - Visites semestrielles d'entretien et maintenance préventive
  - Accès à la supervision des capteurs
  - Nettoyage à l'hydrocureur du regard (3x / an)
- ✓ LHEUREUX : Maintenance des broyeurs
  - Opérations de rechargement des couteaux et table de coupe
  - Maintenance des organes (moteurs, hydraulique, roulements, ventilateurs...)
  - Fournitures de consommables (graisse, huiles, filtres) et suivi par analyse des huiles

D'autres contrats seront finalisés en 2024 (portes automatiques, climatisation, contrôles électriques, ...).

### I.10.2. Plan d'entretien des installations

Le plan de maintenance général du process est en cours d'élaboration. Cependant, nous avons déjà mis en place un programme de nettoyage (Annexe 20) et contrôle préventif des équipements (Annexe 21), pour le bon fonctionnement de l'usine et du process notamment. Ce programme est joint en Annexe XX. Il prévoit notamment les fréquences de nettoyage pour chaque organe du process. L'élaboration et la mise à jour de ces plans d'entretien seront poursuivis en 2024 par nos équipes de maintenance.

Un travail est en cours pour déployer un système de GMAO courant 2024.

Un travail préparatoire important est nécessaire lors de l'installation du progiciel de GMAO. En effet, pour une utilisation optimale, ce système doit être complété de manière exhaustive dès le début de son utilisation. L'ensemble de la documentation technique du site est analysé et exploité lors de la phase de MSI (mise en service industrielle). Une revue de documentation et une codification est alors mise en place. L'ensemble des documents sont archivés numériquement.

Une arborescence du process et de ses fonctions est réalisée en vue de définir les actions de maintenance. L'unité de traitement multi-filières est donc découpé en modules. Chaque module est composé d'un ensemble d'équipements eux-mêmes décomposables. La désignation et la codification de ces équipements constitue la base de toute la gestion de la maintenance.

Un alternant maintenance est dédié à la configuration de la GMAO pendant la première année d'exploitation de SYPROVAL.

### I.10.3. Plan prévisionnel de gros entretien et de renouvellement

Le plan prévisionnel de GER sera réalisé courant 2024, avec la montée en charge du process. Toutefois, nous avons en 2023 réalisé des commandes de certaines pièces :

- AKTID : Motoréducteur
- REXEL : Variateurs
- FAURE Automatisme : Pièces hydrauliques pour les portes du bio séchage

## I.11. Bilan qualité, environnement et sécurité

L'analyse de la **qualité des ouvrages et du service** sera effectuée après la mise en service industrielle du site en 2024. En effet, lors de la phase de conception et d'essais de SYPROVAL, la totalité des déchets n'étant pas réceptionnés sur site, il n'est pas possible d'estimer l'impact du site.

**Aucune analyse liée aux mesures environnementales** n'a été réalisée durant l'année 2023 car les réceptions ont commencé en septembre 2023 et les conditions de fonctionnement du site entre septembre et décembre 2023 n'étaient pas les conditions nominales (montée en charge des tonnages traités, arrêt de la ligne Encombrants à partir de fin novembre 2023, etc.). Les analyses et contrôles réglementaires seront réalisés durant l'année 2024 notamment lors des essais de performance qui auront lieu en mai 2024 (Voir Annexe 19).

Durant l'année 2023, 2 accidents du travail avec arrêt ont eu lieu sur le site. (Voir Tableau ci-dessous). Ces accidents du travail ont été intégrés dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel.

N°	Date de l'accident	Société	Nature du contrat	Poste	Circonstances détaillées	Nb de jours d'Arrêt	Actions Correctives
1	14 Septembre 2023	COVED	CDI	Conducteur d'engin	Cumul d'activités : Fermeture de portes, opérations de nettoyage à l'aide de balais et pelle, mise en place de filet de protection, déplacement de matériel (tables) Douleurs à l'épaule droite Après étude du dossier par la CARSAT, cet accident n'a pas été reconnu.	95	Mise en place d'une seconde manette pour améliorer la manipulation des portes des tunnels de bioséchage Causerie sur l'utilisation de la nouvelle manette

2	10 novembre 2023	COVED	Intérimaire	Agent de nettoyage	Le collaborateur a voulu retenir la benne qui glissait et s'est tapé le doigt contre une des arrêtes de la benne	7	Serrage des vis de maintien du palonnier utilisé. Sensibilisation des salariés sur le signalement obligatoire de tout dysfonctionnement + immobilisation du matériel en attendant la réparation
---	------------------	-------	-------------	--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## I.12. Plaintes recensées

**Aucune plainte** n'est à signaler durant l'année 2023. Toutes les mesures de protections (envols, poussières, déchets, bruit, etc.) ont été prises pour limiter notre impact.

## I.13. Documents remis

Plusieurs **plateformes de partage des documents** ont été déployés par COVED pour mettre à la disposition du SYPP l'intégralité des éléments afférents au projet :

### - ETUDES

Comme évoqué au chapitre « 1.2 Avancement des études », les documents techniques sont disponibles sur la **GED WEBSIS** ;

### - CONTRATS

Les éléments contractuels sont disponibles sur le **serveur partagé** présenté au chapitre « 1.5 Contrats avec les partenaires » ;

### - FACTURATION

Toutes les factures, justificatifs, situations d'avancement, calendriers prévisionnels, sont déposées en fin de mois dans le **dossier partagé** en suivant le lien : [https://paprec-my.sharepoint.com/personal/severine\\_rodriguez\\_coved\\_com/\\_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fseverine%5Frodriguez%5Fcovered%5Fcom%2FDocuments%2FSYPROVAL%5FFACTURATION&ga=1](https://paprec-my.sharepoint.com/personal/severine_rodriguez_coved_com/_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fseverine%5Frodriguez%5Fcovered%5Fcom%2FDocuments%2FSYPROVAL%5FFACTURATION&ga=1)

### - COMPTE RENDUS

Depuis le début du projet, chaque compte rendu de réunion, qu'il concerne les études, les travaux, la communication ou autre, est **envoyé par courriel** aux différents interlocuteurs concerné par **SYPROVAL**. De plus COVED, conserve tous ces PV dans le dossier partagé « **CR Réunions** » en suivant le lien :



[https://paprec-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/severine\\_rodriguez\\_coved\\_com/ElmTdJBpkvRIj0j4a90QI4B-RyG6lye4cAAvwtXSemHA?e=rH9gkN](https://paprec-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/severine_rodriguez_coved_com/ElmTdJBpkvRIj0j4a90QI4B-RyG6lye4cAAvwtXSemHA?e=rH9gkN)

- **DOE**

Une première version des DOE a été transmis le 29 septembre 2023. Une version complétée a été transmise le 8 décembre 2023.

En complément un site de partage reprenant tous les éléments du projet a été mis en ligne à disposition de l'équipe du SYPP et d'INDDIGO.

[https://paprec-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/severine\\_rodriguez\\_coved\\_com/EqQ3kN7JkiJJrPHd5x9DrRsBjeHBgtPFG-gijcCqX7V3wA?e=AgFBpd](https://paprec-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/severine_rodriguez_coved_com/EqQ3kN7JkiJJrPHd5x9DrRsBjeHBgtPFG-gijcCqX7V3wA?e=AgFBpd)

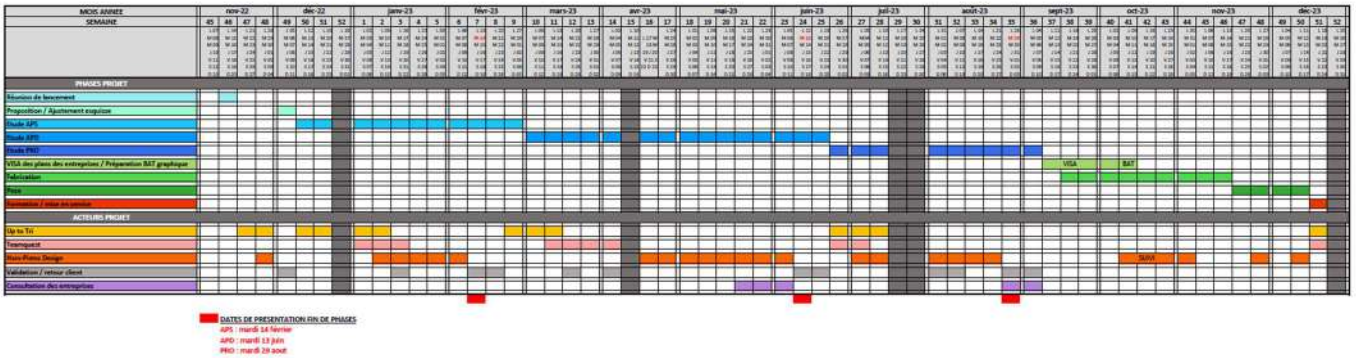
Séverine RODRIGUEZ > SYPROVAL\_INDDIGO

Nom	Modifié	Modifié par	Taille du fichier	Partage
0_COMMUNICATION	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	7 éléments	Partagé
0_CR REUNIONS	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	5 éléments	Partagé
1_SYPROVAL_AP	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	1 élément	Partagé
1_SYPROVAL_DDAE	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	16 éléments	Partagé
1_SYPROVAL_PC	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	12 éléments	Partagé
2_SYPROVAL_CONSULTATION	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	10 éléments	Partagé
3_SYPROVAL_ETUDES PRO	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	12 éléments	Partagé
4_SYPROVAL_ETUDES EXE	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	3 éléments	Partagé
5_SYPROVAL_CAT	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	6 éléments	Partagé
6_SYPROVAL DOE	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	3 éléments	Partagé
7_SYPROVAL_EXPLOITATION	17 mai	Séverine RODRIGUEZ	2 éléments	Partagé

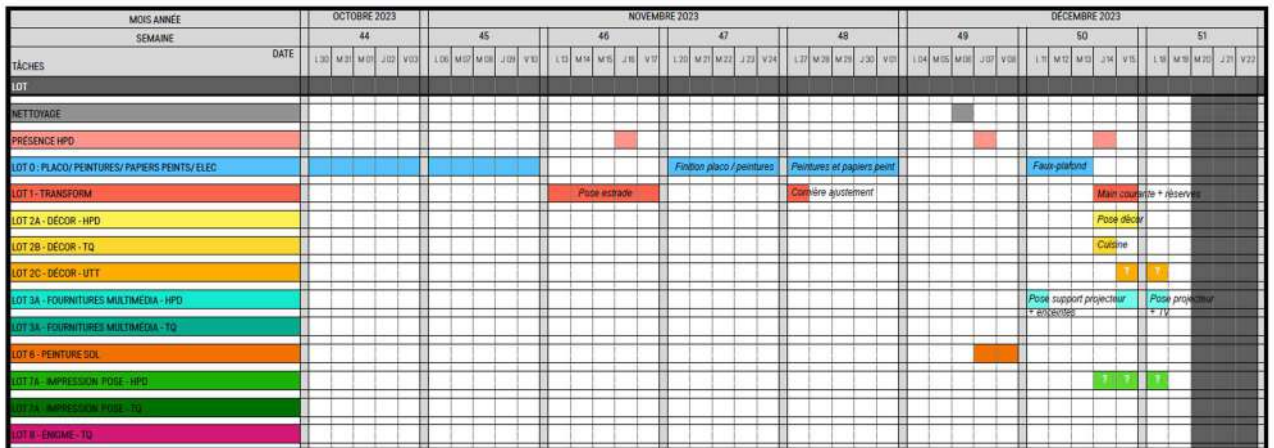
# I.14. Communication

## A. Travaux et aménagement de l'espace pédagogique

Planning de conception et réalisation de l'escape game.



Les études APS, APD et PRO ont été transmises au SYPP et enregistrées sur le sharepoint partagé (dans dossier « communication »).



Cet espace est soumis au passage en commission accessibilité et sécurité. La notice accessibilité sera jointe au PC modificatif.

## B. Organisation des visites

L'espace pédagogique est aménagé pour accueillir en toute sécurité 60 enfants ou 40 adultes.

Le temps de jeu est d'environ 2h15.

Trois animateurs sont nécessaires au bon déroulement du jeu. Il est convenu qu'un(e) collaborateur(rice) de Coved accompagne les visiteurs sur le parcours extérieur (module « producteur d'énergie »). Deux animateurs seront recrutés par le SYPP.

Les visites seront proposées les mardi, mercredi et jeudi à raison de 4 visites par semaine. Toutefois, les visites ne pourront avoir lieu qu'à compter de la réception définitive de l'ouvrage.

### C. Faits marquants



25/01/2023  
Voeux équipes  
Coved



04/07/2023  
Démarrage des  
travaux paysagers



14/09/2023  
Réception des  
premiers déchets



25/04/2023  
Anniversaire du  
démarrage des  
travaux

04/08/2023  
Constat  
d'achèvement  
des travaux



## II. RAPPORT FINANCIER



## II.1. Avancement DPGF et Recettes

Il a été acté par voie d'avenant de la modification de la répartition de la DPGF afin de basculer 1 250 909€HT du poste bâtiment au poste process. Le montant global de l'investissement est inchangé.

Comptablement parlant, suivant les termes du contrat de la DSP, à la fin de l'année 2023, la partie **conception et construction** de **SYPROVAL** est achevée, 93.07% sont facturés.

Plus de **98% des études** ont été facturés par COVED, incluant à la fois les études nécessaires à l'obtention du permis de construire et de l'arrêté d'exploiter, les études techniques (APD, PRO, EXE, SYN) et également le suivi de la construction. Seul 50% du Dossier des Ouvrages Exécutés est facturé.

Le grand poste « **BATIMENT** », regroupant principalement le terrassement, la VRD, le gros œuvre, le génie civil et le second œuvre est avancé à fin 2023 à hauteur de 95%. La facturation se fait à l'avancement réel du chantier.

Enfin, 90% des **équipements techniques**, regroupant notamment, le process, l'électricité, la sécurité incendie, le traitement de l'air et le dépoussiérage ont été facturés au SYPP.

Le détail de l'avancement est joint en annexe 22.

Une partie du solde sera facturée à la fin des essais et le reste à la réception par le SYPP.

		DPGF HT	DPGF HT avenant 1	Total € Nov 23 HT Cumulé*	% Nov 23
1	ETUDE	7 345 458 €	7 345 458 €	7 215 941 €	98,24%
2 + 3	BATIMENT	15 712 899 €	14 461 990 €	13 648 806 €	94,38%
4 + 5	PROCESS	16 555 859 €	17 806 769 €	16 002 584 €	89,87%
<b>TOTAL</b>		<b>39 614 216 €</b>	<b>39 614 216 €</b>	<b>36 867 333 €</b>	<b>93,07%</b>

\*Pas de facturation en décembre 2023

Le tableau ci-dessous présente l'**échancier** mensuel global du projet avec :

- Le **prévisionnel initial** : estimation de l'avancée des travaux mois par mois ;
- Le **montant réellement facturé** : reprise de l'avancement réel de la construction ;
- Le **prévisionnel revu** en fonction des montants facturés et du planning à venir ;
- **L'écart de facturation mensuel** entre le prévisionnel initial et la facturation réelle ;
- **L'écart de facturation cumulé** entre le prévisionnel initial et la facturation réelle ;

SYNTHESE FACTURATION VS ECHEANCIER					
Mois	Prévisionnel Initial HT	Montant Facturé HT	Prévisionnel Corrigé HT	Ecart Mensuel HT	Ecart Cumulé HT
janv-22	- €	- €		- €	- €
févr-22	- €	- €		- €	- €
mars-22	- €	- €		- €	- €
avr-22	- €	- €		- €	- €
mai-22	5 242 178 €	5 320 426 €		78 249 €	78 249 €
juin-22	4 927 722 €	5 180 483 €		252 761 €	331 010 €
juil-22	1 205 673 €	1 195 897 €		- 9 776 €	321 234 €
août-22	1 544 041 €	620 667 €		- 923 374 €	- 602 140 €
sept-22	3 269 356 €	1 195 734 €		- 2 073 622 €	- 2 675 762 €
oct-22	1 440 835 €	3 063 500 €		1 622 665 €	- 1 053 097 €
nov-22	2 777 329 €	1 472 979 €		- 1 304 350 €	- 2 357 447 €
déc-22	1 273 310 €	1 435 896 €		162 586 €	- 2 194 861 €
janv-23	1 873 797 €	2 013 303 €		139 506 €	- 2 055 355 €
févr-23	1 537 666 €	1 915 683 €		378 017 €	- 1 677 338 €
mars-23	1 478 213 €	2 254 127 €		775 914 €	- 901 424 €
avr-23	1 305 564 €	1 604 322 €		298 758 €	- 602 665 €
mai-23	1 305 564 €	1 841 257 €		535 693 €	- 66 972 €
juin-23	902 162 €	1 580 203 €		678 042 €	611 070 €
juil-23	710 542 €	1 300 807 €		590 265 €	1 201 335 €
août-23	919 356 €	765 655 €		- 153 701 €	1 047 634 €
sept-23	1 153 401 €	1 158 822 €		5 421 €	1 053 055 €
oct-23	1 999 205 €	1 716 737 €		- 282 468 €	770 586 €
nov-23	3 134 865 €	1 230 834 €		- 1 904 031 €	- 1 133 445 €
déc-23	1 613 438 €	- €	- €	- €	- €
janv-24		- €	421 691 €	- €	- €
févr-24		- €	172 756 €	- €	- €
mars-24		- €	2 152 436 €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>39 614 216 €</b>	<b>36 867 333 €</b>	<b>2 746 883 €</b>	<b>- 0 €</b>	<b>93,1%</b>

## II.2. Charges

Les factures et situations d'avancement que nous recevons de nos fournisseurs sont **disponibles sur le serveur partagé** et nous servent de base à la facturation du projet. Nous établissons la répartition pour coller au plus juste avec les catégories définies dans la DPGF du contrat. A ces factures viennent s'ajouter les coûts internes PAPREC du projet, comprenant principalement les ressources humaines mises à disposition depuis le démarrage du projet.

Le tableau ci-dessous a été mis à jour en tenant compte de la nouvelle répartition de la DPGF.

	ETUDES	BATIMENT	PROCESS	TOTAL
<b>2019</b>	<b>53 620 €</b>			<b>53 620 €</b>
<b>2020</b>	<b>662 441 €</b>			<b>662 441 €</b>
<b>2021</b>	<b>686 374 €</b>			<b>686 374 €</b>
<b>2022</b>	<b>4 680 451 €</b>	<b>7 245 754 €</b>	<b>6 156 943 €</b>	<b>14 154 819 €</b>
<b>2023</b>	<b>1 133 054 €</b>	<b>6 403 053 €</b>	<b>9 845 642 €</b>	<b>17 381 750 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 215 940 €</b>	<b>13 648 807 €</b>	<b>16 005 585 €</b>	<b>36 867 333 €</b>

## II.3. Compte de résultats 2023

Comme l'année précédente le **compte de résultat** de **SYPROVAL** 2023 est à l'équilibre puisque les charges sont similaires au montant de la facturation **présenté ci-avant**, et ce, afin de tenir compte du décalage entre la facturation et les montants engagés depuis le début du projet. En effet les jalons de paiement des partenaires et ceux du SYPP sont différents.

De plus au vu du contexte inflationniste sur la période 2020-2023 et des demandes en cours de révision des prix de nos partenaires et fournisseurs, l'actualisation des charges sera finalisée en 2024 à la réception.

## III. Gestion contractuelle

### III.1. Avenants

En 2023, 2 avenants ont été signés au contrat de Délégation de Service Public encadrant SYPROVAL.

➤ **Avenant 1 :**

Cet avenant, signé le 16 juin 2023, a plusieurs objectifs :

- Rappeler les modalités de rémunération des tonnages pris en charge à compter des 3 ans sur un autre site de traitement objet de la DSP en raison d'un décalage de planning en phase 2.1. Une prolongation de durée égale au retard causé par une cause légitime sera accordée par le SYPP
- Définir le mois pour la révision annuelle de la rémunération
- De rappeler les modalités de traitement de la phase 2.1 et de préciser la planification des apports
- Valider le décalage de la prise en charge des déchets tiers à compter de la phase d'exploitation
- D'acter de la modification de la répartition de la DPGF

Il faut préciser que le décalage de planning, et donc de prise en charge des déchets sur SYPROVAL, a été exclusivement lié à des causes légitimes (intempéries) et que le SYPP a validé cette notion.

➤ **Avenant 2 :**

Cet avenant a pour but de corriger une erreur du SYPP sur le prix TTC sur le traitement des OMR. Cet avenant a été publié le 07 novembre 2023

### III.2. Report de MSI

Lors de la phase d'essais en charge, COVED a constaté des difficultés imprévisibles liées exclusivement à la nature des déchets entrants sur SYPROVAL sur la ligne DAE. Ces problématiques, largement évoquées dans ce rapport, sont liées à la présence en quantité anormale de déchets type gravats, plâtre ou autres déchets source de poussières et inadaptés à la production de CSR.

Les essais de la ligne OMR se sont quant à eux déroulés relativement correctement.

Suite à ces constats, COVED a sollicité le SYPP pour proposer de dissocier les dates de passage en MSI des 2 lignes. L'objectif est de permettre la prise en charge de l'ensemble des OMR (près de 80% des tonnages totaux), les réglages de la ligne et enfin de réaliser des travaux modificatifs de ligne DAE (ajout d'un système d'atomisation et de points de captations notamment).

Cette demande avait pour but de ne pas stopper totalement la prise en charge des déchets sur SYPROVAL, et ce afin de ne pas pénaliser le SYPP vis à vis de ses adhérents, tout en permettant la réalisation des travaux absolument nécessaires sur la ligne DAE.

Ainsi, le 09 novembre 2023 COVED a sollicité Indigo et le SYPP pour l'organisation d'une réunion afin de proposer de séparer les MSI des lignes OMR et DAE. Cette réunion a eu lieu le lundi 13 novembre 2023.

Le planning de MSI décalée a été acté par le SYPP dans son courrier du 21 décembre 2023.

Ainsi, la MSI de la ligne OMR a débuté le 15 décembre 2023, et celle des DAE le 12 février 2024.

### III.3. Révision des prix

Le contrat de DSP de SYPROVAL prévoit une indexation des prix suivant une formule intégrant des indices choisis par le SYPP, et reflétant la réalité de l'évolution des charges inhérentes à l'exploitation de SYPROVAL. Cette formule est capée à +/- 3% chaque année.

Compte tenu de l'évolution totalement imprévisible de la situation économique mondiale entre 2020 et 2023, une augmentation substantielle de l'ensemble des coûts qui composent les charges d'exploitation de SYPROVAL a été observée. En effet, plusieurs indices ont connu des variations largement supérieures à +10%, et comme le prévoit le contrat, COVED a souhaité mettre en application l'article 24.2 du contrat, qui prévoit la possibilité de supprimer le plafonnement de la formule d'indexation.

Pour rappel, à la date de notre première demande motivée dans le courrier du 17 Aout 2023, certains indices avaient évolué comme suit :

- FSD2 : + 35 %
- TR : + 18 %
- DE000 : + 83 %

Pour illustrer par quelques exemples significatifs, les principaux postes de dépenses de SYPROVAL sont :

- Le transport et traitement des refus et CSR : Ce poste est impacté largement par l'augmentation des coûts de transports (coûts MO, Gasoil notamment), mais aussi par l'augmentation des coûts de traitement (ISDND, UVE, filières CSR).
- Le cout main d'œuvre : L'évolution du cout de la MO a augmenté de 14,8 % (évolution du SMIC), et même de 17,6 % (évolution FEDEREC).
- Le cout de l'énergie : Le prix du MWh est passé de 0,054 € / MWh en 2020 à 0,152 € / MWh en 2024, soit une augmentation de 188 %, actuellement supportée par COVED.

Il convient de rappeler que l'avenant 1 précise que le mois de révision des prix est celui du démarrage de la MSI. Compte tenu de la réalité économique du moment, l'évolution de plusieurs indices reste largement supérieure à 10%, et la demande motivée en Aout 2023 reste d'actualité pour le démarrage des MSI (15/12/2023 pour l'OMR et 12/02/2024 pour le DAE).

C'est pourquoi, par courrier du **06 Décembre 2023**, COVED a renouvelé sa demande de suppression du plafonnement de la formule de révision prévue à l'article 24.2.

Ce courrier n'a pas connu de suite favorable de votre part, et COVED a donc demandé le réexamen des conditions financières (article 28 du contrat), par courrier du 25 Mars 2024. En effet, la situation largement défavorable de nos postes de charge est installée durablement, et nous maintenons notre demande légitime de déroger au plafonnement pour tenir compte de cette évolution depuis 4 ans. Rappelons que le simple déplafonnement de la formule de révision ne serait pas suffisant pour couvrir la réalité de l'évolution de nos coûts, mais notre demande se veut modérée et contenue au cadre du contrat.

Le courrier est joint en annexe 23, et rappelle l'ensemble des circonstances conjoncturelles et imprévisibles, qui nous amènent à lancer cette procédure.

## IV. ANNEXES





# RAPPORT D'ACTIVITÉS

VALOMSY

Unités de Valorisation Energétiques et Organiques

Année 2023



<b>1.</b>	<b>PARTIE TECHNIQUE</b>	<b>3</b>
1.1.	Synthèse de l'année 2023	3
1.1.1.	Evolution des tonnages globaux du périmètre SYTRAD	3
1.1.2.	Evènements marquant de l'année 2023	3
<b>2.</b>	<b>Données relatives à chaque Centre</b>	<b>4</b>
<b>2.1.</b>	<b>C.V. de St Barthélemy de Vals (SBV)</b>	<b>4</b>
2.1.1.	Bilan des tonnages entrants	4
2.1.1.1.	Réceptions d'ordures ménagères	4
2.1.1.2.	Ordures ménagères transférées.	4
2.1.1.3.	Autres déchets reçus	4
2.1.2.	Bilan des tonnages sortants	4
2.1.2.1.	Production	4
2.1.2.2.	Sous-produits valorisés	5
2.1.3.	Etat des stocks de sous-produits	5
2.1.3.1.	Stock de compost	6
2.1.4.	Données techniques d'exploitation	6
2.1.4.1.	Performance technique de l'exploitation	6
2.1.4.2.	Principaux incidents d'exploitation	6
2.1.5.	Suivi réglementaire des installations	6
2.1.5.1.	Vérifications réglementaires	7
2.1.6.	Suivi des rejets	8
2.1.6.1.	Rejets gazeux	8
2.1.6.2.	Eaux	8
2.1.7.	Bilan des CEE	10
2.1.8.	Signalements reçus de la part de Tiers	10
<b>2.2</b>	<b>C.V d'Etoile sur Rhône.</b>	<b>11</b>
2.2.1.	Bilan des tonnages entrants	11
2.2.1.1.	Réceptions d'ordures ménagères	11
2.2.1.2.	Ordures ménagères transférées	11
2.2.1.3.	Autres déchets reçus	11
2.2.2.	Bilan des tonnages sortants	11
2.2.2.1.	Production	11
2.2.2.2.	Sous-produits valorisés	12
2.2.2.3.	Sous-produits non valorisés	12
2.2.3.	Etat des stocks de sous-produits	12
2.2.4.	Données techniques d'exploitation	12
2.2.4.1.	Performance technique de l'exploitation	12
2.2.4.2.	Principaux incidents d'exploitation	13
2.2.4.3.	Evènements d'exploitation	13
	Non-conformités déchets	13
	Alarmes Radioactivité	13
2.2.5.	Suivi réglementaire des installations	13
2.2.5.1.	Vérifications réglementaires	13
2.2.6.	Suivi des rejets	15
2.2.6.1.	Rejets gazeux	15
2.2.6.2.	Eaux	15

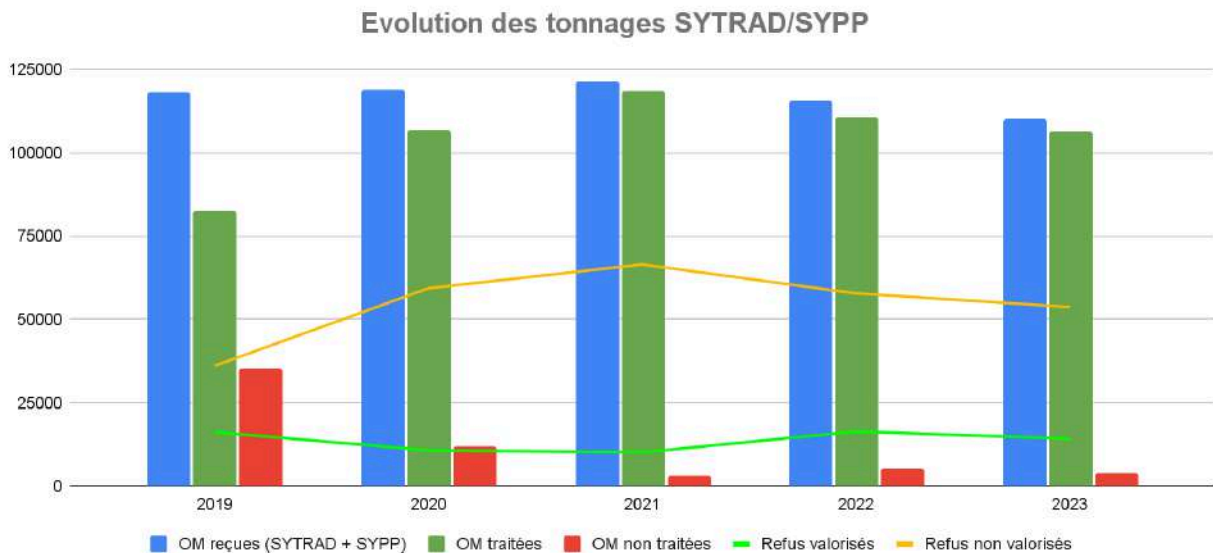
2.2.7.	Bilan des CEE	16
2.2.8.	Signalements reçus de la part de Tiers	16
<b>2.3</b>	<b>C.V. de Beauregard Baret</b>	<b>17</b>
2.3.1.	<i>Bilan des tonnages entrants</i>	17
2.3.1.1	<i>Réceptions d'ordures ménagères</i>	17
2.3.1.2.	<i>Ordures ménagères transférées</i>	17
2.3.1.3.	<i>Autres déchets reçus</i>	18
2.3.2.	<i>Bilan des tonnages sortants</i>	18
2.3.2.1.	<i>Production</i>	18
2.3.2.2.	<i>Sous-produits valorisés</i>	18
2.3.2.3.	<i>Sous-produits non valorisés</i>	19
2.3.3.	<i>Etat des stocks de sous-produits</i>	19
2.3.4.	<i>Données techniques d'exploitation</i>	19
2.3.4.1.	<i>Performance technique de l'exploitation</i>	19
2.3.4.2.	<i>Principaux incidents d'exploitation</i>	19
2.3.4.3.	<i>Evénements d'exploitation</i>	19
	<i>Non-conformités déchets :</i>	19
	<i>Alarmes Radioactivité</i>	19
2.3.5.	<i>Suivi réglementaire des installations</i>	19
2.3.5.1.	<i>Vérifications réglementaires</i>	20
2.3.6.	<i>Suivi des rejets</i>	21
2.3.6.1.	<i>Rejets gazeux</i>	21
2.3.6.2.	<i>Eaux</i>	21
2.3.7.	<i>Bilan des CEE</i>	23
2.3.8.	<i>Signalements reçus de la part de Tiers</i>	23
<b>2.4.</b>	<b>SUIVI DES ENGAGEMENTS DE LA D.S.P.</b>	<b>24</b>
<b>2.5.</b>	<b>FOND DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT</b>	<b>25</b>
2.5.1.	<i>Liste des travaux effectués</i>	25
2.5.2.	<i>Solde G.E.R.</i>	25
2.5.3.	<i>Liste de travaux G.E.R. prévus en 2024</i>	26
<b>3.</b>	<b>PARTIE SOCIALE</b>	<b>27</b>
3.1.	<i>Actions mises en œuvre au cours de l'année 2022</i>	27
3.2.	<i>Organigramme au 31/12/2023</i>	27
3.3.	<i>Etat des effectifs au 31/12/2023</i>	27
3.4.	<i>Formations réalisées en 2023</i>	28
3.4.1.	<i>Plan prévisionnel 2024</i>	28
3.5.	<i>Insertion</i>	28
3.6.	<i>Santé et sécurité au travail</i>	29
3.6.1.	<i>Accidents du travail</i>	29
<b>4. Annexes</b>		<b>30</b>

<b>Suivi des modifications</b>		
		<b>C. FAÏSSE</b>

# 1. PARTIE TECHNIQUE

## 1.1. Synthèse de l'année 2023

### 1.1.1. Evolution des tonnages globaux du périmètre SYTRAD



Les tonnages d'OM collectées par le SYTRAD évoluent globalement à la baisse depuis 2019, à l'exception de l'année 2021 post-covid qui a vu une hausse.

Par rapport à l'année 2022, la baisse est importante (- 5 597 tonnes) puisqu'elle avoisine les 5%.

### 1.1.2. Evènements marquant de l'année 2023

Le contrat de Délégation de Service Public portant sur l'exploitation des centres de valorisation organique des déchets ménagers de Saint Barthélemy de Vals (SBV), Beaugard Baret (BRB) et d'Etoile sur Rhône (ESR) ainsi que la réalisation des travaux de fiabilisation, d'optimisation, de modification et de mise en conformité des installations a été signé le 22 décembre 2016.

Le contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la date de début d'exploitation étant fixée au 1<sup>er</sup> février 2017.

Dans le cadre de ce contrat de DSP, la société VEOLIA a créé une société dédiée VALOMSY dont le siège social est situé sur le site du centre de Valorisation de Beaugard Baret.

Les faits marquants de l'année 2023 ont été :

- l'incendie, le 26 avril 2023, d'une partie du centre de préparation de Combustibles Solides de Récupération de Beaugard Baret. La filière de valorisation de CSR en cimenterie a du être interrompue de ce fait à partir de cette date et jusqu'à la fin de l'année 2023. La date prévisionnelle de redémarrage de l'installation est comprise entre le 1er et le 31 août 2024.
- une baisse importante des tonnages d'ordures ménagères collectés par rapport à l'année 2022.

## 2. Données relatives à chaque Centre

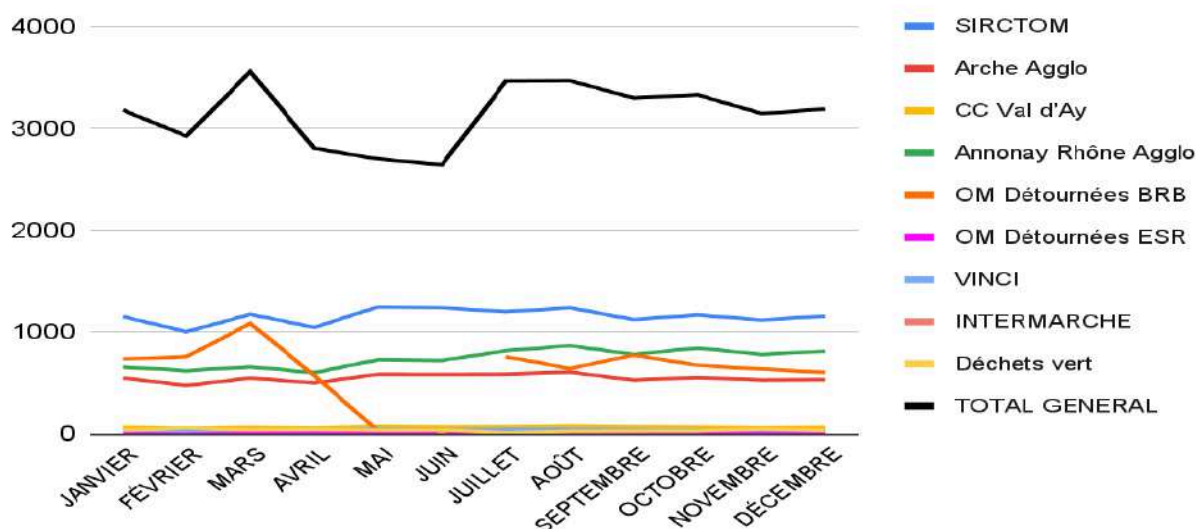
### 2.1. C.V. de St Barthélemy de Vals (SBV)

#### 2.1.1. Bilan des tonnages entrants

##### 2.1.1.1. Réceptions d'ordures ménagères

Voir en annexe [Rapport annuel SBV 2023, onglets « réceptions »](#)

Le tonnage reçu en 2023 est de **37 734 t** provenant des collectivités qui utilisent généralement le site et issues de transfert depuis Beauregard Baret (**7 243 t**). Les apporteurs extérieurs (VINCI - Apports des aires de repos de l'autoroute A7 en zone Drôme) constituent le reste des apports soit **435 t**.



Tonnages reçus par apporteurs (2023)

##### 2.1.1.2. Ordures ménagères transférées.

Dans le cadre des arrêts techniques réalisés, **139,6 t** ont été détournées du site de SBV vers ESR.

##### 2.1.1.3. Autres déchets reçus

En complément et pour les besoins du process, des déchets végétaux sont réceptionnés et ajoutés à la matière organique triée pour permettre le bon déroulement de la phase de fermentation. En 2023, cela représente **390,94 t**.

APPORTEUR	Janv	Fevr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
Déchets Vert	34,2	57,44	35,54	45,1	31,46	32,54	9,6	21,6	23,38	24,48	47,38	28,22	390,94

### 2.1.2. Bilan des tonnages sortants

#### 2.1.2.1. Production

L'ensemble des transports est réalisé à l'aide de camions de grands volumes adaptés aux types de déchets à transporter et à leur densité. Ces tonnages sont à rapporter aux tonnages d'ordures ménagères traitées sur le site.

Le graphique ci-dessous représente la répartition des flux sortants de l'année 2023.

Pour une meilleure représentativité les tonnages indiqués sont les tonnages enregistrés en sortie site issus des tableaux de bord d'exploitation.

Voir en annexe [Rapport annuel SBV 2023, onglets « Expédition »](#)



Répartition des tonnages en sortie du CV de St Barthelemy de Vals

#### 2.1.2.2. Sous-produits valorisés

La ferraille (**484 t**) et l'aluminium (**158 t**) ont été récupérés et valorisés en 2023 par NEGOMETAL (26 – Romans sur Isère).

Les sous-produits valorisés énergétiquement ont représenté **5772 t** valorisés par l'UVE de Bourgoin-Jallieu.

La commercialisation du compost a représenté **8 982 t**.

Tous les lots analysés en 2023 étaient conformes à la norme NF U 44 051. Les analyses de compost sont jointes en annexe [Rapport annuel SBV 2023, onglets « analyses » et « synthèse »](#).

#### 2.1.2.3. Sous-produits non valorisés

Les sous-produits non valorisés ont été traités par les installations de stockage de Déchets Non Dangereux de Donzère (26) et de Chatuzange (26). Cela a représenté **17 094 t** pour le site de SBV en 2023.

Des refus de criblage, issus des apports de déchets végétaux ont également fait l'objet d'un traitement au centre de stockage de Chatuzange le Goubet pour **301 t**.

Voir en annexe [Rapport annuel SBV 2023, onglets « expéditions » et « bilan annuel »](#)

### 2.1.3. Etat des stocks de sous-produits

L'état des stocks de sous-produits au **31/12/2023** est limité au stock de compost. L'ensemble des autres sous-produits (métaux ferreux et non ferreux, refus valorisables et non valorisables) est évacué quotidiennement ou chaque semaine de façon à permettre la continuité du fonctionnement du site.

Les stocks maximum pour ces sous-produits sont :

- Refus valorisables et non valorisables : 50 tonnes
- Métaux ferreux : 20 tonnes
- Métaux non ferreux : 15 tonnes

### 2.1.3.1. **Stock de compost**

En fin d'année 2023, le stock de compost sur le site de Saint Barthélemy de Vals s'établit à :

- Compost conforme 0 tonnes
- Compost en cours d'analyse 500 tonnes
- Compost hors norme 0 tonnes

## 2.1.4. **Données techniques d'exploitation**

Les tableaux de bord annuels sont joints en annexe [Rapport annuel SBV 2023](#). Ils reprennent les principales données techniques d'exploitation suivies : consommation d'eau, de carburant, temps de fonctionnement, ...

### 2.1.4.1. **Performance technique de l'exploitation**

La performance technique de l'exploitation est suivie notamment au travers de l'indicateur 'Taux de refus'.

En 2023, le taux moyen de refus s'établit à **61,3 %** dont **15,3 %** ont fait l'objet d'une valorisation énergétique et **45,5 %** d'un traitement par enfouissement. Avec l'incendie du site de Beauregard Baret le 26 avril 2023, les apports de refus en vue d'une fabrication de CSR ont été limités à un peu moins de **180 t**.

### 2.1.4.2. **Principaux incidents d'exploitation**

Il n'y a pas eu d'incident majeur de fonctionnement sur le site de St Barthélémy de Vals.

L'installation fonctionne toujours sans le bâtiment de stockage de compost. Un diagnostic de la charpente de ce bâtiment a confirmé le caractère dangereux de l'installation et l'absence de solutions techniques autres que le remplacement de la charpente.

L'exploitation se déroule donc sans ce bâtiment, les opérations de criblage ont lieu à l'aide d'un crible mobile dans la zone de maturation qui sert également de zone de stockage du compost et de zone de chargement du compost.

## 2.1.5. **Suivi réglementaire des installations**

Le site a été inspecté le 13 juin 2023. Deux remarques ont été adressées à l'exploitant concernant :

- les prélèvements de compost : ceux-ci sont réalisés par un prestataire externe conformément à la demande de notre arrêté préfectoral. Toutefois, ce point n'apparaît pas explicitement sur les rapports d'analyse et le bordereau d'intervention du prestataire ne mentionne pas explicitement la méthode utilisée et la conformité à une norme
- le second point concerne l'absence de mesure des COV totaux conformément à la directive IED transposée. Il est demandé que les prochaines campagnes prennent en compte ce paramètre.

Par ailleurs, deux dossiers ont également été transmis à la DREAL en vue de leur instruction :

- un Porter à connaissance concernant la protection incendie qui sera mise en place au cours de l'année 2024
- des compléments à l'Etude de Risque Sanitaire à la suite de la demande de l'ARS pour la réalisation de mesures complémentaires des émissions diffuses du site.

### 2.1.5.1. Vérifications réglementaires

Les vérifications réglementaires sont suivies dans le cadre de la quadruple certification ISO 9001-14001-45001-50001.

Les dates des principales vérifications sont reprises dans le tableau ci-dessous

Evénements	Détails	Dernier contrôle	Organisme de contrôle	Fréquence	
Protection contre la foudre	Protection contre la foudre	15/11/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Motopompe*	18/04/2023	ATEP	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Détection incendies CHUBB	20/12/2023	CHUBB	0,5 (ans)	183 (jrs)
Protection incendie	RIA, Extincteurs	12/12/2023	SICLI	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Poteaux Incendie	04/12/2023	SICLI	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Blocs autonomes	12/12/2023	SICLI	0,5 (ans)	183 (jrs)
Protection incendie	Désenfumage	14/09/2023	SICLI	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection Incendie	Porte Coupe Feu	12/10/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Portes et portail automatique	Portes sectionnelles	21/11/2023	APAVE	0,5 (ans)	183 (jrs)
Nacelle	Visite périodique	21/10/2022	APAVE	0,5 (ans)	183 (jrs)
Appareils respiratoires	Ventilation assistée	26/06/2023	LEMS	1,0 (ans)	365 (jrs)
Compresseurs	Inspection	11/03/2020	APAVE	4,0 (ans)	1460 (jrs)
Compresseurs	Requalification	30/03/2019	APAVE	10,0 (ans)	3650 (jrs)
Dératisation Désourisation	Visite périodique	06/11/2023	AVIPUR	0,2 (ans)	62 (jrs)
Accessoires de levage	Visite périodique	28/04/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Accessoires de levage	Visite périodique	17/11/2023	DEKRA	0,5 (ans)	183 (jrs)
Echelles	Visite périodique	28/04/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Système de protection contre les chutes	Harnais, longues,	28/04/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Vérification des détecteurs 4 gaz	Dräger (SBV1,SBV2,SBV3)	12/12/2023	LEMS	0,5 (ans)	183 (jrs)
Installations électriques	Installations électriques et appareillages	23/03/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Installations électriques	Thermographie Infrarouge	16/06/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Installations électriques	Vérification de l'huile diélectrique transformateur	18/08/2023	MCO	2,0 (ans)	730 (jrs)
Installations électriques	Maintenance des cellules	18/08/2023	MCO	2,0 (ans)	730 (jours)
Ascenseur	Ascenseur périodique (4 à 6 semaines)	20/12/2023	COPAS	0,1 (ans)	30 (jrs)
Ascenseur	Visite annuelle	16/05/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Pont-basculés	Pont bascules	30/06/2023	PRECIA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Pont-basculés	Détecteurs radio-activité	27/12/2023	SAPHYMO	1,0 (ans)	365 (jrs)
Pont-basculés	Radiamètre portables	05/05/2023	AM2C	1,0 (ans)	365 (jrs)
Contrôle des rejets d'eau pluviales	Rejets	22/11/2023	LDA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Contrôle des rejets d'eau pluviales	Curage Débourbeur/déshuileur	19/01/2023	SARP	1,0 (ans)	365 (jrs)

Contrôle des rejets d'eau pluviales	Analyses piézomètres	10/10/2023	LDA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Système de ventilation	Mesure des polluants (H2S, NH3, COVNM)	12/12/2023	ODOURNET	1,0 (ans)	365 (jrs)
Système de ventilation	Mesure des débits d'odeurs à l'émission	12/12/2023	ODOURNET	0,5 (ans)	183 (jrs)
Mesure de bruit en limite de propriété	Réglementaire (AP)	06/01/2016	APAVE	10,0 (ans)	3650 (jrs)
Nettoyeurs HP	Visite périodique	30/08/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Chargeur Volvo N° 424 (Sans levage)	Visite périodique	03/11/2023	CARRIESCO PIC	1,0 (ans)	365 (jrs)
Chargeur Volvo N° 852 (Sans levage)	Visite périodique	03/11/2023	CARRIESCO PIC	1,0 (ans)	365 (jrs)
Gerbeur Électrique conducteur accompagnant	Visite périodique	21/11/2023	APAVE	0,5 (ans)	183 (jrs)
Ascenseur	Contrôle quinquennal	15/10/2020	APAVE	5,0 (ans)	1825 (jrs)
Masques auto sauveteurs	Vérification périodique	26/06/2023	RG (LEMS)	1,0 (ans)	365 (jrs)
Vérification détecteurs NH3	10 Détecteurs NH3 BWS	12/12/2023	RG (LEMS)	0,5 (ans)	183 (jrs)
Pelle à pneus Volvo N°958 EW160E	Visite périodique	03/11/2023	CARRIESCO PIC	0,5 (ans)	183 (jrs)

## 2.1.6. Suivi des rejets

### 2.1.6.1. Rejets gazeux

Deux campagnes de mesure des rejets gazeux ont été réalisées en 2023 en lien avec l'entrée en vigueur de la réglementation IED :

- 21 juin : intervention du laboratoire ENVIRONNEMENT'AIR
- 12 décembre : intervention du laboratoire ENVIRONNEMENT'AIR

Ces données sont disponibles en Annexe A5 [Rapports d'analyses des rejets gazeux 2023](#)

### 2.1.6.2. Eaux

Intervention du laboratoire AUREA le **22/11/2023** pour analyser les rejets des eaux pluviales dans le milieu naturel (cuve CU06) ainsi que les deux piézomètres (amont et aval).

Résultats ci-dessous. Voir Annexe [« Rapports d'analyses des eaux »](#).

Eaux Pluviales	Paramètres	Seuils AP	Analyse 22/11/2023
	pH	5,5 à 8,5	7,2
	T°C	<30°C	18,5
	Couleur	<100 mg Pt/l	11 mg(Pt)/L
	Hydrocarbures totaux	< 10 mg/l	<0,13 mg/L
	DCO	< 120 mg/l	<30 mg(O2)/L
	DBO	<20 mg/l	4 mg(O2)/L
	MES	< 100 mg/l	9 mg/L
	Cr	<1 mg/l	<2 µg(5Cr)/L
Cu	<1 mg/l	<2 µg(Cu)/L	

	Ni	<1 mg/l	<1 µg/l
	Pb	<1 mg/l	<10 µg(Pb)/L
	Zn	<1 mg/l	240 µg(Zn)/L
	As	<0,05 mg/l	1,2 µg(As)/L
	Hg	<0,1 mg/l	<0,19 µg(Hg)/L
	Cd	<0,2 mg/l	<1 µg/L
	Cr(VI)	<0,4 mg/l	<5 µg/L

Pour les eaux rejetées dans le milieu naturel, les paramètres sont conformes à l'arrêté préfectoral.

	Paramètres	10/10/2023
Eaux Souterraines Piézomètre Amont Sud	DCO	<30 mg/l
	DBO	1,3 mg/l
	Al	190 µg/l
	Fe	0,3 µg/l
	Mn	11 µg/l
	Hg	0,06 µg/l
	Zn	9,5 µg/l
	As	< 0,25 µg/L
	Cd	< 1.00 µg/L
	Cu	<2,00 µg/L
	Sn	<10,00 µg/L
	Ni	<3,00 µg/L
	Pb	<10.00 µg/L
	Profondeur	

	Paramètres	10/10/2023
Eaux Souterraines Piézomètre aval Nord	DCO	<30 mg O2/L
	DBO	0,6 mg/l
	Al	<100,00 µg/L
	Fe	0,07 mg/l
	Mn	5,9 µg/l
	Hg	<0,05 mg/l
	Zn	8,1 µg/l
	As	<0,25 µg/L
	Cd	<1,00 µg/L
	Cu	<2,00 µg/L
	Sn	<10.00 µg/L
	Ni	<3,00 µg/L
	Pb	<10,00 µg/L
	Profondeur	

Il n'y a pas d'évolution significative des résultats depuis le démarrage des prélèvements en 2010.

### **2.1.7. Bilan des CEE**

Il n'y a pas eu d'obtention de Crédits Économie d'Énergie en 2023 pour le site de SBV.

### **2.1.8. Signalements reçus de la part de Tiers**

Huit plaintes ont été enregistrées en 2023, issues des riverains du site.

Ces plaintes font l'objet d'un enregistrement joint en annexe [Rapport annuel SBV 2023, onglet « plaintes »](#) où sont précisées les circonstances et éventuelles actions.

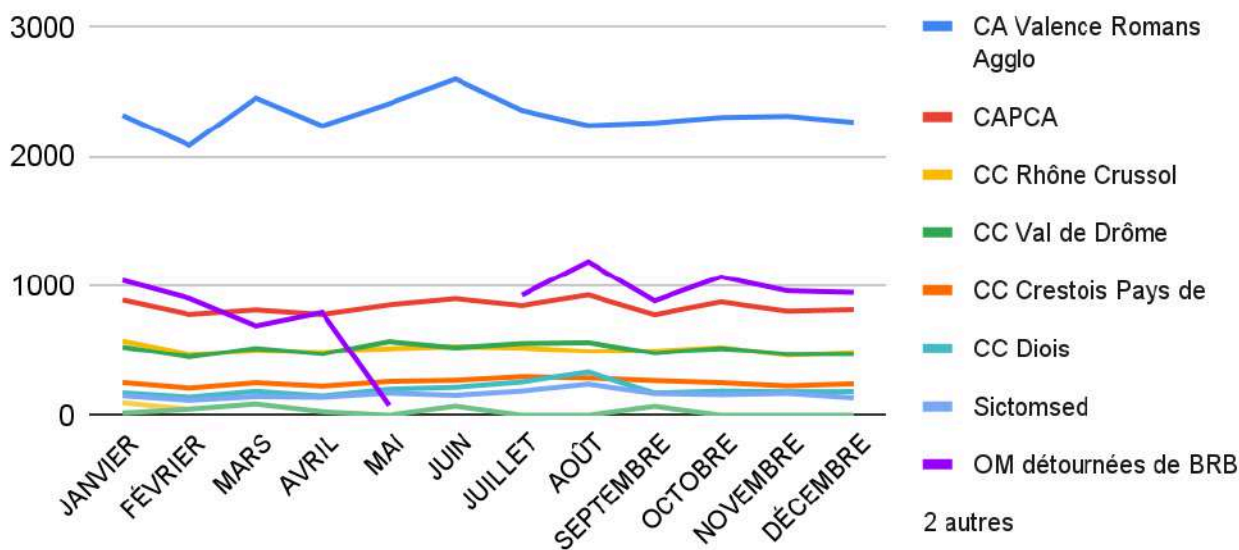
## 2.2 C.V d'Etoile sur Rhône.

### 2.2.1. Bilan des tonnages entrants

#### 2.2.1.1. Réceptions d'ordures ménagères

Voir en annexe [Rapport Annuel ESR 2023, onglets « réceptions »](#)

Le tonnage reçu en 2023 est de **69 461 t**. Sur ce tonnage, **9 457 t** sont issues du transfert depuis le site de Beauregard-Baret, **2 175 t** sont issues de SYPP et **438 t** sont issues d'apporteurs extérieurs (VINCI).



Tonnages reçus par apporteurs 2023

#### 2.2.1.2. Ordures ménagères transférées

Au cours de l'année 2023, toutes les tonnes réceptionnées ont été traitées sur le centre d'Etoile sur Rhône..

#### 2.2.1.3. Autres déchets reçus

En complément et pour les besoins du process, des déchets végétaux sont réceptionnés et ajoutés à la matière organique triée pour permettre le bon déroulement de la phase de fermentation. En 2023, cela représente environ 314 t.

	JANV	FÉVR	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TT
TOTAL	16,76	46,36	86,22	26,64		69,64			67,96				<b>313,58</b>

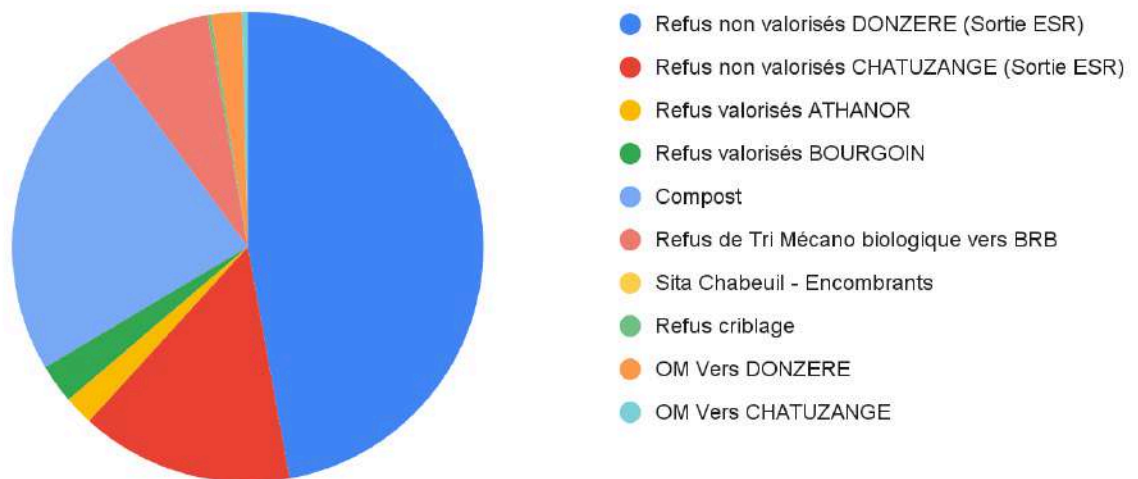
## 2.2.2. Bilan des tonnages sortants

### 2.2.2.1. Production

L'ensemble des transports est réalisé à l'aide de camions de grands volumes adaptés aux types de déchets à transporter et à leur densité.

Le graphique ci-dessous représente la répartition des flux sortants de l'année 2023.

Pour une meilleure représentativité les tonnages indiqués sont les tonnages des tableaux de bord d'exploitation



Répartition des tonnages en sortie du CV de ESR

### 2.2.2.2. *Sous-produits valorisés*

Les sous-produits valorisés énergétiquement ont représenté **7 155 t** répartis sur l'UVE ATHANOR à Grenoble et l'UVE de Bourgoin Jallieu et **2 288 t** valorisées en CSR Chaufferie par la société EEW à Heringen (Allemagne).

La commercialisation du **compost** a représenté **17 052 t**.

Tous les lots analysés en 2023 étaient conformes à la norme NF U 44 051. Les analyses de compost sont jointes en annexe [Rapport Annuel ESR 2023, onglets « analyses » et « synthèse »](#).

### 2.2.2.3. *Sous-produits non valorisés*

Les sous-produits non valorisés ont été traités par les installations de Stockage de Déchets Non Dangereux de Donzère (26) et de Chatuzange (26). Ils ont représenté **35 612 t** pour le CV d'Etoile-Sur-Rhône en 2023.

Voir en annexe [Rapport Annuel ESR 2023, onglets « expéditions » et « bilan annuel »](#)

## 2.2.3. **Etat des stocks de sous-produits**

L'état des stocks de sous-produits au 31/12/2023 est limité au stock de compost. L'ensemble des autres sous-produits (refus valorisables et non valorisables) est évacué quotidiennement ou chaque semaine de façon à permettre la continuité du fonctionnement du site.

Les stocks maximum pour ces sous-produits sont :

- Refus valorisables et non valorisables : 100 tonnes

## 2.2.4. **Données techniques d'exploitation**

Les tableaux de bord annuels sont joints en annexe [Rapport Annuel ESR 2023.xls](#). Ils reprennent les principales données techniques d'exploitation suivies : consommation d'eau, de carburant, temps de fonctionnement, ...

Il n'y a pas eu d'événements particuliers relatifs aux consommations du site en 2023.

### 2.2.4.1. *Performance technique de l'exploitation*

La performance technique de l'exploitation est suivie notamment au travers de l'indicateur 'Taux de refus'.

En 2023, le taux moyen de refus s'établit à **61,8 %** dont **10,3 %** ont fait l'objet d'un traitement par enfouissement. A la suite de l'incendie de Beauregard Baret en avril, la quantité de refus valorisés en CSR a été très limitée.

#### 2.2.4.2. Principaux incidents d'exploitation

Il n'y a pas eu d'incidents significatifs lors du fonctionnement de l'installation en 2023. Le site a pu fonctionner sans arrêt technique.

#### 2.2.4.3. Evénements d'exploitation

##### Non-conformités déchets

Il n'y a pas eu de remontées d'information concernant des apports non conformes. Un tri est réalisé à la pelle en amont de l'introduction des déchets dans le process.

Voir annexe [Rapport Annuel ESR 2023, onglet « non-conformité »](#).

##### Alarmes Radioactivité

Pas de déclenchement en 2023.

Voir annexe [Rapport Annuel ESR 2023, onglet « Radioactivité »](#).

### 2.2.5. Suivi réglementaire des installations

Le site n'a pas fait l'objet d'inspection au cours de l'année 2023. Suite à la visite d'inspection de 2022, un arrêté de mise en demeure de respecter les critères de rejets des émissions gazeuses a été pris le 6 mars 2023.

Une demande de dérogation à l'arrêté ministériel a été transmise à la Préfecture et a fait l'objet d'une consultation publique. Cette demande de dérogation a finalement été rejetée début 2024.

Deux autres dossiers ont été portés à la connaissance de la DREAL :

- les travaux de protection incendie du site
- la réception de biodéchets contenant des sous-produits animaux de catégorie 3

Par ailleurs, un dossier de demande d'agrément pour le traitement des Sous-produits animaux de catégorie 3 a été déposé auprès de la DDPP et a fait l'objet d'une instruction qui a abouti à l'obtention d'un agrément provisoire début 2024.

#### 2.2.5.1. Vérifications réglementaires

Les vérifications réglementaires sont suivies dans le cadre de la triple certification ISO 9001-14001/OHSAS 18001.

Les dates des principales vérifications sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Evénements	Détails	Dernier contrôle	Organisme de contrôle	Fréquence	
Protection contre la foudre	Installation extérieure de protection foudre	16/01/2024	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Motopompe vérification	17/04/2023	ATEP	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	RIA, Extincteurs	22/05/2023	CHUBB	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Blocs autonomes (BAES)	20/09/2023	CHUBB / DEKRA	0,5 (ans)	183 (jrs)
Protection incendie	Désenfumage	06/03/2023	CHUBB	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Détection incendie	05/10/2023	CHUBB	0,5 (ans)	183 (jrs)

Protection incendie	Poteau Incendie	12/01/2024	CHUBB		
Pompe à chaleur, clim	Contrôle étanchéité pompe à chaleur	03/01/2023	Roland GARD / DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Portes et portails à ouverture automatique	Portes sectionnelles	17/11/2023	DEKRA	0,5 (ans)	183 (jrs)
Appareils respiratoires	Masque à ventilation assistée 3M VERSAFLO M300	31/07/2023	GROUPE RG	1,0 (ans)	365 (jrs)
Compresseurs	Visite périodique	13/04/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Chargeur VOLVO L70H N°5855	Visite périodique	31/01/2023	TERRE NET	1,0 (ans)	365 (jrs)
Chargeur VOLVO L70H N°5856	Visite périodique	31/01/2023	TERRE NET	1,0 (ans)	365 (jrs)
Chargeur L70 F 1438	Visite périodique	31/01/2023	TERRE NET	1,0 (ans)	365 (jrs)
Tracteur Renault CP 635 TN	Passage aux mines	28/01/2023	TRUCKS	1,0 (ans)	365 (jrs)
Tracteur Renault CP 635 TN	Contrôle du limiteur	28/03/2023	TRUCKS	2,0 (ans)	730 (jrs)
Remorque FK 441 WQ	Passage aux mines	21/09/2023	MAUFFREY	1,0 (ans)	365 (jrs)
Remorque FK 645 WQ	Passage aux mines	19/09/2023	MAUFFREY	1,0 (ans)	365 (jrs)
Remorque FK 318 WQ	Passage aux mines	18/09/2023	MAUFFREY	1,0 (ans)	365 (jrs)
Nacelle	Visite périodique	17/11/2023	DEKRA	0,5 (ans)	183 (jrs)
Chargeur VOLVO L70H N°5857	Visite périodique	17/01/2023	TERRE NET	1,0 (ans)	365 (jrs)
Pelle FUCH MHL 820 ELECTRIQUE	Visite périodique	17/11/2023	TERRE NET/DEKRA	0,5 (ans)	183 (jrs)
CHARIOT HYSTER J2,5XM N°474127	Visite périodique	17/11/2023	DEKRA	0,5 (ans)	183 (jrs)
Masques auto sauveteurs	Visite Usine	01/04/2022	OCENCO	5,0 (ans)	1825 (jrs)
Accessoires de levage	Visite périodique	14/11/2023	DEKRA	0,5 (ans)	183 (jrs)
Echelles	Visite périodique	14/11/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Echafaudage	Visite périodique	14/11/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Système de protection contre les chutes	Harnais, longes,...	14/11/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Vérification des détecteurs de gaz	DRAGER X AM 5000	14/12/2023	LEMS RG	0,5 (ans)	183 (jrs)
Vérification des détecteurs de gaz	HoneyWell GasAlert Ammoniaque	14/12/2023	LEMS RG	0,5 (ans)	183 (jrs)
Installations électriques	Installations électriques et appareillages	28/09/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Installations électriques	Thermographie	28/09/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Installations électriques	Vérification de l'huile diélectrique du transformateur	18/08/2022	MCO	2,0 (ans)	730 (jrs)
Installations électriques	Maintenance des cellules	18/08/2022	MCO	2,0 (ans)	730 (jrs)
Ascenseur et Monte-charge	Ascenseur	07/06/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Pont-basculés	Pont bascules	05/05/2023	PRECIA MOLEN	1,0 (ans)	365 (jrs)
Pont-basculés	Détecteurs radio-activité	06/10/2023	SAPHYMO	1,0 (ans)	365 (jrs)
Nettoyeurs HP		06/06/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)

Contrôle des rejets d'eau pluviales	Rejets eaux pluviales	25/10/2023	LDA Drôme	1,0 (ans)	365 (jrs)
Contrôle des rejets d'eau pluviales	Curage Débourbeur/déshuileur (.....)	13/02/2023	SARP	1,0 (ans)	365 (jrs)
Contrôle des rejets d'eau pluviales	Analyses piézomètres	25/10/2023	LDA Drôme	1,0 (ans)	365 (jrs)
Disconnecteur		10/01/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Système de ventilation	Mesure des polluants (Poussières, H2S, NH3, COVNM) en concentration et flux	14/12/2023	ENVIRONNEMENTAIRE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Système de ventilation	Mesure d'odeurs (concentration et flux)	14/12/2023	ENVIRONNEMENTAIRE	2,0 (ans)	730 (jrs)
Système de ventilation	Remplacement filtre charbon actif	22/12/2023	CHEMVIRON SA	0,8 (ans)	305 (jrs)
Dératisation	Site complet	08/11/2023	AVIPUR	0,3 (ans)	122 (jrs)
Mesure de bruit en limite de propriété	Réglementaire (AP)	30/03/2023	BUREAU VERITAS	10,0 (ans)	3650 (jrs)
PROCESS	Contrôle annuel	03/11/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Ligne de tri	Vérification état de conservation	03/11/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Vérification des détecteurs de gaz	HoneyWell GasAlert NH3 BWS-A-Y	14/12/2023	RG	0,5 (ans)	183 (jrs)
Vérification initiale en charge (fixation + potence)	Potences mobiles	17/11/2023	DEKRA	0,5 (ans)	183 (jrs)
Vérification des fixations	Fixation potence	17/11/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Vérification potences mobiles en charge	Sur une fixation en tournant	17/11/2023	DEKRA	0,5 (ans)	183 (jrs)

## 2.2.6. Suivi des rejets

### 2.2.6.1. Rejets gazeux

Deux campagnes de mesure des rejets gazeux ont été réalisées en 2022 en lien avec l'entrée en vigueur de la réglementation IED :

- 22 juin : intervention du laboratoire ENVIRONNEMENT'AIR
- 11 et 12 décembre : intervention du laboratoire ENVIRONNEMENT'AIR

Ces données sont disponibles en Annexe A5 [Rapports d'analyses des rejets gazeux 2023](#)

### 2.2.6.2. Eaux

Intervention du Laboratoire AUREA le 08/12/2022 pour analyser les rejets des eaux pluviales dans le milieu naturel ainsi que la piézométrie.

Résultats ci-dessous. Voir Annexe [« Rapports d'analyses des eaux »](#).

Eaux Pluviales Bassin PROCESS	Paramètres	Seuils AP	
	pH	5,5 à 8,5	8,0
	T°C	<30°C	17,2° C
	Couleur	<100 mg Pt/l	5,8 mg(Pt)/L
	Hydrocarbures totaux	< 10 mg/l	0,13 µg/L
	DCO	< 120 mg/l	58 mg(O2)/L
	DBO	<20 mg/l	5 mg(O2)/L
	MES	< 100 mg/l	15 mg/L
	Cr	<1 mg/l	<2,1 µg(Cr)/L
	Cu	<1 mg/l	3,1 µg(Cu)/L
	Ni	<1 mg/l	4,1 µg(Ni)/L
	Pb	<1 mg/l	<10 µg(Pb)/L
	Zn	<1 mg/l	62 µg(Zn)/L
	As	<0,05 mg/l	0,59 µg(As)/L
	Hg	<0,1 mg/l	0,18 µg(Hg)/L
	Cd	<0,2 mg/l	<1 µg/L
	Cr(VI)	<0,4 mg/l	<5 µg/L

### 2.2.7. Bilan des CEE

Il n'y a pas eu d'obtention de Crédits Économie d'Énergie en 2022 pour le site de ESR.

### 2.2.8. Signalements reçus de la part de Tiers

Les plaintes enregistrées sur l'année 2023 sont reprises dans l'annexe 3 ([Rapport Annuel ESR 2023. onglet « Plaintes »](#)).

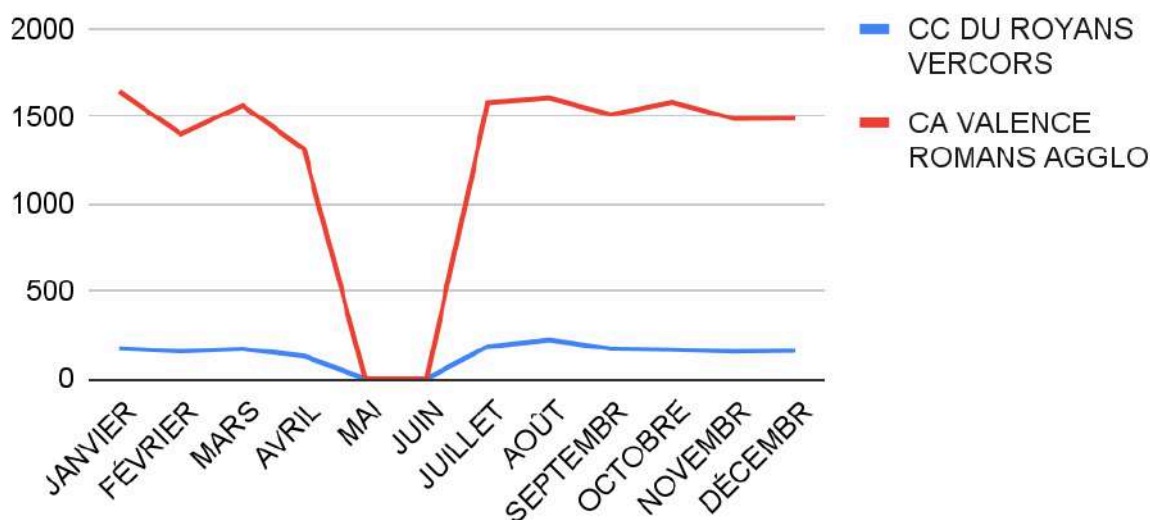
## 2.3 C.V. de Beauregard Baret

### 2.3.1. Bilan des tonnages entrants

#### 2.3.1.1 Réceptions d'ordures ménagères

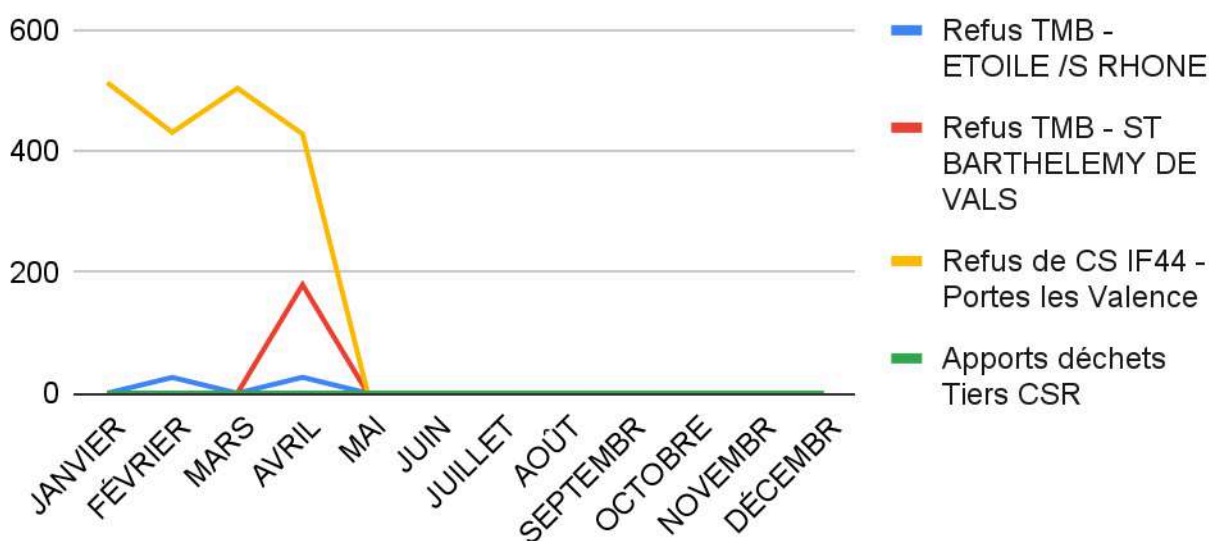
Voir en annexe [Rapport Annuel BRB 2023, onglets « réceptions »](#)

Le tonnage d'ordures ménagères reçu en 2023 est de **16 850 t**. En lien avec l'incendie du site le 26 avril 2023, les OM n'ont pu être réceptionnées sur le site jusqu'au 3 juillet. Durant cette période, **3 821 t** ont été vidées par les collectivités directement sur le site d'enfouissement de Chatuzange le Goubet et n'ont pu être traitées sur les sites de SBV et ESR.



Graphique Tonnages reçus par apporteurs (2023)

Pour la partie Combustibles Solides de Récupération (CSR), le tonnage reçu appelé Refus TMB (**232 t**) et Refus CS (**1 878 t**) a représenté **2 109 t**



Graphique Tonnages reçus par apporteurs (2023)

#### 2.3.1.2. Ordures ménagères transférées

Conformément à notre programme de travaux, le fonctionnement du site de réception des déchets ménagers réceptionnés sont transférées à destination des deux autres Centres de Valorisation ou vers des Centres de Stockage en cas de problème technique ou d'arrêt technique :

- vers CV VALOMSY à Etoile sur Rhône (**9 420 t**) et à St Barthelemy de Vals (**7 235 t**)
- vers ISDND de la sté SUEZ à Donzère : pas d'apports en 2023

### 2.3.1.3. Autres déchets reçus

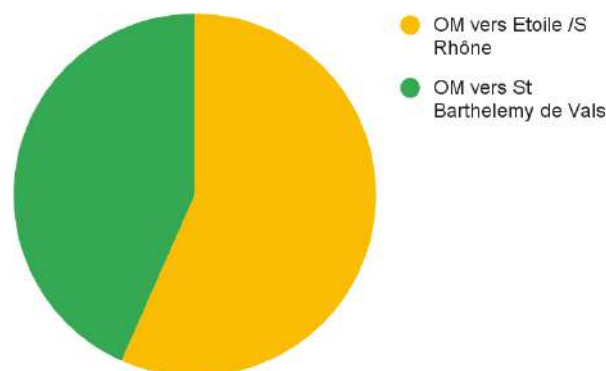
	Janv	Fevr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
DECHETS VERT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BIODÉCHETS	0	77,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

### 2.3.2. Bilan des tonnages sortants

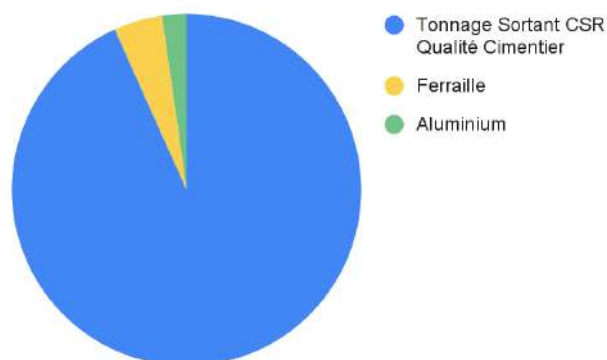
#### 2.3.2.1. Production

L'ensemble des transports est réalisé à l'aide de camions de grands volumes adaptés aux types de déchets à transporter et à leur densité :

Le graphique ci-dessous représente la répartition des flux sortants de l'année 2023.



Répartition des tonnages détournés du CV de BRB



Répartition des tonnages sortant du CV de BRB

#### 2.3.2.2. Sous-produits valorisés

La ferraille (**65,2 t**) et l'aluminium (**32,8 t**) ont été récupérés et valorisés en 2023 par NEGOMETAL (26 – Romans sur Isère). Une partie de la ferraille est issue du recyclage du process après l'incendie.

Les tonnages sortant CSR ont représenté **1 354 t** à 100% de qualité cimentière.

La commercialisation du **compost** a représenté **0 t**.

Aucun lot analysé en 2023.

### **2.3.2.3. Sous-produits non valorisés**

Les tonnages sortant non valorisés ont été traités par l'installation de stockage de Déchets Non Dangereux de Chatuzange (26) Cela a représenté **764 t** pour le site de BRB en 2023.

Voir en annexe [Rapport Annuel BRB 2023, onglets « expéditions » et « bilan annuel »](#)

### **2.3.3. Etat des stocks de sous-produits**

L'état des stocks de sous-produits au 31/12/2023 était limité :

- OM en attente de transfert : environ 100 T
- CSR : 50 tonnes
- Compost : 0 tonnes

### **2.3.4. Données techniques d'exploitation**

Les tableaux de bord annuels sont joints en annexe [Rapport Annuel BRB 2023](#) Ils reprennent les principales données techniques d'exploitation suivies : consommation d'eau, de carburant, temps de fonctionnement, ...

#### **2.3.4.1. Performance technique de l'exploitation**

La performance technique de l'exploitation ne concerne que l'unité de production de CSR. Elle est suivie notamment au travers de l'indicateur 'Taux de refus'.

Le fonctionnement partiel de l'installation ne permet toutefois pas de réellement consolider des données d'exploitation fiables.

#### **2.3.4.2. Principaux incidents d'exploitation**

Le 26 avril 2023, un incendie s'est déclaré sur le site qui a fortement endommagé la structure du bâtiment au niveau de la zone "Sécheur" ainsi que le local laveur. Les équipements de la zone ont été moins touchés.

Le site a été mis à l'arrêt, l'ensemble des activités ont été suspendues jusqu'au 4 juillet et la remise en service de la protection incendie. L'activité de réception et transfert des OM a pu reprendre à cette date. Les activités de production de CSR et de compostage des biodéchets ont été suspendues jusqu'à la remise en état du site qui devrait intervenir à l'été 2024.

#### **2.3.4.3. Evénements d'exploitation**

##### **Non-conformités déchets :**

Quatre apports d'ordures ménagères résiduelles ont fait l'objet d'une fiche de non conformité en 2023.

Voir annexe [Rapport Annuel BRB 2023, onglet « non-conformité »](#).

##### **Alarmes Radioactivité**

En 2023 il n'y a pas eu de déclenchement du portique de détection de la radioactivité.

Voir annexe [Rapport Annuel BRB 2023, onglet « radioactivité »](#).

### **2.3.5. Suivi réglementaire des installations**

Il n'y a pas eu d'inspection au cours de l'année 2023 sur le site de Beauvoir afin :

- de suspendre les activités de production de CSR et de compostage des biodéchets le temps de la reconstruction du site
- d'autoriser la reprise du transfert des OM dans la zone de stockage du CSR, zone faisant l'objet d'une protection incendie par sprinklage.

### 2.3.5.1. Vérifications réglementaires

Les vérifications réglementaires sont suivies dans le cadre de la triple certification ISO 9001-14001/OHSAS 18001. Les dates des principales vérifications sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Evénements	Détails	Dernier contrôle	Organisme de contrôle	Fréquence	
Protection contre la foudre	Protection contre la foudre	22/12/2022	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Motopompe*	19/04/2023	ATEP	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	RIA, Extincteurs	03/11/2023	SICLI	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Blocs autonomes	21/06/2023	SICLI	0,5 (ans)	183 (jrs)
Protection incendie	Porte coupe-feu	12/08/2022	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Désenfumage	13/01/2023	SICLI	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Détection incendie	12/10/2023	CHUBB	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Poteau Incendie	23/11/2023	SICLI	1,0 (ans)	365 (jrs)
Portes et portails à ouverture automatique	Portes sectionnelles	26/10/2023	APAVE	0,5 (ans)	183 (jrs)
Compresseurs	Visite périodique (avec électricité)	20/10/2022	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Compresseurs	Inspection	14/01/2020	APAVE	4,0 (ans)	1460 (jrs)
Compresseurs	Requalification	15/01/2016	APAVE	10,0 (ans)	3650 (jrs)
Nacelle STAR 10	Visite périodique	25/10/2023	APAVE	0,5 (ans)	183 (jrs)
Accessoires de levage	Visite périodique	26/10/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Echelles	Visite périodique	25/10/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Système de protection contre les chutes	Harnais, longes,...	25/10/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Installations électriques	Installations électriques et appareillages	19/10/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Installations électriques	Thermographie	17/11/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Installations électriques	Vérification de l'huile diélectrique du transformateur	19/08/2022	MCO	2,0 (ans)	730 (jrs)
Installations électriques	Maintenance des cellules	19/08/2022	MCO	2,0 (ans)	730 (jrs)
Ascenseur et Monte-charge	Ascenseur	11/01/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)

Ascenseur et Monte-charge	Monte-charge	11/01/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Pont-basculés	Pont basculés	08/03/2023	PRECIA-MOLEN	1,0 (ans)	365 (jrs)
Pont-basculés	Détecteurs radio-activité	27/12/2023	SAPHYMO	1,0 (ans)	365 (jrs)
Pont-basculés	Radiamètre portables	29/06/2022	AM2C	1,0 (ans)	365 (jrs)
Nettoyeurs HP	Nettoyeurs HP	30/08/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Contrôle des rejets d'eau pluviales	Rejets eaux pluviales	10/10/2023	AUREA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Contrôle des rejets d'eau pluviales	Curage Débourbeur/déshuileur et contrôle obturateur	18/01/2023	SARP	1,0 (ans)	365 (jrs)
Contrôle des rejets d'eau pluviales	Analyses piézomètres	10/10/2023	AUREA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Système de ventilation	Mesure des polluants (H2S, NH3, COVNM)	09/11/2022	Environnement'air	2,0 (ans)	730 (jrs)
Système de ventilation	Mesure des polluants (concentration et flux) et odeurs	09/11/2022	Environnement'air	2,0 (ans)	730 (jrs)
Dératisation	Site complet	07/12/2023	AVIPUR	0,5 (ans)	183 (jrs)
Groupe électrogène CAT	Vérifications	09/08/2022	CAT	1,0 (ans)	365 (jrs)
Mesure de bruit en limite de propriété	Réglementaire (AP)	10/05/2022	APAVE	10,0 (ans)	3650 (jrs)
Contrôle de l'état des Potence	Potence	26/10/2023	Alpes Contrôles	0,5 (ans)	182,5 (jrs)
Gerbeur	VGP	24/10/2023	APAVE	0,50 (ans)	182,5 (jrs)
Protection incendie	Sprinklage	28/06/2023	UXELLO	0,50 (ans)	182,5 (jrs)
Chargeur 4255 (new)	Visite périodique	03/05/2023	POISSON	1,0 (ans)	365 (jrs)
Chargeur 4414 (new)	Visite périodique	09/02/2023	POISSON	0,5 (ans)	183 (jrs)
Pelle Terre Net (new)	Visite périodique	23/03/2023	POISSON	0,5 (ans)	183 (jrs)
Brûleur Sécheur	Visite périodique	22/06/2022	FLAMTECH	1,00 (jrs)	365,0 (jrs)

## 2.3.6. Suivi des rejets

### 2.3.6.1. Rejets gazeux

En raison de l'incendie et de l'arrêt des équipements de traitement d'air, il n'y a pas eu de campagne de mesure des rejets gazeux en 2023.

### 2.3.6.2. Eaux

Intervention de Drôme Laboratoire le 10/10/2023 pour deux piézomètres (amont et aval). Résultats ci-dessous. Voir Annexe [« Rapports d'analyses des eaux »](#).

Eaux Souterraines Piézomètre Amont	Paramètres	
	DCO	<30 mg/L
	DBO	0,6 mg/L
	Al	<100 µg/l
	Fe	0,03 mg/L
	Mn	<2 µg/l
	Hg	0,12 µg/l
	Zn	<3 µg/l
	As	< 0,25 µg/l
	Cd	< 1 µg/l
	Cu	< 2 µg/l
	Sn	< 10 µg/l
	Ni	<3 µg/l
	Pb	< 10 µg/l
Profondeur	37,7 m	

Eaux Souterraines Piézomètre Aval	Paramètres	24/11/2022
	DCO	<30 mg/L
	DBO	0,7 mg/L
	Al	<100 µg/l
	Fe	0,02 mg/l
	Mn	<2 µg/l
	Hg	0,06 µg/l
	Zn	<3 µg/l
	As	<0,25 µg/l
	Cd	<1 µg/l
	Cu	<2 µg/l
	Sn	<10 µg/l
	Ni	<3 µg/l
	Pb	<10 µg/l
Profondeur	37,34 m	

Eaux Pluviales	Paramètres	Seuils AP	21/12/2022
	Couleur	<100 mg Pt/l	5,5 mg/l
	Hydrocarbures totaux	< 10 mg/l	0,54 mg/l
	DCO	< 120 mg/l	33 mg/l
DBO	<20 mg/l	6 mg/l	

	MES	< 100 mg/l	
	Cr	<1 mg/l	2,1 µg/l
	Cu	<1 mg/l	5,2 µg/l
	Ni	<1 mg/l	<3 µg/l
	Pb	<1 mg/l	<10 µg/l
	Zn	<1 mg/l	91 µg/l
	As	<0,05 mg/l	0,5 µg/l
	Hg	<0,1 mg/l	<0,05 µg/l

### 2.3.7. Bilan des CEE

Il n'y a pas eu de CCE en 2022.

### 2.3.8. Signalements reçus de la part de Tiers

Aucune plainte liée à l'exploitation du site n'a été reçue en 2023.

## 2.4. SUIVI DES ENGAGEMENTS DE LA D.S.P.

* Données en tonnes (t) ** Données entrée site	Tonnage 2022	DSP	%	Conforme / Non conforme
<b>Total déchets reçus</b>	<b>112984,48</b>			
<b>Déchets reçus (OM Sytrad/Apport Ext/SYPP)</b>	<b>111029,18</b>			
OM Sytrad	107978,53			
SYPP/Apport Ext (Vinci)	3050,65			
<b>Déchets reçus (IF44/Apport Tiers/Biodechets)</b>	<b>1955,3</b>			
METRIPOLIS	1877,52			
Déchets Tiers	0			
Biodéchets	77,78			
<b>Total Déchets non traités</b>	<b>3821,26</b>	<5,5%	3,38%	C
Total OM non traités (OM détournées)	3821,26			
Total CSR non traités	0			
<b>Total déchets traités</b>	<b>109163,22</b>			
<b>Total déchets OM traités</b>	<b>107207,92</b>			
<b>Refus non valorisés (Chatuzanges + Donzere)</b>	<b>53712,77</b>	<20%	49,20%	NC
Chatuzanges (sans refus de crible)	32060,48			
Donzere	21652,29			
<b>Refus valorisés (Athador + Bourgoin + CSR)</b>	<b>14 228,48</b>	>18%	13,03%	NC
Athador	1493,16			
Bourgoin	9143,16			
Chaufferie CSR	2237,68			
<b>Taux de commercialisation de compost</b>	<b>26034,25</b>	18%	23,85%	C
<b>Compost biodéchets</b>	<b>0</b>	2%	0,00%	NC
<b>Métaux ferreux</b>	<b>1234,82</b>		1,31%	
<b>Métaux non ferreux</b>	<b>191,44</b>		0,18%	
<b>Quantité de CSR de classe 3</b>	<b>2237,68</b>			

Les principaux écarts concernent la valorisation des sous-produits et notamment des CSR qui s'explique :

- par l'insuffisance des filières de valorisation de CSR
- par l'incendie du site de BRB qui n'a pas permis la valorisation de CSR.

## 2.5. FOND DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

### 2.5.1. Liste des travaux effectués

Les travaux effectués dans le cadre du Gros Entretien et Renouvellement en 2023 sont les suivants :

Centre de Valorisation de **Beauregard Baret** :

- Fourniture de tôles de protection du mur du sas de chargement de la zone de stockage
- Diagnostic et réparation de la fibre optique de liaison entre le bâtiment administratif et le bâtiment d'exploitation
- Modification de canalisations d'air
- Remplacement des bornes de pesées BI300 obsolètes par BI400.
- 

Centre de Valorisation de **Saint Barthélemy de Vals**

- Reprises d'étanchéité en toiture
- Déplacement du détecteur incendie OSID 3105 et 3106
- Réparation et entretien retourneuse Backhus
- Remplacement compresseur
- Remplacement de tôles de criblage du TR01
- Remplacement des toiles de criblage du Liwell
- Réparations des ponts bascules entrée et sortie

Centre de Valorisation de **Etoile sur Rhône**

- Reprises d'étanchéité en toiture
- Remise en état des tôles de blindage du TR01
- Remplacement des caissons de charbon actif
- Déplacement du détecteur incendie OSID 4120
- Remplacement de la fibre optique entre le bâtiment administratif et d'exploitation
- Remplacement des douches des locaux sociaux
- Remise en état des tôles de blindage du TR02
- Travaux électriques : déplacement des armoires électriques des VA3 et VA4 du local laveur vers le TGBT2
- Remplacement de la pompe GNR
- Réparations des ponts bascules entrée et sortie
- Remplacement des BAES
- Remplacement BF3 et changement de la bêche
- Remplacement de bandes transporteuses
- Remplacement des toiles de criblage du Liwell
- Remplacement des pompes des tours de lavage

### 2.5.2. Solde G.E.R.

Les dépenses GER 2023 se sont élevées à 435 950,28 €HT.

### 2.5.3. Liste de travaux G.E.R. prévus en 2024

La liste des travaux prévus en 2024 est reprise ci-dessous

	DESCRIPTION	Prévisionnel à engager
SBV	Virole d'étanchéité	15 000 €
	BF1/BF2	60 000 €
	Adoucisseur	3 000 €
	Tôles mur quai de déchargement	25 000 €
	Portes accès piéton	5 000 €
	Etanchéité toiture	15 000 €
	AL01	30 000 €
	Bandes	25 000 €
	Backhus	8 000 €
	Motoréducteur,...	15 000 €
	Système complet Graissage BRS SKF	12 000 €
BRB	Broyeur primaire - Pièces d'usure	5 000 €
	Broyeur secondaire - Pièces usure	5 000 €
	Convoyeur - Stock bande	7 500 €
	Nettoyage caniveau - SARP	3 000 €
	Entretien bâtiment - climatisation	5 000 €
	Entretien bâtiment - Etanchéité	15 000 €
	Nacelle : patins mât	4 300 €
ESR	2 jeux de toiles Liwell + vis + écrou + listeau	26 000 €
	Tuyau eau process fermentation	5 000 €
	Stock / réparation pompe + filtration CU03	5 000 €
	Charbon actif - Carbon Calgon	56 000 €
	Racleur	10 000 €
	Bande convoyeur	30 000 €
	Bavette TPU 200mmx 25m	3 000 €
	Stock rouleaux	4 000 €
	Remplacement d'une porte sectionnelle	15 000 €
	Entretien bâtiment - Etanchéité	25 000 €
	Pré-traitement lixiviats	40 000 €
	Remplacement compresseur	10 000 €
	Entretien bâtiment - Désenfumage	30 000 €
	Remplacement BF3	65 000 €
Adoucisseur	4 000 €	
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>585 800 €</b>

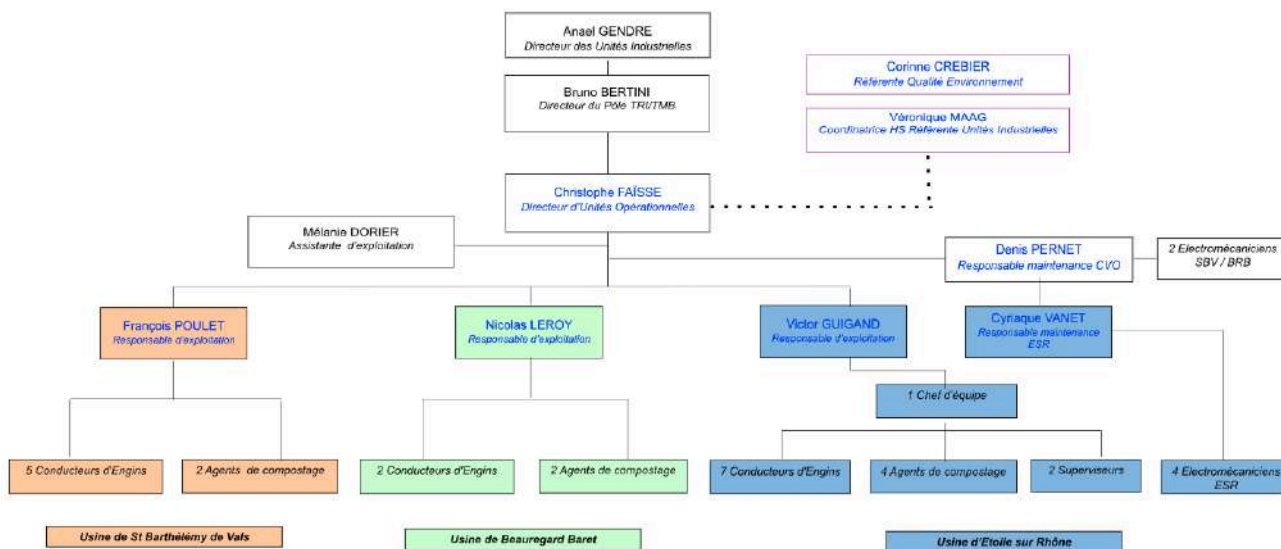
### 3. PARTIE SOCIALE

#### 3.1. Actions mises en œuvre au cours de l'année 2022

A la suite des deux années 2020 et 2021 perturbées par le COVID, l'année 2022 a permis de remettre en place un programme de formation permettant le maintien des compétences (avec un éventuel rattrapage des retards pris) et le développement de nouvelles compétences.

L'année 2022 est toutefois caractérisée par des difficultés importantes de recrutement sur la quasi-totalité des postes : agents d'entretien, conducteurs d'engins, agents de maintenance.

#### 3.2. Organigramme au 31/12/2023



#### 3.3. Etat des effectifs au 31/12/2023

Nom	Poste	Date d'embauche	Affectation			Coef	Remarque
			SBV	BRB	ESR		
CHRISTOPHE FAÏSSE	DIRECTEUR D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE	24/08/2009	33%	33%	33%		
Denis PERNET	RESPONSABLE MAINTENANCE	01/06/2022	33%	33%	33%		
JEAN LUC BETTON	ELECTROMÉCANICIEN	12/03/2013	100%			132	
VINCENT BABOIN	CONDUCTEUR D'ENGINS	01/10/2009	100%			125	
ALAIN HABRARD	CONDUCTEUR D'ENGINS	24/08/2009		100%		114	
SÉBASTIEN NEY	CONDUCTEUR D'ENGINS	24/08/2009	100%			114	
ANTONIO RAMOS	AGENT D'ENTRETIEN	23/11/2011	100%			107	
NICOLAS LONGREZ	AGENT D'ENGINS	18/12/2013	100%			118	
TEDDY BOYER	CONDUCTEUR D'ENGINS	30/11/2009		100%		118	
JÉRÉMIE BASSET	AGENT D'ENTRETIEN	01/08/2012		100%		107	
MOHAMED AFIFE	AGENT D'ENTRETIEN	01/04/2018			100%	107	
AZDIN BELKACEM	CONDUCTEUR D'ENGINS	19/03/2018			100%	118	

FREDERIC BROTONS	CONDUCTEUR D'ENGINS	19/03/2018					
DOMINIQUE CHANUT	CONDUCTEUR D'ENGINS	19/03/2018			100%	114	
MELANIE DORIER	ASSISTANTE D'EXPLOITATION	19/03/2018	33%	33%	33%	132	
MOKHTAR EL HANDALI	ELECTROMÉCANICIEN	01/03/2019			100%	118	
JEAN HILAIRE	ELECTROMÉCANICIEN	18/06/2018			100%	125	
VICTOR GUIGAND	RESPONSABLE D'EXPLOITATION	04/1202/23			100%		
FARID LARBAOUI	CHEF D'ÉQUIPE	19/03/2018			100%	125	
NICOLAS LEROY	RESPONSABLE D'EXPLOITATION	05/11/2018		100%		150	
JEROME SANCHEZ	AGENT DE PESÉE	19/03/2018			100%	110	
CYRIAQUE VANET	RESPONSABLE MAINTENANCE	16/04/2018			100%	167	
FABRICE MOINE	AGENT DE NETTOYAGE	19/03/2018			100%	107	
SOUMAORO MAMADY	AGENT DE NETTOYAGE	01/03/2020			100%	107	
ANTHONY CARRET	CONDUCTEUR D'ENGINS	01/01/2020	100%			114	
ALEXANDRE MOULIN	CONDUCTEUR D'ENGINS	01/01/2020	100%			110	
FRANÇOIS POULET	RESPONSABLE PRODUCTION	22/06/2020	100%			167	
LUDOVIC LEVASSEUR	CONDUCTEUR D'ENGINS	05/10/2020			100%	114	
ROGER BIENFAIT	CONDUCTEUR D'ENGINS	01/04/2020			100%	118	
Yenifer MELIAN ALEMAN	CONDUCTEUR D'ENGINS	01/04/2022	100%			114	
Mohamed EL BOUTAHIRI	AGENT DE NETTOYAGE	01/05/2022			100%	107	
Taieb BOUGUETAIB	CONDUCTEUR D'ENGINS	01/06/2022			100%	110	
Gwenaëlle DOLBEAU	ÉLECTROMÉCANICIENNE	01/05/2022			100%	118	
Philippe DREVET	Agent de pesée	05/12/2022			100%	107	
José DANTAS	CONDUCTEUR D'ENGINS	01/06/2023			100%	110	
Rémy JANIN	ELECTROMECHANICIEN	06/02/2023			100%	114	

### 3.4. Formations réalisées en 2023

#### 3.4.1. Plan prévisionnel 2024

### 3.5. Insertion

Les opérateurs des "Compagnons de la Drôme" présents sur le site de Etoile sur Rhône et employés dans le cadre de contrats de "Mise à disposition" ont fait l'objet d'une embauche en CDI au 1er mars 2021.

VALOMSY ne compte plus à ce jour de salariés "en insertion", toutefois en cas d'évolution des postes d'agents d'entretien, ceux-ci seront réservés en priorité à des profils de personnels en insertion conformément à nos engagements contractuels.

### 3.6. Santé et sécurité au travail

#### 3.6.1. Accidents du travail

Etablissements VALOMSY			
Accidents du travail	2021	2022	2023
<i>Salariés de l'établissement</i>			
Nombre total d'accidents survenus (somme AB+ ATSA+ATAA+AM)	6	14	13
Nombre d'accidents bénins	2	12	9
Nombre d'AT sans arrêt	2	1	2
Nombre d'AT avec arrêt de travail :			
• Trajet	0	0	0
• Travail	2	1	2
○ Dont accidents de déplacements	0	0	0
Taux de fréquence (TF1)	35,03	17,72	36.53
Taux de gravité			
• net	6,06	0,12	1.79
• brut	6.06	6,59	8.46
Nombre de jours d'arrêt de travail pour les AT de la période	346	7	98
Nombre de jours d'arrêt total	346	372	463
Nombre d'accidents mortels :			
• Trajet	0	0	0
• Travail	0	0	0
○ Dont accident de déplacement	0	0	0
Nombre d'incapacités permanentes (partielle ou totale) notifiées au cours de l'année	0	0	0
<i>Salariés extérieurs<sup>1</sup></i>			
Nombre d'AT			
• Avec arrêt	0	0	0
• Sans arrêt	0	0	1 (intérimaire)
Nombre d'accident de trajet			
• Avec arrêt	0	0	0
• Sans arrêt	0	0	0

<sup>1</sup> Dans la mesure où l'établissement en a connaissance.

## 4. Annexes

1. *RAPPORT ANNUEL 2023 SBV*
2. *RAPPORT ANNUEL 2023 BRB*
3. *RAPPORT ANNUEL 2023 ESR*
4. *RAPPORT ANALYSES D'EAUX 2023*
5. *RAPPORT ANALYSES DES REJETS GAZEUX 2023*
6. *ECHANGE DREAL 2023*
7. *GER 2023*
8. *ASSURANCE*
9. *FACTURATION MÉTAUX 2023*
10. *STOCK PIECE DETACHEES*
11. *LISTE DES ÉQUIPEMENTS PROCESS*
12. *BIODIVERT Rapport d'activité 2023*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**  
Séance du 20 mars 2025  
Convoqué le 6 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars 2025 à 15h40 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28  
Nombre de membres présents ou représentés : 21  
Nombre de membres absents excusés non représentés : 2  
Nombre de membres absents : 5

**Sont présents :**

Membres titulaires : Philippe BERRARD, Gérard BICHON, Alain BOUVIER, Daniel BUONOMO, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Laure GITTON, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Katy RICARD, Roland RIEU, Olivier SALIN, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Membres suppléants : Richard POIGNET suppléant de Mounir AARAB, Pierre SAPHORES suppléant de Patrick FRANCOIS, Jean LEBRAT suppléant de Carole THOMAS.

Procurations : 0

**Membres absents :**

Excusés sans pouvoir : Laurent CHAUVEAU, Valérie ARNAVON.

Sans pouvoir : Véronique ALLIEZ, Christian CORNILLAC, Thierry DAYRE, Sylvie MOLINIE, Éric PHELIPPEAU.

**Secrétaire de séance** : Yves COURBIS

**Assistaient également au Comité Syndical** : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.



## DÉLIBÉRATION D25-18

### TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 4 MARS 2025

**Rapporteur : Alain GALLU**

Monsieur Alain GALLU, Président, rappelle à l'assemblée que le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) est doté d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cette Commission examine chaque année les rapports annuels présentés par les délégataires de service public.

Le contrôle des délégations de gestion de services publics par l'autorité délégante vise trois objectifs :

- le respect des lois et règlements en vigueur,
- la fiabilité de l'information financière et patrimoniale,
- l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de la gestion de l'entreprise délégataire.

Les travaux de la CCSPL sont présentés chaque année à l'assemblée délibérante.

Le SYPP est engagé dans trois Délégations de Service Public :

- Celle de l'unité de valorisation des déchets ultimes SYPROVAL, avec le délégataire COVED ;
- Celle du centre de tri METRIPOLIS, en partenariat avec le SYTRAD et le SICTOBA, avec le délégataire VEOLIA ;
- Celle du VALOMSY, résultant de l'ancienne adhésion d'Ardèche Rhône Coiron au SYTRAD.

La CCSPL a analysé chacun des rapports présentés par ces trois délégataires, pour l'année 2023, et émis les avis figurant au PV ci-annexé.

Les articles L. 1411-3 et R. 1411-8 du CGCT disposent que l'assemblée délibérante de la collectivité délégante doit examiner le rapport annuel du délégataire et en prendre acte. Les rapports annuels pour les 3 DSP sont ci-annexés. Il est proposé de différer cet examen à la réception des rapports définitifs et complétés des délégataires, au plus tard le 30 septembre 2025, et de rejeter le rapport présenté en l'état par COVED pour SYPROVAL.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1413-1,

**Vu** le Procès-Verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 4 mars 2025 ci-annexé,

**Vu** les rapports annuels des délégataires COVED pour SYPROVAL, VEOLIA pour METRIPOLIS, et VEOLIA pour VALOMSY, ci-annexés,

**Considérant** qu'il y a lieu de donner une suite favorable aux recommandations et demandes de la Commission Consultative des Services Publics Locaux relatives aux rapports annuels remis par les délégataires VEOLIA et COVED,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** et valider les conclusions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 4 mars 2025 et consignées dans le Procès-Verbal ci-annexé ;
- **NOTIFIER** aux délégataires respectifs l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui les concerne et missionner Monsieur le Président du SYPP pour s'assurer des suites qui y seront accordées ;
- **DIFFERER** l'examen par le Comité Syndical des rapports des délégataires au plus tard au 30 septembre 2025 ;
- **REJETER** dans cette attente le rapport présenté en l'état par COVED pour SYPROVAL ;
- **DEMANDER** au coordonnateur du Groupement d'Autorité Concédantes (SYTRAD) d'engager les études nécessaires et d'exiger les éléments demandés à VEOLIA pour METRIPOLIS ;
- **DEMANDER** au SYTRAD d'engager une étude d'opportunité spécifique au VALOMSY afin de définir l'avenir du site d'Etoile sur Rhône ;
- **CHARGER** Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Pour copie conforme  
À Pierrelatte

Le Secrétaire de séance



Le Président,

**Alain GALLU**



**SYPP**  
Syndicat des Portes de Provence  
pour le bien-être des clients



**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

**du 4 mars 2025**

**Convoquée le 14 février 2025**

**Réunie à Montélimar**

**Sous la Présidence de M. Alain GALLU**

**Etaient présents** : Alain GALLU, Philippe BERRARD, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Collectif Environnement Tricastin

**Etaient absents** :

Excusé sans pouvoir : Bourg en Transition

Sans pouvoir : Véronique ALLIEZ, Laurent CHAUVEAU, AXED, Zéro Waste Drôme Ardèche,

Etaient présents à titre consultatif : Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Honorine VIDIL, Assistante de direction.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a été régulièrement convoquée le 3 février 2025 pour contrôler les rapports annuels 2023 transmis par :

- VEOLIA pour le Centre de Tri METRIPOLIS
  - par VEOLIA via le SYTRAD pour le TMB sur ordures ménagères brutes pour le compte de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron VALOMSY
  - et par COVED pour l'unité de valorisation des déchets ultimes SYPROVAL,
- tous titulaires de contrats de délégation de service public.

Le quorum n'ayant pas été atteint, une seconde convocation a été adressée le 14 février 2025.

À 09h05, le Président procède à l'appel des membres. Cinq membres sont présents. Il rappelle qu'à défaut de quorum atteint lors de la réunion le 11 février convoquée le 3 février dernier, la CCSPL peut se réunir valablement et ouvre la séance de la Commission, après avoir énoncé son cadre législatif ainsi que son rôle.

**DSP CENTRE DE TRI**

**METRIPOLIS**

- Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique imposant au concessionnaire de produire chaque année les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession *et une analyse* de la qualité des ouvrages ou des services,
- Vu la délibération du comité syndical n°D08-19 du 15 mars 2019 portant approbation d'une convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes SYPP, SYTRAD, SICTOBA pour la passation d'une délégation de service publique pour l'extension, la modernisation et l'exploitation du centre de tri de Portes-Lès-Valence,



- Vu la délibération du comité syndical n°D09-19 du 15 mars 2020 déléguant de service pour l'extension, la modernisation et l'exploitation du centre de tri de Portes-Lès-Valence et autorisant le Président à engager une procédure de lancement de DSP,
- Vu le contrat de DSP signé le 03 février 2020 et ses avenants 1 et 2 en vigueur en 2023,
- Vu la convention du Groupement d'Autorités Concédantes du 26 mars 2019 et son avenant n°1 du 23 janvier 2020 entre le SYTRAD, le SYPP et le SICTOBA,
- Vu le rapport annuel 2023 transmis par le titulaire VEOLIA,
- Vu l'analyse du rapport réalisée par le Groupement d'Autorités Concédantes,

## 1. Respect des obligations contractuelles

La première version du rapport annuel a été transmise le 26 mars 2024 au SYPP, une seconde version quasi définitive le 23 mai et enfin une version « définitive » le 26 juin 2024. L'article 72 exige une version provisoire du rapport avant le 31 mars de l'année N+1, en vue d'une version définitive au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.

Tout retard dans la remise des éléments précités du rapport annuel dans les délais impartis ou toute remise manifestement incomplète de ces éléments expose le Déléguataire à l'application d'une pénalité.

Il est précisé à la commission que le syndicat et les autres membres du GAC ont tardé à demander des compléments et modifications au déléguataire, ce qui explique le décalage temporel dans la remise du rapport définitif.

**La Commission demande au GAC, dont le SYTRAD est coordonnateur, de ne pas faire application des pénalités pour retard de transmission du rapport définitif.**

## 2. Contenu du rapport annuel

La Commission constate que les informations techniques principales sont présentées par le déléguataire. Elle prend acte des données présentées. Elle relève les éléments suivants :

- Les quantités de JRM sortants baissent significativement par rapport à l'année 2022 (-22,75%). Si la diminution du taux de JRM est normale, cette proportion interroge. Le déléguataire doit expliquer quels phénomènes peuvent expliquer une telle variation.
- Les taux de pureté contractuels ne sont pas atteints pour 8 catégories de matières sur 12, avec des écarts importants pour les briques alimentaires (ELA), les emballages (EMR) et le gros de magasin
- Les films plastiques sont peu captés par le process, ce qui a été corrigé par la suite grâce à des travaux d'extension de la chaîne financés par le GAC (en 2024),
- Le taux de refus augmente de 1% par rapport à l'année 2022, avec un taux de matières valorisables de 12,08% encore présents dans les refus, du fait du process ;
- Les taux de refus théoriques (basés sur les caractérisations) et les taux de refus réalisés du site présentent des écarts importants par flux trié ;
- Les caractérisations de refus présentées dans le rapport annuel ne sont pas toutes contradictoires : des caractérisations supplémentaires ont été effectuées par le déléguataire sans information préalable du GAC ;
- Le rapport n'évoque pas la liste des casses, réglages effectués sur les différents éléments de process et ne permet pas d'en assurer la traçabilité.

Enfin, la Commission souligne l'intérêt de réaliser une étude en prévision de la fin de la DSP et souhaite disposer des résultats avant la fin du mandat. Le choix des modalités d'exploitation du centre de tri après 2028 est à définir en 2027.

**La Commission :**

- **demande au coordonnateur du GAC d'exiger du délégataire de :**
  - o Remettre au GAC les éléments permettant de visualiser les opérations de réparations et de réglages effectuées en cours d'année 2023 ;
  - o Analyser les performances moindres de tri des JRM et les vecteurs d'amélioration ;
  - o Analyser les causes des taux de pureté non atteint, en particulier pour les flux ELA, EMR et GM ;
  - o Analyser les écarts de production théorique et réelle du site ;
  - o Préciser et corriger le cas échéant les modalités de calcul des taux de refus, en lien avec les caractérisations.
- **Invite le GAC à :**
  - o Conduire une étude sur le rapport annuel 2023/2024 dont les résultats seront rendus avant la fin de l'année civile 2025 ;
  - o Conduire une étude permettant de définir les modalités d'exploitation du centre de tri après 2028 dont les résultats seront rendus au plus tard en 2027.

**DSP VALOMSY****TMB sur Ordures Ménagères brutes pour Ardèche Rhône Coiron**

- **Vu** l'article L.1411-1 et R1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales en vigueur au moment de la signature de la DSP en décembre 2016,
- **Vu** la convention entre le SYTRAD et la communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron relative aux modalités de retrait de la communauté de communes Barrès-Coiron, du SYTRAD, et aux modalités de reprise par la communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron des engagements de l'ancienne communauté de communes Barrès-Coiron jusqu'au 31 décembre 2033,
- **Vu** la délibération du comité syndical n°D21-19 approuvant une modification statutaire du syndicat liée notamment à l'extension du territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- **Vu** le contrat de DSP notifié le 22 décembre 2016 au titulaire VEOLIA,
- **Vu** le rapport annuel et financier 2023 transmis par le titulaire VEOLIA,
- **Vu** l'analyse du rapport réalisée par les services du Syndicat des Portes de Provence,

**1. Formalisme et délai de remise du rapport financier**

La Commission constate que le rapport annuel a été transmis au Syndicat par le SYTRAD dans les délais.

**2. Contenu du rapport annuel**

Le syndicat des Portes de Provence n'est concerné que par l'installation d'Etoile sur Rhône, pour moins de 2 174t d'ordures ménagères apportées par la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, soit 3% du tonnage entrant de l'installation.

Le compost issu du process représente 64% des matières valorisées, ce qui a permis en 2023 de réduire d'un tiers l'enfouissement.

### 3. Perspectives

La Commission prend acte qu'une étude générale sur l'avenir des TMB (Traitements Mécano-Biologiques) est pilotée par la FNCC, avec un soutien financier par l'ADEME, dont les résultats seront rendus publics en juin 2025. Cependant, elle s'étonne qu'aucune étude spécifique relative au devenir du site d'Etoile sur Rhône ne soit conduite. En effet, la loi économie circulaire retire l'appellation compost aux matières issues du tri en installations de TMB dès 2027, ce qui devrait rendre impossible la reprise de cette matière par les agriculteurs locaux. De plus, le prix de l'enfouissement, extrêmement compétitif en 2023 (105,61€ TTC) devrait subir une hausse significative à la fin du marché (31 décembre 2026). Ces conditions réunies rendent l'installation telle qu'elle est conçue inopérante en l'état à court terme.

#### La Commission demande au délégant :

- D'engager une étude d'opportunité spécifique au VALOMSY afin de définir l'avenir du site d'Etoile sur Rhône
- De préciser si le délégataire est bien propriétaire du site d'Etoile-sur-Rhône.

#### DSP Unité de Valorisation des déchets ultimes

##### SYPROVAL

- Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique imposant au concessionnaire de produire chaque année les comptes retraçant *la totalité des opérations* afférentes à l'exécution du contrat de concession *et une analyse* de la qualité des ouvrages ou des services ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R2222-1 et suivants ;
- Vu la délibération du comité syndical n°D04-20 du 28 février 2020 portant approbation du contrat de délégation de service public pour la création et l'exploitation d'une unité de valorisation et de traitement multi filières des déchets ultimes du syndicat ;

#### 1. Respect des obligations contractuelles

L'article 19.4. du contrat de DSP prévoit que « le délégataire remettra au SYPP chaque année, avant le 1<sup>er</sup> juin suivant la fin de l'exercice, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité des ouvrages et du service. [...] il doit être établi conformément aux prescriptions et exigences prévues par les articles R.3131-2 et suivants [du Code de la Commande Publique]. »

« Ce rapport est remis au délégant sous format papier en 2 exemplaires et sous format numérique exploitable par le délégant ».

« La non-production, le retard ou la production d'un rapport annuel inexact ou incomplet pourra entraîner l'application des pénalités prévues à l'article 40.1 du présent cahier des charges. »

Une première version du rapport annuel a été transmise par courriel le 05 juin 2024 sans ses annexes, a été communiqué le 5 juin 2024 par mail au SYPP, en format numérique PDF. Un lien « SharePoint » géré par COVED était inséré dans le corps du mail, renvoyant vers des annexes. Or, les autorisations d'accès via ce lien n'étaient pas forcément les bonnes dans le mail d'origine ; ce lien est inaccessible aujourd'hui.

Le rapport annuel général de COVED comporte une dernière page dénotant pas la nature des dites annexes. Il comporte également des liens désormais inaccessibles (par exemple maquette 3D TQC page 9 ou dossier de facturation page 8) et qui ne sont pas référencés dans ces annexes.

Des compléments ont été demandés le 10 juillet 2024 par le SYPP, restés sans réponse et ayant donné lieu à une relance le 26 août 2024, restée également sans réponse.

**En conséquence, la Commission :**

- Constate qu'en vertu des clauses du contrat, le délégataire est tenu de remettre un rapport en bonne et due forme : en deux exemplaires au format papier, annexes comprises ;
- Invite le délégant à renouveler sa demande relative à un sommaire interactif pour que l'on puisse naviguer facilement dans le document ;
- Souligne que le délégant est fondé à appliquer les pénalités prévues au contrat pour retard de remise du rapport annuel (4 jours) ;
- Invite le délégant à exiger du délégataire qu'il remette ses compléments au plus tard le 15 avril 2025 ; et qu'à défaut les pénalités seraient appliquées jusqu'à la date de remise des éléments demandés ;
- Constate que le rapport annuel présenté le 4 juin 2024 par COVED n'est pas recevable en l'état pour une question de forme.

## 2. Contenu du rapport annuel

La Commission constate que :

- o Les informations relatives à la présentation du projet et les généralités sont confondues avec les informations d'exploitation ce qui rend la compréhension du rapport difficile : une partie distincte des informations d'exploitation serait plus lisible ;
- o Le rapport n'explique pas pourquoi les deux chaînes voient leur mise en service dissociée alors que cela n'est pas prévu par le contrat.
- o Les informations relatives aux études de conception et travaux devraient pouvoir être rassemblées dans un chapitre dédié ;
- o Les déchets ont été réceptionnés sur l'installation à partir de fin août 2023 : les données relatives au traitement et à la valorisation de ces déchets ne sont pas consignées dans le rapport communiqué ;
- o Les résultats d'exploitation en phase essais et mise en service industrielle ne sont pas clairement distingués ;
- o Les bilans matières et le suivi de performances contractuelles et environnementales sont manquants. Aucune mention ne vient expliquer ce qu'il est advenu des CSR en phase d'essais.
- o La durée des essais n'est pas précisée ; par exemple sur les essais pour les encombrants les jours de réception effectifs ne sont pas précisés ;
- o La rédaction est formulée de telle sorte que les difficultés de COVED en phase d'essais semblent résulter de la qualité des déchets apportés par le SYPP, alors que le délégataire a lui-même conçu l'équipement. Il est précisé qu'aucune limite technique n'a été formulée à COVED pour concevoir le process. Par exemple il est noté page 18 « *Compte tenu des*

*problématiques techniques, en partie liées à la qualité des entrants, COVED a donc dû passer 1 150 tonnes supplémentaires* », sans préciser pour autant quelle est la nature de la difficulté technique. Page 19 : « La nature même des déchets entrants a largement complexifié les essais, et COVED a donc dû passer 173 tonnes supplémentaires. Il est utile de rappeler que ces tonnages ne sont pas facturés au SYPP, qui a ainsi réalisé une économie de 25 000 € HT pour l'année 2023 ». Il convient de reprendre la rédaction de manière factuelle, décrire les problèmes techniques rencontrés et en analyser toutes les causes possibles sans incriminer arbitrairement la qualité des déchets entrants. Sur ce sujet, l'ajout du chapitre manquant au rapport « *analyse de la qualité des ouvrages et du service* » permettrait d'apprécier le suivi de l'exploitation, les améliorations effectuées en phase essais, les pistes envisagées pour atteindre les performances, etc. avec un minimum d'objectivité. Si aucune piste d'amélioration n'a été envisagée sur l'année 2023, il faut le préciser. L'économie prétendument réalisée par le syndicat mise en avant dans ce chapitre technique n'a pas à y figurer. Si toutefois COVED souhaitait faire ce calcul, il conviendrait de le mettre en regard d'autres paramètres contractuels (objectifs de performance notamment, coût réel des travaux pour COVED mis au regard du prix payé par le syndicat). Cette présentation à charge du syndicat n'est pas acceptable et n'a pas à figurer dans un rapport annuel qui devient alors orienté. De plus, il devient ainsi ambigu pour le lecteur ;

- D'une manière générale, tous les paramètres contractuels doivent faire l'objet d'un reporting et d'une analyse dans le rapport ;
- Concernant la granulométrie < 100mm, le délégataire la prend pour acquise alors qu'elle ne constitue pas une donnée imposée dans le contrat. Il précise ensuite page 23 « *En effet, la part du gisement inférieure à 90mm, non valorisable par sa taille, part directement au bioséchage en sortie du trommel. Or, les tunnels de bioséchage ne sont pas prévus pour stocker des quantités de refus aussi importantes* ». Le délégataire ne précise pas que tous les tunnels de bioséchage de l'installation n'ont pas été mobilisés, ni que les tonnages seuils maximum n'ont pas été atteints. Quelles mesures le délégataire compte-t-il engager pour faire face à l'évolution à venir de la composition des ordures ménagères (DSP jusqu'en 2040) ?
- Dans le chapitre relatif aux essais, le délégataire précise rapidement page 21 qu'une interruption conséquente (sans en préciser la date de démarrage) est intervenue afin de compléter le process d'un système d'atomisation des poussières. La nature des travaux doit être explicitée.
- Il est fait référence à des caractérisations d'ordures ménagères et d'encombrants, dont les résultats sont annexés : il sera utile pour le lecteur de préciser que le SYPP n'a pas été associé à ses caractérisations ni à la définition du MODECOM mis en œuvre.
- Page 20 il est indiqué que « *il n'y avait que deux trieurs en cabine ce qui explique les faibles tonnages de bois et de gravats captés* ». Il convient de préciser quels moyens humains ont été affectés en phase essais à ce poste.
- Page 25 le délégataire indique « *La part de matières inertes dans le flux d'encombrants réceptionnés à SYPROVAL est donc supérieure de 10 points à celle prévue initialement. Cette fraction n'est pas adaptée à SYPROVAL qui, rappelons-le, est destinée à la production de combustibles.* » D'une part, l'objet de la DSP SYPROVAL n'est pas exclusivement limité à la production de CSR : son objectif premier est de valoriser des matières et pas nécessairement par production de CSR. D'autre part, comparer un MODECOM de 2012 annexé au contrat à titre indicatif et des caractérisations effectuées

unilatéralement par le délégataire sans MODECOM avertissement préalable. Par conséquent, il convient de revoir la rédaction de cette insertion.

- Les qualités de CSR produites doivent être explicitées dans le rapport : la garantie contractuelle est de 12 000kJ pour les CSR issus des ordures ménagères et des encombrants. Les valeurs sont bien supérieures. Or, les conclusions figurant page 26 ne mentionnent pas clairement que les garanties contractuelles sont respectées. Au contraire l'analyse est rédigée à charge pour le SYPP : « *De plus, cette part importante de matières inertes incombustibles dans le gisement d'encombrants limite la possibilité de produire un CSR de qualité. Si le CSR produit à partir des encombrants du SYPP est conforme en moyenne au regard de l'article 16.4 du contrat de la DSP mais ne correspond pas aux exigences des cahiers des charges des repreneurs.* » De plus, il convient de nuancer le propos car la qualité du CSR produit dépend également du process choisi pour le tri de ces matières valorisables. Il aurait été intéressant de rechercher les variables qui permettent d'expliquer pourquoi le PCI du CSR a dépassé les 18 000kJ les 6 et 18 octobre, et pourquoi il était en deça les 18 septembre, 31 octobre et 30 novembre.
- Le délégataire axe tout son rapport sur le prétendu défaut de qualité des déchets entrants, mais ne semble pas s'interroger sur la qualité de son process. Or, c'est bien cette dernière analyse qui est demandée en phase d'essais et de mise en service industrielle.
- Le délégataire indique page 28 : « *la qualité du CSR produit n'est pas en adéquation avec les prérequis, notamment en raison d'un PCI trop faible, et un taux de cendres trop important, lié à la présence d'inertes, de plâtre et de laines minérales dans les déchets entrants* ». Il incrimine donc la nature même du déchet à traiter (déchets résiduels non valorisables actuellement), alors que l'objet du contrat est de valoriser au maximum les déchets résiduels. Le délégataire ne fait aucune proposition de modification du process général permettant d'orienter en amont ce flux de gravats non inertes vers l'enfouissement sans passer par la chaîne qu'il a conçue. La rédaction doit donc être revue.

**En conséquence, la Commission :**

- déplore que les demandes renouvelées du syndicat pour la modification du rapport n'aient obtenu aucune suite de COVED (10 juillet, 26 août, 14 octobre) ;
- demande au délégant de rappeler au délégataire son obligation contractuelle de transparence ;
- invite le délégant à exiger la remise d'un rapport lisible dans sa structuration, selon 3 chapitres principaux que sont 1. La présentation du projet (généralités, objectifs, personnel, contexte, dissociation des deux chaînes...), 2. La phase de projet – conception – études avec une partie technique et une partie financière et 3. La phase Essais puis MSI avec également pour chacun une partie technique et une partie financière.
- Invite le délégant à exiger les éléments suivants :
  - o Présenter les données de traitement et de valorisation à la fois pour la phase d'essais et pour la phase de MSI, pour chacun des deux flux ;
  - o Présenter la quantité, la qualité et la destination (mode de valorisation) des CSR produits ;
  - o Présenter la durée des essais et le nombre de jours de réception effective des déchets, par flux ;
  - o Le rapport doit être rédigé de façon objective et non à charge du syndicat ; la rédaction doit être revue en ce sens conformément aux éléments visés ci-dessus ;
  - o Le délégataire doit fournir les éléments d'analyse appropriés sur le process qu'il a conçu et son mode d'exploitation ;
  - o La liste des problèmes techniques rencontrés, l'analyse de leurs causes possibles sans incriminer arbitrairement la qualité des déchets entrants, et les facteurs d'améliorations possibles envisagés par le délégataire sur l'année 2023 ;
  - o l'ajout au rapport du chapitre manquant « *analyse de la qualité des ouvrages et du service* » ;
  - o la consignation de tous les paramètres contractuels, assortis d'une analyse ;
  - o Supprimer tout élément qui pourrait induire le lecteur en erreur, par exemple :
    - l'allégation selon laquelle les tunnels n'ont pas été conçus pour recevoir autant de déchets alors qu'ils ne sont pas mobilisés par le délégataire en totalité,
    - la comparaison du taux d'inertes dans les encombrants sur la base de caractérisations non comparables ;
    - les liens faits entre défaut de qualité de CSR et nature des déchets entrants, *sans interroger le process* ;
  - o Détailler la nature des travaux complémentaires d'atomisation conduits en phase d'essais, les résultats attendus et les résultats obtenus, sans parti pris sur la qualité des déchets entrants
  - o Préciser que les caractérisations effectuées fin 2023 l'ont été unilatéralement par le délégataire et avec un MODECOM non identique à celui annexé au contrat – les différences avec ce MODECOM seront identifiées
  - o Détailler les moyens humains mis en œuvre pendant la phase d'essais
- Constate que le rapport annuel présenté le 4 juin 2024 par COVED n'est pas recevable en l'état pour une question de fond.

**La Commission Consultative des Services Publics Locaux décide de rejeter  
présenté par COVED.**

en l'état le rapport annuel 2023

Alain GALLU remercie l'ensemble des participants de leur présence puis clôture la commission à 10h20.

Le Président,  
**Alain GALLU**



**SYNDICAT**  
Intercommunal de Provence  
pour le traitement des déchets



## Sommaire

<b>1. LES ENJEUX DE L'ANNÉE</b>	<b>5</b>
1.1. Les chiffres clés de l'année	6
1.2. Visites et portes ouvertes	8
1.3. Les objectifs principaux de l'année	9
<b>2. LE CENTRE DE TRI</b>	<b>11</b>
2.1. Organisation du personnel	11
2.2. Organigramme du centre de tri	15
2.3. Bilan politique d'insertion et d'égalité	16
2.4. Organisation du travail	17
<b>3. BILAN ENVIRONNEMENTAL ET DE SÉCURITÉ</b>	<b>19</b>
3.1. Bilan et accident du travail	19
3.2. Formations, actions et amélioration des conditions de travail	21
3.3. Faits importants en terme de sécurité	21
3.4. Le Système de Management de la Performance Plurielle	22
3.4.1. La raison d'être de Veolia	22
3.4.2. Les engagements QHSEÉ	25
3.5. Le suivi des certifications	26
3.6. Arrêtés préfectoraux	30
3.7. Planning et inventaire des contrôles, analyses et mesures	31
3.8. Management de la performance	35
3.9. Performances environnementales	36
3.9.1. Les éco-gestes	36
3.9.2. Formation Fresque de la Transformation Écologique	37
3.9.3. Rejets aqueux	38
3.9.4. Odeurs	39
3.9.5. Gestion des envois	39
3.9.6. Gestion raisonnée des espaces verts	39
3.10. Consommation d'énergie et contrats	41
3.11. Consommable bobines de fer	42
3.12. Mission d'insertion	43
3.13. Mission pédagogique	43
3.14. Évolutions réglementaires à venir et impacts	44
<b>4. RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>45</b>
4.1. Tableau récapitulatif des tonnes entrantes GAC	45
4.1.1. Evolution MM/CC/CP	46
4.1.2. Saisonnalité	46
4.2. SICTOBA : Tableau des tonnes entrantes	47
4.2.1. Tonnage total entrant par type de flux	47

4.2.2. Tonnages admis par E.P.C.I	47
4.3. SYPP : Tableau des tonnes entrantes	47
4.3.1. Tonnage total entrant par type de flux	47
4.3.2. Tonnages admis par E.P.C.I	48
4.4. SYTRAD : Tableau des tonnes entrantes	48
4.4.1. Evolution des cartons de déchèteries du SYTRAD	48
4.4.2. Tonnage total entrant par type de flux	50
4.4.3. Tonnages admis par E.P.C.I	51
4.5. Tonnages extérieurs admis sur le centre de tri	52
4.6. Tonnages annuels de déchets admis et détournés vers d'autres installations	52
4.7. Bilan de production et d'expéditions	53
4.7.1. Bilan tonnage expédié par matériaux et repreneur	53
4.7.2. Bilan tonnage en poids repris	55
4.7.3. Bilan stock amont	55
4.7.4. Bilan stock aval	57
4.7.5. Stock détourné	57
4.8. Bilan théorique/réelle de production	58
4.8.1. Règles de calculs ETEM	58
4.8.2. Résultats de l'année	59
4.9. Bilan de la performances des équipements	61
4.9.1. Fonctionnement	61
4.9.2. Taux de disponibilité	61
4.9.3. Débit	62
4.9.4. Taux de freinte	63
4.10. Bilan des arrêts de ligne	64
4.11. Bilan des caractérisations	68
4.12. Suivi et mesure de la qualité des flux	70
4.12.1. Taux de pureté	71
4.12.2. Taux de valorisables dans les refus	74
4.12.3. Taux de captation	75
4.13. Consignes sur les gestes de nos trieurs par table de tri	77
4.14. Bilan des retours repreneurs	78
4.14.1. Généralité	78
<b>5. RAPPORT TECHNIQUE</b>	<b>79</b>
5.1. GMAO	79
5.2. Liste des faits importants en terme de panne	81
5.3. Liste des actions d'amélioration	82
5.3.1. Maintien performance	82
5.3.2. Gestion de l'évolution de la part MM	82
5.3.3. Amélioration de la part des recyclables dans les refus	83
5.3.3. Amélioration du tri des films	83
5.4. Plan de nettoyage	84
5.5. Etat du stock	86

5.6. Liste des DOE	86
5.7. Programme autres travaux	86
5.8. Liste des sous-traitants et contrats	86
<b>6. RAPPORT FINANCIER</b>	<b>89</b>
6.1. Tableau de suivi GER	89
6.2. Compte d'exploitation de l'exercice	91
6.3. Chiffres d'affaires GAC	91
6.3.1. Détail chiffre d'affaire SYTRAD	91
6.3.2. Détail chiffre d'affaire SYPP	92
6.3.3. Détail chiffre d'affaire SICTOBA	92
6.3.4. Détail chiffre d'affaire Autres Clients	93
6.4. Redevance tonnages	94
6.5. Provision pénalités	94
6.6. Production immobilisée	95
6.7. Police d'assurances	95
6.8. Poste Ressources Humaines	95
6.9. Taux d'impôt sur les sociétés	95
6.10. CFE et CVAE	95
6.11. Conventions avec apporteurs tiers	96
6.12. Convention avec la ou les maisons mères	96
6.13. Extrait K-bis	96
6.14. Emprunts contractés	96
6.15. État des sinistres, litiges et contentieux	96
<b>7. ANNEXE 01 : Bilan sécurité</b>	<b>97</b>
<b>8. ANNEXE 02 : Arrêtés préfectoraux</b>	<b>97</b>
<b>9. ANNEXE 03 : Procédure de tri</b>	<b>97</b>
<b>10. ANNEXE 04 : GMAO Plan de maintenance</b>	<b>97</b>
<b>11. ANNEXE 05 : Stock de pièces</b>	<b>97</b>
<b>12. ANNEXE 06 : Rapport financier</b>	<b>97</b>
<b>13. ANNEXE 07 : Police d'assurance</b>	<b>97</b>
<b>14. ANNEXE 08 : Convention rejets liquides</b>	<b>97</b>
<b>15. ANNEXE 09 : Liasse fiscale</b>	<b>97</b>
<b>16. ANNEXE 10 : Extrait K-BIS</b>	<b>97</b>
<b>17. ANNEXE 11 : Tableau des immobilisations</b>	<b>97</b>
<b>18. ANNEXE 12 : Bilan des Compagnons de la Drôme</b>	<b>97</b>
<b>19. ANNEXE 13 : Point performance METRIPOLIS</b>	<b>97</b>
<b>20. ANNEXE 14 : Production photovoltaïque</b>	<b>97</b>
<b>21. ANNEXE 15 : Tableau management de la performance</b>	<b>97</b>

## 1. LES ENJEUX DE L'ANNÉE

L'année 2023 a été l'année de stabilisation et la maîtrise de l'activité de METRIPOLIS. Cette maîtrise ayant permis de prendre ponctuellement sur la fin d'année des apports externes importants, permettant de jauger la capacité maximale du centre.

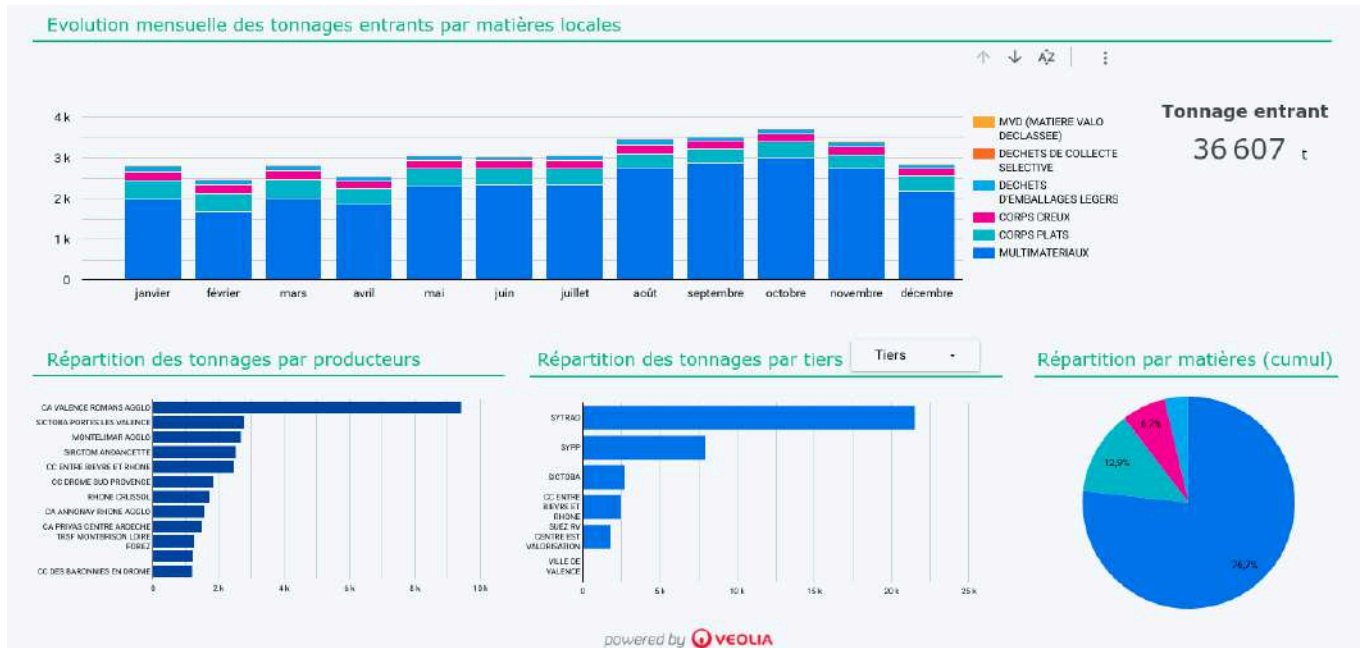
Les enjeux principaux ont été sur différents thèmes :

- **Process**, réglage et maintenance ont été permanent pour maintenir le site en fonctionnement toute l'année
- **Humain**, maintenir et faire grandir un effectif de 45 personnes (dont 9 Compagnons de la Drôme en insertion) est un travail quotidien et parfois complexe pour répondre au besoin de chacun dans l'intérêt de l'entreprise
- **Administratif**, indicateurs, communication de données, cycle de fonctionnement, sont en place, performants, et en possible évolution face aux nouvelles demandes

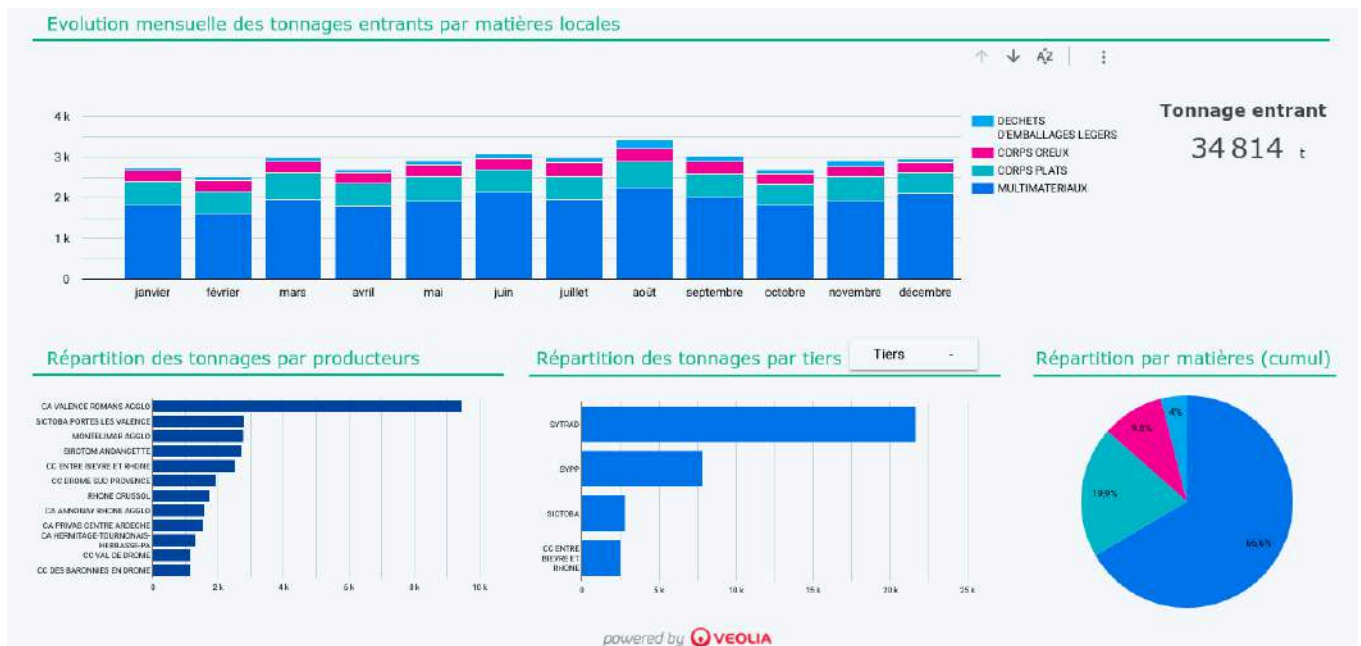
Les actions entreprises ont permis de terminer cette année 2023 avec des performances plus stables et probantes que l'année précédente.

## 1.1. Les chiffres clés de l'année

Les tonnages entrants de l'année (GAC et apports externes) ont eu les valeurs et la répartition suivante :



Comparativement aux chiffres de l'année précédente :



Metropolis a donc généré une activité en hausse de 5.15% sur 2023 par rapport à 2022.

Cette année le GAC a apporté 32 293T, 20T de moins que l'année précédente.

Tonnage entrants SYTRAD/SYPP/SICTOBA :

CLIENT	COLLECTIVITE	2022	2023	Evolution
SICTOBA	SICTOBA	2804	2795	-0,31%
Total pour SICTOBA		2804	2795	-0,31%
SYPP	ARC	543	479	-11,87%
	BARONNIES	1150	1204	4,70%
	CCCRLP	140	220	56,81%
	DIEULEFIT BOURDEAUX	397	520	30,93%
	DROME SUD	1952	1847	-5,40%
	GORGES ARDECHE	384	423	10,28%
	MONTELIMAR	2791	2698	-3,33%
	PAPES GRIGNAN	470	578	23,18%
Total pour SYPP		7827	7969	1,82%
SYTRAD	ANNONAY	1600	1585	-0,89%
	ARCHE	1303	1252	-3,91%
	CRESTOIS	631	599	-5,07%
	DIOIS	589	575	-2,48%
	PRIVAS	1595	1501	-5,93%
	RHÔNE CRUSSOL	1785	1740	-2,51%
	ROYANS VERCORS	415	394	-5,17%
	SICTOMSED	493	556	12,92%
	SIRCTOM	2800	2555	-8,76%
	VAL D AY	193	193	0,37%
	VAL DE DROME	1156	1170	1,24%
	VRA	9683	9408	-2,84%
Total pour SYTRAD		22243	21529	-3,21%
<b>Total général</b>		<b>32874</b>	<b>32293</b>	<b>-1,77%</b>

## 1.2. Visites et portes ouvertes

Le site accueille régulièrement des visites à des fins pédagogiques. Un événement de l'année 2023 aura été la porte ouverte pour la journée du patrimoine, associée au 170 ans de VEOLIA.

A cette occasion, METRIPOLIS a fait fonctionner son centre de tri le samedi afin de pouvoir sensibiliser le public à l'intérêt et au fonctionnement du tri.

Le SYTRAD est un acteur permanent dans cette communication avec des portes ouvertes tous les 1er mardi soir du mois et des visites régulières pour les écoles et autres groupes. Le SYPP et SICTOBA seront aussi acteurs dans ce domaine lors de l'année qui vient.



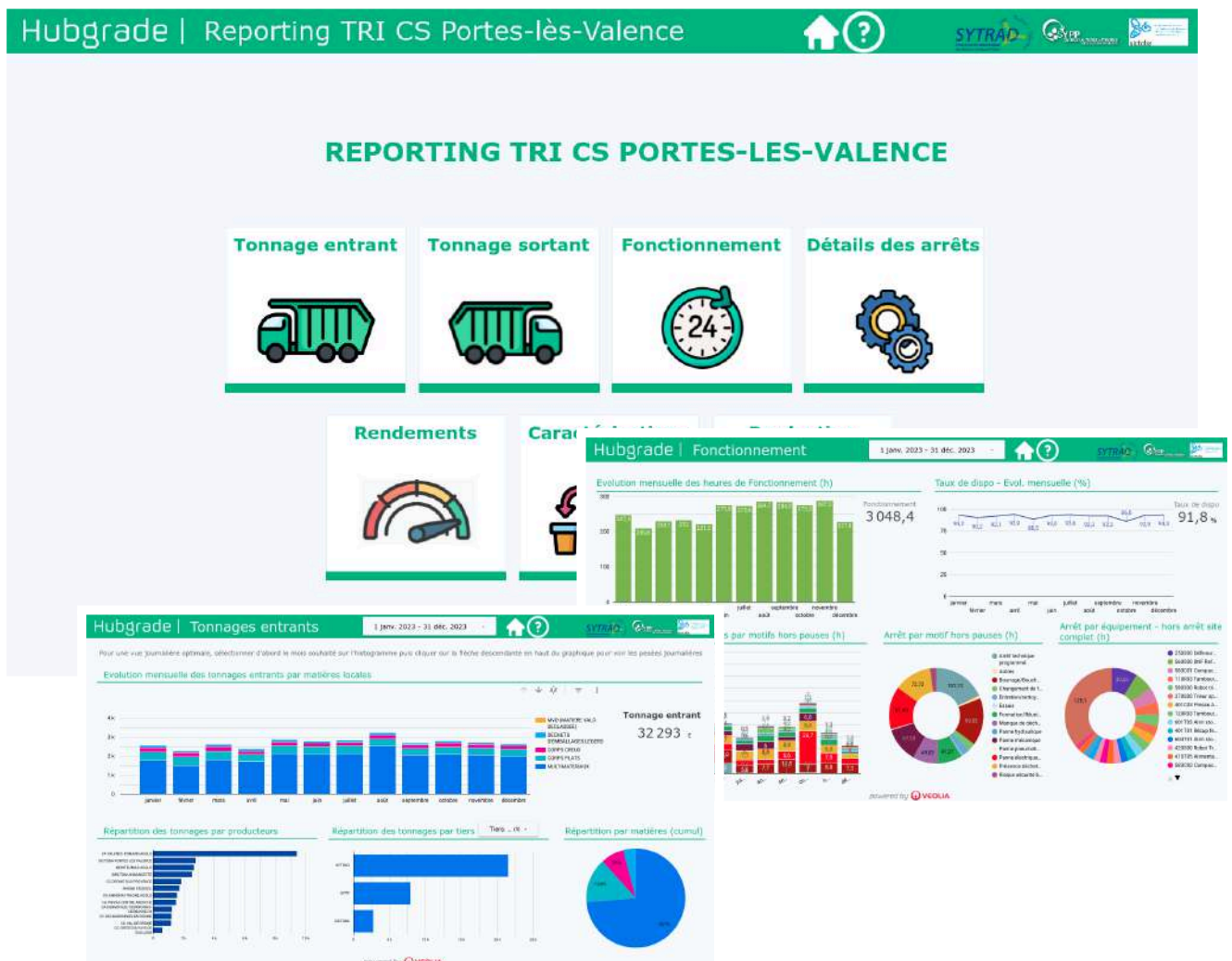
### 1.3. Les objectifs principaux de l'année

Maintenir les acquis de mise en fonctionnement pour permettre une montée en puissance du centre, humainement et techniquement :

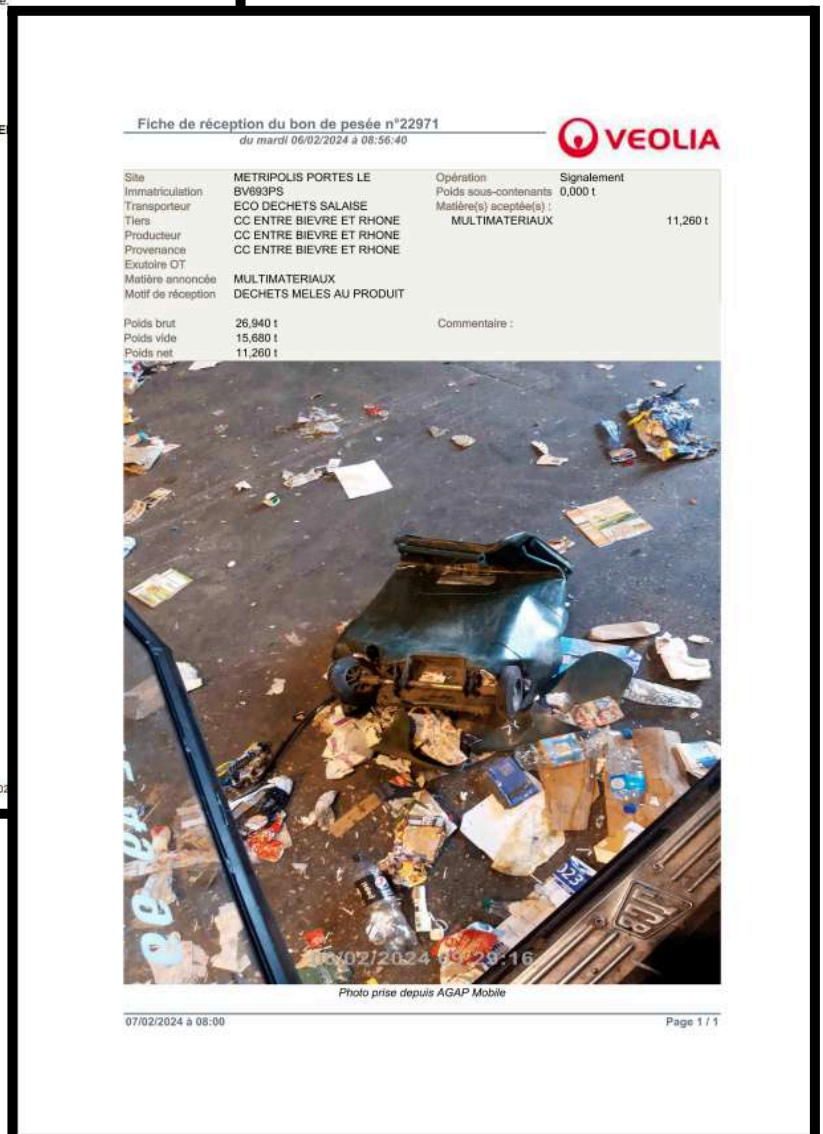
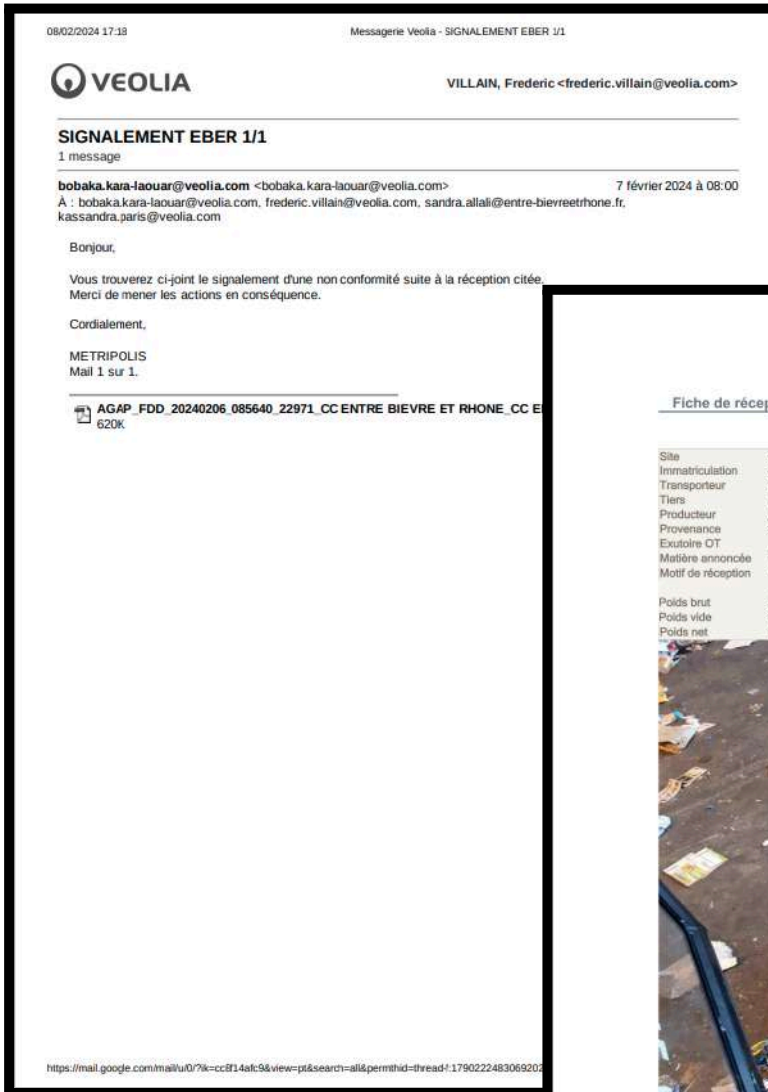
- Formation des effectifs (trieurs, maintenance, encadrement, ...)
- Maîtrise du process (surveillance des indicateurs de débits, de disponibilité, de qualité)
- Maîtrise et amélioration des données transmises au client
- Échange régulier et constructif avec le GAC pour répondre aux différents besoins
- Montée en capacité du centre vis à vis des apports externes

Quelques points traités cette année :

- Le RAPPORT DYNAMIQUE mis en place fin 2022 n'a fait que d'évoluer tout au long du premier semestre 2023 afin d'en améliorer son utilisation et les données que l'on peut y trouver, permettant ainsi d'offrir un outil complet de données au GAC.



- Mise en place d'alerte par mail auprès des collectivités pour le signalement de non conformité, afin d'améliorer la réactivité et la qualité de communication



## 2. LE CENTRE DE TRI

### 2.1. Organisation du personnel

L'équipe du centre de tri s'est stabilisé sur l'année 2023 permettant de travailler sur les compétences et l'organisation du site, avec l'organisation suivante :

DUO (Directeur d'Unité Opérationnelle)

→ Frédéric VILLAN (depuis le 01/09/2022)

Attachée d'Exploitation

→ Suite au départ de Marine BERGEROT, Cassandra PARIS, sa suppléante, a pu être formée toute l'année pour acquérir les compétences nécessaire à la gestion de son activité d'exploitation, avec l'aide de son équipe (conducteur de ligne, conducteurs d'engins, trieurs, agent de caractérisation, agent d'entretien, Agent de pesée et administratif...)

Responsable de Maintenance

→ Stéphane TASSISTRO a continuer à façonner son organisation technique et humaine , dans un secteur où il est difficile de recruter, dans une activité 3x8 complexe (3 techniciens et 2 agents d'entretien)

Compagnons de la Drôme

→ 8 à 9 personnes sélectionnées pour leurs habitudes et compétences du tri, et 1 Encadrante arrivée ont permis au Compagnons de la Drôme de stabiliser leur activité parmi nous

L'ensemble de cette équipe est encadrée par un directeur de pôle : Bruno BERTINI

L'interim a fortement baissé (de 69 349H sur 2022 à 14 122H en 2023) suite à la fiabilisation du personnel et la concrétisation de nombreux contrats CDI. Le meilleur fonctionnement du process et son organisation a permis de limiter les heures supplémentaires (-16,87%). Un effort important a été fait sur la formation du personnel embauché dans l'année. Malgré une hausse d'activité de l'ordre de 5% les heures travaillée n'ont augmentée que de 2.98%

La répartition des heures est la suivante :

2023	Encadrement VEOLIA	Maintenance VEOLIA	Exploitation VEOLIA	Maintenance Intérim	Exploitation Intérim	Compagnons	TOTAL	Evol. N / N-1
Heures normales	5 022	17 729	36 425	3 698	10 064	14 406	87 343	3,81%
Heures supp	57	602	1 947	55	305	471	3 437	-16,86%
Formation (Hrs )	13	113	217	0	0	0	343	57,83%
<b>TOTAL</b>	<b>5 092</b>	<b>18 444</b>	<b>38 589</b>	<b>3 753</b>	<b>10 369</b>	<b>14 877</b>	<b>91 123</b>	<b>2,98%</b>
Répartition %	5,59%	20,24%	42,35%	4,12%	11,38%	16,33%	100,00%	

**Bilan :** Hors Compagnons de la Drôme, 15% de l'activité annuelle aura été réalisée par des contrats d'intérim.

L'activité en flux tendu demandera systématiquement un appel à l'intérim pour gérer les 52 semaines de travail annuel. Nous estimons en moyenne qu'un ETP a son équivalent en intérim sur 5,5 semaines (congrés et formation). Dans ces conditions, 7 200h d'intérim (environ 11%) seront toujours nécessaires pour fonctionner, avec toutes les contraintes que cela peut représenter (risques, qualité de tri dégradés, ...).

La liste et mouvements du personnel en CDI sont les suivants :

Nom	Prenom	Sexe	Date d'entrée	Date de sortie	Emploi
ARFAOUI	JEMAA	F	07/11/2022	31/12/2100	AGENT DE TRI
ASLOUN	SAMY	M	07/11/2022	31/12/2100	AGENT DE MAINTENANCE
BEQIRI	BURIM	M	28/05/2012	31/12/2100	AGENT DE MAINTENANCE
BERGEROT	MARINE	F	28/05/2012	20/01/2023	RESPONSABLE D'EXPLOITATION
BERNE	MAGALY	F	28/05/2012	31/12/2100	AGENT DE TRI
BINA	AYCEN	M	03/10/2022	31/12/2100	AGENT DE TRI
CAUCHARD	NADINE	F	02/01/2017	31/12/2100	AGENT DE TRI
DJABI	ZAKARIA	M	01/06/2023	31/12/2100	CONDUCTEUR(TRICE) D'ENGINS
EL KHALIDI	SAID	M	11/04/2016	31/12/2100	AGENT DE TRI
FACOMPRES	FRANCK	M	01/11/2022	31/12/2100	AGENT DE TRI
GRANDCHAMPS	KÉVIN	M	01/06/2023	31/12/2100	AGENT DE TRI
HERZI	SOUAD	F	09/05/2022	31/12/2100	AGENT DE TRI
KHODJA-EULAMA	DJELLOUL	M	16/05/2022	4/11/2023	CONDUCTEUR(TRICE) D'ENGINS
LAFORET	GABRIEL	M	28/05/2012	31/12/2100	AGENT DE TRI
MABCHOUR	SAID	M	25/04/2016	31/12/2100	CONDUCTEUR(TRICE) D'ENGINS
MARTINEZ	MORGAN	M	02/10/2023	31/12/2100	AGENT DE MAINTENANCE
METZLER	FABRICE	M	28/05/2012	31/12/2100	CONDUCTEUR(TRICE) D'EQUIPEM. CENT. TRI/RECYCL
MIRRE	MAXIME	M	01/06/2023	31/12/2100	AGENT DE TRI
MULLER	JEAN-PAUL	M	28/05/2012	31/12/2100	AGENT DE TRI
PARIS	KASSANDRA	F	01/01/2022	31/12/2100	CONDUCTEUR(TRICE) D'EQUIPEM. CENT. TRI/RECYCL
POTELLE	YANN	M	01/02/2023	31/12/2100	AGENT DE MAINTENANCE
PRALY	CHRISTINE	F	28/05/2012	31/12/2100	ASSISTANT(E) D'EXPLOITATION
RENANE	RABAH	M	28/05/2012	31/12/2100	CONDUCTEUR(TRICE) D'ENGINS
RICHET	CELINE	F	04/06/2012	31/12/2100	AGENT DE TRI
RIORY	MARIE-FRANCE	F	10/10/2022	31/12/2100	AGENT DE TRI
SAMIRI	ABED A RRAHEMAN	M	07/11/2022	31/12/2100	AGENT DE MAINTENANCE
SAUDEMONT	LOGHAN	M	07/11/2022	14/09/2023	AGENT DE TRI
TASSISTRO	STEPHANE	M	25/10/2021	31/12/2100	RESPONSABLE MAINTENANCE
TAVANI	SERGE	M	28/05/2012	31/12/2100	AGENT DE TRI

VAN DE GUCHT	MICHEL	M	18/11/2013	31/12/2100	AGENT D'ENTRETIEN
VILLAIN	FREDERIC	M	01/09/2022	31/12/2100	DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE OPERATIONNELLE
VIOUJAS	JEREMY	M	28/05/2012	31/12/2100	CONDUCTEUR(TRICE) D'ENGINS
VOGHERA	JEAN-EMILE	M	28/05/2012	31/12/2100	AGENT DE TRI
YANIK	ZINETIYE	F	03/07/2017	31/12/2100	AGENT DE TRI
YOUSOUF	SAÏD ABDOU	M	01/07/2023	31/12/2100	AGENT DE MAINTENANCE

Bilan : 35 employés en CDI en 2023 dont 10 femmes et 6 créations en 2023, 0 employé engagé en interne ( mutation )

La liste et mouvements du personnel en CDD sont les suivants :

Nom	Prenom	Sexe	Date d'entrée	date de sortie	Emploi
CONCERT	THOMAS	M	07/11/2022	31/12/2100	ASSISTANT(E) D'EXPLOITATION
KARA-LAOUAR	BOBAKA	M	01/12/2022	31/12/2100	ASSISTANT(E) D'EXPLOITATION

Bilan : 2 employés en CCD en 2023 dont 0 femme, 2 contrats passés en CDI en 2024

La liste et mouvements du personnel en interim sont les suivants :

INTÉRIMAIRES				
Nom	Prénom	Nb mission	Hommes	Femmes
AATIF	LOUISA	3	0	1
ABDOU	ANFANE	1	1	0
ABIDI	MOHAMED	23	1	0
ACERA	MICHÈLE	6	0	1
AMRANE	MEHDI	1	1	0
ANDRIANAIVORA VELO	NATHALIE	7	0	1
ARFAOUI	AMIRA	29	0	1
ASSINADI	SAMIROU	2	1	0
AYADI	ALI	1	1	0
BAHOUS	MOUSTAPHA	2	1	0
BALDEN	MORGANE	2	0	1
BASHIZI KABUNGULU	CHRISTIAN SAFARI	1	1	0
BELKHIR	BILLEL	2	1	0
BENAIED	MOHAMED	2	1	0
BENAOUN	FARID	3	1	0
BENCHAHDA	BOUALEM	46	1	0
BENDOUNAN	SACHA	1	1	0
BENKADRI	MOHAMED EZZINE	1	1	0

# RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023



Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025  
 Publié le 21/03/2025  
 Syndicat des Portes de Provence  
 ID : 026-252602552-20250320-D2518-DE

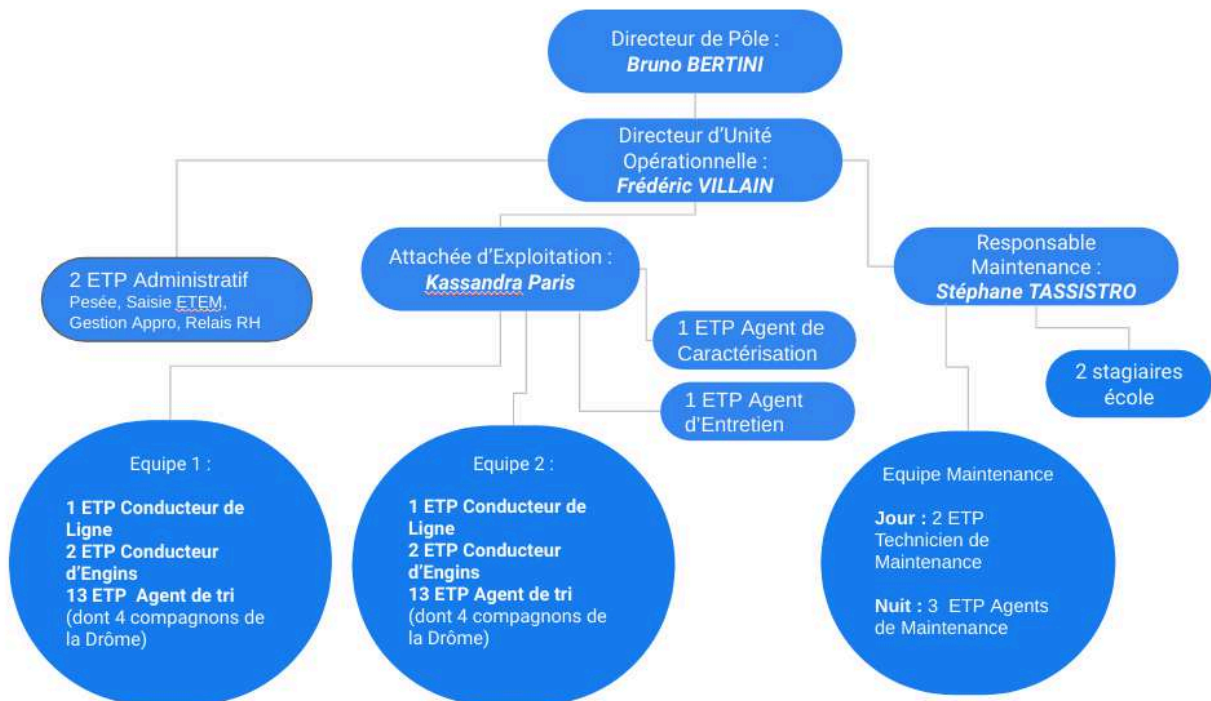
BIDOT	EVA	4	0	1
BONNEFONT	LUCILLE	3	0	1
BOUKCHIDA	ZAKARIA	1	1	0
BOURG	NICOLAS	22	1	0
BUDAK	SAHIN	1	1	0
CADET	HEDDI	1	0	1
CELERIEN	CHRISTOPHE	2	1	0
CHABRAKI	MAEL	1	1	0
CUCUAT	MEGANE	15	0	1
DA COSTA SILVA	PEDRO	33	1	0
DIALLO	THIERNO	8	1	0
DIAS	ALEXIS	1	1	0
DJABI	ZAKARIA	6	1	0
DOUIS	TAYEB	3	1	0
EL AYARI	MOHAMED	1	1	0
ELOUNDOU FOE	LAURENT	1	1	0
FAURE	CLAUDE	1	1	0
FELLAQ	HASSEN	3	1	0
FERLIN	MARCONE	1	1	0
GIRARD	MAEVA	3	0	1
GRANDCHAMPS	KEVIN	9	1	0
HALOUI	AHMED	11	1	0
HUSAINI	HASSIBULLAH	15	1	0
HUSSON	KEVIN	1	1	0
KIPARENKO	VITALIA	12	0	1
KOSENLI	MEHMETALI	2	1	0
LEMDAOUI SAAD	YANIS	1	1	0
MARTINEZ	MORGAN	41	1	0
MELLOUKI	KAMEL	1	1	0
MIRRE	MAXIME	9	1	0
MOHAMED	NAFIDA	1	0	1
MOZUMDER	SHAKIL	1	1	0
MUSAJ	AUREL	35	1	0
NAKIB	ZAOUAOUI	1	1	0
NSILOULOU	WALTER	4	1	0
PARISON	FREDERIC	2	1	0
POTELLE	YANN	5	1	0
RAVOAY BOURA	FERDINAND	2	1	0
REGAL	BILLY	8	1	0
ROBEIL	JEAN GEORGES	4	1	0
SALMI	KARIM	1	1	0
SANTIAGO	ANTOINE	1	1	0
SNAINIA	YANIS	8	1	0

SOLTANA	REYAD	2	1	0
STAIGRE	DIMITRI	4	1	0
TASSISTRO	FANTIN	11	1	0
TSIMPITRY	KAYSS	1	1	0
UHLMANN	JONATHAN	1	1	0
VERDIER	MATHIEU	24	1	0
VOGBIA HUTH	HERMAN ALBAN	1	1	0
YOUSOUF	SAID ABDOU	26	1	0
<b>Total général</b>		489	57	12

Bilan : 69 intérimaires dont 12 femmes pour 489 missions dont 6 passés en CDI (En 2022 : 90 intérimaires pour 611 missions)

## 2.2. Organigramme du centre de tri

### Organigramme METRIPOLIS 2023



L'année 2023 a permis de consolider les effectifs et a vu la création de 6 CDI.

Dans la liste de ses 35 titulaires, METRIPOLIS est composée de 25 hommes et 10 femmes.

Un événement important de l'année aura été le départ de Marine BERGEROT (Responsable d'Exploitation) en janvier 2023, remplacée par Cassandra PARIS.

**Dans le cadre de sa politique de diversité, l'égalité homme/femme est inscrite dans la Raison d'être de Veolia**

### 2.3. Bilan politique d'insertion et d'égalité

Un contrat de sous-traitance réactualisé chaque année est en place entre les Compagnons de la Drôme et Veolia définissant les obligations de chacun, et répondant au besoin du centre de tri sur l'année.

Depuis le démarrage, la mixité des équipes sur la nouvelle ligne de tri, a permis la formation et plus de cohésion pour les collaborateurs des Compagnons de la Drôme.

Les Compagnons de la Drôme ont participé aux fluctuations des horaires de travail (Heures sup. en journées ou week-end) pour répondre aux périodes avec plus de charge de travail. Ils offrent aussi toute une liste de services adaptés au besoin du centre de tri (nettoyage des espaces verts, nettoyage du site, taille des arbres...). Ces autres services ont généré environ

L'année 2023 a permis aussi de passer un Compagnon en contrat CDI VEOLIA, Benjamin BAYARD. Une réussite de cette activité d'insertion, la 2ème embauche après Franck FACOMPRES en 2022.

**METRIPOLIS s'applique dans la politique en faveur de l'insertion avec un total de 14 877 heures de travail réalisées sur l'année par les Compagnons de la Drôme, différentes prestations de service, et 2ème embauche temps plein depuis le début du contrat**

#### → La politique de la Diversité de METRIPOLIS

Depuis de nombreuses années, le groupe VEOLIA est pionnier dans son modèle d'insertion favorisant la diversité et l'égalité des chances. Nous attirons depuis toujours des salariés de toutes origines et de tous niveaux de formation, par le biais d'un recrutement par alternance et d'une promesse d'embauche tenue. Ce modèle a amené notre groupe à promouvoir un certain nombre d'exigences en termes :

- ◆ d'intégration des nouveaux arrivants et de professionnalisation des jeunes (programme d'alternance).
- ◆ d'insertion de personnes handicapées ou d'aménagement de leur situation de travail.
- ◆ de formation des collaborateurs
- ◆ d'actions de soutien aux salariés les plus démunis (plan de solidarité)
- ◆ de dialogue constructif avec les partenaires sociaux et les managers sur les grandes questions sociales du Groupe (à travers la dynamique des accords)
- ◆ de promotion de la diversité, de règles ethniques et de lutte contre les discriminations

## 2.4. Organisation du travail

L'organisation du travail de tri s'est stabilisé avec 13 trieurs par équipe, quel que soit le type de flux, sur le fonctionnement suivant :

Planning de travail	Equipe matin	Equipe après-midi
Lundi au vendredi	5h00 - 12h30*	12h30 - 20h00*
Samedi (Réception seulement)	08h - 12h00	
Temps effectif de travail hebdomadaire	35h00	35h00

\* y compris temps de pause de 2x15 minutes.

Lors de fortes activités, ces plages horaires sont augmentées de 30 à 60 min ou positionnement d'une équipe le samedi matin de 7h00 à 12h30, selon le besoin, en travail supplémentaire.

Les variations en fonctions du type de flux (MM, CC, CP...) et en fonction de la qualité entrante se font sur le débit du process plus facilement malléable dans l'heure, que le nombre de personnes nécessitant un planning organisé d'une semaine pour l'autre

L'organisation du travail de maintenance s'est stabilisé sur le fonctionnement suivant :

Planning de travail	Technicien de jour	Equipe de nuit
Lundi au vendredi	5h00 - 12h30* 12h30 - 20h00*	20h00 - 03h30*
Temps effectif de travail hebdomadaire	35h00	35h00

\* y compris temps de pause de 2x15 minutes.

L'organisation du travail administratif de pesée ouvre un plage la plus large possible en utilisant les polyvalence et l'organisation du temps de travail de nos personnes administratives pour disposer du fonctionnement suivant :

Planning de travail	Réception administrative
Lundi au vendredi	8h00 - 17h00
Plage de réception hebdomadaire	45h00

Lors des jours fériés hors week-end, nous assurons un permanence pour accepter les réceptions de 8h30 à 12h00.

Cette activité, ainsi que celle des jours fériés, reste très minime au regard des jours normaux. On peut constater aussi une forte concentration d'activité du mardi au jeudi, principalement le matin :

Jour	Matin	Après-midi	Total
Lundi	903	187	1090
Mardi	1287	392	1679
Mercredi	1697	507	2204
Jeudi	1281	273	1554
Vendredi	1099	151	1250
Samedi	34		34
<b>Total</b>	<b>6301</b>	<b>1510</b>	<b>7811</b>

Jours fériés	Nb apports
10/04/2023	10
01/05/2023	0
08/05/2023	11
18/05/2023	16
29/05/2023	10
14/07/2023	13
15/08/2023	15
01/11/2023	28
25/12/2023	7

## 3. BILAN ENVIRONNEMENTAL ET DE SÉCURITÉ

### 3.1. Bilan et accident du travail

Toute l'année, avec un suivi quotidien et des revues mensuelles d'activité, la sécurité est la priorité N°1 de nos journées de travail. METRIPOLIS après une période de travaux puis de démarrage, a réussi à maintenir et stabiliser la sécurité sur son site.

Pour surveiller notre activité, nous suivons trois indicateurs :

→ Le taux de fréquence ou TF est calculé comme suit :

$$TF1 = \frac{\text{Nombre d'accident du travail avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre total d'heures travaillées}}$$

Le TF mesure les accidents avec arrêts uniquement.

→ Le taux de gravité ou TG est calculé comme suit :

$$TG_{net} = \frac{\text{Nombre de jours d'arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre total d'heures travaillées}}$$

Ils comptabilisent le nombre d'accidents avec arrêt et le nombre d'accidents sans arrêt. Il permet de mettre en place des actions correctives sur ces accidents dits bénins dans le but de faire baisser le nombre d'accidents avec arrêts en établissant notamment des mesures préventives destinées à limiter la survenance de l'accident.

→ Le TF2 est calculé comme suit :

$$TF2 = \frac{\text{Nombre d'accident du travail avec et sans arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre total d'heures travaillées}}$$

Le Tf2 intègre quant à lui tous les accidents nécessitant un soin externe.

Le pilotage de la sécurité se mesure aussi par l'enregistrement de l'activité de l'encadrement chaque mois (ligne de conduite, causerie, dialogue sécurité, plans d'actions...).

METRIPOLIS n'a pas eu d'événement majeur en termes d'accident du travail. Ci-dessous le suivi annuel des indicateurs.

A noter que sur cette année un des AT est une chute de plain pied en marchant sur un lacet, et les 2 autres AT comptés en 2023 ont été contesté et en cours d'enquête CPAM sur ce début d'année 2024, mais pour l'instant noté sur ce bilan à fin 2023.

Etablissements <u>METRIPOLIS</u>			
Accidents du travail	2021	2022	2023
<i>Salariés de l'établissement</i>			
Nombre total d'accidents survenus (somme AB+ ATSA+ATAA+AM)	0	1	4
Nombre d'accidents bénins	0	1	1
Nombre d'AT sans arrêt	0	0	0
Nombre d'AT avec arrêt de travail :			
• Trajet	0	1	0
• Travail	0	0 (1 rejeté)	3
○ Dont accidents de déplacements	0	0	0
Taux de fréquence (TF1)	0	0	63,76
Taux de gravité			
• net	0	0	1,42
• brut	0	0	1,42
Nombre de jours d'arrêt de travail pour les AT de la période	0	0	67
Nombre de jours d'arrêt total	0	0	67
Nombre d'accidents mortels :			
• Trajet	0	0	0
• Travail	0	0	0
○ Dont accident de déplacement	0	0	0
Nombre d'incapacités permanentes (partielle ou totale) notifiées au cours de l'année	0	0	0
<i>Salariés extérieurs<sup>4</sup></i>			
Nombre d'AT			
• Avec arrêt	1(ss-traitant)	1 (ETT)	0
• Sans arrêt	0	0	0
Nombre d'accident de trajet			
• Avec arrêt	0	0	0
• Sans arrêt	0	0	0

L'ensemble de ce bilan sécurité se retrouve en annexe : [7. ANNEXE 01 : Bilan sécurité](#)

## 3.2. Formations, actions et amélioration des conditions de travail

Durant toute l'année et comme les années précédentes, de nombreuses formations ont été dispensées à l'ensemble du personnel Veolia et Compagnons.

- Formation à la biodiversité (cf chapitre 3.11 Les éco-gestes)
- Formation aux produits dangereux
- Formation à l'accueil
- Formation à la collecte sélective
- Formation incendie niveau 1 et 2
- Formation gestion de conflits
- Formation PEPS (PErformance, Prévention, Santé)

La formation PEPS permet de se focaliser sur le poste de trieur et de travailler sur les risques suivants :

- Positions contraignantes (courbée)
- Maintien de la position debout
- Sollicitation importante des bras
- Gestes répétés
- Port de charge

Ainsi cette intervention répond à ces exigences et permet de :

- Prévenir les Troubles Musculo-squelettique (T.M.S.) et le stress au travail
- Analyser les postes de travail
- Réduire les accidents de travail, les arrêts de maladie et le taux d'absentéisme
- Améliorer les conditions de travail des employés, ainsi que leur productivité
- Améliorer les relations humaines
- Faire du lieu de travail un lieu de socialisation, favorisé par les échanges développés lors des cours de prévention, voire de l'auto prise en charge des employés

**Notre politique du "bien être au travail" nous a permis de travailler sur un axe de progrès qui concerne les Troubles Musculo Squelettiques et sur le champ de vision de nos agents de tri notamment.**

## 3.3. Faits importants en terme de sécurité

METRIPOLIS, sur cette année, n'a pas enregistré d'événement majeur en termes de sécurité.

### 3.4. Le Système de Management de la Performance Plurielle

L'obtention et le maintien des certifications ISO dans les installations de Veolia depuis de nombreuses années, et en particulier sur le centre de tri METRIPOLIS sont le résultat de la mise en place et de l'amélioration continue du Système de Management de la Performance Plurielle de Veolia.

Veolia est dotée d'une Direction Régionale pour la région Bourgogne Auvergne Rhône-Alpes. Sur ce périmètre, Veolia a créé et déployé pour l'ensemble de ses sites et filiales un système de management intégrant les aspects Qualité Hygiène Sécurité Environnement et Énergie (QHSEÉ). Le centre de tri METRIPOLIS profite de ce SMPP développé par Veolia, existant, facile à dupliquer, reconnu depuis 2008 et adapté à son activité.

L'application du SMPP de Veolia et des outils complémentaires crée une dynamique autour des aspects QHSEÉ pour l'ensemble du personnel du centre de tri. Ce système intègre et garantit le respect de l'ensemble des aspects suivants :

- la santé et la sécurité permanente des salariés ;
- le respect d'une qualité de service irréprochable ;
- la sécurité des installations ;
- la préservation de l'environnement et des ressources naturelles ;
- la maîtrise et l'optimisation des consommations énergétiques ;
- la conformité aux exigences réglementaires, légales, contractuelles et autres.

#### 3.4.1. La raison d'être de Veolia

Le groupe Veolia s'est doté d'une Raison d'Être qui caractérise son projet d'entreprise Impact 2023 et donne tout son sens à l'action de l'ensemble de ses collaborateurs.

La Raison d'Être de Veolia est de contribuer au progrès humain, en s'inscrivant résolument dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU. Articulée autour des notions d'utilité et de création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes, la Raison d'Être de Veolia est la boussole qui guide les actions du groupe sur le long terme.

Veolia s'engage à apporter la même attention et le même niveau d'exigence à toutes ses parties prenantes et à évaluer son action non plus seulement sur la seule performance financière mais sur une performance multiple / plurielle.



Veolia participe à plus ou moins grande échelle à la mise en œuvre de chacun des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, avec un impact direct sur 13 d'entre eux (numérotés de 4 à 15 et 17).



## 4.5.2. Les engagements QHSEÉ

La Directrice nationale et les Directeurs de Région s'engagent à poursuivre une progression continue dans les domaines relatifs à la Qualité, l'Hygiène (la Santé), la Sécurité, l'Environnement et l'Énergie au travers de sa Politique diffusée à l'ensemble des collaborateurs.



### ENGAGEMENTS 2021-2023 DE RVD FRANCE



**Le groupe Veolia est résolument engagé à devenir le champion mondial de la Transformation écologique.** L'urgence climatique, défi à la fois planétaire et très local, est attendue par 92% des Français. **La préservation des ressources et le recyclage** sont pour nos concitoyens le premier levier d'action de cette transformation. Veolia s'est doté d'une **"Raison d'Être"**, visant à **contribuer au progrès humain**, en s'inscrivant résolument dans les **Objectifs de développement durable** définis par l'ONU, afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

**Chez RVD France, notre mission est, dès maintenant, de structurer une véritable économie de la ressource en France pour permettre l'émergence d'une société 0 déchet, 0 carbone.**

Dans ce contexte, **IMPACT RVD** est notre projet d'entreprise à horizon 2023 visant à être utile à nos différentes parties prenantes en améliorant, en continu, notre performance plurielle : **Commerciale, Environnementale, Sociale, Sociétale et Économique et Financière** pour faire émerger cette nouvelle société. Cette performance plurielle s'inscrit dans le respect de nos obligations réglementaires et contractuelles ainsi que les autres exigences auxquelles nous avons souscrit.

Elle garantit la pleine satisfaction de nos clients et de nos parties prenantes dont nos salariés en les accompagnant dans l'évolution de leurs métiers tout en menant une politique sociale en faveur de la diversité. Elle vise également à améliorer la rentabilité de nos activités tout en prévenant les pollutions environnementales potentielles, en optimisant l'usage, la consommation des matières et l'efficacité énergétique et en encourageant l'achat de produits et de services économes en énergie.

Pour concrétiser **IMPACT RVD**, 5 chantiers de Transformation, structurent notre évolution :

- "Centricité clients"** : relever le défi de la création de valeur pour nos clients et sélectionner les activités à fort impact :
- "De l'aval à l'amont"** : Structurer nos activités sur les filières maximisant les potentiels de valorisation matière ou énergie ;
- "Maîtrise financière"** : Améliorer notre rigueur financière et piloter davantage l'activité par la valeur ;
- "Traçabilité"** : Développer la traçabilité des flux de déchets et de matières recyclées, de la production à la valorisation ;
- "Engagement"** : Réinventer notre culture d'entreprise, pour mobiliser tous nos collaborateurs au service de nos clients et de l'environnement et de la maîtrise des ressources tant dans la réalisation de nos services, dans la performance de nos installations que dans nos partenariats.

**IMPACT RVD** ne saurait être viable sans **2 pré-requis** à l'action : la **sécurité** et la **santé** de tous en déterminant les attentes des collaborateurs par leur consultation et participation, tout en garantissant des conditions de travail sûres et saines, exemptes de danger. Le respect de **l'éthique et de la conformité** aux exigences. Dans ces deux domaines, je demande à chacun d'entre nous de les respecter, de les faire respecter et d'allouer les moyens appropriés en toutes circonstances.

Pour réaliser **IMPACT RVD**, nous nous sommes organisés autour de **8 régions** structurées autour de **3 piliers métiers** : **Service aux Entreprises, Service aux Collectivités et Unités Industrielles** et de 3 filiales de spécialités (VPFR - VDF - Triade).

Pour accélérer notre agilité et notre partage des solutions, nous allons structurer dès 2021, une démarche commune d'amélioration continue de cette performance plurielle. Je m'engage, avec le Comex, à soutenir les acteurs de ce projet d'entreprise sur les plans humain, organisationnel et technique, et d'en assurer le suivi grâce à l'analyse de nos indicateurs de performance plurielle de manière régulière. Je sais que chacun d'entre nous saura s'engager avec responsabilité et ambition dans cette performance plurielle à l'atteinte de notre mission. Nous sommes résolument engagés. A nous tous maintenant, de concrétiser ce projet, de lui donner toute son énergie, sa puissance... tout son **IMPACT !**





**Anne Le Guennec**  
Directrice Générale RVD France



### 3.5. Le suivi des certifications

VEOLIA RVD fait l'objet d'une triple certification et de facto, METRIPOLIS est certifié via le Système de Management Plurielle (SMPP).

#### → ISO 9001

Cette norme définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour les organismes souhaitant améliorer en permanence la satisfaction de leurs clients et fournir des produits et services conformes. La norme ISO 9001 s'adresse à tous les organismes, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. Elle fait partie de la série des normes ISO 9000 (ISO 9000, ISO 9001 et ISO 9004).

La norme ISO 9001 a été publiée pour la première fois en 1987 et est régulièrement révisée depuis. Sa première révision date de 1994, la suivante de 2000 (et a intégré la notion de processus d'amélioration), les suivantes ont eu lieu en 2008 et enfin, en 2015.

L'ISO 9001 est un référentiel certifiable par une tierce partie appelé organisme de certification. Actuellement, un organisme peut demander une certification ISO 9001 selon la version 2015.

#### → ISO 14001

La norme ISO 14001 définit une série d'exigences que doit satisfaire le système de management environnemental d'une organisation pour que celle-ci puisse être certifiée – par un organisme extérieur et pour une durée limitée – comme répondant à la norme. Elle s'intègre dans le cadre du développement durable et repose sur une démarche volontaire d'amélioration continue.

#### → ISO 45 001

La norme ISO 45 001 fixe des exigences à respecter afin de préserver la santé et la sécurité au travail du personnel de l'entreprise mais aussi des tiers.

L'ISO 45 001 est un outil pouvant être adopté par toute entreprise souhaitant mettre en place un processus visant à réduire les risques en matière de santé et de sécurité dans l'environnement de travail pour le personnel, les clients et le grand public.

**Tous les objectifs réglementaires de METRIPOLIS sont atteints et conformes**



# Certificat

## Certificate

N° 2021/98554.1

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

### VEOLIA - Recyclage & Valorisation des Déchets France

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

**COLLECTE ET TRANSFERT DES DÉCHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX :  
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS ET AUX ENTREPRISES, COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES,  
ENCOMBRANTS, COLLECTE DE DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX ET DE DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS  
À RISQUE INFECTIEUX. DÉCHETS INDUSTRIELS, D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET DE DÉCHÈTERIES.  
GESTION DE DÉCHÈTERIES,  
PROPRETÉ ET NETTOIEMENT URBAIN.  
HYDROCURATION ET NETTOYAGE INDUSTRIEL. TRAVAUX ET RÉFECTIONS DE CANALISATIONS.  
MISE A DISPOSITION ET/OU MAINTENANCE D'ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS À CES ACTIVITÉS.**

**TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS:  
TRI-RECYCLAGE, TRAITEMENT BIOLOGIQUE ET STOCKAGE DE DÉCHETS, DÉCONDITIONNEMENT  
PRODUCTION D'ENGRAIS, D'AMENDEMENT, DE CSR  
PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE, VALORISATION ÉNERGÉTIQUE  
PAR INCINÉRATION DE DÉCHETS  
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU BIOGAZ ISSUE DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS  
BROYAGE D'EMBALLAGE EN BOIS POUR UN USAGE COMME COMBUSTIBLE DANS UNE INSTALLATION DE  
COMBUSTION SELON LES CRITÈRES DE SORTIE DE STATUT DE DÉCHETS.**

**GESTION DÉLÉGUÉE SUR SITES CLIENTS  
COMMERCE ET NÉGOCE DE DÉCHETS**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

### ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

**VEOLIA - Recyclage & Valorisation des Déchets France  
30 RUE MADELEINE VIONNET FR-93300  
AUBERVILLIERS**

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day).

2021-12-31

Jusqu'au  
Until

2024-12-30



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probante.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probative value.

**Julien NIZRI**

**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Ce site certifié a été déclaré conformément à l'article 17 de la loi n° 2005-104 du 12 février 2005 relative à l'accès à l'information. Les données sont disponibles sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org).  
This certified site has been declared in accordance with article 17 of the law n° 2005-104 of February 12, 2005 on access to information. The data is available on [www.afnor.org](http://www.afnor.org).  
SYTRAD, association n° 45564, Syndicat des Portes de Provence, Syndicat des Portes de Provence, Syndicat des Portes de Provence.  
AFNOR Certification n° 45564, Management Systems Certification, Syndicat des Portes de Provence, Syndicat des Portes de Provence, Syndicat des Portes de Provence.



# Certificat

## Certificate

N° 2021/98571.1

Page 1 / 11

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
 AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

### VEOLIA - Recyclage & Valorisation des Déchets France

pour les activités suivantes :  
 for the following activities:

**COLLECTE ET TRANSFERT DES DÉCHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX :**

SERVICES AUX COLLECTIVITÉS ET AUX ENTREPRISES, COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES, ENCOMBRANTS, COLLECTE DE DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX ET DE DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX. DÉCHETS INDUSTRIELS, D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET DE DÉCHÈTERIES. GESTION DE DÉCHÈTERIES, PROPRETÉ ET NETTOIEMENT URBAIN. HYDROCURAGE ET NETTOYAGE INDUSTRIEL. TRAVAUX ET RÉFECTIONS DE CANALISATIONS. MISE À DISPOSITION ET/OU MAINTENANCE D'ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS À CES ACTIVITÉS.

**TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS:**

TRI/RECYCLAGE, TRAITEMENT BIOLOGIQUE ET STOCKAGE DE DÉCHETS, DÉCONDITIONNEMENT PRODUCTION D'ENGRAIS, D'AMENDEMENT, DE CSR PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE, VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR INCINÉRATION DE DÉCHETS VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU BIOGAZ ISSUE DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS BROYAGE D'EMBALLAGE EN BOIS POUR UN USAGE COMME COMBUSTIBLE DANS UNE INSTALLATION DE COMBUSTION SELON LES CRITÈRES DE SORTIE DE STATUT DE DÉCHETS.

**GESTION DÉLÉGUÉE SUR SITES CLIENTS**

**COMMERCE ET NÉGOCE DE DÉCHETS**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
 has been assessed and found to meet the requirements of:

### ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :  
 and is developed on the following locations:

**VEOLIA - Recyclage & Valorisation des Déchets France 30 RUE MADELEINE VIONNET FR-93300 AUBERVILLIERS**

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces):

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) This certificate is valid from (year/month/day)	<b>2021-12-31</b>	Jusqu'au Until	<b>2024-12-30</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probante.  
 This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probative value.

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
 Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

Si tel ce certificat électronique, consultez sur [www.afnor.org](https://www.afnor.org) tel tel en accès web de la certification de l'organisme. This electronic certificate may be consulted on [www.afnor.org](https://www.afnor.org) access to the website for the company to consult the electronic certificate of the organization. Certifications de Systèmes de Management. Portes de Provence. SUD C003. ISO 9001:2015. Management System Certification. Organisations on [www.afnor.org](https://www.afnor.org). AFNOR est certifiée par AFNOR Certification. AFNOR is registered trademark. CERTIF 1988 SUD 2023



# Certificat

## Certificate

N° 2021/98607.1

Page 1 / 8

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
 AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

### VEOLIA - Recyclage & Valorisation des Déchets France

pour les activités suivantes :  
 for the following activities:

#### COLLECTE ET TRANSFERT DES DÉCHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX :

SERVICES AUX COLLECTIVITÉS ET AUX ENTREPRISES, COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES, ENCOMBRANTS, COLLECTE DE DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX ET DE DÉCHETS D'ACTIVITE DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX. DÉCHETS INDUSTRIELS, D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET DE DÉCHÈTERIES. GESTION DE DÉCHÈTERIES, PROPRETÉ ET NETTOIEMENT URBAIN. HYDROCURAGE ET NETTOYAGE INDUSTRIEL. TRAVAUX ET RÉFECTIONS DE CANALISATIONS. MISE A DISPOSITION ET/OU MAINTENANCE D'ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS À CES ACTIVITÉS.

#### TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS:

TRI/RECYCLAGE, TRAITEMENT BIOLOGIQUE ET STOCKAGE DE DÉCHETS, DÉCONDITIONNEMENT PRODUCTION D'ENGRAIS, D'AMENDEMENT, DE CSR PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE, VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR INCINÉRATION DE DÉCHETS VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU BIOGAZ ISSUE DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS BROYAGE D'EMBALLAGE EN BOIS POUR UN USAGE COMME COMBUSTIBLE DANS UNE INSTALLATION DE COMBUSTION SELON LES CRITÈRES DE SORTIE DE STATUT DE DÉCHETS.

#### GESTION DÉLÉGUÉE SUR SITES CLIENTS

#### COMMERCE ET NÉGOCE DE DÉCHETS

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
 has been assessed and found to meet the requirements of:

### ISO 45001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :  
 and is developed on the following locations:

VEOLIA - Recyclage & Valorisation des Déchets France 30 RUE MADELEINE VIONNET FR-93300 AUBERVILLIERS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendice(s)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
 This certificate is valid from (year/month/day)

2021-12-31

Jusqu'au  
 Until

2024-12-30

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probante.  
 This document is electronically signed. It stands for an electronic signature with probative value.

Julien NIZRI

Directeur Général d'AFNOR Certification  
 Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR  
 Code pour vérifier la  
 validité du certificat

Si vous avez des questions, contactez-nous : [certification@afnor.org](mailto:certification@afnor.org) ou par téléphone au 01 41 42 30 00. Consultez nos systèmes de management. Pour les détails sur [www.afnor.org](https://www.afnor.org), contactez-nous à [certification@afnor.org](mailto:certification@afnor.org). AFNOR est un organisme membre de ISO/IEC 17000.

### 3.6. Arrêtés préfectoraux

Le site METRIPOLIS n'a pas vu d'évolution majeure des arrêtés préfectoraux concernant son activité.

La principale contrainte que nous ayons eu reste sur 2022, avec l'interdiction de stockage en extérieur, surveillé par la DREAL. Depuis, et notamment cette année, METRIPOLIS a fait le nécessaire dans l'organisation de son stockage, mais reste complètement dépendant du bon fonctionnement des repreneurs concernant les enlèvements à la demande.

Le récapitulatif des 4 derniers AP est le suivant :

- AP du 20/08/2020 (changement d'exploitant)
- AP du 07/12/2020 (rubriques ICPE)
- AP complémentaire du 02/07/2021
- AP complémentaire du 05/01/2022

L'AP principal est celui du 07/12/2020. La dernière visite d'inspection de la DREAL du 07/12/2022 fait référence à cet AP.

L'AP complémentaire du 02/07/2021 modifie notamment l'article 6 de l'AP du 07/12/2020 en le complétant des 2 derniers points sur la résistance au feu mais ne modifie par les rubriques. Le fait d'être autorisés avec les rubriques 2713 et 2714 nous oblige automatiquement à respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 6 juin 2018.

*« Article 6 : Prescriptions applicables à certaines installations »*

*L'installation du centre de tri, relevant de la rubrique 2713 de la nomenclature des installations classées, respecte les dispositions de l'arrêté ministériel du 6 juin 2018 susvisé, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique (...) 2713 (métaux ou déchets de métaux non dangereux, alliage de métaux ou déchets d'alliage de métaux non dangereux).*

*L'installation du centre de tri, relevant de la rubrique 2714 de la nomenclature des installations classées, respecte les dispositions de l'arrêté ministériel du 6 juin 2018 susvisé, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique (...) 2714 (déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois), excepté :*

*- les caractéristiques de réaction et de résistance au feu du bâtiment existant (article 6 de l'arrêté ministériel), sous réserve que les mesures compensatoires figurant dans les dossiers de porter à connaissance et d'examen au cas par cas, présentés les 16 et 23 juillet 2020, soient toutes opérationnelles.*

*- la résistance au feu de la structure du nouveau bâtiment de tri (article 6 de l'arrêté ministériel), sous réserve que les mesures compensatoires figurant dans le dossier de porter à connaissance présenté le 2 mars 2021 soient toutes opérationnelles. »*

La liste des rubriques de l'Arrêté Préfectoral du 07/12/2020 est détaillé ci-dessous :

Intitulé des rubriques	Caractéristiques des installations	Rubriques	Classement
Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois, à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur à 1 000 m <sup>3</sup> .	Zone amont : <u>6 585 m<sup>3</sup></u> Zone intermédiaire : <u>390 m<sup>3</sup></u> Zone aval en balles : <u>1 360 m<sup>3</sup></u>  <b>TOTAL : 8 335 m<sup>3</sup></b>	2714.1 (*)	Enregistrement
Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719. La surface étant comprise entre 100 m <sup>2</sup> et 1 000 m <sup>2</sup> .	<b>Surface globale de 130 m<sup>2</sup></b> pour assurer un stockage d'aluminium sur 90 m <sup>2</sup> et de métaux ferreux sur 40 m <sup>2</sup> .	2713.2	Déclaration
Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant inférieur à 100 m <sup>3</sup> .	Déchets fermentescibles.	2716	Non Classé
Liquides inflammables de catégories 2 ou 3, à l'exclusion de la rubrique 4330, la quantité totale susceptible d'être présente étant inférieure à 50 tonnes.	Réservoir enterré double paroi de gasoil de 5 m <sup>3</sup> .	4331	Non Classé
Station-service : Installation ouverte ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules. Le volume annuel de carburant liquide distribué étant inférieur à 100 m <sup>3</sup> d'essence ou 500 m <sup>3</sup> au total.	Le volume distribué est d'environ 20 m <sup>3</sup> de gasoil par an.	1435	Non Classé

L'Arrêté Préfectoral d'origine et les Arrêtés Préfectoraux Complémentaires sont données en annexe : **8. ANNEXE 02 : Arrêtés préfectoraux**

### 3.7. Planning et inventaire des contrôles, analyses et mesures

Les planning des contrôles, analyses et mesures sont suivis en réunion d'exploitation qui se déroule en présence du DUO du Responsable d'Exploitation et du Responsable Maintenance (cf rapport mensuel SYTRAD).

Les retards sont analysés et leurs causes identifiées. Au-delà, de la réalisation de ces contrôles il reste primordial de se préoccuper des actions à mener à posteriori notamment en cas de dysfonctionnement léger.

Lors de dysfonctionnements lourds, des mesures immédiates doivent être prises pour faire réaliser au plus vite les travaux nécessaires.

Les organismes de contrôles sont habilités le cas échéant à stopper l'activité sur une machine s'il relevait de graves dysfonctionnements réglementaires.

Si tel était le cas, le Directeur d'Unité Opérationnelle de METRIPOLIS préviendrait aussitôt le GAC de la situation, et prendrait avec eux les décisions et mesures nécessaires au rétablissement de la situation.

Les contrôles réglementaires suivis en 2023 sont présentés dans le tableau suivant:

Contrôle	Intervenant	Date dernier contrôle	Fréquence	Commentaires
<b>Incendie</b>				
Extincteurs	DESAUTEL	02/08/23	Annuelle	
RIA	UXELLO	24/10/23	Annuelle	
Bornes Autonomes d'Evacuation	DESAUTEL	03/07/23	Semestrielle	Commande passée en attente de livraison et installation pour contrôle
Désenfumage	DESAUTEL	11/05/23	Annuelle	2 coffrets à remplacer
Détecteurs incendie / Extinction gaz	DESAUTEL	21/06/23	Semestrielle	Réalisation début 2024
Poteaux incendie	UXELLO	24/10/23	Annuelle	
Sprinklage / déluge	UXELLO	24/10/23	Semestrielle	
Portes coupe-feu	DESAUTEL	21/06/23	Annuelle	
Protection foudre (PDA)	DEKRA	14/09/23	Annuelle	
Protection foudre (PDA) Contrôle complet	DEKRA	30/05/22	2 ans	
Entretien groupe motopompes	UXELLO	13/03/24	Annuelle	
Contrôle compteur foudre	Interne	09/11/23	Trimestrielle	
Essai groupe motopompe PI entrée	Interne	Voir fiche	Hebdomadaire	
Essai groupe motopompe PI	Interne	Voir fiche	Hebdomadaire	
Essai groupe motopompe sprinklage	Interne	Voir fiche	Hebdomadaire	
Vannes isolement incendie	interne	Voir fiche	Trimestrielle	
<b>Portes / portails</b>				
Portes sectionnelles et rideaux métalliques motorisés	DEKRA	13/06/23	Annuelle	
Portes horizontales et sectionnelles automatiques et semi-auto Barrières	DEKRA	04/12/23	Semestrielle	Mise à neuf avril 2024
<b>Accès hauteur</b>				
PIRL	DEKRA	31/05/23	Annuelle	
Echafaudage roulant	DEKRA	31/05/23	Annuelle	
Echafaudage roulant	INTERNE	31/05/23	Trimestrielle	A faire à chaque intervention
Lignes de vie et ancrages	DEKRA	30/06/23	Annuelle	Mise en service 30/06/2023
Harnais Antichute et longes	DEKRA	13/06/23	Annuelle	
<b>Installations Electriques</b>				
Vérification Electrique	DEKRA	14/06/23	Annuelle	
Thermographie IR	DEKRA	05/05/23	Annuelle	
Dépoussiérage armoire TGBT	Roland Gard	26/09/22	2 ans	

Dépoussiérage transformateur	Roland Gard	26/09/22	2 ans	
Analyse diélectrique transformateur	DEKRA	28/07/20	3 ans	Planifiée sur 2024
<b>Equipements de compaction</b>				
Presse à balles	PAAL KADAN	15/03/24	Trimestrielle	
Presse à paquet	DEKRA	06/11/23	Trimestrielle	
Compacteur 1	DEKRA	06/11/23	Trimestrielle	
Compacteur 2	DEKRA	06/11/23	Trimestrielle	
<b>Equipements sous pression</b>				
Inspection Compresseurs (3)	DEKRA	05/11/20	3 ans	Planifiée sur 2024
épreuve réservoir compresseurs (nouveau)	DEKRA	05/11/20	10 ans	
épreuve Cuve compresseur	DEKRA	20/11/19	10 ans	
<b>Levage</b>				
Palans mus à bras mobiles	DEKRA	04/12/23	Semestrielle	
Palan sur monorail 1000 kg	DEKRA	13/06/23	Annuelle	
Palan mù à bras sur pont COMEGE 500 kg	DEKRA	13/06/23	Annuelle	
Potence fixe	DEKRA	14/06/23	Annuelle	
Potences amovibles REID	DEKRA	14/06/23	Semestrielle	Planifiée sur 2024
Supports (potelet) pour potence amovibles	DEKRA	14/06/23	Annuelle	
Accessoires de levage : Elingue à chaîne, à fût, pince à rail, élingue textile, manilles...	DEKRA	06/09/23	Annuelle	
Cric (4)	DEKRA	A venir	Annuelle	Acquisition 2023
Verins Enerpack	DEKRA	A venir	Annuelle	Acquisition 2023
Plates-formes élévatrices personnes fixes	DEKRA	22/08/23	Annuelle	
Table élévatrice mobile	DEKRA	A venir	Semestrielle	Acquisition 2023
Basculeur	DEKRA	13/06/23	Annuelle	
<b>Engins et véhicule</b>				
Chargeuse bras télescopique ( JCB)	FFCS	23/02/24	Semestrielle	
Chariot télescopique (JCB)	FFCS	26/02/24	Semestrielle	
CHARGEUSE articulée VOLVO L70	FFCS	16/02/24	Semestrielle	
Chariot frontal à pince élévateur YALE	FFCS	16/02/24	Semestrielle	
Nacelle	DEKRA	09/08/23	Semestrielle	
<b>Analyses</b>				
Analyse eaux pluviales infiltrées rejet 1	EUROFINS	04/05/20	Annuelle	Vérification, travaux et modification des plans avant analyse prévu en 2024
Analyse eaux pluviales infiltrées rejet 2	EUROFINS	04/05/20	Annuelle	Vérification, travaux et modification des plans avant analyse prévu en 2024
Analyse eaux pluviales infiltrées rejet 3	EUROFINS	04/05/20	Annuelle	Vérification, travaux et modification des plans avant analyse prévu en 2024
Analyses eaux usées	EUROFINS	04/05/20	Annuelle	Vérification, travaux et modification des plans avant analyse prévu en 2024
Mesure de bruit en limite de site	VERITAS	07/12/21	10 ans	

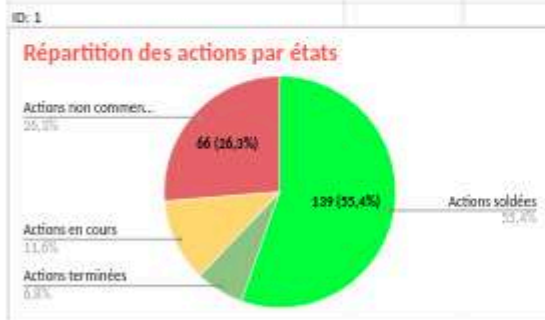
Mesure d'exposition des salariés au bruit	DEKRA	06/12/21	5 ans	
<b>Appareils de mesures</b>				
pont bascule entrée 40 T	Precia Molen	21/09/23	Annuelle	
pont bascule sortie 40 T	Precia Molen	21/09/23	Annuelle	
Balance caractérisation 10g / 100KG	Precia Molen	21/09/23	Annuelle	
radiamètre portable	AC2M	18/03/24	Annuelle	
bornes de détection de radioactivité	AC2M	15/03/24	Annuelle	
<b>Autres contrôles</b>				
Détecteur de fuite cuve enterrée GNR	Interne	Voir fiche	Mensuelle	
Contrôles filtres à manches	PROFILTRE	26/06/23	Annuelle	
Séparateurs à hydrocarbures station carburant	SARP	06/05/24	Annuelle	
Séparateurs à hydrocarbures bassin entrée site (existant)	SARP	06/05/24	Annuelle	
Séparateurs à hydrocarbures bassin sortie site	SARP	06/05/24	Annuelle	
Séparateurs hydrocarbures zone dépoussiéreur	SARP	06/05/24	Annuelle	
Climatisation	Roland Gard	21/11/23	Annuelle	
Groupe froid CARRIER	Roland Gard	21/11/23	Semestrielle	
Centrale Traitement Air (CTA)	TA CLIM	21/11/23	Annuelle	
Dératisation Désinsectisation	GMD	15/03/24	Mensuelle	
Défibillateur	Interne	Voir fiche	Trimestrielle	Voir fiche contrôle
Ascenseur	DEKRA	11/09/23	Annuelle	
Ascenseur	COPAS	21/03/24	Mensuelle	
Disconnecteurs (6)	DEKRA	25/11/20	Annuelle	Intervention planifié en 2024

**L'ensemble des contrôles, analyses et mesures réalisés sont disponible au centre de tri - Aucun dépassement de seuil de rejets réglementaires / accident environnemental à déclarer**

### 3.8. Management de la performance

Nous gérons dans un tableau l'ensemble des plans d'action liés aux obligations du document unique, de l'autorité environnementale, de notre système de management intégrés. Ci-dessous les bilans des actions en cours. Le détail des actions 2023 sont en annexe : [21. ANNEXE 15 : Tableau management de la performance](#)

Nombre d'actions total (sans "Actée" et "Archivée")	253 [1]	Nombre d'actions total pour l'année en cours	39 [2]	01/01/2024 [3]
Actions soldées	139 [4]	Actions soldées	0 [5]	
Actions terminées	17	Actions terminées	1	
Actions en cours	29	Actions en cours	6	
Actions non commencées	66	Actions non commencées	31	
Priorité 1	162 [6]	Priorité 1	11 [7]	
Priorité 2	63	Priorité 2	21	
Priorité 3	14	Priorité 3	7	
<b>Indicateurs de la revue d'entité</b>				
Taux de résolution des actions du DUER	57% [8]			
Taux d'actions hors délais du DUER	36% [9]			
Taux d'actions hors délais de l'AE	Aucune action [10]			
Taux de résolution des actions du PASMI	61% [11]			
Taux d'actions hors délais du PASMI	61% [12]			
<b>Autres indicateurs</b>				
Taux moyen des % d'avancement	65% [13]			
Taux moyen des % d'avancement (Hors soldées)	22% [14]			
Date(s) limite(s) dépassée(s)	59			
Nombre Date(s) limite(s) dépassée(s) - Priorité 1	60			
Nombre Date(s) limite(s) dépassée(s) - Priorité 2	11			
Nombre Date(s) limite(s) dépassée(s) - Priorité 3	4			
Nombre d'actions actées	9			
Nombre d'actions archivées	77			
Nombre d'actions total avec "Actées" et "Archivées"	340			



### 3.9. Performances environnementales

#### 3.9.1. Les éco-gestes

Une campagne d'éco-gestes est mise en place par Veolia et se décline sur l'ensemble des agences, visant à promouvoir les gestes simples que chaque salarié peut accomplir au travail en faveur de l'environnement.

Plusieurs thématiques sont développées :

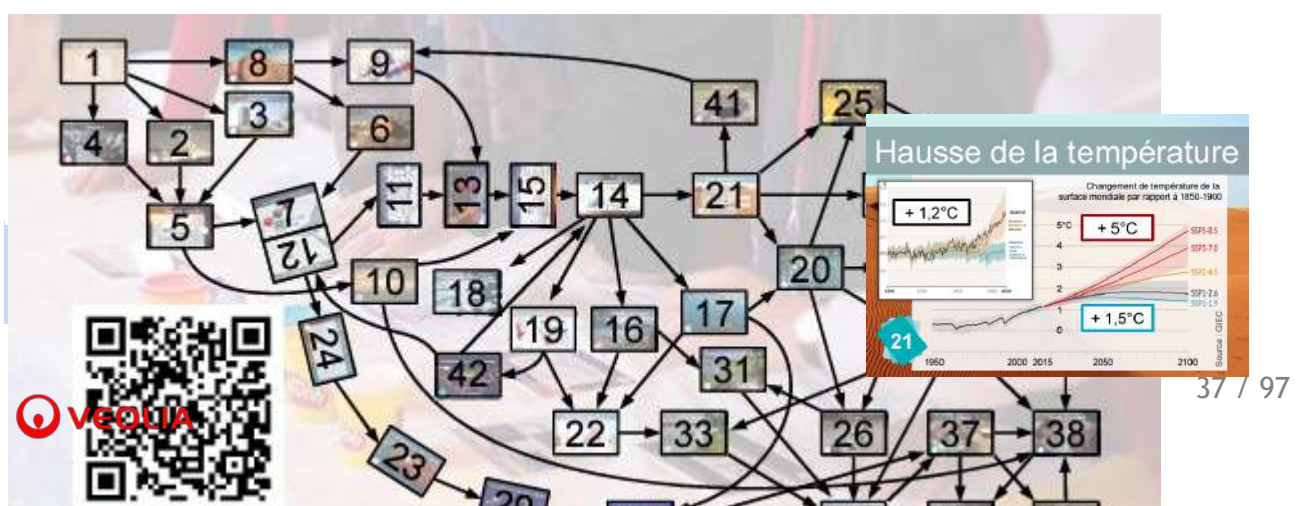
- éteindre les lumières et les appareils,
- remplacement des anciens éclairage par des éclairages à faible consommation (LED),
- ajuster la température,
- économiser l'eau,
- imprimer responsable,
- réduire et trier ses déchets,
- limiter ses déplacements, se déplacer avec des modes de transports alternatifs à la voiture et adopter une éco-conduite. Plusieurs collaborateurs du centre de tri utilisent des modes de déplacement alternatifs : le vélo quand le temps le permet et le covoiturage. Ces initiatives sont encouragées par l'entreprise avec par exemple la mise en place d'un parking pour 2 roues.

**Cette campagne est déployée sur le centre de tri à travers différents supports et communications, afin d'expliquer les différentes actions possibles pour accompagner chaque éco-geste.**

Une réflexion sur le traitement des déchets organiques générés par nos collaborateurs sur le site de METRIPOLIS (repas, ...) est en réflexion. Des idées de compostage ou de poulailler ont été à l'étude sur cette année, et verrons sans doute leur application sur l'année qui vient.

### 3.9.2. Formation Fresque de la Transformation Écologique

Des formations ont permis à nos salariés de se familiariser avec la Fresque de la Transformation Écologique. Un atelier de formation au cœur de la raison d'être de Veolia, qui permet aux collaborateurs de comprendre les enjeux de la transformation écologique et de s'engager concrètement pour la transformation écologique de leur métier. Déjà déployé à plus de 3 000 collaborateurs à travers le monde, d'opérateurs terrain à des membres de ComEx



Quant aux véhicules industriels (engins et camions de transport), nos conducteurs suivent une formation à l'éco-conduite permettant de limiter les sur-consommations de carburants.

Dans le cadre de nos formations, les employés VEOLIA sont formés à des démarche éco responsable.

### 3.9.3. Rejets aqueux

L'ensemble des rejets du centre de tri est canalisé vers deux points de rejet au réseau ainsi qu'un point de rejet au milieu naturel :

- un point de rejet pour les effluents domestiques (eaux sanitaires d'exploitation),
- un point de rejet pour les effluents industriels du centre de tri après passage dans un séparateur d'hydrocarbures,
- un point de rejet dans une tranchée d'infiltration sous voirie pour les eaux pluviales, traitées par deux séparateurs hydrocarbures avant rejet.

L'ensemble des séparateurs sont régulièrement nettoyés et entretenus, et font l'objet d'analyses à fréquence réglementaire afin de vérifier la conformité des effluents avec les autorisations de rejet établies par le gestionnaire du réseau de collecte et de traitement (voir tableau suivi des contrôles réglementaires).

Le bon entretien du site permet d'obtenir des rejets conformes aux valeurs limites. Tous les produits susceptibles de souiller les effluents sont stockés à l'intérieur du site et sur rétention. Les procédures établissent les réactions d'urgence en cas de déversement de produits (huile hydraulique, carburant...) et les salariés sont formés à ces procédures, avec des mises en situation réelles régulières permettant d'entretenir leur réactivité (tests « situation d'urgence »).

Les engins et véhicules de METRIPOLIS susceptibles de se déplacer sur le site sont suivis via un programme de maintenance préventive et curative rigoureux, permettant de limiter les éventuelles fuites de produits.

Néanmoins, si malgré toutes les mesures de prévention prises, des rejets sont analysés comme non conformes, une analyse des causes du dépassement de la valeur limite est engagée avec un plan d'actions correctives associé.

**METRIPOLIS s'engage à mettre en œuvre toutes les actions de prévention permettant d'éviter une pollution dans les effluents liquides rejetés, et à analyser et déclencher un plan d'actions correctives en cas de dépassement.**

### 3.9.4. Odeurs

L'ensemble du process de traitement des collectes sélectives (du déchargement au stockage des produits finis) est situé à l'intérieur du bâtiment fermé. Les déchets sont traités au fur et à mesure de leur arrivée, leur temps de stockage est maîtrisé dans la limite des performances de l'équipement de tri.

**Les portes du bâtiment ayant des accès vers l'extérieur sont maintenues fermées en situation normale de fonctionnement, et les salariés sensibilisés.**

### 3.9.5. Gestion des envols

Pour rappel, des mesures organisationnelles permettent de limiter cet impact du site via des nettoyages réguliers, une gestion des fermetures de portes, des obligations de bâchage et de vidage complet des véhicules de collecte.

**Le personnel de METRIPOLIS a dans ses missions, l'obligation de suivre l'entretien extérieur du site**

### 3.9.6. Gestion raisonnée des espaces verts

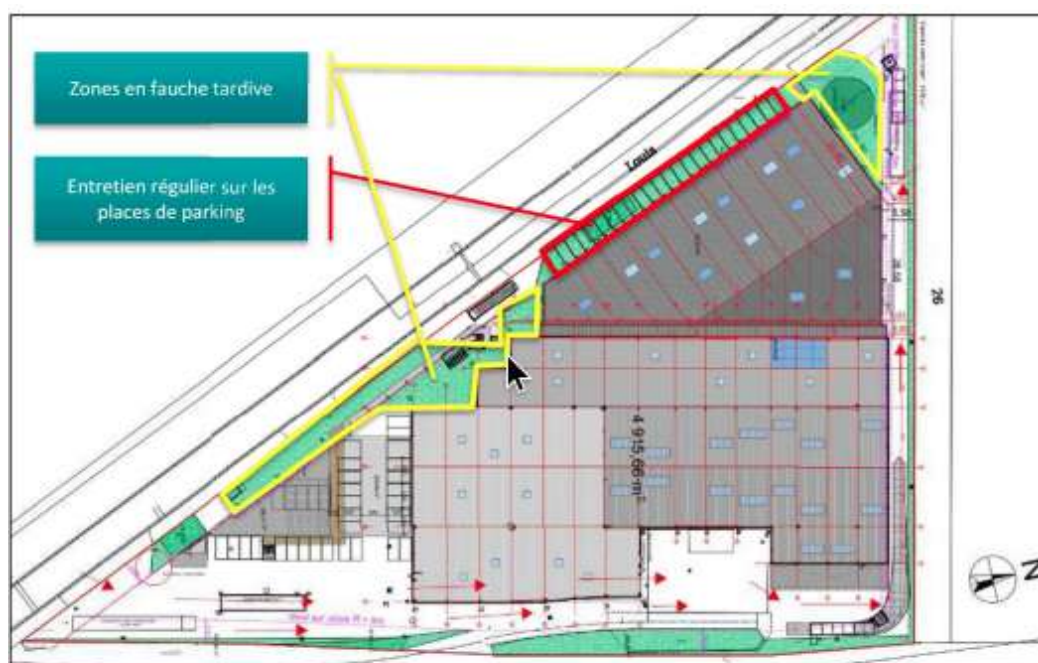
Le centre de tri de Portes-lès-Valence dispose de peu d'espaces verts. Néanmoins, pour les espaces non imperméabilisés, un plan de gestion différenciée des espaces verts est mis en place (illustration ci-après) afin d'adapter l'entretien en fonction de l'usage de chaque zone :

- les zones aux abords immédiats de l'entrée du site, autour de la voie ferrée et les places de stationnement : pour des raisons de sécurité, ces zones sont entretenues régulièrement à raison de 3 à 4 tontes dans l'année,
- les zones en accès limité (autour des places de stationnement et autres espaces verts) sont gérées en fauche dite « tardive », c'est-à-dire que l'intervention de tonte a lieu à partir de fin septembre afin de permettre : d'une part aux fleurs de se renouveler

naturellement d'une année sur l'autre (après la période de montée des graines), et d'autre part de fournir des ressources floristiques pour les insectes et notamment les pollinisateurs (abeilles sauvages, bourdons, papillons, syrphes, coléoptères...) tout en permettant la réalisation de la totalité du cycle de vie de ces espèces (et autres sauterelles et grillons) qui a lieu principalement l'été,

- le verger d'arbres fruitiers : l'entretien des arbres fruitiers du site (amandiers, oliviers, pêchers) par une Entreprise Adaptée locale « Les Compagnons de la Drôme », est réalisé uniquement pendant la période favorable c'est-à-dire en hiver.

### METRIPOLIS sollicite plusieurs fois par an les Compagnons de la Drôme pour l'entretien des espaces verts



Exemple de plan de zonage de la gestion des espaces verts

METRIPOLIS applique de cette façon sur le centre de tri de Porte-lès-Valence la « Charte d'entretien des espaces verts » qui a été mise en place et déployée par Veolia, et qui préconise notamment (en plus des actions de gestion raisonnée) une absence totale d'utilisation de pesticides sur les sites Veolia depuis l'année 2012.

### METRIPOLIS s'engage à établir son Plan de Gestion Différencié des espaces verts et à sensibiliser ses collaborateurs sur ce sujet.

### 3.10. Consommation d'énergie et contrats

La consommation est suivie de manière régulière car nous procédons à de nombreux relevés par les équipes en place permettant de suivre l'évolution et surtout de détecter des valeurs anormales pour enclencher le cas échéant des actions correctrices

METRIPOLIS a souscrit à des contrats nationaux pour l'eau (Eau de Valence) et l'électricité (EDF). Concernant le GNR : les livraisons sont réalisées par THEVENIN DUCROT, le site dispose d'une cuve d'une capacité de 5000L.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des consommations énergétiques annuelles depuis ces dernières années.

	2020	2021	2022	2023	Evolution N / N-1
<b>Electricité (MWh)</b>	754	927	2730	2708	-0,81%
<b>GNR (M3)</b>	22,4	32,5	35,0	39,5	12,75%
<b>Eau (M3)</b>	743	850	2377	543	-77,16%

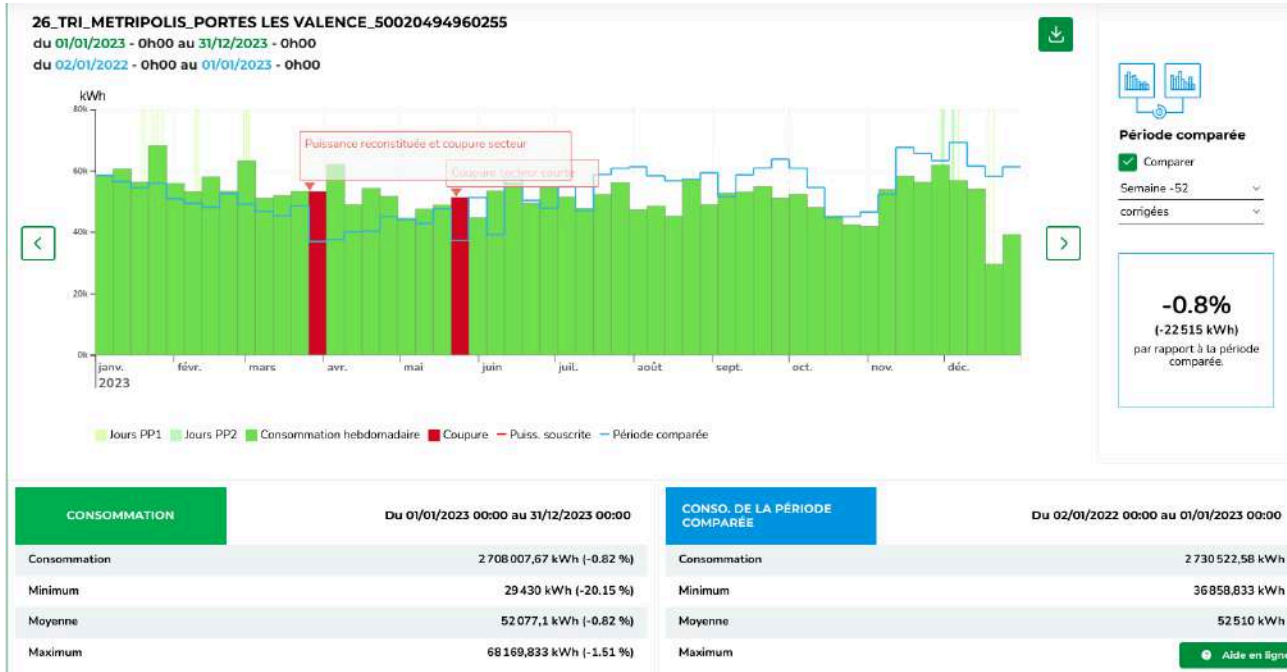
Les consommations de 2020 et 2021 ne sont pas représentatives de l'activité normale du centre de tri (phase travaux). L'année 2022 est par contre représentative d'une année complète du fonctionnement, hormis sur la partie GNR ou la cuve a fini d'être installée dans cette année 2022, le chiffre 2022 ont été ré-ajustés à une estimation de 35m3). La consommation du GNR est liée principalement à l'activité globale, et surtout à l'activité des apports et de notre chargeuse. Sur le 2ème semestre 2023 les apports et stock ont été très importants, nécessitant de nombreux brassage de la matière, influant donc sur cette augmentation de consommation.

Les consommations d'eau ont été largement améliorées grâce à une meilleure maîtrise des systèmes de sprinklage. La part de consommation d'eau pour l'hygiène est très faible (environ 35m3). A ce jour il n'y a pas de consommation d'eau pour l'arrosage des espaces verts, cela pourrait évoluer, selon les évolutions climatiques.

L'électricité reste le poste de charge le plus important. La transformation du centre de tri en 2021 a vu sa consommation électrique être multipliée par 3. Le coût évoluant aussi fortement (passant de prix autour de 88€/MW pour être sur 2023 à une moyenne de 220€/MW et des pointes à 250€/MW !). Le contrat initial (2021) basé sur un maximum de 650KWh, mais constamment dépassé, est depuis 2022 à une consommation maximum de 750KVA.

Des travaux d'amélioration sur la consommation des compresseurs ont été effectués cette année permettant des diminutions de consommations électriques (une activité de +5% et pourtant une consommation de -0.81%).

METRIPOLIS utilise un outil de suivi précis pour surveiller ces consommations électriques heures par heures et être alerté lors des dépassements, et pouvoir comparer ses évolutions par rapport à l'année précédente :



Sur la fin d’année 2023, le site a installé des condensateurs pour limiter la génération d’énergie réactive.

Le SYTRAD dispose d’un contrat avec Energie Rhône Vallée, pour la gestion des panneaux photovoltaïques qui ont été installés sur le site. Cette année la production a été de 16 739 KWh. Le bilan de cette production est en annexe ([20. ANNEXE 14 : Production photovoltaïque](#))

### 3.11. Consommable bobines de fer

Ce consommable, lié à notre fabrication de production en balle, est un élément important en termes de coût de fonctionnement.

Nous approvisionnons ce consommable par bobines de 1040Kg, par lot de 24 bobines (24,88T). Sur l’année nous avons un stock au 01/01/2023 de 25 bobines et au 31/12/2023 un stock de 22 bobines. Nous avons approvisionné 3 livraisons, soit 72 bobines (74,96T), donc une consommation annuelle de 75 bobines (78T).

Approvisionnement en 2021 de 50 bobines  
 Consommation en 2022 de 71 bobines  
 Consommation en 2023 de 75 bobines

### 3.12. Mission d'insertion

Des accords avaient été convenus pour l'activité de cette année et un contrat de sous-traitance plus adapté aux conditions de fonctionnement final est défini pour l'année à venir avec les Compagnons de la Drôme et Veolia, définissant les obligations de chacun.

Sur l'ancien centre de tri, les deux structures étaient séparées dans l'organisation du tri afin de favoriser l'autonomie de notre sous-traitant sur le site. Ainsi l'équipe VEOLIA était sur la ligne des corps plats et les Compagnons de la Drôme sur la ligne des corps creux.

A compter du redémarrage du site le 20/09/2021, la mixité des équipes sur la nouvelle ligne de tri, a permis la formation et plus de cohésion pour les collaborateurs des Compagnons de la Drôme.

Une stabilisation de l'effectif et des compétences a pu être mis en place par les 2 parties en retenant le personnel ci-dessous comme effectif titulaire :

CHEVALIER Florian - BROCHOT Gérard - RABATEL David - DOS SANTOS Alexandra - FRATTY Gerald  
- HAMROUNI Riadh - LOUBIERES Alexandra - PHILIBERT Mathieu

Par ailleurs l'année 2023 a permis aussi à l'un des Compagnons de la Drôme (Benjamin BAYARD) de profiter sur cette fin d'année d'une Mise A Disposition, en prévision d'un réel CDI VEOLIA au 01/01/2024, réalisant ainsi pleinement la mission d'insertion des Compagnons.

Un bilan réalisé par les Compagnons de la Drôme sur notre collaboration est en annexe ([18. ANNEXE 12 : Bilan des compagnons](#)).

### 3.13. Mission pédagogique

Le centre de tri a permis au SYTRAD, SYPP et SICTOBA de mettre à disposition sur site tous les moyens et infrastructures facilitant les visites pédagogiques autour du traitement des déchets.

Un parcours sécurisé, et une salle dédiée, permettent le déroulement de ces visites avec tout type de public (adulte, scolaire, PMR, ...). Au moins 2 visites organisées par semaine et des portes ouvertes tous les mois permettent de découvrir notre activité.



### 3.14. Évolutions réglementaires à venir et impacts

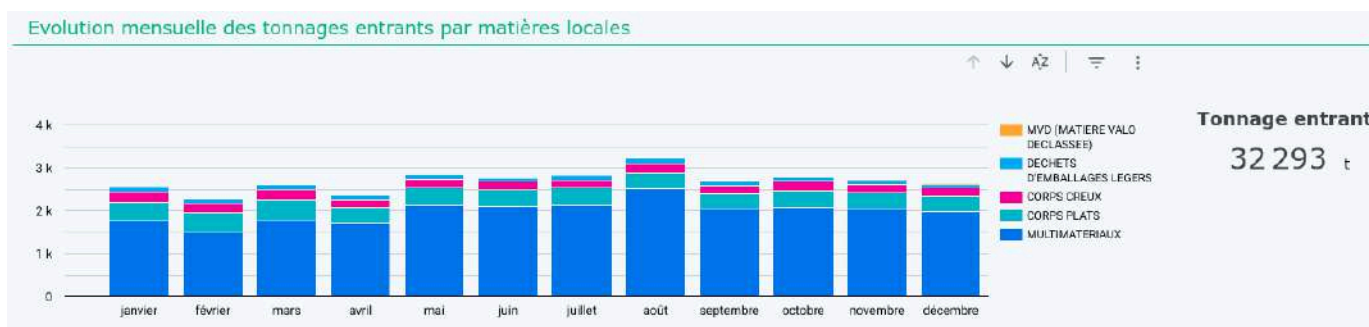
Sur cette année, nous avons eu à prendre en compte l'évolution réglementaire sur les consignes de recyclage concernant les films plastiques (nouveau standard CITEO). Ces évolutions demandent une adaptation du centre de tri. Ces évolutions ont été budgétées dès le début d'année et sont en attente d'approbation pour lancer les travaux. La forte augmentation du nombre de films pourrait venir complexifier ces éléments et sont en cours de discussion.

## 4. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Ce chapitre a pour objet de faire le bilan des quantités réceptionnées, caractérisées, triées, expédiées et stockées de l'année.

### 4.1. Tableau récapitulatif des tonnes entrantes GAC

Ci dessous le graphique des répartitions des tonnes entrantes de l'année 32 293T contre 32 313T l'année précédente (activité stable).



Détails de ces apports ci-dessous en tonnes :

FLUX	CLIENT	MOIS												Total général
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Corps Creux	SYTRAD	226	227	243	171	210	199	190	221	175	201	203	190	2456
Total pour Corps Creux		226	227	243	171	210	199	190	221	175	201	203	190	2456
Corps Plats	SYTRAD	455	441	458	362	404	376	402	353	354	388	354	372	4719
Total pour Corps Plats		455	441	458	362	404	376	402	353	354	388	354	372	4719
Emballages	SYPP	135	108	120	123	106	92	121	126	105	102	101	89	1329
Total pour Emballages		135	108	120	123	106	92	121	126	105	102	101	89	1329
Multimatériaux	SICTOBA	191	150	208	187	264	261	309	384	230	220	199	193	2795
	SYPP	521	456	507	475	590	603	569	676	528	573	587	556	6640
	SYTRAD	1040	893	1072	1056	1274	1237	1247	1462	1288	1290	1271	1223	14353
Total pour Multimatériaux		1751	1499	1786	1718	2128	2101	2126	2522	2047	2083	2057	1971	23788
<b>Total général</b>		<b>2567</b>	<b>2275</b>	<b>2607</b>	<b>2373</b>	<b>2849</b>	<b>2768</b>	<b>2840</b>	<b>3222</b>	<b>2681</b>	<b>2774</b>	<b>2714</b>	<b>2622</b>	<b>32293</b>

#### 4.1.1. Evolution MM/CC/CP

Le contrat initial prévoyait un apport minoritaire en flux MM (projection à 27.7% de MM en 2028 sur les apports du GAC), le process ayant été défini sur ces bases.

Lors de la réalisation, une évolution du marché a demandé à être en capacité d'avoir un flux MM majoritaire (environ 60% voir plus). On constate effectivement sur les données ci-dessous que le flux MM ne cesse d'augmenter, s'approchant sur la fin d'année des 80%. L'analyse de cet impact est relatée dans le paragraphe [5.3.2. Gestion de l'évolution de la part MM](#).

SUM de NET		FLUX			
ANNEE	CLIENT	Corps Creux	Corps Plats	Emballages	Multimatériaux
2022	SICTOBA				100,00%
	SYPP	3,50%	6,02%	17,77%	72,70%
	SYTRAD	16,13%	29,10%		54,77%
Total pour 2022		11,75%	21,12%	4,23%	62,90%
2023	SICTOBA				100,00%
	SYPP			16,68%	83,32%
	SYTRAD	11,41%	21,92%		66,67%
Total pour 2023		7,61%	14,61%	4,12%	73,66%

#### 4.1.2. Saisonnalité

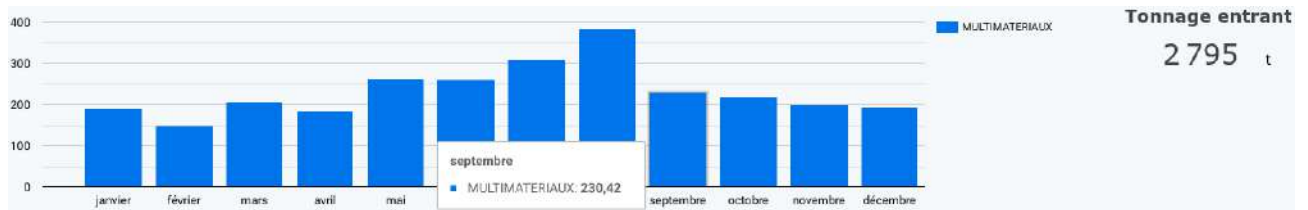
L'activité du site est dépendant de plusieurs éléments de saisonnalité :

- Les mois de juin à septembre montrent globalement un apport supérieur de part la consommation liquide (bouteille et autre) qui augmente et l'arrivée de vacancier sur notre territoire. Cette période montre aussi une dérive de la qualité de la collecte sélective (dégradant donc les performance du centre de tri)
- La période estivale et la période de Noël sont compliquées avec le fonctionnement des repreneurs qui, par arrêt de leur usines dans ces périodes et/ou une pénurie de transporteurs, ont dû mal à évacuer nos productions conformément à nos demandes.
- Les 15 jours suivants Noël montrent aussi une augmentation de l'entrant fasse au pic de consommation de cette période festive.
- Le SICTOBA a la saisonnalité la plus importante, en doublant son entrant sur le mois d'août par rapport à la moyenne des autres mois (voir [4.2.1. Tonnage total entrant par type de flux](#)). La part du SICTOBA représente 8.7% de l'ensemble de l'activité du GAC. Cette saisonnalité est donc absorbée dans le fonctionnement global du centre de tri.

## 4.2. SICTOBA : Tableau des tonnes entrantes

### 4.2.1. Tonnage total entrant par type de flux

2023 :



SUM de NET		MOIS												
ANNEE	FLUX	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total général
2022	Multimatériaux	179	161	207	217	208	268	295	430	239	195	203	202	2804
2023	Multimatériaux	191	150	208	187	264	261	309	384	230	220	199	193	2795

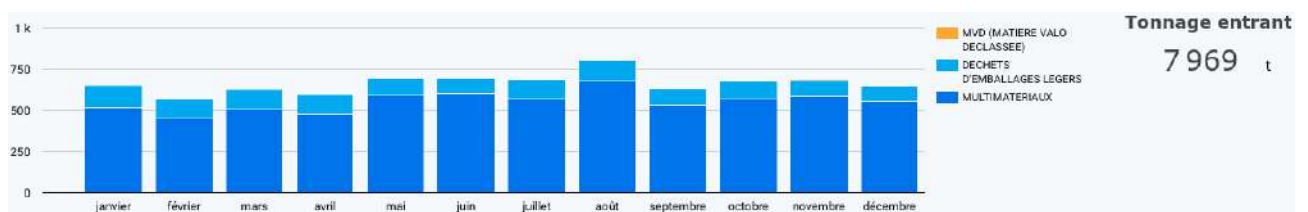
### 4.2.2. Tonnages admis par E.P.C.I

Une seule EPCI pour le SICTOBA, les données sont donc les mêmes que celles du paragraphe précédent.

## 4.3. SYPP : Tableau des tonnes entrantes

### 4.3.1. Tonnage total entrant par type de flux

2023 :



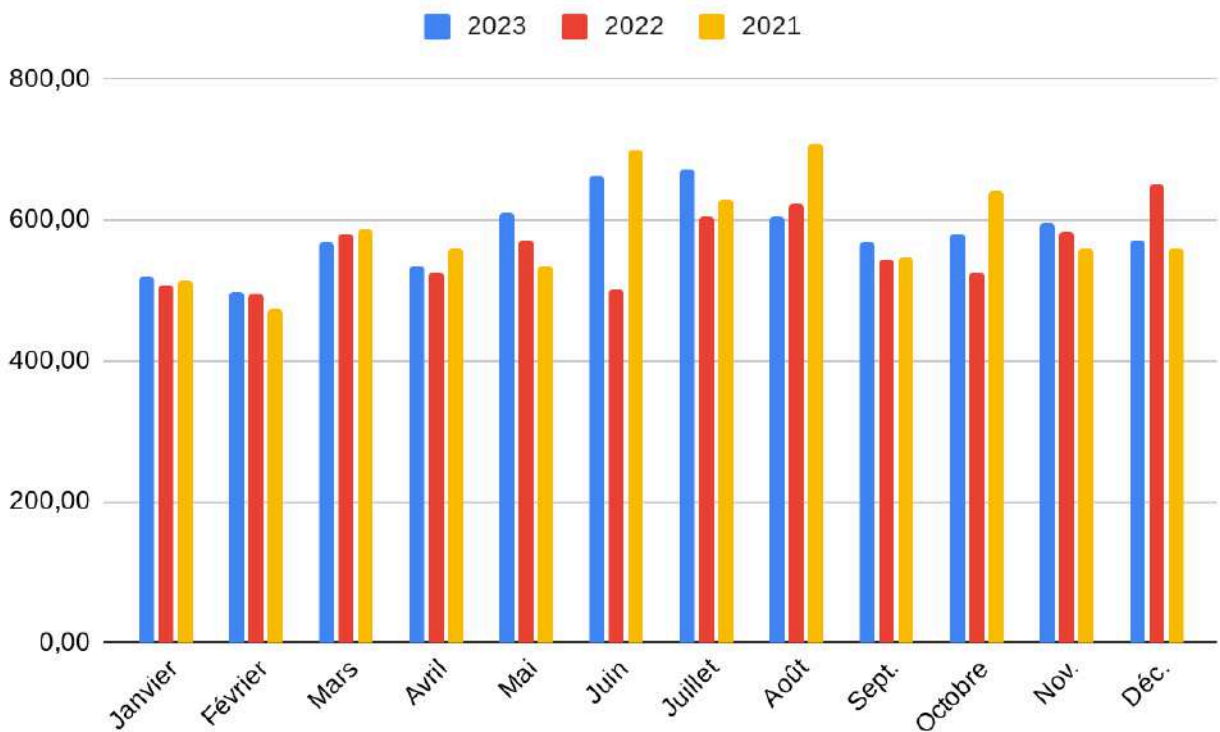
ANNEE	FLUX	MOIS												Total général
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
2022	Corps Creux	31	17	17	27	11	21	36	9	40	18	20	28	274
	Corps Plats	31	39	40	54	26	33	42	45	43	32	49	37	471
	Emballages	76	101	96	83	97	112	140	208	127	108	136	108	1391
	Multimatériaux	484	395	464	434	518	512	429	498	508	470	470	507	5690
2023	Emballages	135	108	120	123	106	92	121	126	105	102	101	89	1329
	Multimatériaux	521	456	507	475	590	603	569	676	528	573	587	556	6640

### 4.3.2. Tonnages admis par E.P.C.I

COLLECTIVITE	FLUX	ANNEE	
		2022	2023
ARC	Multimatériaux	543	479
BARONNIES	Multimatériaux	1150	1204
CCCRLP	Emballages	140	220
DIEULEFIT BOURDEAUX	Emballages	397	108
	Multimatériaux		413
DROME SUD	Corps Creux	274	
	Corps Plats	471	
	Multimatériaux	1207	1847
GORGES ARDECHE	Emballages	384	423
MONTELMAR	Multimatériaux	2791	2697
PAPES GRIGNAN	Emballages	470	578
<b>Total général</b>		<b>7827</b>	<b>7969</b>

## 4.4. SYTRAD : Tableau des tonnes entrantes

### 4.4.1. Evolution des cartons de déchèteries du SYTRAD



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total
<b>2023</b>	518,62	497,32	568,58	535,94	611,50	663,72	671,17	604,09	569,44	582,16	597,31	571,56	<b>6991,41</b>
<b>2022</b>	506,37	496,78	582,12	525,68	570,89	501,88	604,50	623,58	542,82	524,73	582,95	649,61	<b>6711,91</b>
<b>2021</b>	513,10	475,40	585,50	559,84	534,58	699,04	630,01	707,40	546,70	642,80	557,86	560,06	<b>7012,29</b>
<b>Evolution 2023/2022</b>	2,42%	0,11%	-2,33%	1,95%	7,11%	32,25%	11,03%	-3,13%	4,90%	10,94%	2,46%	-12,01%	<b>4,16%</b>

Suite à la mise en place du nouveau process et en accord avec le SYTRAD, ces flux sont détournés vers des exutoires sous-traitants.

Ces exutoires ont été déterminés selon leurs situations géographiques afin de ne pas pénaliser la logistique des apporteurs (EPCI ou sous-traitants des EPCI).

Les sites de réception des cartons de déchèterie sont les suivants :

→ **NEGOMETAL**

- ◆ Z.I. Rue René-Antoine de Réaumur
- ◆ 26100 ROMANS SUR ISÈRE

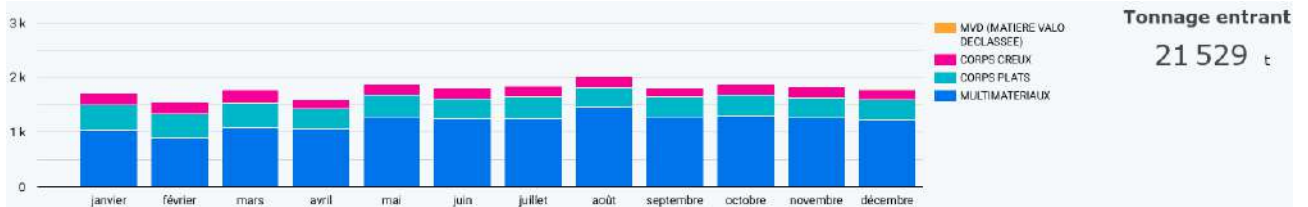
→ **VACHEZ INDUSTRIE**

- ◆ 126 RN7
- ◆ 38150 SALAISE SUR SANNE

→ VEOLIA

- ◆ Z.A. Briffaut Est - 223 chemin de la Forêt
- ◆ 26000 VALENCE

4.4.2. Tonnage total entrant par type de flux



SUM de NET		MOIS												Total général
ANNEE	FLUX	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
2022	Corps Creux	220	239	262	228	287	244	854	317	251	239	238	210	3588
	Corps Plats	551	505	599	520	578	532	531	598	547	492	544	475	6472
	Multimatériaux	961	862	1061	942	983	1120	1009	1097	1050	925	1014	1159	12183
2023	Corps Creux	226	227	243	171	210	199	190	221	175	201	203	190	2456
	Corps Plats	455	441	458	362	404	376	402	353	354	388	354	372	4719
	Multimatériaux	1040	893	1072	1056	1274	1237	1247	1462	1288	1290	1271	1223	14353

## 4.4.3. Tonnages admis par E.P.C.I

COLLECTIVITE	FLUX	ANNEE	
		2022	2023
ANNONAY	Corps Creux	508	537
	Corps Plats	1091	1049
ARCHE	Corps Creux	410	442
	Corps Plats	893	810
CRESTOIS	Corps Creux	106	
	Corps Plats	145	
	Multimatériaux	380	599
DIOIS	Corps Creux	264	57
	Corps Plats	325	68
	Multimatériaux		450
PRIVAS	Corps Creux	557	274
	Corps Plats	1021	584
	Multimatériaux	17	642
RHÔNE CRUSSOL	Corps Creux	43	
	Multimatériaux	1742	1740
ROYANS VERCORS	Corps Creux	14	
	Multimatériaux	401	394
SICTOMSED	Corps Creux	23	
	Corps Plats	6	
	Multimatériaux	464	556
SIRCTOM	Corps Creux	967	953
	Corps Plats	1834	1603
VAL D AY	Corps Creux	85	96
	Corps Plats	107	98
VAL DE DROME	Corps Creux	374	98
	Corps Plats	678	159
	Multimatériaux	104	914
VRA	Corps Creux	237	
	Corps Plats	372	350
	Multimatériaux	9075	9058
<b>Total général</b>		<b>22243</b>	<b>21529</b>

## 4.5. Tonnages extérieurs admis sur le centre de tri

Sur 2023, METRIPOLIS a reçu des tonnages extérieur venant de EBER, SUEZ et VILLE DE VALENCE.

2023 :



SUM de NET		MOIS													
ANNEE	FLUX	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total général	
2022	Multimatériaux	197	188	228	176	198	230	200	213	207	203	228	234	2501	
2023	Corbeilles	2	1	1	1	2	2	1	1	2	1	1	2	17	
	Multimatériaux	231	182	208	166	188	253	208	233	828	921	670	209	4296	

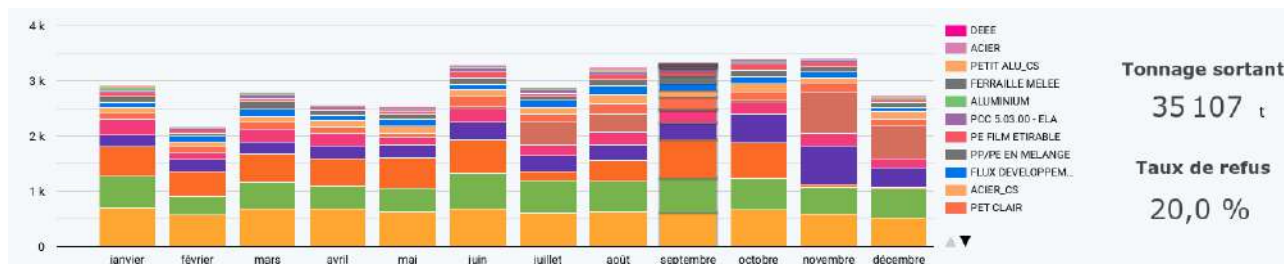
		ANNEE	
COLLECTIVITE	FLUX	2022	2023
EBER	Multimatériaux	2501	2484
TRSF MONTBRISON FOREZ EST	Multimatériaux		522
TRSF MONTBRISON LOIRE FOREZ	Multimatériaux		1291
VILLE DE VALENCE	Corbeilles		17
<b>Total général</b>		<b>2501</b>	<b>4314</b>

## 4.6. Tonnages annuels de déchets admis et détournés vers d'autres installations

Sur cette année, aucun tonnage n'a été détourné vers d'autres installations.

## 4.7. Bilan de production et d'expéditions

### 4.7.1. Bilan tonnage expédié par matériaux et repreneur



SUM de Poids de la matière		Année		
Matière réalisée	Client	2022	2023	Evolution
BOUQUINS II DE DESENCRAGE - 1.11.00	NORSKE PAPETERIE - GOLBEY	9781	7555	-22,75%
Total pour BOUQUINS II DE DESENCRAGE - 1.11.00		9781	7555	-22,75%
REFUS DE TRI	ONYX ARA CHATUZANGE	66	2661	3921,67%
	RONAVAL BOURGOIN		2375	
	VALOMSY	6262	2262	-63,87%
	VACHEZ INDUSTRIE	32	18	-43,55%
Total pour REFUS DE TRI		6360	7316	15,03%
PCNC 5.02.00 - EMR	REVIPAC - PARIS	3350	4313	28,77%
	COVED	1448	1495	3,28%
	VPFR - AUBERVILLIERS	523	225	-56,98%
	SAICA PAPER EL - LAVEYRON	27	183	567,44%
Total pour PCNC 5.02.00 - EMR		5348	6217	16,25%
GROS DE MAGASIN - 1.02.00	SAICA PAPER EL - LAVEYRON	2033	2614	28,55%
	COVED	906	826	-8,87%
	VPFR - AUBERVILLIERS	900	250	-72,23%
	REVIPAC - PARIS	79	190	139,87%
Total pour GROS DE MAGASIN - 1.02.00		3919	3880	-1,00%
ONDULES RECUPERES - 1.05.00	REVIPAC - PARIS	1566	1947	24,34%
	COVED	457	475	4,02%
	SAICA PAPER EL - LAVEYRON	22	103	377,72%
	VPFR - AUBERVILLIERS	241		-100,00%
Total pour ONDULES RECUPERES - 1.05.00		2285	2525	10,49%
PET CLAIR	VALORPLAST - PARIS	1281	1199	-6,39%
	COVED	341	361	5,89%
	VPFR - AUBERVILLIERS	212	72	-66,01%
Total pour PET CLAIR		1834	1633	-10,98%
ACIER	ARCELORMITTAL MEDITERRANEE	774	824	6,46%

# RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023



Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
 Reçu en préfecture le 21/03/2025  
 Publié le 21/03/2025  
 ID : 026-252602552-20250320-D2518-DE

	ARCELORMITTAL OLABERRIA SL	637	480	-24,62%
	VPFR - AUBERVILLIERS	90	168	86,55%
	PURFER - PORTES LES VALENCE		38	
	PURFER PORTES LES VALENCE	35		-100,00%
	A. DUFOUR ET FILS RECUPERATION	14		-100,00%
<b>Total pour ACIER</b>		<b>1550</b>	<b>1510</b>	<b>-2,56%</b>
FLUX DEVELOPPEMENT RIGIDE	CITEO ECO EMBALLAGES - PARIS - SIEG	1302	1351	3,76%
	VALORPLAST - PARIS	36		-100,00%
<b>Total pour FLUX DEVELOPPEMENT RIGIDE</b>		<b>1338</b>	<b>1351</b>	<b>0,97%</b>
PP/PE EN MELANGE	VALORPLAST - PARIS	946	908	-3,94%
	COVED	277	266	-4,23%
	VPFR - AUBERVILLIERS	117	77	-34,05%
<b>Total pour PP/PE EN MELANGE</b>		<b>1340</b>	<b>1251</b>	<b>-6,63%</b>
PE FILM ETIRABLE	CITEO ECO EMBALLAGES - PARIS - SIEG		803	
	VALORPLAST - PARIS	299	24	-91,86%
	VPFR - AUBERVILLIERS	60		-100,00%
	COVED	113		-100,00%
<b>Total pour PE FILM ETIRABLE</b>		<b>473</b>	<b>828</b>	<b>74,98%</b>
PCC 5.03.00 - ELA	REVIPAC - PARIS	438	334	-23,81%
	COVED	128	153	20,34%
	VPFR - AUBERVILLIERS	45	45	1,98%
<b>Total pour PCC 5.03.00 - ELA</b>		<b>610</b>	<b>532</b>	<b>-12,70%</b>
ALUMINIUM	REGEAL - COMPIEGNE	182	221	20,98%
	VPFR - AUBERVILLIERS	22		-100,00%
	ONYX ARA DONZERE	51		-100,00%
<b>Total pour ALUMINIUM</b>		<b>256</b>	<b>221</b>	<b>-13,84%</b>
FERRAILLE MELEE	NEGO METAL	139	170	22,87%
<b>Total pour FERRAILLE MELEE</b>		<b>139</b>	<b>170</b>	<b>22,87%</b>
PETIT ALU_CS	PYRAL GmbH	72	112	55,34%
	VPFR - AUBERVILLIERS	24		-100,00%
	ALUNOVA RECYCLING GMBH	46		-100,00%
<b>Total pour PETIT ALU_CS</b>		<b>142</b>	<b>112</b>	<b>-20,62%</b>
DEEE	ECOSYSTEM - COURBEVOIE		7	
<b>Total pour DEEE</b>			<b>7</b>	
<b>Total général</b>		<b>35373</b>	<b>35107</b>	<b>-0,75%</b>

### 4.7.2. Bilan tonnage en poids repris

L'ensemble de ces analyses sont issus du logiciel ETEM de CITEO.

Le bilan ci-dessous est le reflet de l'activité de l'année passée pour le GAC.

CLIENT	COLLECTIVITE	Acier	Aluminium	CD_105	Flux Dev	GM_102	JRM_111	Mix PEHD_PP	FCC_503	PCNC_502	PET clair	PETIT ACIER	Petit Alu	Plast Souples	REFUS	Total général
SICTOBA	SICTOBA	165	9		136	126	497	77	45	222	72	13		76	769	2208
Total pour SICTOBA		165	9		136	126	497	77	45	222	72	13		76	769	2208
SYPP	ARC	20	1	31	12	41	80	14	11	98	27	2	2	13	63	415
	BARONNIÉS	47	4	83	46	178	189	36	16	185	47	5	5	31	330	1151
	CCCRLP	11	4	24	13	23	28	13	7	55	18	2	3	7	34	241
	DIEULLEFIT BOURDEAUX	24	3	39	22	45	50	20	14	105	21	4	5	22	136	490
	DROME SJD	56	9	128	85	190	336	61	36	431	78	9	6	71	445	1943
	CORGES ARDECHE	23	2	25	23	46	0	23	11	93	25	4	3	16	95	391
	MONTELMAR	86	8	127	108	254	663	87	43	385	103	9	12	78	723	2687
	PAPES GRIGNAN	28	3	37	33	77	10	36	14	115	36	5	3	24	113	533
Total pour SYPP		293	34	475	342	804	1356	185	153	1469	361	39	41	162	1938	7852
SYTRAD	ANNONAY		0													0
	ANNONAY	62	6	172	30	134	409	58	28	285	79	6	6	32	232	1541
	ARCHE	44	7	101	35	135	308	39	25	233	51	8	2	20	193	1203
	CRESTOIS		0													0
	CRESTOIS	20	4	40	27	64	54	24	8	85	20	3	3	10	106	469
	DIOIS	22	4	36	17	46	56	22	11	92	17	4	3	16	107	492
	FRIYAS		0													0
	FRIYAS	63	6	137	25	177	422	44	25	200	58	8	8	37	280	1451
	RHÔNE CRUSSOL	65	8	141	45	211	419	57	28	315	71	7	8	42	291	1708
	ROVANS VERCORS	12	2	24	13	26	53	18	3	63	12	2	2	9	53	292
	SICTOMSED	19	0	0	6	40	111	26	4	0	21	3	2	16	108	349
	SIRCTOM	110	17	237	101	255	605	137	47	421	119	11	9	46	457	2573
	VAL D'AY	1	1	9	10	0	13	13	3	25	12	2	1	6	27	124
	VAL DE DROME	37	8	85	41	105	255	51	18	216	70	6	1	26	179	1088
	VRA	335	94	826	370	1187	2054	338	133	1780	470	46	27	205	1737	9581
Total pour SYTRAD		792	156	1788	722	2359	4799	822	333	3715	1000	107	72	464	3750	20879
Total général		1251	199	2263	1200	3288	6652	1183	532	5406	1433	160	112	801	6458	30939

### 4.7.3. Bilan stock amont

Des points zéro n'ont pas pu être faits en fin d'année sur les stocks de toutes les alvéoles, mais ont pu être réalisés sur certaines, et aussi tout au long de l'année, permettant de fiabiliser l'inventaire ci-dessous.

Les données au 31 décembre ont été les suivantes :

Flux	Tonnage
Corbeilles	0,000 t
Corps Creux	80,000 t
Corps Plats	150,000 t
Emballages	0,000 t
Multimatériaux	576,760 t

Les données par collectivité sont les répartitions suivantes :

COLLECTIVITE	FLUX	STOCK (T)
ANNONAY	Corps Creux	18,621
ARCHE	Corps Creux	15,328
PRIVAS	Corps Creux	9,654
VAL D AY	Corps Creux	3,318
SIRCTOM	Corps Creux	33,079
ANNONAY	Corps Plats	34,990
ARCHE	Corps Plats	27,032
PRIVAS	Corps Plats	19,550
VAL D AY	Corps Plats	3,255
SIRCTOM	Corps Plats	53,501
VRA	Corps Plats	11,672
DROME SUD	Multimatériaux	40,528
RHÔNE CRUSSOL	Multimatériaux	38,228
ROYANS VERCORS	Multimatériaux	8,647
VRA	Multimatériaux	198,942
ARC	Multimatériaux	10,514
BARONNIES	Multimatériaux	26,703
MONTELIMAR	Multimatériaux	58,931
SICTOBA	Multimatériaux	61,39
SICTOMSED	Multimatériaux	12,213
EBER	Multimatériaux	54,552
CRESTOIS	Multimatériaux	13,133
PRIVAS	Multimatériaux	14,066
VAL DE DROME	Multimatériaux	20,025
DIOIS	Multimatériaux	9,852
DIEULEFIT BOURDEAUX	Multimatériaux	9,036

#### 4.7.4. Bilan stock aval

Au 31 décembre l'ensemble des stocks par matière avait les répartitions suivantes pour chaque collectivité :

SUM de Stock final		Materiu														
Client	Collectivité	Acier	Aluminium	CO_105	Flux Dev	GM_102	JRM_111	Mix PEHD_P	PCC_503	PCNC_502	PET clair	PETIT ACIEF	Petit Alu	Plast Souple	REFUS	Total général
EBER	EBER	9,290	0,099	3,768	8,010	35,907	-11,660	2,729	-14,433	15,111	-10,339	0,201	11,095	3,793	-0,784	52,787
Total pour EBER		9,290	0,099	3,768	8,010	35,907	-11,660	2,729	-14,433	15,111	-10,339	0,201	11,095	3,793	-0,784	52,787
SICTOBA	SICTOBA	-19,359	0,259	-18,538	-1,139	27,802	2,025	8,495	1,393	55,093	-2,957	-0,796	2,788	12,877	-44,731	23,212
Total pour SICTOBA		-19,359	0,259	-18,538	-1,139	27,802	2,025	8,495	1,393	55,093	-2,957	-0,796	2,788	12,877	-44,731	23,212
SUEZ	SUEZ CHABEUIL	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
	TRSF MONTBRISO	4,562	1,848	-13,829	0,437	-25,174	105,449	4,271	6,535	-23,913	2,708	1,452	0,922	6,545	3,350	75,163
	TRSF MONTBRISO	13,260	4,527	64,157	6,394	-97,202	9,434	12,851	21,792	24,194	8,494	3,867	1,924	7,130	12,342	93,164
Total pour SUEZ		17,822	6,375	50,328	6,831	-122,376	114,883	17,122	28,327	0,281	11,202	5,319	2,846	13,675	15,692	168,327
SYPP	ARC	-0,852	-0,220	0,315	-1,932	1,761	19,058	0,477	-0,785	-20,093	-2,437	0,184	0,073	-0,933	9,615	4,231
	BARONNIES	-3,207	-0,120	4,472	-0,112	-2,417	11,573	5,687	1,116	-7,414	0,015	-0,017	0,165	-1,357	12,402	20,786
	CCCRLP	0,546	-0,456	-3,758	-0,238	0,684	-15,491	0,923	-1,143	-2,448	0,029	-0,013	0,017	-0,240	0,514	-21,074
	DIEULEFIT BOURD	0,383	0,023	-2,122	1,221	3,291	-0,847	0,731	-1,962	-1,336	-2,044	0,172	0,149	-0,037	-7,379	-9,757
	DROME SUD	6,977	0,117	-10,326	6,691	-13,506	-2,403	12,225	-0,532	21,857	1,717	0,764	0,358	0,033	-35,786	-11,814
	GORGES ARDECH	0,371	0,197	-2,259	0,489	-0,569	-10,484	2,576	0,658	23,923	1,694	0,200	0,205	1,177	-21,662	-3,484
	MONTELIMAR	0,681	0,023	-5,409	1,116	11,824	5,964	7,165	4,145	3,607	2,349	-0,201	0,047	-1,045	-8,641	21,625
	PAPES G RIG NAN	2,845	0,306	3,009	2,285	2,775	-15,702	4,578	1,322	3,158	1,622	0,706	0,915	1,077	9,727	18,623
Total pour SYPP		7,744	-0,130	-16,078	9,520	3,843	-8,332	34,362	2,819	21,254	2,945	1,795	1,929	-1,325	-41,210	19,136
SYTRAD	ANNONAY	0,266	-0,107	-0,764	0,713	5,048	3,288	-1,143	4,771	-9,558	-0,030	-0,152	-2,482	-2,144	19,978	17,684
	ARCHE	-0,940	-0,192	3,270	-6,816	9,935	-10,828	-0,130	6,194	3,610	2,938	-0,105	-1,675	-4,188	-2,560	-1,487
	CRESTOIS	1,538	-0,309	-1,657	0,268	3,141	-3,914	-3,210	3,108	-1,559	0,620	0,103	0,854	-0,347	2,493	1,129
	DIOIS	-0,153	-0,061	-0,159	0,909	2,346	0,145	-2,126	3,446	-3,793	0,462	0,130	-0,880	-1,362	-1,235	-2,331
	PRIVAS	-0,319	-0,046	12,116	3,805	5,908	-26,432	0,047	4,859	-4,271	1,934	-0,252	-1,479	-1,019	17,848	12,699
	RHÔNE CRUSSOL	0,659	0,161	-8,617	3,845	12,607	26,265	-0,369	4,318	-19,154	2,140	0,812	-1,765	-6,061	7,449	22,290
	ROYANS VERCOR	0,986	0,119	0,223	0,285	1,147	-2,009	-1,002	-0,180	-1,119	0,887	0,166	-0,425	0,149	0,131	-0,642
	SICTOMSED	1,561	-1,091	-26,913	0,791	3,218	-6,283	0,142	2,460	-43,048	0,758	0,375	0,054	-0,837	8,599	-60,214
	SIRCTOM	-0,439	-0,412	11,155	3,192	28,040	-45,177	-13,675	7,664	16,645	3,171	-0,092	-0,583	-0,424	-1,344	7,721
	VAL D AY	0,000	-0,059	-0,444	-1,772	-2,325	-6,353	-2,539	0,104	-11,515	0,470	0,011	0,002	-0,632	0,475	-24,577
	VAL DE DROME	-1,315	-0,125	3,499	0,934	5,643	20,490	-2,547	6,736	-11,447	-0,952	-0,261	-0,814	-1,496	13,214	31,559
	VRA	7,396	0,504	29,940	2,689	21,473	46,176	-8,492	35,842	13,187	-7,167	0,465	-3,102	-10,991	-1,717	126,203
Total pour SYTRAD		9,240	-1,618	21,649	8,843	96,181	-4,632	-35,044	79,322	-72,022	5,231	1,200	-12,295	-29,352	63,331	130,034
VILLE DE VALE	VILLE DE VALENCE	0,263	0,383	0,484	0,493	3,083	0,956	0,310	0,232	1,259	0,974	0,041	0,124	0,332	7,702	16,636
Total pour VILLE DE VALENCE		0,263	0,383	0,484	0,493	3,083	0,956	0,310	0,232	1,259	0,974	0,041	0,124	0,332	7,702	16,636
Total général		25,000	5,368	41,613	32,558	44,440	93,240	27,974	97,660	20,976	7,056	7,760	6,487	0,000	0,000	410,132

Le bon fonctionnement des répartitions, géré par ETEM, reste complexe de part le nombre important de collectivité gérés sur METRIPOLIS, le nombre important de matériaux, la disparité de volume entre chaque collectivité, et l'impossibilité de disposer d'un prévisionnel fiable chaque mois pour l'ensemble afin d'anticiper les expéditions.

Le résultat de cette année reste cependant plus précis que l'année précédente.

#### 4.7.5. Stock détourné

Il n'y a pas eu cette année de stock détourné.

## 4.8. Bilan théorique/réelle de production

### 4.8.1. Règles de calculs ETEM

Le présent paragraphe présente le bilan théorique de production par matériaux selon les clés de répartition ETEM.

La production théorique est basée sur un mode de calcul qui s'appuie sur les caractérisations des échantillons effectuées au cours de l'année et dont le bilan figure dans ce compte-rendu.

Ces caractérisations sont des échantillons prélevés dans les apports des adhérents destinés à faire une photographie de ce que contiennent les apports. Elles permettent de répartir les matériaux à valoriser au sein du gisement considéré par chaque collectivité.

Le logiciel ETEM peut ensuite calculer en fonction des apports mensuels saisis dans le pont bascule la part de chaque matériau valorisable pour chaque adhérent.

A chaque expédition d'un matériau précis, une répartition des tonnages expédiés est effectuée en fonction de ces caractérisations.

Les calculs théoriques sont donc un but vers lequel nous devons tendre en gardant à l'esprit que l'objectif est difficilement atteignable dans le quotidien d'une exploitation de centre de tri.

Les calculs théoriques sont basés sur une moyenne glissante des X caractérisations effectuées. Sur cette première année il a été convenu de prendre une base large de 24 caractérisations par an pour stabiliser les données, les années suivantes seront sur la base normale et convenu avec nos clients de minimum 12 à 18 selon l'hétérogénéité.

L'analyse des écarts permet d'avoir une vision précise.

**Les écarts de production sont répartis sur les refus, c'est ainsi que sont définies les règles de calculs d'ETEM.**

## 4.8.2. Résultats de l'année

Les Production réalisée cumulée sont par Syndicat et par flux :

SYTRAD :

Collectivité	Flux	Acier	Aluminium	CO_105	Flux Dev	GM_102	JRM_11	Mix PEHD P	PCC_50	PCNC_5	PET clair	PETIT ACIER	Petit Alu	Plast Souples	REFUS	Total général
ANNONAY	Corps Creux	61,22	4,58	8,60	52,66	20,37	12,05	53,13	25,56	25,01	69,16	5,68	2,22	26,38	147,31	513,74
ANNONAY	Corps Plats	0,33	0,06	145,21	1,89	122,27	387,28	0,83	3,56	235,11	0,51	0,23	0,13	2,07	97,97	997,47
ARCHE	Corps Creux	47,78	4,29	8,13	34,30	13,39	8,42	36,74	20,61	26,15	47,58	7,62	1,79	15,40	150,31	422,89
ARCHE	Corps Plats	0,24	0,02	88,31	2,34	125,63	298,05	0,63	2,63	211,71	0,92	0,13	0,15	1,95	37,66	770,61
CRESTOIS	Corps Creux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CRESTOIS	Corps Plats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CRESTOIS	Multimatériaux	28,91	2,13	34,55	24,61	72,16	136,67	20,28	12,33	90,71	23,99	3,40	2,21	12,54	109,66	574,14
DIOIS	Corps Creux	7,51	0,65	0,89	5,64	1,82	1,40	5,07	3,25	4,97	4,41	0,53	0,22	2,45	20,75	59,45
DIOIS	Corps Plats	0,06	0,02	7,02	0,11	7,97	30,92	0,04	0,22	20,15	0,06	0,02	0,01	0,14	1,82	68,57
DIOIS	Multimatériaux	22,68	2,24	28,14	17,37	53,26	90,46	16,66	9,64	69,17	20,90	3,28	1,01	12,87	83,04	430,72
PRIVAS	Corps Creux	32,80	2,27	5,08	22,76	9,86	11,47	25,18	17,94	24,54	31,27	3,47	1,53	11,42	71,76	266,36
PRIVAS	Corps Plats	4,82	0,58	59,74	3,35	56,91	240,56	3,24	3,42	82,69	5,11	0,53	0,11	5,09	91,16	557,32
PRIVAS	Multimatériaux	28,53	2,09	52,78	22,64	70,95	139,22	19,48	11,53	108,21	23,58	2,85	1,01	19,83	112,22	614,95
RHÔNE CRUSSOL	Corps Creux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RHÔNE CRUSSOL	Corps Plats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RHÔNE CRUSSOL	Multimatériaux	63,10	6,07	110,46	53,72	202,68	468,71	54,61	27,99	279,55	67,07	7,31	3,61	32,64	293,67	1671,21
ROYANS VERCORS	Corps Creux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ROYANS VERCORS	Corps Plats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ROYANS VERCORS	Multimatériaux	21,49	1,64	23,28	16,95	44,55	97,70	17,03	9,22	67,98	14,55	2,20	0,94	8,33	52,18	378,63
SICTOMSED	Corps Creux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SICTOMSED	Corps Plats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SICTOMSED	Multimatériaux	30,51	2,18	27,62	17,72	59,46	128,78	19,42	12,52	77,07	24,19	2,98	1,54	14,19	115,73	533,51
SRCTOM	Corps Creux	107,67	10,30	9,83	84,08	23,26	11,32	93,25	35,01	29,56	117,45	10,60	6,13	38,59	335,62	912,52
SRCTOM	Corps Plats	2,93	0,25	195,09	4,34	255,34	557,90	2,47	7,32	393,75	2,48	0,16	0,26	4,85	97,97	1525,10
VAL D'AY	Corps Creux	11,12	0,82	1,29	7,89	3,36	1,73	10,36	4,66	4,66	11,40	1,56	0,62	4,50	27,34	91,54
VAL D'AY	Corps Plats	0,17	0,01	9,33	0,29	12,71	42,34	0,19	0,16	19,46	0,16	0,03	0,02	0,27	7,66	92,00
VAL DE DROME	Corps Creux	12,16	1,35	1,03	13,72	1,85	2,12	9,63	5,15	5,52	13,58	0,79	0,27	4,11	29,62	101,10
VAL DE DROME	Corps Plats	0,62	0,10	22,51	1,14	16,70	59,63	0,62	0,63	46,49	0,67	0,09	0,02	0,65	8,52	159,50
VAL DE DROME	Multimatériaux	32,41	4,03	66,02	36,12	90,48	221,43	32,12	16,55	145,11	40,08	4,60	1,47	16,87	167,17	875,45
VFA	Corps Creux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VFA	Corps Plats	0,18	0,00	16,35	0,10	34,89	188,96	0,07	0,28	49,63	0,06	0,01	0,02	0,82	41,38	332,74
VFA	Multimatériaux	358,89	76,70	661,52	354,63	988,63	1712,53	337,38	154,42	1633,32	430,21	42,05	20,39	182,52	1743,49	8696,69
<b>TOTAL</b>		<b>876,12</b>	<b>122,41</b>	<b>1583,29</b>	<b>778,37</b>	<b>2288,53</b>	<b>4849,56</b>	<b>758,84</b>	<b>380,13</b>	<b>3650,76</b>	<b>949,61</b>	<b>100,21</b>	<b>45,68</b>	<b>418,67</b>	<b>3844,64</b>	<b>20648,83</b>

SYPP :

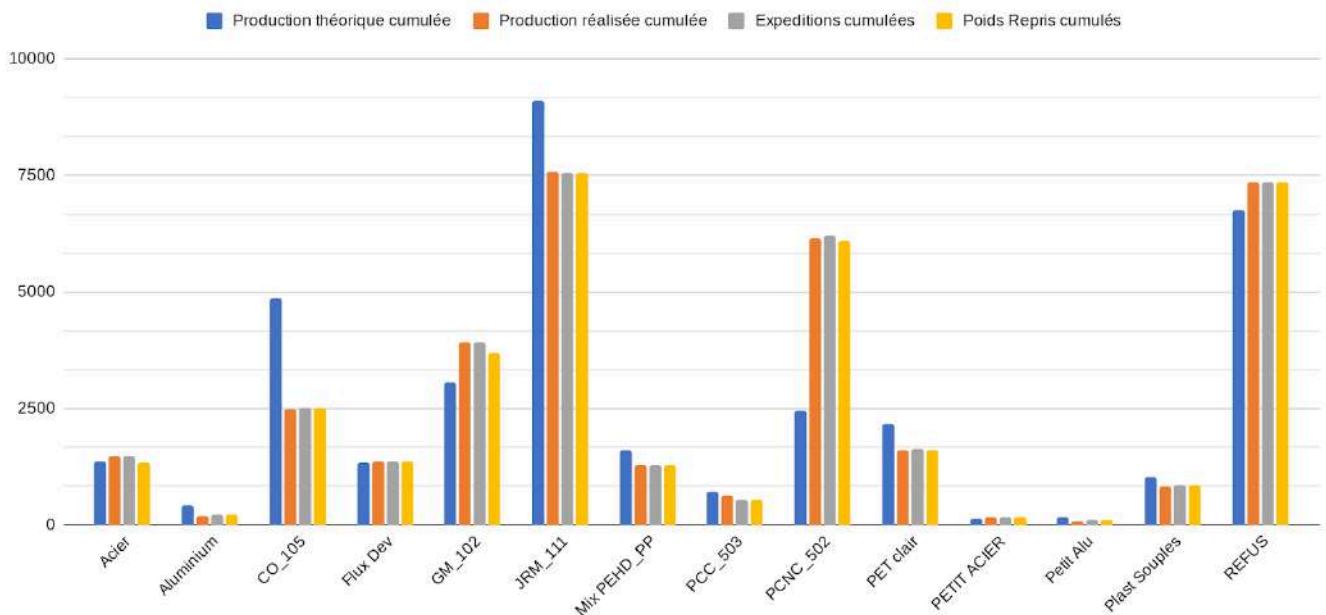
Collectivité	Flux	Acier	Aluminium	CO_105	Flux Dev	GM_102	JRM_11	Mix PEHD P	PCC_50	PCNC_5	PET clair	PETIT ACIER	Petit Alu	Plast Souples	REFUS	Total général
ARC	Multimatériaux	18,58	3,52	62,17	16,92	35,87	159,33	18,02	10,64	33,21	27,95	2,01	2,45	12,10	56,86	459,64
BARONNIES	Multimatériaux	38,66	8,28	192,81	38,33	98,86	251,58	52,89	16,72	64,11	55,40	3,87	7,45	31,29	307,09	1167,36
CCCRP	Emballages	15,54	3,34	35,39	10,70	19,18	9,33	16,45	6,32	21,50	24,25	1,75	3,14	7,10	40,89	214,90
DIEULEFIT BOURDEAUX	Emballages	6,10	1,41	5,42	6,55	10,74	3,77	6,12	3,13	6,95	5,70	0,98	1,44	6,69	41,08	106,09
DIEULEFIT BOURDEAUX	Multimatériaux	19,80	4,68	24,95	17,31	28,97	80,31	19,36	8,95	35,02	18,25	2,64	3,20	15,38	116,20	395,02
DROME SUD	Corps Creux	0,22	0,05	0,38	0,23	0,27	0,45	0,26	0,10	0,30	0,30	0,02	0,04	0,12	0,78	3,50
DROME SUD	Corps Plats	0,00	0,00	0,35	0,01	0,21	1,29	0,01	0,01	0,17	0,01	0,00	0,00	0,01	0,14	2,20
DROME SUD	Multimatériaux	72,87	21,34	216,34	82,17	125,45	282,14	90,14	36,39	166,95	109,26	9,19	13,26	78,83	467,45	1771,77
GORGES ARDECHE	Emballages	24,94	6,32	51,41	24,27	34,79	19,56	27,24	11,95	46,22	36,75	3,39	3,90	18,43	105,30	414,48
GORGES ARDECHE	Multimatériaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MONTELMAR	Multimatériaux	71,76	18,83	232,56	95,58	224,14	777,12	96,81	46,58	147,18	116,50	8,34	11,44	80,74	648,67	2576,26
PAPES GRIGNAN	Emballages	33,23	7,60	74,69	32,14	59,87	28,55	39,23	15,48	45,25	48,40	5,12	7,76	26,98	141,98	566,27
PAPES GRIGNAN	Multimatériaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>301,70</b>	<b>75,36</b>	<b>896,47</b>	<b>324,20</b>	<b>638,37</b>	<b>1613,44</b>	<b>366,53</b>	<b>156,27</b>	<b>566,87</b>	<b>442,77</b>	<b>37,32</b>	<b>54,09</b>	<b>277,68</b>	<b>1926,44</b>	<b>7677,50</b>

SICTOBA :

Collectivité	Flux	Acier	Aluminium	CO_105	Flux Dev	GM_102	JRM_11	Mix PEHD P	PCC_50	PCNC_5	PET clair	PETIT ACIER	Petit Alu	Plast Souples	REFUS	Total général
SICTOBA	Multimatériaux	106,33	12,83	152,26	115,64	300,01	498,91	91,58	44,25	414,31	133,71	12,98	7,79	88,77	703,56	2683,74
<b>TOTAL</b>		<b>106,33</b>	<b>12,83</b>	<b>152,26</b>	<b>115,64</b>	<b>300,01</b>	<b>498,91</b>	<b>91,58</b>	<b>44,25</b>	<b>414,31</b>	<b>133,71</b>	<b>12,98</b>	<b>7,79</b>	<b>88,77</b>	<b>703,56</b>	<b>2683,74</b>

Le bilan global du fonctionnement du site (apports externes inclus) donne les résultats suivants :

	Acier	Aluminium	CO_105	Flux Dev	GM_102	JRM_111	Mix PEHD_PP	PCC_503	PCNC_502	PET clair	PETIT ACIER	Petit Alu	Plast Souples	REFUS	Total général
Production théorique cumulée	1367	413	4856	1357	3047	9089	1607	714	2460	2172	150	173	1021	6769	35195
Production réalisée cumulée	1472	185	2484	1381	3928	7594	1285	630	6165	1608	171	89	836	7367	35195
Expéditions cumulées	1472	221	2525	1372	3906	7555	1292	555	6217	1633	170	112	855	7361	35246
Poids Repris cumulés	1342	221	2516	1378	3684	7554	1272	555	6109	1612	170	112	857	7361	34744
Ecart	-25	-192	-2340	21	636	-1535	-335	-159	3649	-560	20	-60	-164	593	-451
Ecart (%)	-1,8%	-46,5%	-48,2%	1,6%	20,9%	-16,9%	-20,8%	-22,3%	148,3%	-25,8%	13,2%	-34,9%	-16,0%	8,8%	-1,3%



Les constats liés aux performances de captations sont détaillés dans le paragraphe suivant [4.12.3. Taux de captation.](#)

En analyse, nous pouvons retenir que sur le refus nous avons un écart de 8.8% entre le théorique et le réalisé, qui correspond bien au fait que nous avons ce niveau de valorisable dans les refus (12%) et sans doute une sous-évaluation des refus entrants (non pris en compte dans les caractérisation les aberrants et caractérisations écartées).

Un nombre important de JRM (1.11) a été déclassé en GM (1.02) du fait des apports trop humides dégradant la qualité du tri. Des actions ont été mises en place pour alerter et écarter plus en amont ces apports humides et moins dégrader la qualité sortante.

Une dérive sur la correspondance du process et la bonne identification des matériaux au niveau des caractérisations entrantes, a amené un écart entre les grands carton (1.05) reporté en Papiers Cartons Non Complexés (5.02).

## 4.9. Bilan de la performances des équipements

### 4.9.1. Fonctionnement

Sur l'année, le fonctionnement du centre de tri aura été de 3048H (contre 3220H l'année précédente), 258 jours d'activités, 502 quarts, dont 80.3% de l'activité aura été pour traiter le flux MM et EMB (contre 19.7% sur le FLUX CC et CP). Malgré une hausse d'activité de l'ordre de +5% les heures de fonctionnement ont baissé de -5% grâce à une meilleure maîtrise du process.

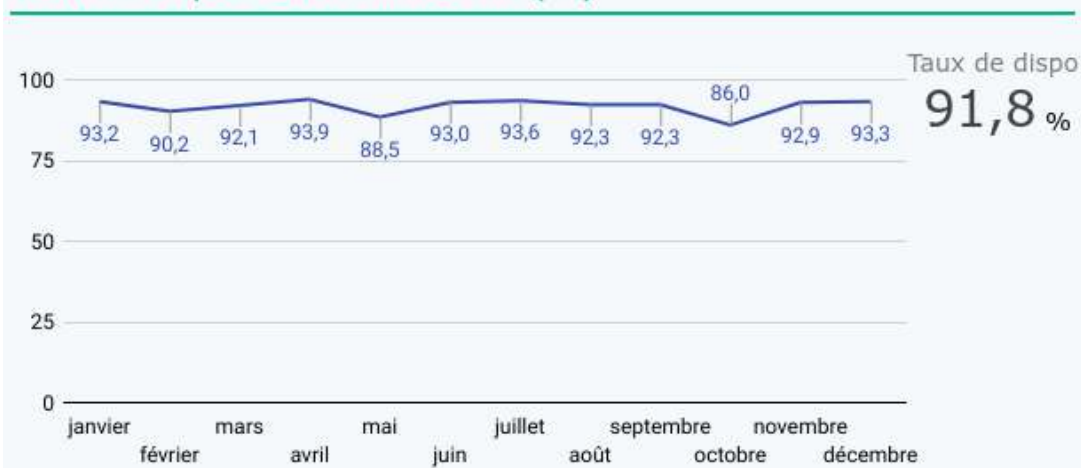
### 4.9.2. Taux de disponibilité

Afin de mesurer notre disponibilité nous enregistrons chaque jour l'activité (heures de fonctionnement, débit, enregistrements des arrêts, équipement impacté...) sur notre LOGICIEL FACTOR qui renvoi directement ces informations dans les indicateurs du REPORTING DYNAMIQUE CLIENT.

La disponibilité se stabilise, pour atterrir sur la fin d'année à un disponibilité moyenne proche de 92%, et en augmentation par rapport à l'année précédente .

Année	Objectif	Réalisé	Ecart	Commentaires
2022	92,00%	89,10%	-2,90%	Trois derniers mois de l'année >= à 93%
2023	92,00%	91,80%	-0,20%	Moi de mai et octobre en dessous de l'objectif, mais il reste de l'année satisfaisant

#### Taux de dispo - Evol. mensuelle (%)



Les mois de mai et octobre ont été les moins performants à cause d'avarie de matériel (moteur trémie, variateur SNF...) qui ont été corrigés depuis.

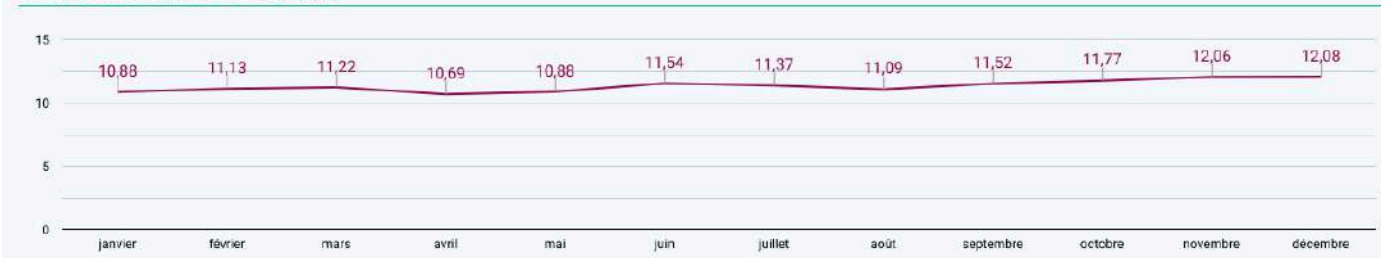
### 4.9.3. Débit

Le débit peut avoir un impact important sur la qualité. Surtout selon la qualité entrante, et notamment en fonction de l'humidité des déchets (qui perturbe réellement le bon fonctionnement du tri machine et humain). Les moyennes mensuelles ont fluctué autour des 11.37T/h dans une volonté de stabiliser la qualité, mais n'empêchant pas par instant de fonctionner à 12T/h. Les différentes actions de maîtrise du process ont montré sur la fin d'année une stabilisation autour des 12T/h.

Le centre a pu traiter cette année l'ensemble des tonnes avec moins d'heures de fonctionnement, démontrant la capacité à gérer son débit.

Année	Objectif (T/h)	Réalisé (T/h)	Ecart	Commentaires
2022	12,00	11,32	-5,67%	En progression, tonnage et stock année précédente absorbé sur l'année
2023	12,00	11,35	-5,40%	Stabilisation et atteinte de l'objectif en fin d'année

Evolution mensuelle du débit (t/h)



La tenue du débit à 12T/h reste une performance, au risque de dérive qualité, quand on sait que la densité des matériaux a baissé de 10% par rapport à la définition initiale du centre de tri. Le process machine gérant des volumes non pas des poids. Du fait de ces changements de densité, le débit objectif devrait être 10% inférieur.

#### 4.9.4. Taux de freinte

La clôture annuelle de ETEM permet de nous donner le calcul du taux de freinte.

Cette année, nous avons réalisé un taux de freinte de 2.0594% en dessous de l'objectif.

Année	Objectif	Réalisé	Ecart	Commentaires
2022	2,50%	1,51%	0,99%	Economie annuelle : 320T de plus de recyclées
2023	2,50%	2,06%	0,44%	Economie annuelle : 161T de plus de recyclées

Le centre de METRIPOLIS gère 100% de ces déchets, rebouclant l'ensemble de ces déchets dans son process. Une des pertes s'explique en partie par l'humidité de l'entrant pouvant s'évaporer avant la sortie. Cette humidité est à double tranchant car au-delà de perte de poids de déchets, il complexifie énormément le fonctionnement des machines, et donc la qualité.

Année	Freinte provisoire (t)	Freinte provisoire (%)	Freinte définitive (t)	Freinte définitive (%)
2024	137,197 t	2,0594 %	-	-
2023	555,309 t	1,5114 %	740,042 t	2,0594 %
2022	684,816 t	1,8900 %	545,523 t	1,5114 %
2021	144,459 t	2,0000 %	888,969 t	13,9688 %

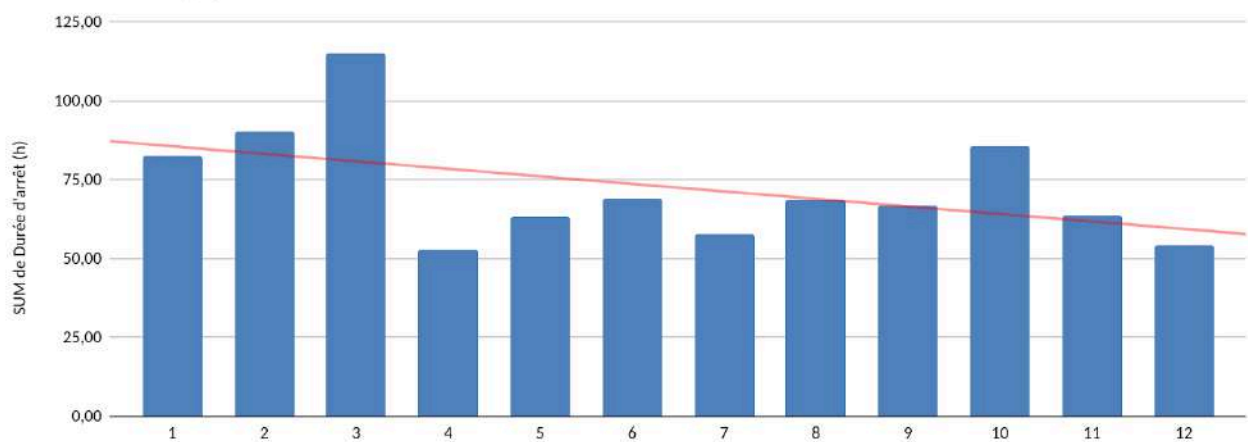
## 4.10. Bilan des arrêts de ligne

Nous disposons d'un outil de supervision (FACTOR) et d'une remontée des informations dans nos indicateurs permettant d'analyser dans les moindres détails l'ensemble des arrêts à la fois en fonction du type d'arrêt, de l'équipement en cause, et de l'évènement.

Il y a eu sur cette 870.63H d'arrêts sur le temps de fonctionnement (fonctionnement sur des quarts de 7.5h incluant 2 x 18min de pause obligatoires).

Les premiers mois ont vu un certain nombre d'arrêt par manque de matière (stock vide).

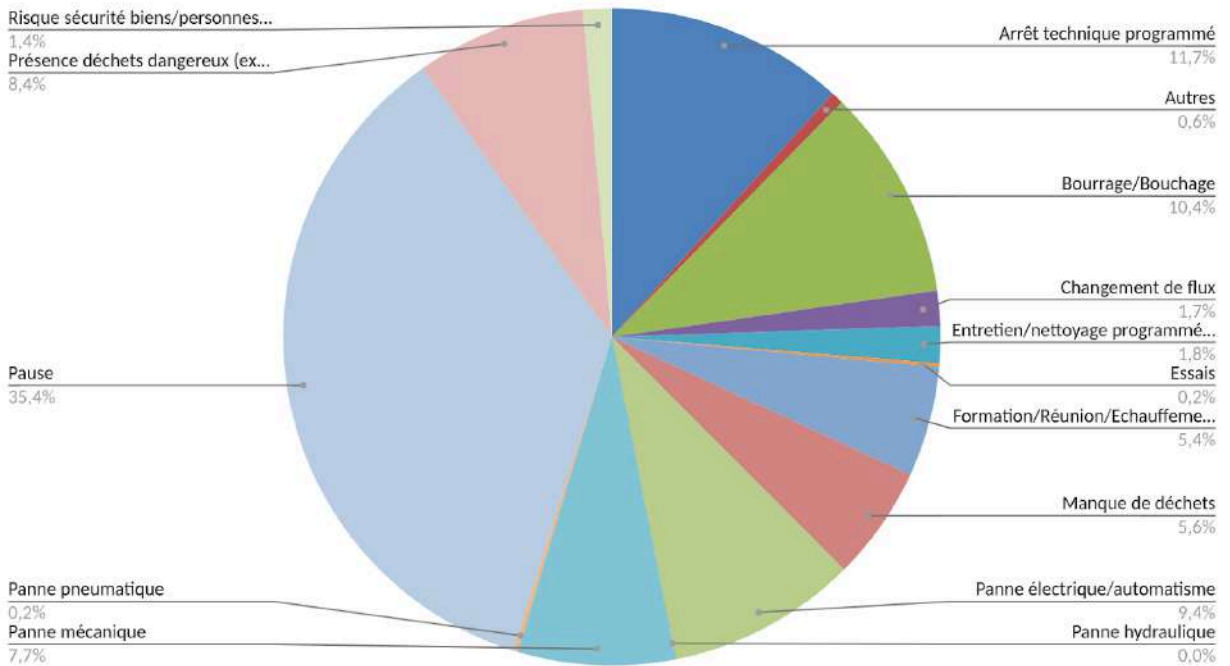
Durée d'arrêt (h) par mois



Sur les 3048H de fonctionnement les arrêts représentent 28.5% du temps, dans lequel il y a 10.1% lié aux pauses (35.4% des arrêts).

La répartition des arrêts par motif se définit de la façon suivante :

### Durée d'arrêt (h) par motif



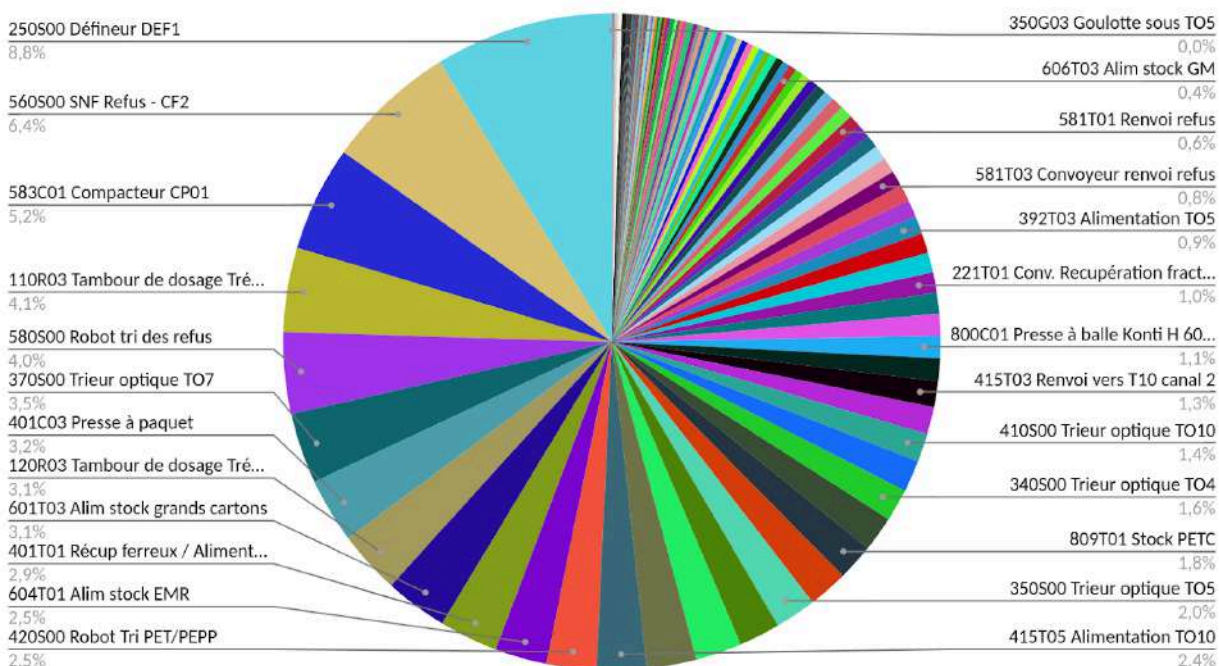
Les principaux motif d'arrêt du process sont les suivants :

- Bourrages
- Pannes électriques
- Pannes mécaniques
- Présence déchets dangereux

Un certain nombre d'heures d'arrêt ont été aussi pour réaliser des arrêts techniques d'entretien (2 jours en mars, 3 jours en décembre, et quelques autres arrêts ponctuels)

La répartition des arrêts par équipement se définit de la façon suivante :

## Durée d'arrêt (h) par équipement



Les principaux équipements ciblé par ces arrêts sont les suivants :

- Défineur (régulièrement bloqué par des aberrants mécanique)
- SNF (programme d'entretien spécifique mis en place pour améliorer son fonctionnement)
- Compacteur (modification électrique apportée pour limiter les disjonctions dû à des sensibilités électrique)

L'ensemble de ces informations sont analysées régulièrement en réunion d'exploitation, afin de traiter par la méthode 80/20 (20% des typologies d'arrêts représentent 80% des arrêts).

Sur 2023, nous pouvons noter par exemple les actions suivantes qui ont été réalisées :

- Identification et modification de zones de bourrages / aberrants (entre autre le défineur à cause de blocage récurrent par des aberrants mécaniques)
  - Défineur (régulièrement bloqué par des aberrants mécanique)
  - Programme d'entretien spécifique SNF mis en place pour améliorer son fonctionnement
  - Modification électrique apportée sur les compacteurs pour limiter les disjonctions dû à des sensibilités électrique
  - Programme d'entretien mécanique renforcé sur les Compacteurs au regard de l'usure générées par les déchets de refus
- La présence d'objets dangereux (explosifs, aberrants, animaux...) est à la fois une cause d'arrêt sur la ligne de tri (proche de 5% des temps d'arrêts en 2022, celui-ci est passé à 8.35% en 2023), mais aussi un réel risque de détérioration du process. Une vigilance sur la bonne application des consignes de tri est importante.

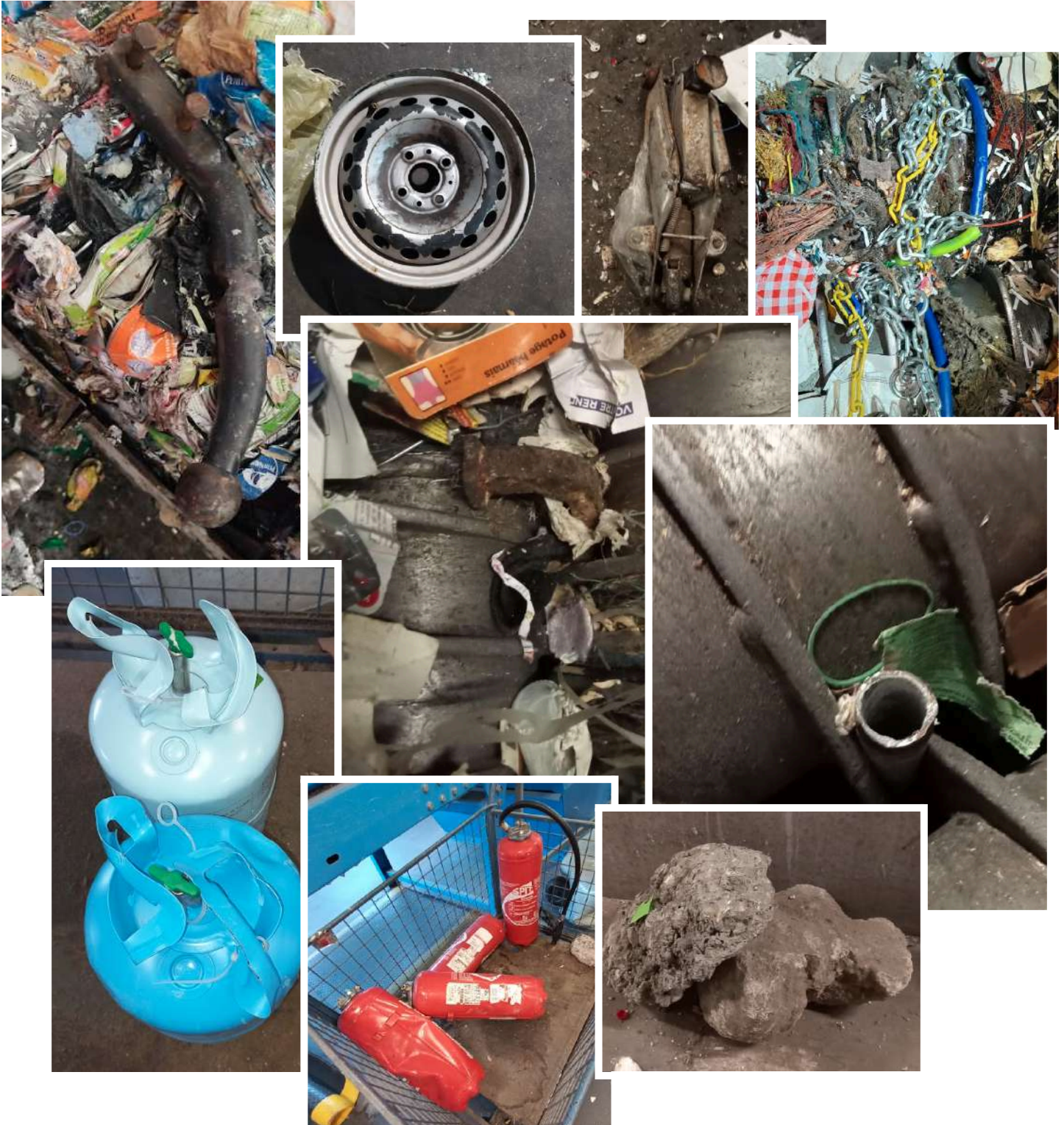
Le temps perdu sur une année à cause de ces aberrants permettrait de traiter 873T de plus par an.

Les aberrants critiques pour le bon fonctionnement du site sont à la fois

- les “filasses” (fil, gaine, tuyau, ruban...) qui bloquent les rotations des machines, faussent la détection visuelle, et ne peuvent être éjecté comme un objet
- les “objets mécaniques” (pierres, gros objets métalliques, objets coupants, objets explosifs...) qui bloquent, cassent, coupent les systèmes de rotation et convoyage

Bibliothèque de photos d'un échantillon d'aberrants trouvés cette année sur le process :





L'ensemble de ces arrêts font l'objet d'analyses, de signalement et d'actions correctives

## 4.11. Bilan des caractérisations

Sur l'année, suivant le nombre de caractérisation entrantes définies par type de flux et par collectivité, nous obtenons les tableaux de moyennes suivantes (sans prendre en compte l'impacte des tonnages) :

### SICTOBA :

COLLECTIVITE	NOM_FLUX	Acier	Aluminium	CO_1 05	Flux Dev	GM_1 02	JRM_ 111	Mix PEHD PP	PCC_ 503	PCNC _502	PET clair	PETIT ACIE R	Petit Alu	Plast Soupl es	REFU S
SICTOBA	Multimatériaux	3,7%	1,1%	11,1%	4,3%	8,6%	22,3%	4,3%	1,9%	6,2%	6,7%	0,4%	0,6%	4,1%	24,9%

En prenant en compte le tonnage de chaque collectivité et de chaque mois, la moyenne théorique de refus pour le SICTOBA est de 26.2% (contre 31.3% l'année précédente).

### SYPP :

COLLECTIVITE	NOM_FLUX	Acier	Aluminium	CO_1 05	Flux Dev	GM_1 02	JRM_ 111	Mix PEHD PP	PCC_ 503	PCNC _502	PET clair	PETIT ACIE R	Petit Alu	Plast Soupl es	REFU S
ARC	Multimatériaux	4,0%	0,8%	13,5%	3,7%	7,8%	34,7%	3,9%	2,3%	7,2%	6,1%	0,4%	0,5%	2,6%	12,4%
BARONNIES	Multimatériaux	3,3%	0,7%	16,5%	3,3%	8,5%	21,6%	4,5%	1,4%	5,5%	4,7%	0,3%	0,6%	2,7%	26,3%
CCCRP	Emballages	7,2%	1,6%	16,5%	5,0%	8,9%	4,3%	7,7%	2,9%	10,0%	11,3%	0,8%	1,5%	3,3%	19,0%
DIEULEFIT BOURDEAUX	Multimatériaux	5,0%	1,2%	6,3%	4,4%	7,3%	20,3%	4,9%	2,3%	8,9%	4,6%	0,7%	0,8%	3,9%	29,4%
DROME SUD	Multimatériaux	4,1%	1,2%	12,2%	4,6%	7,1%	15,9%	5,1%	2,1%	9,4%	6,2%	0,5%	0,7%	4,4%	23,0%
GORGES ARDECHE	Emballages	6,0%	1,5%	12,4%	5,9%	8,4%	4,7%	6,6%	2,9%	11,2%	8,9%	0,8%	0,9%	4,4%	25,4%
MONTELIMAR	Multimatériaux	2,8%	0,7%	9,0%	3,7%	8,7%	30,2%	3,8%	1,8%	5,7%	4,5%	0,3%	0,4%	3,1%	25,2%
PAPES GRIGNAN	Emballages	5,9%	1,3%	13,2%	5,7%	10,6%	5,0%	6,9%	2,7%	8,0%	8,5%	0,9%	1,4%	4,8%	25,1%

En prenant en compte le tonnage de chaque collectivité et de chaque mois, la moyenne théorique de refus pour le SYPP est de 24.3% (contre 23.3% l'année précédente).

### SYTRAD :

COLLECTIVITE	NOM_FLUX	Acier	Aluminium	CO_1 05	Flux Dev	GM_1 02	JRM_ 111	Mix PEHD PP	PCC_ 503	PCNC _502	PET clair	PETIT ACIE R	Petit Alu	Plast Soupl es	REFU S
ANNONAY	Corps Creux	11,1%	2,0%	3,3%	10,1%	3,0%	2,8%	12,9%	5,6%	1,9%	18,2%	0,9%	0,8%	6,3%	21,0%
	Corps Plats	0,0%	0,0%	28,6%	0,2%	9,4%	46,6%	0,1%	0,4%	9,4%	0,1%	0,0%	0,0%	0,3%	4,9%
ARCHE	Corps Creux	10,5%	2,3%	3,8%	8,0%	2,4%	2,4%	10,9%	5,6%	2,5%	15,2%	1,6%	0,8%	4,5%	29,7%
	Corps Plats	0,0%	0,0%	22,5%	0,3%	12,5%	46,4%	0,1%	0,4%	11,0%	0,2%	0,0%	0,0%	0,3%	6,2%
CRESTOIS	Multimatériaux	4,7%	0,8%	11,8%	4,2%	9,7%	28,6%	4,4%	2,4%	6,3%	5,6%	0,5%	0,7%	2,7%	17,5%
DIOIS	Multimatériaux	4,9%	1,2%	12,8%	4,0%	9,5%	25,2%	4,8%	2,5%	6,4%	6,5%	0,7%	0,4%	3,7%	17,3%
PRIVAS	Corps Creux	11,4%	1,9%	3,7%	8,4%	2,8%	5,2%	11,8%	5,5%	3,7%	15,8%	1,1%	1,1%	5,3%	22,1%
	Corps Plats	0,8%	0,2%	21,1%	0,6%	7,9%	51,8%	0,7%	0,7%	5,9%	1,2%	0,1%	0,0%	1,1%	7,8%
	Multimatériaux	4,3%	0,8%	16,9%	3,6%	8,9%	27,2%	4,0%	2,1%	7,0%	5,2%	0,4%	0,3%	4,0%	15,4%
RHÔNE CRUSSOL	Multimatériaux	3,5%	0,8%	13,0%	3,2%	9,3%	33,7%	4,1%	1,9%	6,7%	5,4%	0,4%	0,4%	2,4%	15,3%
ROYANS															
VERCORS	Multimatériaux	5,3%	1,0%	12,1%	4,4%	9,1%	31,0%	5,6%	2,8%	7,2%	5,2%	0,5%	0,5%	2,7%	12,7%

SICTOMSED	Multimatériaux	5,3%	0,9%	10,2%	3,3%	8,6%	28,9%	4,5%	2,7%	5,8%	6,1%	0,5%	0,6%	3,3%	19,5%
SIRCTOM	Corps Creux	11,0%	2,5%	2,1%	9,1%	2,0%	1,5%	12,8%	4,4%	1,3%	17,4%	1,0%	1,3%	5,2%	28,7%
	Corps Plats	0,2%	0,0%	25,1%	0,3%	12,9%	43,9%	0,2%	0,5%	10,3%	0,2%	0,0%	0,0%	0,4%	5,9%
VAL D AY	Corps Creux	11,3%	2,0%	2,8%	8,5%	2,8%	2,3%	14,1%	5,8%	2,1%	16,8%	1,5%	1,3%	6,0%	22,7%
	Corps Plats	0,2%	0,0%	19,7%	0,3%	10,5%	54,5%	0,3%	0,2%	8,4%	0,2%	0,0%	0,0%	0,4%	5,2%
VAL DE DROME	Multimatériaux	3,4%	1,0%	15,0%	4,1%	7,9%	30,3%	4,6%	2,1%	6,6%	6,2%	0,5%	0,3%	2,4%	15,5%
VRA	Corps Plats	0,1%	0,0%	9,7%	0,0%	8,1%	68,1%	0,0%	0,1%	6,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	7,6%
	Multimatériaux	3,8%	2,0%	14,9%	4,0%	8,7%	23,6%	4,8%	2,0%	7,5%	6,7%	0,4%	0,5%	2,6%	18,4%

En prenant en compte le tonnage de chaque collectivité et de chaque mois, la moyenne théorique de refus pour le SYTRAD est de 15.5% (contre 13.6% l'année précédente).

En prenant en compte le tonnage de chaque collectivité et de chaque mois, la moyenne théorique de refus pour le GAC est de 18.8% (contre 17.5% l'année précédente), une augmentation en phase avec l'augmentation des aberrants.

Les moyennes de refus pour les apports externes sont de 22.03% pour EBER et de 18.35% pour SUEZ.

## 4.12. Suivi et mesure de la qualité des flux

Au regard de l'ensemble du fonctionnement sur l'année, c'est à dire un montée en puissance et une stabilisation sur la fin d'année, la qualité globalement assurée a été ponctuellement variable en fonction de la stabilisation de nombreux paramètres (optimisation process, débit, recrutement et formations de trieurs, mise en place de la maintenance, ...).

**La variation de la composition et de la qualité de l'entant impacte fortement les réglages et qualité de traitement du centre de tri.** Celui-ci a été défini pour :

- traiter des apports composés à 65% de fibreux, hors celui-ci diminue de plus en plus (67.18% sur 2022, et déjà à 55% sur cette année)
- traiter 1.3% de films plastiques PE (déchets les plus complexes à trier car volatile) cette part augment considérablement (1.2% sur 2022, et 2.79% sur cette année)

### 4.12.1. Taux de pureté

#### Méthodologie :

Cette année a permis de pérenniser les règles et l'organisation mises en place sur l'année précédente, permettant de mesurer le bon fonctionnement du site au quotidien, et aussi le taux de pureté de chaque matière.

Cette méthode se base sur la réalisation de caractérisation en sortie de cabine de tri des différents flux. Un plan de prélèvement (voir ci-dessous) est défini selon les quantités et proportion des matières, et en tenant compte aussi des besoins du quotidien.

Le site a dans son installation des zones de prélèvements permettant de faciliter l'analyse sur chaque sortie des flux triées, en faisant des prélèvements de 20 à 40Kg en cabine et aussi sur d'autres points du process (refus, ou analyses plus techniques).

Le JRM est notre matière principale représentative du bon fonctionnement du site. Un écart inférieur de 7 % sur la qualité objective du JRM (soit inférieur à 90% sur l'objectif de 97%) nous amène à mener des actions dont refaire une caractérisation pour écarter ou confirmer celle-ci. La même logique (écart de -7%) est donc appliquée sur l'ensemble des matières recyclées. Pour les refus, en dehors des caractérisations faite avec le client régi selon les critères du contrat, nous appliquerons pour toutes nos autres caractérisations internes (1 par semaine) la règle de variation de +/-50% par rapport à la moyenne.

**A noter :** Les résultats sur ces zones de prélèvement ne représentent pas 100% de la qualité réelle. En effet le process (compact en terme d'implantation) dispose de prélèvement en sortie de tapis de tri manuel, mais les matières captées sur les autres tapis et ré-aiguillées ne sont pas prises en compte, **les données de pureté de notre process sont donc à majorer de plusieurs %, permettant d'atteindre la qualité attendu par les repreneurs. Valable pour les FILMS, EMR, GM, JRM.**

Le planning qui a été validé après cette première année de fonctionnement est le suivant :

<i>Planning Caractérisations Sortantes</i>		
Flux	Périodicité	Commentaires
JRM	Tous les jours	Cette qualité est la plus importante de part le volume annuel produit, sa valeur marchande, la part de ce matériau sur l'ensemble. La qualité sur ce matériau est l'indicateur de fonctionnement du site sur les 3 facteurs principaux (qualité entrante, tri humain, process)
REFUS	Toutes les semaines	1 caractérisation par mois est effectuée avec notre client
GM	2 fois par mois	Le GM est l'indicateur du bon tri de l'ensemble des fibreux
EMR	1 fois par mois	Des caractérisations supplémentaires sont enclenchées au cas par cas pour analyser des dérivés
GD Cartons	1 fois par mois	Des caractérisations supplémentaires sont enclenchées au cas par cas pour analyser des dérivés
PCC	1 fois par mois	Des caractérisations supplémentaires sont enclenchées au cas par cas pour analyser des dérivés
PET CLAIR	1 fois par mois	Des caractérisations supplémentaires sont enclenchées au cas par cas pour analyser des dérivés
FLUX DEV	1 fois par mois	Des caractérisations supplémentaires sont enclenchées au cas par cas pour analyser des dérivés

FILM	1 fois par mois	Des caractérisations supplémentaires sont enclenchées au cas par cas pour analyser des dérives
MIX PE/PP	1 fois par mois	Des caractérisations supplémentaires sont enclenchées au cas par cas pour analyser des dérives
ACIER	1 fois par mois	Des caractérisations supplémentaires sont enclenchées au cas par cas pour analyser des dérives
ALU	1 fois par mois	Des caractérisations supplémentaires sont enclenchées au cas par cas pour analyser des dérives
PETIT ALU	1 fois par mois	Des caractérisations supplémentaires sont enclenchées au cas par cas pour analyser des dérives

Ce planning représente entre 400 et 500 caractérisations par an selon l'activité.

Sur cette année nous avons réalisé 418 caractérisations sur les matériaux valorisables.

COUNTA de semaine	mois													
Matière	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total général	
ACIER	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	11	
ALU	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	
ELA	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	2	12	
EMR	1	1	1	1	1	2	1		1	1	1	1	12	
FILM	1	1	1	1	1	1	1	1	1		2	1	12	
FLUX DEV	1	1	1	1	1	1	3	1	1	1	2	1	15	
GM	1	3	1	1	1	1	2	1	1	1	2		15	
GD CARTON	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	2	12	
JRM 1	8	13	11	13	10	18	14	6	8	10	9	11	131	
JRM 2	7	14	9	11	12	14	16	7	8	11	14	10	133	
MIX PE/PP	1	1	8	3	2	6	2		1	1	2	2	29	
PETC	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1		12	
PETITS ALUS	1	1	1	1	1	1	1	2		1	1	1	12	
<b>Total général</b>	<b>26</b>	<b>40</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>34</b>	<b>49</b>	<b>45</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>38</b>	<b>33</b>	<b>418</b>	

Les résultats en terme de performance que nous obtenons pour cette année sont les suivants :

Flux	Objectif	Réalisé	Ecart	Commentaires
Grands cartons (1.05)	95,00%	99,00%	4,21%	
JRM (1.11)	97,00%	96,04%	-0,99%	Valeur à majorer, rebouclage tapis non pris en compte. Contaminant B bénéficie d'un abattements de 3% Qualité acceptée par les repreneurs
EMR (PCNC, 5.02)	95,00%	90,98%	-4,23%	Valeur à majorer, rebouclage tapis non pris en compte. Qualité acceptée par les repreneurs
Films PE	95,00%	88,40%	-6,95%	Valeur à majorer, rebouclage tapis non pris en compte (et conséquent avec de grands films). Qualité acceptée par les repreneurs
ELA (PCC, 5.03)	95,00%	84,29%	-11,27%	Dérive entrant et process, corrigé en fin d'année avec plus de 95% sur les 2 derniers mois
GM (1.02)	97,50%	93,24%	-4,37%	Valeur à majorer, rebouclage tapis non pris en compte. 4 caractérisations erronées, en phase de mise au point process, personnel et méthodologie. Sur les 20 bonnes caractérisations taux de pureté en sortie tapis de 93% Qualité acceptée par les repreneurs
PET clair (Q9)	98,00%	97,18%	-0,84%	
Mix PE/PP	95,00%	94,63%	-0,39%	
Flux Dev	90,00%	94,33%	4,81%	
Acier	95,00%	92,99%	-2,12%	Objectif du taux de métal magnétique >88%, 95% d'emballage en acier. Le respect des 88% est tenu, mais le résultat final dépend de la qualité de l'entrant (nombreux apports en acier non d'origine emballage)
Alu	45,00%	93,94%	108,76%	
Petits Alu	40,00%	89,35%	123,38%	

#### 4.12.2. Taux de valorisables dans les refus

Les 12 caractérisations sur les refus, effectués sur l'année avec notre client, sont celles listées dans le tableau ci-dessous.

Ces caractérisations permettent d'identifier la part des produits recyclables qui n'auraient pas été captés. La moyenne de cette année s'établit à 12.09% (contre 13.89% l'année précédente). Les évolutions et les actions que nous avons entrepris (voir [5.2. Liste des actions d'amélioration](#)) nous ont permis de maîtriser cette performance, en dehors d'une période plus compliquée en octobre novembre suite à des dysfonctionnement du robot refus (problème corrigé en décembre)

Date	JRM	GM	Cartons	PCC	FD	PE/PP	Films PE	PETc	Acier	Alu	Petits alu	Refus	Taux de valo
25 janv. 2023	0,38%	0,00%	0,00%	0,00%	0,24%	0,68%	0,36%	0,62%	0,00%	0,01%	3,01%	92,73%	<b>7,27%</b>
20 févr. 2023	4,16%	0,57%	0,00%	0,07%	0,71%	0,64%	1,35%	0,91%	0,00%	0,43%	1,69%	89,02%	<b>10,98%</b>
24 mars 2023	1,40%	0,80%	0,00%	0,18%	0,91%	0,76%	0,71%	0,85%	0,58%	0,15%	0,65%	92,62%	<b>7,38%</b>
14 avr. 2023	1,63%	0,00%	4,19%	0,00%	1,54%	1,32%	1,41%	0,75%	0,00%	0,33%	1,72%	87,13%	<b>12,87%</b>
4 mai 2023	3,22%	2,06%	0,00%	0,00%	1,39%	1,36%	2,31%	0,56%	0,28%	0,19%	1,86%	85,14%	<b>14,86%</b>
9 juin 2023	0,86%	0,28%	0,71%	0,07%	1,22%	1,44%	1,72%	0,32%	0,00%	0,30%	0,60%	91,52%	<b>8,48%</b>
31 juil. 2023	1,64%	0,93%	1,23%	0,12%	1,25%	1,07%	0,98%	1,46%	0,04%	0,53%	0,41%	89,24%	<b>10,76%</b>
10 août 2023	1,89%	1,78%	0,33%	0,29%	1,53%	1,32%	1,05%	1,26%	0,00%	0,79%	0,22%	88,43%	<b>11,57%</b>
20 sept. 2023	3,59%	1,07%	1,12%	0,10%	1,15%	1,05%	1,59%	0,60%	0,00%	0,42%	0,78%	87,95%	<b>12,05%</b>
5 oct. 2023	2,46%	0,59%	1,40%	0,28%	1,77%	3,05%	1,18%	1,95%	0,00%	0,00%	1,60%	84,70%	<b>15,30%</b>
14 nov. 2023	2,62%	1,75%	1,62%	0,47%	2,37%	4,13%	4,74%	2,00%	0,00%	0,20%	1,38%	77,87%	<b>22,13%</b>
27 déc. 2023	1,68%	1,31%	0,81%	0,77%	1,48%	1,07%	1,04%	1,07%	0,44%	0,50%	0,23%	88,59%	<b>11,41%</b>

Sur l'ensemble de l'année nous obtenons la moyenne suivante :

Objectif	Réalisé	Ecart	Commentaires
12,00%	12,09%	0,09%	Conforme à l'objectif

Sur l'ensemble de l'année (pour client GAC et apports externes), ETEM nous offre la synthèse suivante :

- A partir des caractérisations entrantes, notre théorique annuel de refus est de 6 777 T.
- Notre réalisé est de 7 366 T
- Nous avons une moyenne de 12.09% de valorisable dans les refus, soit un ajout théorique de 819 T (et donc un total théorique de 7 596 T)
- Les caractérisations entrantes ne prennent pas en compte tous les aberrants et poussières que nous génère le process, et qui sont écartés et expédiés à part (benne dédiées), ceux-ci représentent environ 10 T par mois, soit 120 T par an.

- Les bidons de produits dangereux, ainsi que encombrant métallique, et les DEEE, qui sont rares et non vu dans la caractérisation retenues, et sont envoyer dans des filières spécialisée, représentent 18 + 7 + 38 = 63 T
- Notre réel est donc à minorer, à 7 366 - 120 - 63 = 7 183 T
- Nous pouvons donc estimer que malgré notre moyenne de 12.09% de valorisable dans les refus, nous générons seulement 5.6% (406 T) de valorisable dans nos refus

Conclusion : Les niveau de traitement des refus (quantité et qualité) sont conformes

Seuls les encombrants (donc objets qui ne devraient pas arriver en centre de tri de collecte sélective) sont réaiguillés en enfouissement. Ils correspondent à environ 120 T par an. En temps normal le reste est acheminé pour la fabrication de CSR (site VALOMSY). Cette année, suite à l'incendie du site BRB de VALOMSY, dans les périodes où il n'a pas pu être possible de réaiguiller ces refus vers le site d'incinération de RONAVAL, une situation de dépannage a été de transférer ces refus en enfouissement (environ 3 526 T sur l'année).

### 4.12.3. Taux de captation

En pratique, le taux de captation sera calculé par matériau et par flux, passant sur la chaîne de tri, à partir des résultats de la période écoulée (année), comme suit :

$$TCr = \frac{Q_r}{Q_r + Q_{nc}} \times 100$$

Avec :

- o TCr = Taux de Captation Réel
- o  $Q_r$  = Quantité de matériau recyclé, c'est-à-dire trié, conditionné et accepté par la filière ou le repreneur au cours de la période écoulée
- o  $Q_{nc}$  = Quantité de matériau présente dans les refus, donc non captée, calculée en considérant les tonnages de refus expédiés sur la période écoulée et le taux moyen du matériau considéré constaté lors des caractérisations sur la période écoulée

Les taux de captation sont définis par matériau recyclable et sont donnés sous la forme d'une valeur moyenne de performance.

Flux	Objectif	Réalisé	Ecart	Commentaires
Grands cartons (1.05)	95,00%	97,26%	2,26%	
JRM (1.11)	95,00%	97,97%	2,97%	
EMR (PCNC, 5.02)	95,00%	98,89%	3,89%	
Films PE	80,00%	87,81%	7,81%	

## RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023



Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

Syndicat des Portes de Provence

ID : 026-252602552-20250320-D2518-DE



ELA (PCC, 5.03)	95,00%	97,25%	2,25%	
GM (1,02)	95,00%	98,10%	3,10%	
PET clair (Q9)	96,00%	95,35%	-0,65%	
Mix PE/PP	96,00%	91,53%	-4,47%	Multitudes de matériaux complexe à trier L'évolution des proportions MM et CC/CP, ainsi que la part des fibreux par rapport aux plastiques ont eu des impacts sur le fonctionnement et réglage en général
Flux Dev	95,00%	93,29%	-1,71%	Multitudes de matériaux complexe à trier L'évolution des proportions MM et CC/CP, ainsi que la part des fibreux par rapport aux plastiques ont eu des impacts sur le fonctionnement et réglage en général
Acier	95,00%	99,45%	4,45%	
Alu	90,00%	90,27%	0,27%	
Petits Alu	80,00%	57,61%	-22,39%	Difficulté car nombre important de bi-matière et imbriqué

## 4.13. Consignes sur les gestes de nos trieurs par table de tri

Afin de mieux matérialiser ces consignes, de les rendre uniques et consultables, d’y associer les méthodologies de la caractérisation, et de faire vivre ces consignes au fil des évolutions et aléas rencontrés, nous avons mis en place une procédure regroupant l’ensemble de ces informations.

Cette procédure “ DOC\_S\_PVAL\_003 Procédure tri / carac “ sera une compilation de connaissances et de savoir faire METRIPOLIS concernant le tri des déchets.



L’ensemble des consignes de tri sont consolidés au sein d’une procédure METRIPOLIS en annexe : [9. ANNEXE 03 : Procédure de tri](#)

## 4.14. Bilan des retours repreneurs

### 4.14.1. Généralité

Suivre la qualité du JRM sur un centre de tri est essentiel, car il représente le volume matière le plus important dans les différents matériaux recyclés, et représente aussi une valeur marchande conséquente.

Pour cela METRIPOLIS s'est organisé tout au long de l'année pour fiabiliser la qualité des gestes des trieurs sur ce matériaux, et aussi à mis en place une surveillance très précise sur ce flux avec en moyenne 1 caractérisation par jour, afin de juger du bon fonctionnement de l'ensemble du process.

Les repreneurs du GAC, ont des cahiers des charges qui définissent les conditions techniques du produit réceptionné et leur acceptation. Les différents bilans et échanges concernant la qualité sont directement géré entre les repreneurs et les différents syndicats et collectivités avec qui ils ont des contrats.

Sur l'année nous avons eu comme fait majeur :

- Des pénalités importantes pour un camion de PE/PP (dérive process ponctuel)
- Deux retour de camion en JRM (problématique d'humidité entrante importante)
- Un retour de camion ELA (dérive process ponctuel)

Globalement les poids repris par rapport aux poids expédiés sont les suivants :

MATERIAU	EXPÉDIÉ	REPRIS	ECART
Acier	1472	1389	-5,65%
Aluminium	221	221	0,16%
CO_105	2525	2516	-0,32%
Flux Dev	1372	1379	0,53%
GM_102	3906	3708	-5,07%
JRM_111	7554	7553	-0,02%
Mix PEHD_PP	1292	1292	0,05%
PCC_503	555	555	0,00%
PCNC_502	6191	6111	-1,30%
PET clair	1612	1612	0,00%
PETIT ACIER	170	170	-0,32%
Petit Alu	112	112	0,02%
Plast Souples	855	857	0,25%
REFUS	7367	7367	0,01%
<b>Total général</b>	<b>35205</b>	<b>34844</b>	<b>-1,03%</b>

Sur 1859 expéditions sur l'année (35 107T de matériaux) seule 3 expéditions ont généré des problèmes qualité demandant un retraitement des matériaux (0.18%)

## 5. RAPPORT TECHNIQUE

Le site de METRIPOLIS a validé sa Mise en Service Industriel à la date du 17 janvier 2022.

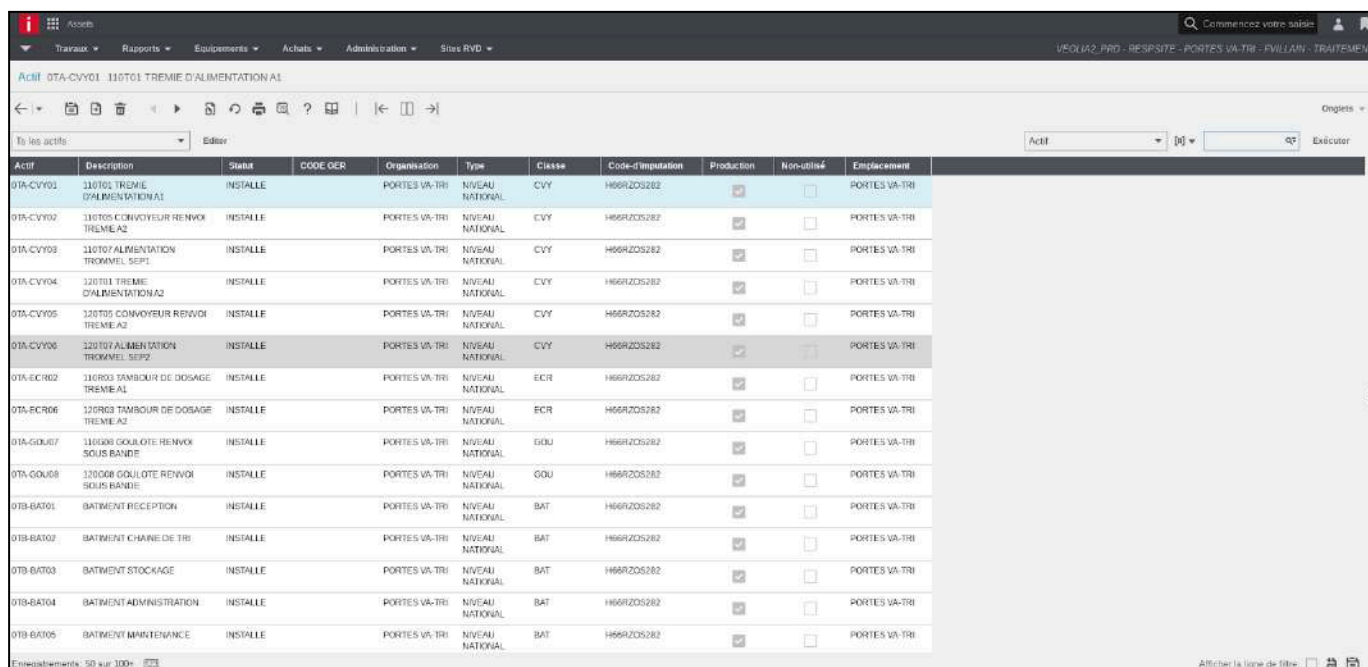
De nombreuses réserves ont été traitées tout au long des 2 années passées avec l'ensemble des prestataires qui ont réalisé ces travaux et la mise en service.

Nous détaillerons dans ce chapitre l'ensemble des analyse et structuration de notre activité de réception, travaux et maintenance permettant d'assumer notre prestation d'exploitation sur le centre de tri du GAC

### 5.1. GMAO

Veolia a mis en place un logiciel interne de suivi de la maintenance, appelé GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur). Le logiciel utilisé est le logiciel "Infor". Ce logiciel est en constante évolution pour s'adapter au besoin de chaque exploitation. Les équipes de maintenance de METRIPOLIS, elles aussi en recrutement et en formation sur ces 2 premières années, s'adapte et avance pour l'utilisation de cet outil.

Plan de MP	Description	Organisation	Type	Type d'OT	Effecteur-charge	Unité de mesure de période	Intervalle-de compte	UDM de compteur
PLV-BAL-2ANS	Plan de maintenance balistiques tous les 2 ans	PORTES VA-TRI	Variable	PLAN MAINTENANCE		2 Années		
PLV-BAL-ANNUUEL	Plan de maintenance annuel des balistiques	PORTES VA-TRI	Variable	PLAN MAINTENANCE		1 Années		
PLV-BAL-BIHEBDO	Plan de maintenance bi hebdo des balistiques	PORTES VA-TRI	Duplicat	PLAN MAINTENANCE		2 Semaines		
PLV-CPC-BIHEBDO	Maintenance bi hebdomadaire Compacteurs	PORTES VA-TRI	Duplicat	PLAN MAINTENANCE		2 Semaines		
PLV-CPC-TRIMESTRIEL	Maintenance trimestrielle Compacteurs	PORTES VA-TRI	Variable	PLAN MAINTENANCE		1 Trimestres		
PLV-CPR-BIHEBDO	Maintenance bi hebdomadaire compresseur	PORTES VA-TRI	Duplicat	PLAN MAINTENANCE		14 Jours		
PLV-CPR-HEBDO	Maintenance hebdomadaire Compresseur	PORTES VA-TRI	Duplicat	PLAN MAINTENANCE		7 Jours		
PLV-OVB-HEBDO	Plan de maintenance hebdomadaire des OVB	PORTES VA-TRI	Duplicat	PLAN MAINTENANCE		1 Semaines		
PLV-OVB-TRIMESTRIEL	Plan de maintenance trimestriel des OVB	PORTES VA-TRI	Variable	PLAN MAINTENANCE		3 Mois		
PLV-PAB-ANNUUEL	Maintenance annuelle Presse à balle	PORTES VA-TRI	Fixe	PLAN MAINTENANCE		1 Années		
PLV-PAB-BIHEBDO	Maintenance bi hebdomadaire Presse à balle	PORTES VA-TRI	Duplicat	PLAN MAINTENANCE		14 Jours		
PLV-PAB-HEBDO	Maintenance hebdomadaire Presse à balle	PORTES VA-TRI	Duplicat	PLAN MAINTENANCE		7 Jours		
PLV-PAB-SEMESTRIEL	Maintenance semestrielle Presse à balle	PORTES VA-TRI	Variable	PLAN MAINTENANCE		2 Trimestres		
PLV-PAP-HEBDO	Maintenance hebdomadaire Presse à paquet	PORTES VA-TRI	Duplicat	PLAN MAINTENANCE		7 Jours		
PLV-PAP-TRIMESTRIEL	Maintenance trimestrielle Presse à paquet	PORTES VA-TRI	Variable	PLAN MAINTENANCE		1 Trimestres		



Actif	Description	Statut	CODE OER	Organisation	Type	Classe	Code d'imputation	Production	Non-utilisé	Emplacement
07A-CVY01	110701 TREMIE D'ALIMENTATION A1	INSTALLE		PORTES VA TRI	NIVEAU NATIONAL	CVY	H66RZ05282	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PORTES VA TRI
07A-CVY02	110705 CONVOYEUR RENVOI TREMIE A2	INSTALLE		PORTES VA TRI	NIVEAU NATIONAL	CVY	H66RZ05282	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PORTES VA TRI
07A-CVY03	110707 ALIMENTATION TROMMEL SEPI	INSTALLE		PORTES VA TRI	NIVEAU NATIONAL	CVY	H66RZ05282	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PORTES VA TRI
07A-CVY04	120703 TREMIE D'ALIMENTATION A2	INSTALLE		PORTES VA TRI	NIVEAU NATIONAL	CVY	H66RZ05282	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PORTES VA TRI
07A-CVY05	120705 CONVOYEUR RENVOI TREMIE A2	INSTALLE		PORTES VA TRI	NIVEAU NATIONAL	CVY	H66RZ05282	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PORTES VA TRI
07A-CVY06	120707 ALIMENTATION TROMMEL SEPI 2	INSTALLE		PORTES VA TRI	NIVEAU NATIONAL	CVY	H66RZ05282	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PORTES VA TRI
07A-ECR02	120R03 TAMBOUR DE DOSAGE TREMIE A1	INSTALLE		PORTES VA TRI	NIVEAU NATIONAL	ECR	H66RZ05282	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PORTES VA TRI
07A-ECR06	120R03 TAMBOUR DE DOSAGE TREMIE A2	INSTALLE		PORTES VA TRI	NIVEAU NATIONAL	ECR	H66RZ05282	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PORTES VA TRI
07A-GOU07	110G06 GOULOTE RENVOI SOUS BANDE	INSTALLE		PORTES VA TRI	NIVEAU NATIONAL	GOU	H66RZ05282	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PORTES VA TRI
07A-GOU08	120G06 GOULOTE RENVOI SOUS BANDE	INSTALLE		PORTES VA TRI	NIVEAU NATIONAL	GOU	H66RZ05282	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PORTES VA TRI
07B-BAT01	BATIMENT RECEPTION	INSTALLE		PORTES VA TRI	NIVEAU NATIONAL	BAT	H66RZ05282	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PORTES VA TRI
07B-BAT02	BATIMENT CHAINE DE TRI	INSTALLE		PORTES VA TRI	NIVEAU NATIONAL	BAT	H66RZ05282	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PORTES VA TRI
07B-BAT03	BATIMENT STOCKAGE	INSTALLE		PORTES VA TRI	NIVEAU NATIONAL	BAT	H66RZ05282	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PORTES VA TRI
07B-BAT04	BATIMENT ADMINISTRATION	INSTALLE		PORTES VA TRI	NIVEAU NATIONAL	BAT	H66RZ05282	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PORTES VA TRI
07B-BAT05	BATIMENT MAINTENANCE	INSTALLE		PORTES VA TRI	NIVEAU NATIONAL	BAT	H66RZ05282	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PORTES VA TRI

Cette méthode de gestion assistée d'un logiciel est destinée aux services de maintenance d'une entreprise afin de l'aider dans ses missions, notamment pour capitaliser des informations au fil de la vie du site, et permettre des analyses et actions favorisant les actions préventives.

→ Les fonctions choisies sont :

- ◆ Gestion de la maintenance : corrective, préventive (systématique, conditionnelle, prévisionnelle), etc.
- ◆ Gestion des équipements : inventaire, caractérisation, localisation
- ◆ Gestion des stocks : magasins, réapprovisionnement automatique, analyse ABC, référencement et recherche, catalogue fournisseurs, etc.
- ◆ Gestion des achats : de pièces détachées ou de services, cycle devis / demande d'achat / commande / réception & retour fournisseur, facturation, etc.
- ◆ Gestion du personnel et planning : activités, métiers, planning de charge, prévisionnel, pointage des heures, etc.
- ◆ Gestion des coûts et suivi du budget : de main d'œuvre, de stocks, d'achat, de location de matériel, etc.
- ◆ Indicateurs clés de performance : tableau de bord pour les responsables de la maintenance (statistiques, alertes, etc.)

Les fonctions pour l'instant implémentés dans notre GMAO de METRIPOLIS sont :

- Les définitions de l'ensemble des équipements
- La définition des ordre de travail à fréquence régulière pour la maintenance préventive
- La liste des stocks



## 5.3. Liste des actions d'amélioration

### 5.3.1. Maintien performance

Tout au long de l'année, les équipes techniques de VEOLIA, et le personnel de maintenance et d'exploitation, ont concentré leur énergie à maintenir et améliorer la performance

Les principaux enjeux sont les suivants :

- Entretien et nettoyage du process réalisé chaque nuit
- Surveillance des caractérisations pour alerter sur les dérives des trieurs optiques et robots
- Mise en place de contrat de maintenance pour les machines principales et névralgiques (compresseur, presse à balle, presse à paquet, compacteur, trieurs optiques, robots, CTA, ...)
- Travaux de maintenance préventive sur le convoyage (tasseau, bande, roulement pallier, graissage, ...)

### 5.3.2. Gestion de l'évolution de la part MM

L'évolution de la part de MM dans le flux (passage de 27.7% du contrat initial à proche de 8 0%) a demandé tout d'abord une réelle analyse du comportement sur chaque flux matière, et une adaptation de l'organisation (process et humains).

En amont l'étude déjà transmise en 2022 ([18. ANNEXE 13 : Point performance METRIPOLIS](#)) a permis d'identifier le besoin de trieurs supplémentaires. Les résultats éprouvés sur le terrain sur cette année valide ces éléments. L'enjeu majeur pour maîtriser la qualité du tri sur du flux MM vient du nombre de gestes des trieurs, et donc de leur nombre et de leur compétence. L'effectif doit être en permanence de 13 trieurs. Cependant même avec ces effectifs, la qualité est variable selon la variabilité de l'entrant et des compétences humaines de tri.

Au-delà de la part de MM, nous constatons aussi une diminution de la part des fibreux dans les emballages. L'année a recyclé en moyenne 67.18% de fibreux, là où à la fin d'année et début d'année suivante nous sommes à une répartition de 55%.

Une note d'évolution des flux entrants ([18. ANNEXE 13 : Point performance METRIPOLIS](#)) a été rédigé en fin d'année pour alerter sur l'impact des variations de l'entrants (qui a un impact technique mais aussi financier).

L'organisation sur cette fin d'année est la suivante suivante :

	MM, CC/CP
<b>Grands Cartons</b>	2 trieurs
<b>JRM</b>	2x3 trieurs
<b>GM</b>	2 trieurs
<b>EMR</b>	0 trieurs
<b>ELA</b>	1 trieur
<b>Films PE</b>	0 trieur
<b>Flux Dev</b>	1 trieur
<b>PET clair</b>	0 trieur
<b>PE/PP</b>	1 trieur
<b>Total</b>	<b>13 trieurs</b>

### 5.3.3. Amélioration de la part des recyclables dans les refus

Nous avons pu avoir au fil de l'année la disparité de ce sujet selon la qualité de l'entrant, et avons donc mis en place et maintenu plusieurs actions pour tendre vers les objectifs :

- Actions :
  - Diminution de la taille de captation au niveau balistique (ajout de tige métallique sur les grilles pour limiter le passage des petits objets dans les fines)
  - Diminution de la taille de captation au niveau du défineur (ajout de tuyau autour des axes pour limiter le passage des petits objets dans les fines)
  - Amélioration donnée de captation robot refus
- Résultat :
  - Amélioration jusqu' à une performance optimum ponctuelle de 7% de valorisable dans le refus selon l'entrant
- Inconvénient :
  - L'amélioration du taux de valorisable dans le refus peut avoir une contrepartie de dégrader la qualité des autres matériaux, l'équilibre entre les 2 restants toujours compliqué à trouver

### 5.3.3. Amélioration du tri des films

L'année a vu une évolution des consignes de tri afin de capter en plus des films PE les films PP. Face à cette nouvelle consigne et avec une forte augmentation de la part des films, METRIPOLIS a dû s'adapter pour limiter la non captation des films, limiter les bourrages, et commencer à migrer sur

la captation des films PP. Cependant des adaptations de process sont à faire pour permettre de traiter correctement l'ensemble des film PP :

- Actions :
  - Mise en place d'un variateur sur le tapis des films pour accélérer la vitesse
  - Modification du paramétrage des Trieurs Optique pour prise en compte des film PP
  - Ajout d'un capteur de bourrage pour limiter la complexité des bourrages
  - Ajout d'une trappe de débouillage pour faciliter les interventions en cas de bourrage
- Résultat attendu :
  - Doit permettre de tri film PE et PP
- Risque :
  - L'évolution de la part des films risque de faire saturer le process tel qu'il a été défini initialement, selon les évolutions à venir

## 5.4. Plan de nettoyage

L'année a permis de voir l'ensemble des problématiques liées au nettoyage et à l'entretien, impactant immédiatement le bon fonctionnement du process. Des travaux ont été réalisés pour améliorer le système d'aspiration. Malgré ces améliorations le site nécessite :

- Un agent d'entretien journalier s'occupe de nettoyer le process
- Une activité de nuit sur l'entretien des machines a été mis en place et améliorée tout au long de l'année
- Des campagne de nettoyage général lors des arrêts techniques

Les différents locaux et vitrages sont entretenus par un contrat de nettoyage avec la société OLYMPE SERVICE.

L'activité de nuit doit pouvoir gérer entre les opérations minimales suivantes pour permettre le bon fonctionnement chaque jour du site :

Equipement	Temps moyen estimé par équipement (en minutes)	Temps total pour chaque équipement (en minutes)	Temps total pour les entretiens journaliers (en heure)
Presse à balle	15	15	<b>17,25 H</b>
Presse à paquet	15	15	
Compacteur (x2)	20	40	
Trommel (x2)	45	90	
Crible balistique (x3)	45	135	
Tri-optique (x9)	20	180	
Tri-optique 3 et 6	25	50	
OVERBAND (x3)	25	75	
SNF (x2)	20	40	
Robot (x3)	20	60	
Trémie d'alimentation (x2)	25	50	
Défineur	35	35	
Séparateur film	10	10	
Convoyeur (1 par jour sur les 130)	240	240	

Cependant, la dégradation des entrants (notamment nombreuses filasses) ne permette plus de réussir à effectuer ses tâches dans les temps objectifs. Cela demande donc plus d'investissement pour METRIPOLIS pour maintenir le niveau de nettoyage.

Le système d'aspiration a été amélioré sur cette année, et permet de capter environ 1 big bag par semaine de poussière qui génère des déchets, notamment les fibreux, soit environ 218 Kg par semaine.

Ces poussières vont dans le traitement des refus au même titre que les poussières récupérées au sol.

**Ces temps estimatifs sont le fruit des 2 années d'activité et d'expérience qui a permis de capitaliser les informations et les problèmes, en vue de mieux définir ces tâches d'entretien**

## 5.5. Etat du stock

Les stock concernant la maintenance sont la compilation de 3 sources :

- Les stocks de première urgence définis par le contrat (qui sont consommés mais renouvelés)
- Les stocks supplémentaire que nous jugeons utile au file des événements de maintenance que nous rencontrons et suivant notre savoir-faire
- Les stocks historique du site liés au précédents contrats (celui-ci est en cours d'analyse et inventaire pour voir si ces pièces peuvent servir dans la maintenance du nouveau process, ce travail devra se terminer sur cette année, amenant des besoins de stockage pour le faire)

L'ensemble de la liste de ces pièces est données en annexe : [10. ANNEXE 04 : Stock de pièces](#)

Cette liste est gérée au sein de la GMAO

## 5.6. Liste des DOE

L'ensemble des Documents d'Ouvrage Exécuté sont disponible au centre de tri

## 5.7. Programme autres travaux

Il n'y a pas eu de travaux de GC, VRD, ni de travaux divers autres que ceux prévus initialement dans la phase chantier et construction du site.

## 5.8. Liste des sous-traitants et contrats

Afin d'assurer l'ensemble des obligations du site (sécurité, entretien, performance), METRIPOLIS défini l'ensemble des moyens et contrats de maintenance et de service nécessaire à son bon fonctionnement.

Nous disposons aussi d'une liste de sous-traitants avec lesquelles nous travaillons ponctuellement. Ci-dessous la liste de l'ensemble des prestataires avec lesquels nous travaillons de façon régulière, contractuelle avec ou sans Plan de Prévention annuel (PdP), ou ponctuelle.

ENTREPRISE	Ville	TEL	Nature des travaux	Plan de prévention	Observations
ARABICA E CHOCOLAT	Beaumont Les Valence	04 75 61 94 91	Machine à café	Annuel	
AYME PNEU	Valence	04 75 44 11 40	Réparation pneumatique	Annuel	
CARRIERSCOPIE	Bourg de péage	04 75 72 49 99	Maintenance engins	Annuel	
PROFILTRE	Rimagnieu	04 76 65 16 15	Maintenance dépeussierage	Annuel	
COMPAGNONS DE LA DROME	Romans	04 75 72 32 86	Sous-traitance tri	Annuel	
COMPAGNONS DE LA DROME	Romans	04 75 72 32 86	Entretien espaces verts	Ponctuel	
COPAS ASCENSEURS	Guilherand Granges	04 75 40 86 56	Maintenance et contrôle ascenseurs	Annuel	
DEPANN CAOUTCHOUC	Portes Les Valence	04 75 57 21 66	Réparation bande de convoyage	Ponctuel	
DTME	Chassieu	06 46 11 79 48	Maintenance industrielle	Annuel	
RENTEKIL INITIAL	Firminy	04 15 40 05 40	Lavage des tenues	Annuel	
EXPRESS'EAU	Saint Agrève	04 75 30 04 43	fontaine à eau	Annuel	
GMD	Saint Péray	04 75 40 47 50	dératisation	Annuel	
DESAUTEL	Montluel	04 72 25 32 92	Poteaux incendies, RIA, extincteurs, désenfumage	Annuel	
NEOS	Beaune	03 80 24 01 30	Fabricant Process	Annuel	
OLYMPE SERVICE	Valence	04 75 82 48 10	Nettoyage des locaux	Annuel	
PELLENC	Pertuis	04 90 09 47 90	Entretien des tris optique	Annuel	
PRECIA MOLEN	Porte les valence	04 75 57 46 83	Entretien des bascules	Annuel	
ROLLAND GARD	Valence	04 75 82 02 60	Travaux électriques Entretien des systemes de chauffage et climatisation	Annuel	
@M2C	Aix en Provence	09 81 63 54 87	vérifications portique radioactivité	Ponctuel	
DEKRA	Valence	06 03 98 76 70	Vérifications périodiques	Ponctuel	
ACESS BAT	Meyzieu	04 72 34 80 80	Portes et Portails	Annuel	
DEXIS	Chenôve	03 80 22 91 29	Compresseur	Annuel	
HATZ	Chassieux	04 72 79 00 46	Motopompe	Ponctuel	
Vulca 07/26	LeTeil	06 35 54 16 54	Bande de convoyeur	Ponctuel	

## RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023



Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

Syndicat des Portes de Provence

ID : 026-252602552-20250320-D2518-DE



<b>KADAN PAAL</b>	Sombornon	03 80 33 49 26	Presse à balle	Annuel	
<b>Bretagne hydraulique</b>	Saint-Evarze	02 98 94 68 18	Presse à paquet	Ponctuel	
<b>Cattin air</b>	MEYZIEU	04 72 45 15 01	Dépoussiérage	Annuel	
<b>MACHINEX</b>	PLESSISVIL LE CANADA	0 1819 362 3281	ROBOTS DE TRI	Annuel	
<b>CRIT interim</b>	Valence	04 75 42 58 58	INTERIM	Annuel	
<b>PROMAN interim</b>	Valence	06 08 90 81 92	INTERIM	Annuel	
<b>SERIS</b>	Paris	0811.651.722	TELESURVEILLANCE	Annuel	
<b>OMEGA</b>	Alençon	02 33 26 15 83	SECURITE	Annuel	
<b>RG GROUPE</b>	St Priest	04 72 23 24 30	EPI	Annuel	

## 6. RAPPORT FINANCIER

### 6.1. Tableau de suivi GER

Le tableau ci-dessous présente la répartition du tableau GER dans le contrat DSP.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
GER BATIMENT	6 000,00€	5 119,00€	24 320,00€	27 720,00€	31 720,00€	41 820,00€	40 721,00€	36 720,00€	18 410,00€
GER PROCESS	88 151,00€	15 025,00€	68 195,00€	110 353,00€	161 995,00€	256 753,00€	241 296,00€	193 653,00€	58 148,00€
<b>TOTAL GER</b>	<b>94 151,00€</b>	<b>20 144,00€</b>	<b>92 515,00€</b>	<b>138 073,00€</b>	<b>193 715,00€</b>	<b>298 573,00€</b>	<b>282 017,00€</b>	<b>230 373,00€</b>	<b>76 558,00€</b>

Le tableau ci-dessous présente le suivi d'avancement du GER depuis le début de la DSP.

Année	2020	2021	2022	2023
GER BATIMENT suivant Contrat	6 000,00€	5 119,00€	24 320,00€	27 720,00€
GER PROCESS suivant Contrat	88 151,00€	15 025,00€	68 195,00€	110 353,00€
<b>TOTAL BUDGET suivant Contrat</b>	<b>94 151,00€</b>	<b>20 144,00€</b>	<b>92 515,00€</b>	<b>138 073,00€</b>
Révision de prix	1,00000	1,01166	1,08325	1,15540
<b>TOTAL BUDGET suivant Révision de prix</b>	<b>94 151,00€</b>	<b>20 378,88€</b>	<b>100 216,87€</b>	<b>159 529,54€</b>
TOTAL REALISE annuel	40 651,35€	68 708,22€	101 020,61€	185 507,33€
ECART annuel	53 499,65€	-48 329,34€	-803,74€	-25 977,79€
CUMUL BUDGET suivant Révision de prix	94 151,00€	114 529,88€	214 746,75€	374 276,30€
CUMUL REALISE	40 651,35€	109 359,57€	210 380,18€	395 887,51€
<b>ECART cumul</b>	<b>53 499,65€</b>	<b>5 170,31€</b>	<b>4 366,57€</b>	<b>-21 611,21€</b>

Beaucoup de dépenses de maintenance ont été réalisées cette année sur des problèmes curatifs liés à des mises au point process (coup de bandes, casse de rouleaux, etc...).

Une avance des dépenses (stock) a été faite concernant les pièces de rechanges des trieurs optiques qui, en dehors du fait cité ci-dessus, est la deuxième cause du dépassement de l'objectif de GER.

Une demande de prise en compte des dépenses supplémentaires, non lié à de l'entretien, a été faite par METRIPOLIS au GAC, notamment pour :

- Les dépenses liés à des améliorations site ou process
- Les dépenses liés à des évènements non convenu (coupe d'une bande à cause d'un aberrant)

Les principaux postes de dépense du GER pour l'année sont présentés dans le tableau ci-dessous :

## RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

<b>Désignation</b>	<b>SUM de GER</b>
ASCENSEUR	1 791,49 €
BATIMENT	1 680,00 €
CHAUFFAGE / CLIM	1 743,00 €
COMPACTEUR	8 425,49 €
CONVOYEUR	38 717,93 €
INCENDIE	5 239,00 €
MATERIEL	18 320,56 €
PRESSE A BALLE	15 278,76 €
PRESSE A PAQUET	11 059,15 €
PROCESS	4 805,00 €
ROBOT	20 551,93 €
TRIEUR OPTIQUE	57 895,02 €
<b>Total général</b>	<b>185 507,33 €</b>

## 6.2. Compte d'exploitation de l'exercice

L'ensemble des éléments sont joint en annexe [12. ANNEXE 06 : Compte de résultat](#)

## 6.3. Chiffres d'affaires GAC

### 6.3.1. Détail chiffre d'affaire SYTRAD

Libellés	-janv.-	-févr.-	-mars-	-avr.-	-mai-	-juin-	-juil.-	-août-	-sept.-	-oct.-	-nov.-	-déc.-	Total général
Non-conformité												12	12
Refus entrant												141	141
REp-1 (fibreuse), e	29 989	29 034	30 182	23 843	26 639	24 761	26 503	23 235	23 318	25 546	23 283	24 478	310 811
REp-2 (non fibreuse)	44 478	44 588	47 770	33 548	41 352	39 212	37 442	43 475	34 410	39 621	39 831	37 297	483 026
REp-3 (multimat.),	114 375	98 025	117 673	115 945	139 859	135 859	136 913	160 555	141 449	141 644	139 510	134 141	1 575 948
REp-4 (mise en bal)	17 078	16 377	18 723	17 649	20 137	21 856	22 102	19 893	18 752	19 171	19 669	18 821	230 227
RS1 (métaux ferreux)	1 146	772	1 116	1 204	1 169	1 222	1 175	2 146	731	1 116	749	1 176	13 724
RS10 (gros cartons)	3 544	1 614	2 211	2 359	1 309	2 417	2 053	1 816	2 566	2 149	1 363	1 386	24 786
RS2 (métaux non fer)	769		394				374	763	357	386	395	89	3 527
RS3 (flacons et bo)	1 446	1 333	1 310	1 307	1 020	2 014	1 362	2 696	1 670	1 051	1 058	1 062	17 330
RS4 (emballages pl)	1 019	704	2 068	1 051	1 412	1 715	695	1 675	766	705	670	1 757	14 238
RS5 (flux en dével)	358	379	491	375		112	359	716	373	392	271	351	4 176
RS6 (sacs et films)	141		306	272	155	326	300	296	286	159	160	280	2 679
RS7 (PCC 5.03), en	129	257	129	119	132	258	257	131	255	129		131	1 926
RS8 (PCNC 5.02), e	4 040	1 936	2 252	2 037	2 615	4 413	3 785	3 007	2 835	2 608	1 817	2 981	34 326
RS9 (JRM 1.11), en	4 775	4 135	5 392	5 216	4 424	6 220	4 797	6 036	3 496	4 764	3 152	3 020	55 426
<b>Total général</b>	<b>223 285</b>	<b>199 153</b>	<b>230 018</b>	<b>204 925</b>	<b>240 224</b>	<b>240 383</b>	<b>238 116</b>	<b>266 441</b>	<b>231 264</b>	<b>239 440</b>	<b>231 930</b>	<b>227 123</b>	<b>2 772 303</b>

## 6.3.2. Détail chiffre d'affaire SYPP

Libellés	-janv.-	-févr.-	-mars-	-avr.-	-mai-	-juin-	-juil.-	-août-	-sept.-	-oct.-	-nov.-	-déc.-	Total général
Régularisation												400	400
REp-2 (non fibreux)	26 970	21 648	23 953	24 457	20 816	18 155	23 730	24 794	20 782	20 016	19 859	17 725	262 905
REp-3 (multimat.),	60 955	53 202	59 142	55 739	69 479	70 860	66 898	79 706	62 225	67 252	68 426	65 319	779 203
RS1 (métaux ferreux)	382	388	380		364	798	374	393	833	428		745	5 085
RS10 (gros cartons)		300	681	694	318	1 024	369	1 041	361	713	344	734	6 578
RS2 (métaux non fe)					328	394						565	1 288
RS3 (flacons et bo)		656	685	343	314	650	352	294	1 585	350	377	657	6 264
RS4 (emballages pl)	995			325	329	676	636		311	353	634	672	4 931
RS5 (flux en dével)	115	265	114		231		489	233	127	125	114	163	1 975
RS6 (sacs et films)	235	297				281		138		266	136	160	1 512
RS7 (PCC 5.03), en		118	118			131	130		130	130	131		887
RS8 (PCNC 5.02), e	685	760	1 782	1 320	1 031	1 245	1 038	1 776	1 565	262	915	1 197	13 577
RS9 (JRM 1.11), en	1 592	1 584	1 263	1 586	955	1 290	1 276	322	2 220	632	948	1 995	15 663
<b>Total général</b>	<b>91 928</b>	<b>79 217</b>	<b>88 116</b>	<b>84 466</b>	<b>94 165</b>	<b>95 503</b>	<b>95 292</b>	<b>108 696</b>	<b>90 138</b>	<b>90 527</b>	<b>91 885</b>	<b>90 332</b>	<b>1 100 267</b>

## 6.3.3. Détail chiffre d'affaire SICTOBA

Libellés	-janv.-	-févr.-	-mars-	-avr.-	-mai-	-juin-	-juil.-	-août-	-sept.-	-oct.-	-nov.-	-déc.-	Total général
Régularisation			-1										-1
REp-3 (multimat.),	24 393	19 180	26 565	23 858	33 758	33 333	39 577	49 129	29 471	28 118	25 478	24 628	357 488
RS1 (métaux ferreux)	392		406		401	390				441	412	424	2 865
RS2 (métaux non fe)												259	259
RS3 (flacons et bo)										289	599	357	1 246
RS4 (emballages pl)									656	351	333		1 340
RS5 (flux en dével)					339	129			246			74	788
RS6 (sacs et films)					141			142			147	9	439
RS7 (PCC 5.03), en								131			131		263
RS8 (PCNC 5.02), e									794	1 256			2 050
RS9 (JRM 1.11), en		628	641	640	636	315	632	308	954	314	321	347	5 736
<b>Total général</b>	<b>24 785</b>	<b>19 808</b>	<b>27 611</b>	<b>24 498</b>	<b>35 276</b>	<b>34 167</b>	<b>40 210</b>	<b>49 711</b>	<b>32 121</b>	<b>30 769</b>	<b>27 420</b>	<b>26 098</b>	<b>372 473</b>

### 6.3.4. Détail chiffre d'affaire Autres Clients

Le cumul de CA des différents autres clients par année est le suivant :

Client	2022	2023
EBER	434 852€	425 265€
SUEZ		410 101€
VILLE DE VALENCE		6 047€
<b>TOTAL</b>	<b>434 852€</b>	<b>841 413€</b>

L'ensemble des éléments sont joints en annexe [12. ANNEXE 06 : Rapport financier](#)

## 6.4. Redevance tonnages

Les redevances prévues dans le cadre du contrat de DSP sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Termes de la redevances		Phase 2 (p=2)	Phase 2 (p=2) Révisé 2023
REp-1 (fibreuse)	€/t	50,74	58,62
REp-2 (non fibreuse et emb.)	€/t	144,61	167,08
REp-3 (multimat.)	€/t	80,41	92,91
REp-4 (mise en balle)	€/t	28,5	32,93
RT (refus de tri)	€/t	98,08	113,32
RS1 (métaux ferreux)	€/t	15	17,33
RS2 (métaux non ferreux)	€/t	15	17,33
RS3 (flacons et bouteilles PET clair)	€/t	15	17,33
RS4 (emballages plastiques en PE/PP)	€/t	15	17,33
RS5 (flux en développement)	€/t	5	5,78
RS6 (sacs et films plastiques PEBD)	€/t	5	5,78
RS7 (PCC 5.03)	€/t	5	5,78
RS8 (PCNC 5.02)	€/t	8	9,24
RS9 (JRM - 1.11)	€/t	10	11,55
RS10 (gros cartons 1.05)	€/t	12	13,86
Pcarac / facturable par tranche de 10 caracs demandées par le délégant en sus du programme annuel du délégataire	€	1000	1155,40

Les tarifs de redevance sont actualisés chaque année suivant les termes du contrat

## 6.5. Provision pénalités

La pénalité a bien été provisionnée à hauteur de 50 000 € et apparaît dans le compte d'exploitation à la ligne charge exceptionnelle.

Voir la liasse fiscale en annexe [15. ANNEXE 09 : Liasse fiscale](#)

## 6.6. Production immobilisée

La production immobilisée correspond aux travaux de l'exercice.

Voir la liasse fiscale en annexe [15. ANNEXE 09 : Liasse fiscale](#)

## 6.7. Police d'assurances

Les attestations d'assurances sont fournies en annexe.

Attestation d'assurance en annexe [13. ANNEXE 07 : Police d'assurance](#)

## 6.8. Poste Ressources Humaines

L'ensemble des besoins en ressources humaines a été stabilisé sur fin 2022, et correspond à l'organigramme défini dans ce rapport ([2.2. Organigramme du centre de tri](#)).

L'ensemble des dépenses de ressources humaines apparaît dans les comptes de résultat détaillé en [12. ANNEXE 06 : Compte de résultat](#).

## 6.9. Taux d'impôt sur les sociétés

L'IS est calculé sur un résultat fiscal et pas sur un résultat net. Taux d'imposition de 0%

Fiches IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS dans la liasse fiscale en annexe [15. ANNEXE 09 : Liasse fiscale](#)

## 6.10. CFE et CVAE

Provisions de 26 221€ de CFE et 15 176€ de CVAE.

Voir compte d'exploitation Contribution économique [12. ANNEXE 06 : Compte de résultat](#)

### 6.11. Conventions avec apporteurs tiers

Le seul apporteur tier de l'année avec lequel nous avons conclu un contrat est EBER. La durée du contrat est de 36 mois et a démarré le 01/01/2022 pour un volume annuel estimé de 2 526T (2 501T pour 2022, 2 484T pour 2023). Les autres clients ont été ponctuels liés par une simple commande.

Contrat avec EBER de 36 mois

### 6.12. Convention avec la ou les maisons mères

Pas de convention en cours actuellement

### 6.13. Extrait K-bis

Voir pièce jointe en annexe

### 6.14. Emprunts contractés

Pas d'emprunt contracté sur cette année

### 6.15. État des sinistres, litiges et contentieux

Pas de sinistres, litiges et contentieux sur cette année

## ANNEXES :

### 7. ANNEXE 01 : Bilan sécurité

- BILAN DE SÉCURITÉ TF2 ET TF3
- Bilan AT METRIPOLIS 2022

### 8. ANNEXE 02 : Arrêtés préfectoraux

- AP du 20/08/2020 (changement d'exploitant)
- AP du 07/12/2020 (rubriques ICPE)
- AP complémentaire du 02/07/2021
- AP complémentaire du 05/01/2022

### 9. ANNEXE 03 : Procédure de tri

- "DOC\_S\_PVAL\_003 Procédure tri / caractéristiques"
- "DOC\_S\_PVAL\_003 Procédure tri / caractéristiques Annexe"

### 10. ANNEXE 04 : GMAO Plan de maintenance

### 11. ANNEXE 05 : Stock de pièces

### 12. ANNEXE 06 : Rapport financier

### 13. ANNEXE 07 : Police d'assurance

### 14. ANNEXE 08 : Convention rejets liquides

### 15. ANNEXE 09 : Liasse fiscale

### 16. ANNEXE 10 : Extrait K-BIS

### 17. ANNEXE 11 : Tableau des immobilisations

### 18. ANNEXE 12 : Bilan des Compagnons de la Drôme

### 19. ANNEXE 13 : Point performance METRIPOLIS

### 20. ANNEXE 14 : Production photovoltaïque

### 21. ANNEXE 15 : Tableau management de la performance

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 026-252602552-20250320-D2518-DE

**SYPROVAL**

S<sup>2</sup>LOW



# RAPPORT ANNUEL 2023



# SOMMAIRE

I. PARTIE TECHNIQUE .....	3
I.1. Présentation de l'unité .....	4
I.2. Organigramme des travaux .....	6
I.3. Contrats avec les partenaires .....	8
I.4. Déroulement des études .....	9
I.5. Déroulement des travaux .....	11
I.6. Déroulement des essais .....	16
I.6.1. Essais à vide .....	17
I.6.2. Essais en charge .....	17
I.6.2.1. Ligne OMr .....	17
I.6.2.2. Ligne Encombrants .....	19
I.7. Déroulement de la Mise en service .....	21
I.8. Problématiques et plan d'actions associé .....	22
I.8.1. Problématique d'écart granulométrique des OMr .....	22
I.8.2. Problématiques rencontrées lors des essais en charge .....	24
I.8.3. Problématiques liées aux filières de valorisation énergétique des CSR .....	27
I.8.4. Evolution des installations .....	28
I.9. Organigramme du site et formation .....	28
I.10. Maintenance .....	31
I.10.2. Plan d'entretien des installations .....	31
I.10.3. Plan prévisionnel de gros entretien et de renouvellement .....	32
I.11. Bilan qualité, environnement et sécurité .....	33
I.12. Plaintes recensées .....	34
I.13. Documents remis .....	34
I.14. Communication .....	36
II. RAPPORT FINANCIER .....	38
II.1. Avancement DPGF et Recettes .....	39
II.2. Charges .....	41
II.3. Compte de résultats 2023 .....	41
III. Gestion contractuelle .....	42
III.1. Avenants .....	42
III.2. Report de MSI .....	42
III.3. Révision des prix .....	43
IV. ANNEXES .....	45

# I. PARTIE TECHNIQUE



## I.1. Présentation de l'unité

### A. INTRODUCTION

Le Syndicat des Portes de Provence, en charge de la valorisation et du traitement des déchets ménagers de 177 communes – 8 intercommunalités à compétence collecte adhérentes du Sud Drôme Ardèche et du Nord Vaucluse, a mené depuis 2016 une étude afin de limiter l'enfouissement des déchets et de garantir une solution locale pérenne de traitement des déchets ultimes en adéquation avec les enjeux législatifs, environnementaux de la gestion des déchets.

Elle a abouti au projet de construction d'un centre de production de combustibles à partir des Déchets Ultimes (ordures Ménagères ET Encombrants de déchèteries) du territoire.

### B. PRESENTATION

L'usine SYPROVAL va permettre d'extraire la partie énergétique contenue dans les déchets ultimes pour produire du combustible de récupération (CSR).

Ce nouveau centre disposera d'une technologie performante, accueillant deux lignes de traitement distinctes pour traiter deux types de déchets :

- Une ligne de valorisation des **ordures ménagères résiduelles** (jusqu'à 75 000 tonnes par an), où la séparation des différents produits valorisables sera réalisée de façon **automatisée à 100%** par une succession de cribles granulométriques et balistiques ainsi que des séparateurs optiques, des bandes transporteuses magnétiques et des courants de Foucault.
- Une ligne de valorisation **des encombrants** (15 000 tonnes par an), et **des déchets d'activités économiques** (20 000 tonnes par an), où la séparation des différents produits sera aéraulique, complétée par un tri (intervention à la main et optique) et des bandes transporteuses magnétiques ainsi que des courants de Foucault.

L'organisation générale des chaînes de valorisation permet de garantir un rendement maximum, automatiser les principales étapes de prétraitement et optimiser les conditions de travail du personnel. Le tout, en garantissant et limitant les impacts du traitement des déchets ultimes sur l'environnement (maîtrise des poussières et odeurs, et tout envol potentiel autre émission de GES).

### C. CHIFFRES CLES

**SYPROVAL** permettra de traiter **110 000 tonnes** par an de déchets et de diminuer d'environ **50%** les déchets ultimes destinés à l'enfouissement. Pour ce faire, les lignes de productions sont composées de plus de 80 convoyeurs et machines qui vont permettre la séparation des déchets suivant leur taille, leur forme, leur poids et leur composition afin de valoriser une partie des matières vers l'industrie du recyclage. Mais avant tout, l'unité préparera un produit combustible normé à la granulométrie souhaitée par les chaufferies industrielles. Enfin les résidus de préparation, réels déchets ultimes seront stabilisés par bioséchage avant d'être orienté vers l'enfouissement.

En outre, **25 emplois en CDI** vont être créés sur **SYPROVAL** pour faire fonctionner l'unité à plein régime. En exploitation, maintenance, administratif et direction, tous seront motivés pour obtenir les meilleures performances techniques possibles et **garantir la continuité du service public**.

L'ensemble des bâtiments abritant le process sera **protégé contre le risque incendie** en étant **sprinklé** dans sa totalité, équipé de plus de 50 caméras thermiques permettant de constater toute anomalie bien en amont du départ de feu, et également pourvu de **3 canons à eaux** pour protéger la fosse de réception. S'ajoutent à cela des **détecteurs de fumées** ou de flamme et une **centrale de détection** performante télésurveillée 24h sur 24.

Une cuve de pratiquement **1000 m3 d'eau** et sa **motopompe** dédiée viennent compléter le dispositif, de même qu'une **bâche de 500m3 d'eau** sera à disposition des **pompier**s en cas de sinistre.

En complément de l'eau dédiée à la protection contre le feu, **SYPROVAL** consommera un peu moins de **7 000 m3 d'eau par an**. Quelques centaines de m3 pour les sanitaires et les douches bien sûr, mais principalement pour **accélérer le processus de fermentation** de la matière organique et le traitement des odeurs. A cela viendra s'ajouter environ **100m3 d'acide sulfurique** chaque année pour **abattre l'ammoniac** contenu dans les ordures ménagères.

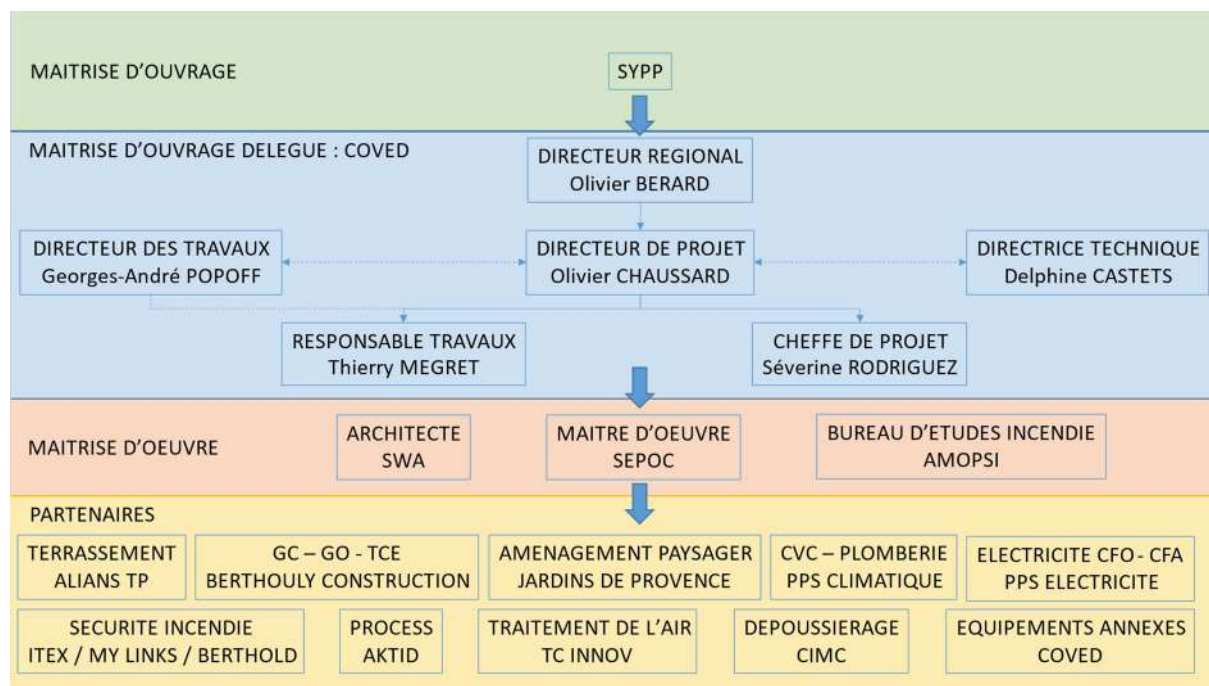
En effet, la **lutte contre les nuisances olfactives et les poussières** étant un enjeu majeur pour **SYPROVAL**, deux unités dédiées seront mises en fonctionnement :

- **Dépoussiérage** sur la ligne de traitement des encombrants et des déchets d'activité économique (déchets secs)
- **Traitement de l'air** avec **tour de lavage**, **biofiltre** et **système d'aspiration** fonctionnement 24h sur 24 sur ligne de traitement des ordures ménagères.

Pour fonctionner **SYPROVAL** consommera **4.5 GW d'électricité par an**. Dans le contexte actuel, tout a été prévu pour **diminuer au maximum cette consommation** : moteurs de dernière génération, LED partout sur le site, éclairage naturel, etc.

## I.2. Organigramme des travaux

Afin de garantir au SYPP une organisation sans failles de la conception jusqu'à la levée de toutes les réserves une fois les bâtiments et le process achevée, une équipe projet a été mise en place dès la notification du marché. L'organigramme est le suivant :



La **Maitrise d'Ouvrage Délégée** est assurée par COVED et les rôles sont répartis comme suit :

Le **Directeur de Projet**, aguerri à la gestion de projet et technicien expérimenté pilote l'intégralité du projet et reporte directement au **Directeur Régional**, qui garde un œil avisé et attentif au déroulement des études et travaux. Il est assisté par :

- Une **Cheffe de Projet** en charge de la partie administrative et contractuelle du projet, du suivi budgétaire et de la communication.
- Un **Responsable Travaux** qui met toute son expérience dans les métiers de la construction et du BTP au service du projet.

De même, le Directeur de Projet, peut compter sur l'expertise de toutes les fonctions supports du groupe PAPREC, principalement du **Directeur des Travaux**, spécialiste des projets de grande ampleur et de la **Directrice Technique**, experte dans les divers procédés mis en place sur SYPROVAL.

En accompagnement de la Maitrise d'Ouvrage Délégée, la **Maitrise d'œuvre** est assurée par **SEPOC** (Cabinet Merlin) qui a dédié au projet une équipe complète, rompue aux missions qui lui sont attribuées.

La protection contre l'incendie étant une part spécifique importante du projet, COVED a fait le choix de s'adjoindre les services du bureau d'études **AMOPSI**, spécialiste des systèmes approuvés par les assurances pour lutter efficacement contre le risque incendie.

Enfin, le cabinet d'architecte **SWA**, est à l'origine de la conception du site, et accompagne au plus près la réalisation des bâtiments conformément à sa vision de SYPROVAL.

Enfin, afin de garantir le succès du projet, COVED a contracté avec les meilleurs **Partenaires** possibles dès la phase Avant-Projet-Détaillé en allotissant les diverses tâches à accomplir. Le choix s'est porté principalement sur des entreprises locales et/ou des entreprises reconnues dans leur secteur d'activité. Les sociétés principales intervenant sur le chantier sont les suivantes :

- Lot 1 – Terrassement : **ALIANS TP**
- Lot 2 – Aménagement Paysager : **JARDINS DE PROVENCE**
- Lot 3 – Génie Civil, Gros Œuvre, Tous Corps d'Etat : **BERTHOULY CONSTRUCTION**
- Lot 4 – Chauffage, Ventilation, Climatisation et plomberie : **PPS CLIMATIQUE**
- Lot 5 – Electricité, Courant Fort, Courant Faible : **PPS ELECTRICITE**
- Lot 6 – Sécurité Incendie : **ITEX, MY LINKS** et **BERTHOLD**
- Lot 7 – Dépoussiérage : **CIMC**
- Lot 8 – Traitement de l'Air : **TC INNOV**
- Process : **AKTID**

## I.3. Contrats avec les partenaires

L'intégralité des contrats et avenants signés à date avec nos partenaires sont disponibles sur le **serveur partagé** COVED-SYPP, à l'adresse ci-dessous :

[https://paprec-my.sharepoint.com/personal/severine\\_rodriguez\\_coved\\_com/\\_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fseverine%5Frodriguez%5Fcovered%5Fcom%2FDocuments%2FSYPROVAL%5FFACTURATION%2FCONTRATS%20FOURNISSEURS&view=0](https://paprec-my.sharepoint.com/personal/severine_rodriguez_coved_com/_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fseverine%5Frodriguez%5Fcovered%5Fcom%2FDocuments%2FSYPROVAL%5FFACTURATION%2FCONTRATS%20FOURNISSEURS&view=0)

Ce serveur est mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution des travaux, des éventuels travaux supplémentaires et des modifications apportées.

Mes fichiers > SYPROVAL\_FACTURATION > CONTRATS FOURNISSEURS

Nom	Modifié	Modifié par	Taille du fichier	Partage
AKTID	25 mai 2023	Séverine RODRIGUEZ	1 élément	Partagé
CONTRATS FOURNITURES	19 juin 2023	Séverine RODRIGUEZ	1 élément	Partagé
LOT 1_ALIANS TP	12 mai 2023	Séverine RODRIGUEZ	2 éléments	Partagé
LOT 2_JARDINS DE PROVENCE	23 mai	Séverine RODRIGUEZ	5 éléments	Partagé
LOT 3_GROUPEMENT BERTHOULY	12 mai 2023	Séverine RODRIGUEZ	2 éléments	Partagé
LOT 4_PPS CLIM	12 mai 2023	Séverine RODRIGUEZ	2 éléments	Partagé
LOT 5_PPS ELEC	16 mai 2023	Séverine RODRIGUEZ	2 éléments	Partagé
LOT 6A_ITEX	16 mai 2023	Séverine RODRIGUEZ	2 éléments	Partagé
LOT 6B_MY LINKS	16 mai 2023	Séverine RODRIGUEZ	0 éléments	Partagé
LOT 7_CIMC	16 mai 2023	Séverine RODRIGUEZ	3 éléments	Partagé
LOT 8_TC INNOV	16 mai 2023	Séverine RODRIGUEZ	2 éléments	Partagé

## I.4. Déroulement des études

Pour suivre l'avancement des études, une **Gestion Electronique des Documents (GED)** a été déployé sur le chantier de construction de **SYPROVAL**. Ainsi, l'ensemble des documents des **études EXE** sont déposés par les partenaires sur la plateforme pour validation par la **Maitrise d'œuvre** (SEPOC et AMOPSI) et la **Maitrise d'Ouvrage Déléguée** (COVED). Une fois les éléments **validés sans observations (VSO)**, ils sont à leur tour soumis à la validation de **L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** (INDDIGO) et la **Maitrise d'Ouvrage** (SYPP).

En cas d'observations, réserves ou modifications, les entreprises éditent leurs documents afin de les soumettre à nouveau jusqu'à leur validation totale.

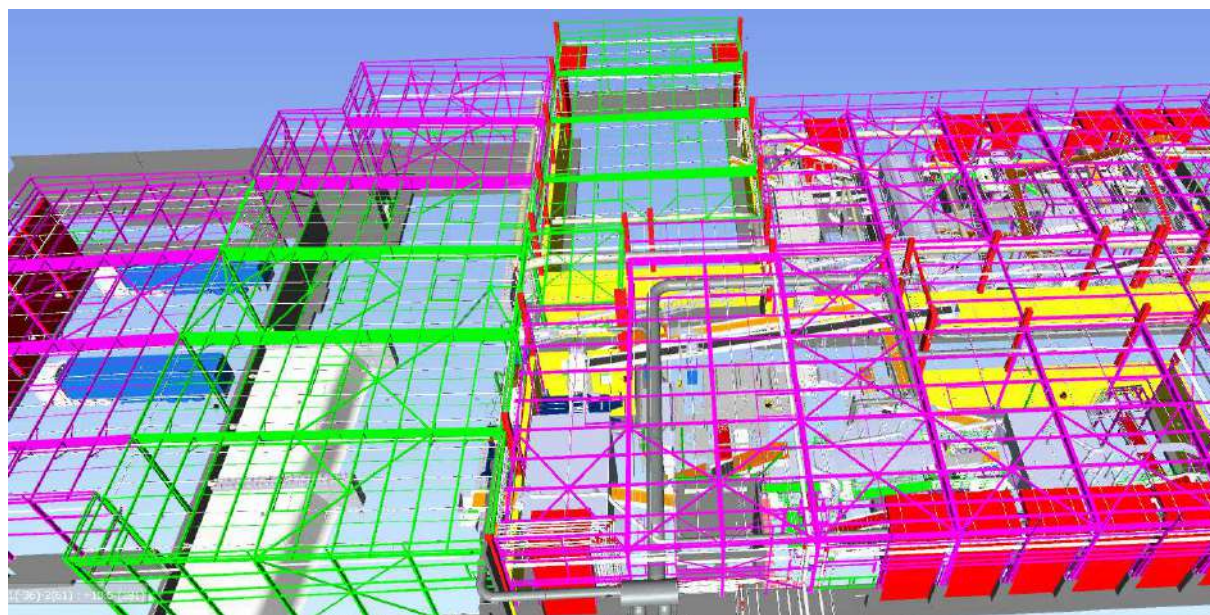
L'ensemble des études (ADP, PRO, EXE, SYN) sont **terminées**.

Plus de **600 documents** ont été diffusés dans le cadre des études EXE.

Les **DOE** provisoires ont été transmis au SYPP et INDDIGO le 29/09/2023. Une version complétée a été transmise le 8 décembre 2023. Après validation ceux-ci seront transmis conformément au contrat.

En parallèle des études, une **maquette 3D « TQC »** a été réalisée par le **cabinet d'architecture SWA**. Celle-ci est disponible dans le dossier des Etudes EXE sur le sharepoint partagé.

[https://paprec-my.sharepoint.com/:u:/g/personal/severine\\_rodriguez\\_coved\\_com/EdEN\\_cDo-LpFIUcbLDhbTgUBnBWjKcz22Ppv3cTDvPIBqA?e=HwXJ0h](https://paprec-my.sharepoint.com/:u:/g/personal/severine_rodriguez_coved_com/EdEN_cDo-LpFIUcbLDhbTgUBnBWjKcz22Ppv3cTDvPIBqA?e=HwXJ0h)



Les **réunions de phasages** ont été reconduites au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 afin d'organiser la coactivité sur le chantier et de fluidifier les travaux.



## I.5. Déroulement des travaux

### ➤ Planning prévisionnel du projet



### ➤ Avancement des travaux

Dès le 4 janvier 2023, les premiers équipements du process sont livrés sur site.



Les travaux d'isolation et de pose du bardage se poursuivent.



Les travaux du bâtiment administratif reprennent également avec le dallage de l'espace pédagogique et la pose des cloisons intérieures.

A la fin du premier trimestre, les réseaux secs sont terminés ; le sprinklage est installé dans le hall de réception ; le trommel, le granulateur et les broyeurs sont livrés et installés ; les travaux du local source et du bioséchage se poursuivent.



En avril 2023, les équipements techniques comme le balistique, le laveur, le caisson du granulateur, continuent d'être acheminés et installés à SYPROVAL.



En mai 2023, les équipements du traitement d'air sont installés, ainsi que les portes des tunnels de bioséchage





La charpente du circuit de visite est installée.

La pose du bardage et du trespas se poursuit.



En juin 2023, la cuve incendie, la cabine de tri et la cheminée d'extractions sont installées.



Les travaux GC de l'entrée exploitation se poursuivent avec la construction du local pesée et la réalisation des dalles pour les ponts bascules.



Le groupe électrogène est livré et mis en service.



➤ **Problématique mur de soutènement Nord rampe accès fosse**

Phase Gros œuvre

Après la réalisation de cet ouvrage par l'entreprise de gros œuvre, il n'y a pas eu de modification ou de dégradation visuelles constatées.

Phase de remblaiement périphérique

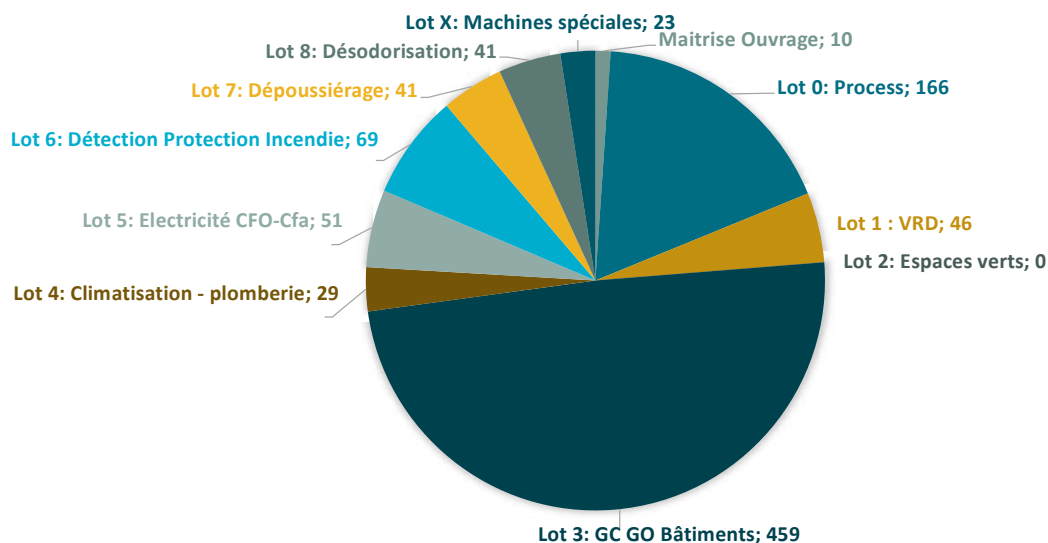
Ces remblaiements sont intervenus après la réalisation des ouvrages de GC, cette phase de travaux réalisée, il a été constaté un désaffleurement entre les différentes sections du Murs NORD de la rampe au droit des joints de dilatation

Une procédure de sauvegarde a donc été entamée avec en premier lieu des recherches géotechniques au droit des fondations de ces murs afin de vérifier si le mur avait subi des dégradations. Après investigation il s'est avéré que le mur avait subi une poussée sans cassure au droit des liaisons semelle mur, des compléments par des relevés topographiques pendant une période de retour de trois mois ont révélé qu'il n'y avait pas d'évolution et que la situation était stable.

Il a donc été décidé conjointement avec le SYPP de continuer les travaux sur la rampe avec un traitement et la réalisation de joints de dilatations coté interne de la rampe par joints souples. En complément, un habillage coté muret le long du parcours pédagogique sera réalisé. Des couvertines seront posées sur les murets nord et sud de la rampe.

➤ **Constat d'Achèvement des Travaux (CAT)**

Le Constat d'Achèvement des Travaux (CAT), hors lot 2, a été réalisé le 4 août 2023 permettant le démarrage de la phase d'essais à vide. Lors du CAT, une liste de 934 réserves a été fixée par le maître d'œuvre SEPOC. Le graphique ci-dessous détaille le nombre des réserves émises par lot.



A la fin de l'année 2023, 798 de ces réserves ont été soldées (Annexe 1).

## I.6. Déroulement des essais

Les essais des équipements de SYPROVAL sont organisés en trois phases.

### Essais phases 1 :

- Pas de déchet
- Coactivité et organisation de l'activités selon le phasage du chantier
- Horaires de travail = horaires chantier

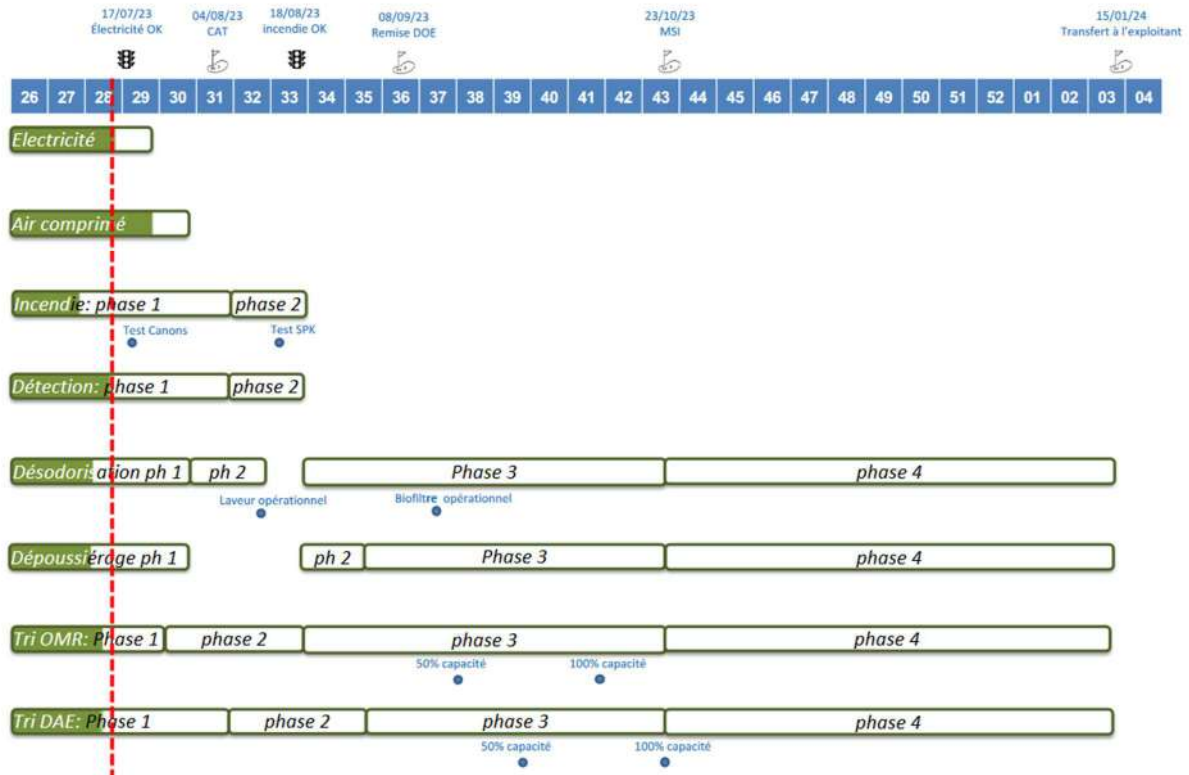
### Essais phases 2 :

- Pas de déchet
- Pré-requis : les Utilités (fluides et énergies) sont opérationnelles
- Coactivité et organisation de l'activités selon le phasage du chantier
- Horaires de travail = horaires chantier

### Essais phases 3 :

- Avec déchets – Apports OMR et DAE selon le tableau de montée en charge défini
- Montée en charge progressive sur 10 semaines (env +10% de déchets supplémentaires traités par semaine)
- Pré-requis :
    - Utilités sont opérationnelles et disponibles,
    - Les lignes de tri OMR et DAE sont opérationnelles
    - Le système de détection et protection contre incendie est opérationnel
    - Le système de désenfumage est opérationnel

Planning prévisionnel des essais



## I.6.1. Essais à vide

Les essais à vide se sont déroulés entre le 5 août 2023 et le 30 août 2023. L'ensemblier AKTID a réalisé des réglages et des vérifications (vitesse des convoyeurs, fonctionnement des boutons d'arrêt d'urgence, etc.) sur l'automatisme et les équipements à vide des deux lignes de traitement à savoir la ligne de tri des ordures ménagères résiduelles et la ligne de tri des encombrants. Les programmes particuliers des essais de la phase 2 sont à disposition du SYPP et INDDIGO sur le sharepoint partagé ou via le lien ci-dessous :

[https://paprec-my.sharepoint.com/personal/severine\\_rodriguez\\_coved\\_com/\\_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fseverine%5Frodriguez%5Fcoved%5Fcom%2FDocuments%2FSYPROVAL%5FINDDIGO%2F5%5FSYPROVAL%5FCAT%2FPROTOCOLE%20ESSAIS%2FESSAIS%20A%20VIDE](https://paprec-my.sharepoint.com/personal/severine_rodriguez_coved_com/_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fseverine%5Frodriguez%5Fcoved%5Fcom%2FDocuments%2FSYPROVAL%5FINDDIGO%2F5%5FSYPROVAL%5FCAT%2FPROTOCOLE%20ESSAIS%2FESSAIS%20A%20VIDE)

De plus, durant cette phase, l'entreprise ORCODIA a réalisé une inspection de l'installation afin de vérifier la conformité du process avec les normes de sécurité en vigueur. Le rapport réalisé lors de cette visite liste 67 non-conformités à lever, il est accessible en Annexe 2. Ce rapport a été transmis aux entreprises concernées notamment à l'ensemblier AKTID. A la fin de l'année 2023, 42 réserves du rapport étaient levées.

Les essais de protection incendie ont également été réalisés pendant les phases 1 et 2. Les PV de ces essais sont disponibles sur le sharepoint partagé dans le dossier "CAT".

## I.6.2. Essais en charge

Lors des essais en charge, les réglages nécessaires à la mise au point des équipements constitutifs de l'installation ont été réalisés. Pour le bon déroulement des essais, l'augmentation des tonnages réceptionnés s'est faite de façon progressive selon une planification des apports et des tonnages établis à l'avance.

### I.6.2.1. Ligne OMr

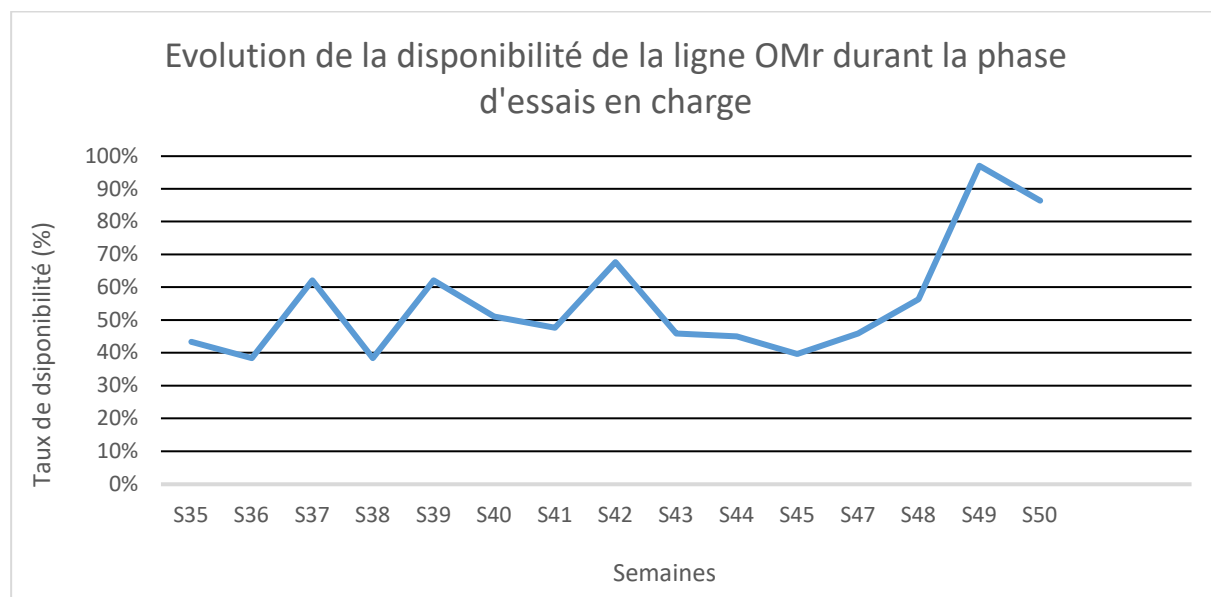
Les essais en charge se sont déroulés entre le 31 août 2023 et le 14 décembre 2023 pour la ligne de traitement des ordures ménagères résiduelles. Durant cette phase, la ligne a été alimentée en déchets de façon progressive jusqu'à atteindre une capacité de traitement nominale de 1 060 tonnes d'ordures ménagères résiduelles traitées par semaine.

Afin de mesurer de façon précise les tonnes passées sur la ligne de traitement des ordures ménagères résiduelles, une bascule de pesée dynamique non prévue en conception a été installée sur le convoyeur 24a en sortie de broyeur avant le trommel en novembre 2023. Le détail de cet équipement est présenté en Annexe 3. Une autre bascule de pesée dynamique a été installée sur le convoyeur 08e avant la sortie vers le Bioséchage.

Au total, 4 239 tonnes ont été traitées durant la période des essais en charge.

Pour ces essais, le prévisionnel de tonnage était de 3089 Tonnes. Compte tenu des problématiques techniques, en partie liées à la qualité des entrants, COVED a donc dû passer 1 150 tonnes supplémentaires. Il est utile de rappeler que ces tonnages ne sont pas facturés au SYPP, qui a ainsi réalisé une économie de 162 000 € HT.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la disponibilité de la ligne de traitement des ordures ménagères résiduelles durant la phase d'essais en charge c'est-à-dire de la semaine 35 à la semaine 52 de l'année 2023.



Sur cette période d'essais en charge, il y a eu 3 arrêts de la ligne de traitements des ordures ménagères résiduelles dont la durée était supérieure à 24h à savoir :

- Un arrêt de deux jours du 7 septembre au 8 septembre 2023 inclus en raison d'un mauvais réglage de l'automatisme de la ligne qui a nécessité des modifications.
- Un arrêt de quatre jours ouvrés du 14 septembre au 19 septembre 2023 inclus en raison d'un blocage du broyeur de la ligne OMr.
- Un arrêt de cinq jours ouvrés du 13 novembre au 17 novembre 2023 inclus en raison des réglages pour la dissociation des arrêts de la ligne OMr et de la ligne Encombrants.

Durant la phase d'essais en charge, trois bilans matière ont été réalisés afin d'analyser les performances de tri de la ligne et d'affiner les réglages. Ces bilans matière indiquent qu'en moyenne, 70% du flux entrant arrive au bioséchage c'est-à-dire passe au travers de la maille à 90mm du trommel.

Date	27/09/2023	31/10/2023	26/11/2023	Valeurs attendues
Mix plastique	3,3%	5,3%	2,8%	2,73%
Aluminium	0,1%	0,4%	0,1%	0,56%
Fer	2,2%	2,0%	2,2%	1,65%
CSR Bas PCI	<b>17,5%</b>	<b>14,9%</b>	<b>20,5%</b>	26,70%
Refus de Bioséchage	71,1%	72,5%	68,7%	68,5%
Ferraille déclassée	1,1%	0,7%	1,0%	
Refus OM	4,7%	4,1%	4,7%	

Pour vérifier ces données, une caractérisation de l'entrant type MODECOM a été réalisée par le bureau d'études ECOTA entre le 18 et 22 décembre 2023. Le rapport de cette caractérisation est disponible en Annexe 4. Ce rapport confirme le décalage granulométrique constaté sur le flux d'OMr entrant à SYPROVAL.

Durant la phase d'essais en charge de la ligne OMr, un échantillon de CSR Bas PCI a été prélevé le 18 septembre pour analyse du pouvoir calorifique inférieur, de l'humidité, du taux de cendres ainsi que du taux de chlore. Les résultats, présentés dans le tableau ci-dessous, confirment que le CSR Bas PCI produit est conforme aux garanties contractuelles de l'article 16.4 depuis le début des essais en charge.

Paramètres	18/09/2023	Garantie art 16.4
PCI	12730 kJ/kg	12000 kJ/kg
Humidité	14,30%	Maximum 35%
Cendres (sur matière sèche)	18,70%	Maximum 30%
Chlore (sur matière sèche)	0,54%	Maximum 1,50%

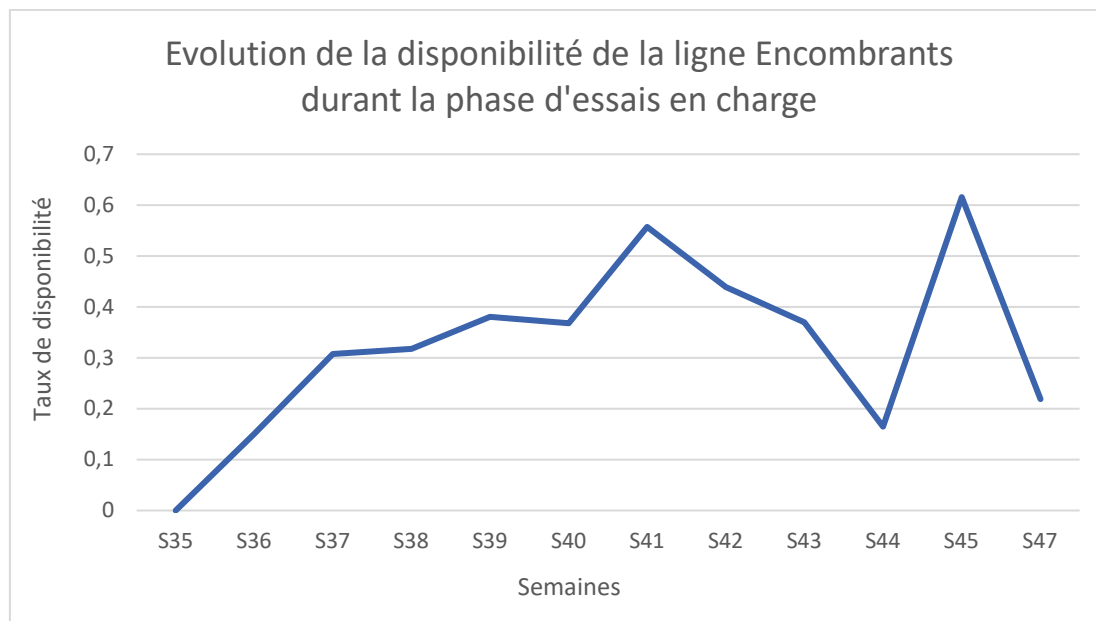
### I.6.2.2. Ligne Encombrants

Pour la ligne de traitement des Encombrants, les essais en charge se sont déroulés entre le 6 septembre 2023 et le 24 novembre 2023. Durant cette phase, la ligne a été alimentée en déchets de façon progressive jusqu'à atteindre une capacité de traitement nominale de 290 tonnes d'Encombrants traités par semaine.

Afin de mesurer de façon précise les tonnes passées sur la ligne de traitement des Encombrants, une bascule de pesée dynamique non prévue en conception a été installée sur le convoyeur 90a en sortie de broyeur avant le trommel en novembre 2023. Le détail de cet équipement est présenté en Annexe 3. Au total, 1 217 tonnes d'Encombrants ont été traités durant la période des essais en charge.

Pour ces essais, le prévisionnel de tonnage était de 1044 Tonnes. La nature même des déchets entrants a largement complexifié les essais, et COVED a donc dû passer 173 tonnes supplémentaires. Il est utile de rappeler que ces tonnages ne sont pas facturés au SYPP, qui a ainsi réalisé une économie de 25 000 € HT pour l'année 2023.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la disponibilité de la ligne de traitement des Encombrants durant une partie de la phase d'essais en charge c'est-à-dire de la semaine 35 à la semaine 47 de l'année 2023.



Sur cette période d'essais en charge, il y a eu 4 arrêts de la ligne de traitements des ordures ménagères résiduelles dont la durée était supérieure à 24h à savoir :

- Un arrêt de 6 jours ouvrés du 7 septembre au 14 septembre 2023 inclus pour résoudre les problèmes d'automatisme de la ligne OMr et vérifier que cette dernière fonctionne correctement avant de relancer la ligne Encombrants.
- Un arrêt de deux jours du 1er novembre au 2 novembre 2023 inclus en raison de la pesée de toutes les matières produites pour la réalisation du bilan matière.
- Un arrêt de deux jours du 7 novembre au 8 novembre 2023 inclus en raison d'un dysfonctionnement sur les convoyeurs de la cabine de tri.
- Un arrêt de cinq jours ouvrés du 13 novembre au 17 novembre 2023 inclus en raison des réglages pour la dissociation des arrêts de la ligne OMr et de la ligne Encombrants.

Durant la phase d'essais en charge, deux bilans matière ont été réalisés afin d'analyser les performances de tri de la ligne et d'affiner les réglages. Lors du bilan matière réalisé le 6 novembre, il n'y avait que deux trieurs en cabine ce qui explique les faibles tonnages de bois et de gravats captés. En revanche, le 5 octobre, le tonnage de bois capté était bien inférieur à celui prévu malgré la présence de 4 trieurs. Le tonnage de gravats capté était quant à lui bien supérieur à celui prévu.

Date	05/10/2023	06/11/2023	Valeurs attendues
CSR	34,14%	39,39%	31,20%
Bois	<b>1,66%</b>	<b>0,14%</b>	2,67%
Gravats	<b>6,14%</b>	<b>0,34%</b>	3,96%
Métaux	1,76%	2,96%	2,93%
Refus	53,25%	55,32%	59,20%
Ferraille déclassée	3,05%	1,84%	

Ces résultats nous ont amené à réaliser une caractérisation des Encombrants reçus afin de vérifier si la proportion de bois et d'inertes dans l'entrants correspondait à ce qui était prévu en conception. Les résultats de cette caractérisation réalisés par le bureau d'études VALDECH en novembre 2023 sont présentés en Annexe 5. Ces résultats confirment que la proportion d'inertes dans le flux d'Encombrants entrant à SYPROVAL est supérieure à celle du contrat.

Durant la phase d'essais en charge de la ligne Encombrants, plusieurs échantillons de CSR cimentier ont été prélevés pour analyse du pouvoir calorifique inférieur, de l'humidité, du taux de cendres ainsi que du taux de chlore.

Paramètres	18/09/2023	06/10/2023	18/10/2023	31/10/2023	30/11/2023	Garantie art 16.4
PCI (kJ/kg)	16 790	18 010	19 660	14 600	16 440	12000 kJ/kg
Humidité	5,60%	6,40%	6,30%	12,20%	7,00%	Maximum 25%
Cendres (sur matière sèche)	<b>23,70%</b>	14,10%	18,40%	<b>22,40%</b>	17,80%	Maximum 20%
Chlore (sur matière sèche)	0,24%	0,26%	0,50%	0,32%	0,25%	Maximum 1,50%

## I.7. Déroulement de la Mise en service

Le démarrage de la phase de Mise en Service de la ligne OMr a eu lieu le 15 décembre 2023. Durant les deux dernières semaines de décembre, 1753 tonnes d'ordures ménagères ont été traitées sur la ligne OMr.

Du 15 au 31 décembre 2023, il y a eu un seul arrêt de la ligne OMr d'une durée supérieure à 24h. Du 15 décembre au décembre 2023, la ligne a été arrêté durant 8 jours ouvrés en raison de la casse d'un silentbloc sur le crible balistique de la ligne.

En raison des problèmes d'empoussièrement pour la partie Encombrants du site, la phase d'essais en charge de la ligne de traitement des Encombrants a été interrompue pour un redémarrage le 12 février 2024. Le démarrage de la phase de Mise en Service de la ligne Encombrants a eu lieu le 12 février 2024 avec le redémarrage de celle-ci.2

Le planning en Annexe 6 récapitule le déroulement de la mise en service des lignes de traitement de SYPROVAL. A la fin de la mise en service, cinq semaines d'essais de performances sont prévues afin de vérifier le fonctionnement de l'installation. Le déroulement de ces essais prévus en mai 2024 est détaillé en Annexe 7.

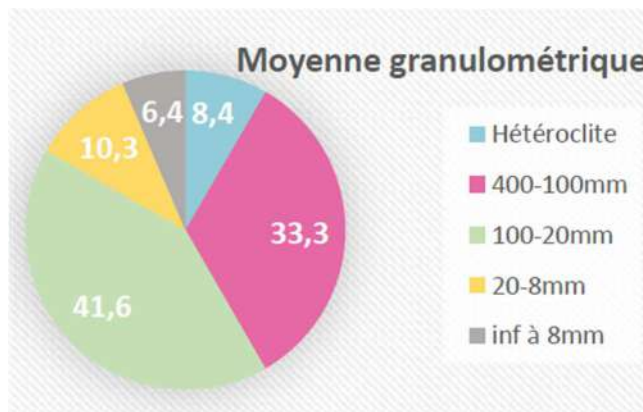
## I.8. Problématiques et plan d'actions associé

### I.8.1. Problématique d'écart granulométrique des OMr

Le MODECOM réalisé en décembre 2023 à SYPROVAL a mis en évidence des différences de granulométrie entre les ordures ménagères résiduelles du SYPP et la composition présentée à l'article 16.1.1.2 du contrat de la DSP pour la CREATION ET EXPLOITATION D'UNE UNITE DE VALORISATION MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS (Tableau ci-dessous).

Produit	<8 mm	>8 mm	>20 mm	>100 mm	Total
Déchets fermentescibles	7,09%	12,90%	4,57%	8,50%	33,06%
Papiers	0,00%	0,53%	2,26%	5,14%	7,93%
Cartons	0,00%	0,10%	1,11%	6,41%	7,61%
Composites	0,00%	0,07%	0,48%	2,84%	3,39%
Textiles	0,00%	0,00%	0,26%	3,48%	3,74%
Textiles sanitaires	0,00%	0,10%	3,46%	6,14%	9,70%
Plastiques	0,00%	0,67%	1,69%	16,04%	18,40%
Combustibles non classés	0,00%	1,35%	0,17%	2,90%	4,42%
Verre	0,00%	1,33%	0,60%	2,17%	4,10%
Aluminium	0,00%	0,08%	0,20%	0,56%	0,83%
Autres métaux	0,00%	0,17%	0,08%	1,68%	1,93%
Incombustibles non classés	2,32%	0,61%	0,66%	1,06%	4,65%
Déchets spéciaux	0,00%	0,01%	0,00%	0,22%	0,23%
<b>Total</b>	<b>9,41%</b>	<b>17,91%</b>	<b>15,54%</b>	<b>57,13%</b>	<b>100%</b>

On constate une disparité quant à la représentation de la fraction granulométrique inférieure à 100mm. Celle-ci est de 42,87% d'après la caractérisation contractuelle de 2019 alors que le MODECOM réalisé en décembre 2023 à SYPROVAL indique que 58,3% du flux entrant a une granulométrie inférieure à 100mm.



L'augmentation de la fraction inférieure à 100mm entraîne l'augmentation de la part de refus de bioséchage. En effet, la part du gisement inférieure à 90mm, non valorisable par sa taille, part directement au bioséchage en sortie du trommel. Or, les tunnels de bioséchage ne sont pas prévus pour stocker des quantités de refus aussi importantes. La hauteur de remplissage des tunnels a donc été augmentée et les durées de cycle écourtées pour optimiser le remplissage des tunnels. Dans un premier temps, cela a impacté négativement l'efficacité de l'évaporation. Pour compenser, nous avons augmenté la fréquence et l'intensité de ventilation dans les tunnels. Cela a permis d'avoir des meilleurs taux d'évaporation. Cependant, avec ces réglages, la consommation énergétique du poste de Bioséchage a augmenté et représente maintenant la moitié de la consommation d'électricité globale du site. Nous poursuivrons nos essais en 2024 pour trouver le meilleur compromis entre efficacité d'évaporation, disponibilité des tunnels pour absorber le surplus de déchets orientés vers le bioséchage, et la maîtrise des coûts de l'énergie.

L'augmentation de la fraction inférieure à 100mm implique une baisse de la fraction supérieure à 100mm. Or, cette fraction représente la part valorisable du flux. Ainsi, les bilans matière réalisés pendant les essais en charge présentent tous une part de CSR inférieure à la valeur cible de 26,7%.

Date	27/09/2023	31/10/2023	26/11/2023	Valeurs attendues
Mix plastique	3,3%	5,3%	2,8%	2,73%
Aluminium	0,1%	0,4%	0,1%	0,56%
Fer	2,2%	2,0%	2,2%	1,65%
CSR Bas PCI	<b>17,5%</b>	<b>14,9%</b>	<b>20,5%</b>	26,70%
Refus de Bioséchage	71,1%	72,5%	68,7%	68,5%
Ferraille déclassée	1,1%	0,7%	1,0%	
Refus OM	4,7%	4,1%	4,7%	

Le rapport MODECOM réalisé en décembre 2023 montre que la part de CSR initialement prévue dans la fraction granulométrique « >100mm » se retrouve dans la fraction granulométrique « 100mm - 20mm » (Voir tableau ci-dessous). Cette fraction ayant une granulométrie trop faible pour être valorisée, elle se retrouve aux refus.

	2019	2023	2019	2023	2019	2023	2019	2023
	>100mm	>100mm	100-20mm	100-20mm	20-8mm	20-8mm	< 8mm	< 8mm
<b>TOTAL</b>	<b>57,1%</b>	<b>41,71%</b>	<b>15,5%</b>	<b>41,73%</b>	<b>17,9%</b>	<b>10,20%</b>	<b>9,4%</b>	<b>6,36%</b>
Part de CSR	36,8%	25,37%	6,0%	8,37%	2,7%	0,30%	0,0%	0,0%

Tableau de répartition de la part des CSR par fraction granulométrique.

D'après la caractérisation de 2019, la captation potentielle théorique de CSR était de 36,8% contre 25,37% constaté en 2023.

## I.8.2. Problématiques rencontrées lors des essais en charge

Face aux problèmes d'empoussièrement dont fait face SYPROVAL lors des essais en charge, il est décidé d'effectuer une campagne de caractérisations au mois de novembre sans attendre la MSI comme le prévoit l'article 11 du contrat.

Produit - Encombrants	Total Composition sur brut
Mobilier	2,75%
DEEE	1,65%
Textile	5,10%
Plastique souple	3,79%
Plastique dur (PE / PVC)	10,60%
Polystyrène	0,32%
Bois A	0,00%
Bois B	5,85%
Papier /carton	7,49%
Eco-Emballage	0,25%
Métaux	3,96%
Déchets spéciaux	0,97%
Inertes / gravats	29,25%
Placo	3,87%
Verre	0,96%
Refus	23,14%
Organique	0,05%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

□ Extrait du contrat : composition des déchets entrants (encombrants)

Le rapport de cette campagne (Annexe 5) fait apparaître 43% de déchets inertes (dont 20.5 % constitués d'éléments fins). La caractérisation contractuelle de 2019 présentée ci-dessus fait apparaître 29,25% d'inertes/gravats et 3,87% de placo pour un total de 33,12% de matières inertes.

Afin d'illustrer nos difficultés évoquées ci-dessus, vous trouverez ci-après un exemple d'une benne d'encombrants, constituée à plus de 90% en poids de gravats. Les outils de

SYPROVAL (broyeurs, convoyeurs, granulateurs, ...) ne sont pas dimensionnés pour traiter des déchets du bâtiment.

*CCEPPG – Déchèterie de Valréas le 26 janvier 2024 :*



**La part de matières inertes dans le flux d'encombrants réceptionnés à SYPROVAL est donc supérieure de 10 points à celle prévue initialement. Cette fraction n'est pas adaptée à SYPROVAL qui, rappelons-le, est destinée à la production de combustibles.**

L'article 16.1.1.2 du contrat de la DSP pour la CREATION ET EXPLOITATION D'UNE UNITE DE VALORISATION MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS reprend les données de caractérisations réalisées par COVED en 2019. Au vu des caractérisations de 2023, il s'avère que le gisement a évolué significativement, ne permettant pas aux équipements installés sur SYPROVAL de fonctionner correctement.

L'empoussièrément conséquent des différentes zones de travail ne permet pas de respecter les valeurs d'expositions professionnelles maximale définies dans le code du travail, articles R.4412.149 et R.232.5.5. Ces valeurs sont reprises à l'article 17.3 du contrat de la DSP. Pour compenser cette situation, des actions correctives ont été mises en place avec l'imposition aux salariés d'équipements de protection individuels (EPI) spécifiques et adaptés. Le détail des EPI fournis aux salariés est présenté dans l'Annexe 8.

Avec un tel taux d'empoussièrément, une dégradation accélérée des convoyeurs, des équipements de tri, des engins et des composants électriques est à prévoir. Les équipements installés n'ont pas été prévus pour trier une part aussi importante de déchets lourds comme les gravats. Le fournisseur de broyeur, LHEUREUX, a d'ores et déjà écrit par mail pour avertir du risque (Annexe 9). De plus, afin de maintenir le site en état de propreté satisfaisant malgré ces conditions, un planning de nettoyage accru a été mis en place sur SYPROVAL, ce qui a nécessité l'augmentation de moyens humains.

En parallèle, un plan d'action spécifique a été élaboré par COVED (Annexe 10). En particulier, un système d'atomisation a été installé dans le hall de réception des Encombrants afin de limiter le taux d'empoussièrément. Ce système d'atomisation, présenté en Annexe 11 et installé en janvier 2024 a pour objectif de plaquer les poussières

au sol sans pour autant augmenter l'humidité des déchets. Le plan d'implantation est disponible en Annexe 12.

Des process annexes à la ligne de production (système de dépoussiérage, détection incendie) se retrouvent également remis en question, compte tenu du taux d'empoussiérement anormal constaté dans les bâtiments, et directement lié à la présence de fines, plâtre et inertes en général, en très grandes quantités.

De plus, cette part importante de matières inertes incombustibles dans le gisement d'encombrants **limite la possibilité de produire un CSR de qualité**. Si le CSR produit à partir des encombrants du SYPP est conforme en moyenne au regard de l'article 16.4 du contrat de la DSP mais ne correspond pas aux exigences des cahiers des charges des repreneurs.

En effet, les analyses réalisées (présentées dans le tableau ci-dessous) depuis le début des essais font apparaître des taux de cendres élevés et un PCI insuffisant. Le taux de cendres et le pouvoir calorifique sont directement liés aux fractions incombustibles contenues dans le CSR et donc à une présence trop importante de déchets inertes.

Paramètres	18/09/2023	06/10/2023	18/10/2023	31/10/2023	30/11/2023	Moyenne	Garantie art 16.4	CdC Repreneurs
PCI (kJ/kg)	16 790	18 010	19 660	14 600	16 440	17 100	12 000	18 000
Cendres (sur matière sèche)	23,70%	14,10%	18,40%	22,40%	17,80%	19,28%	Maximum 20%	Maximum 15%

Par ailleurs, une part importante de laine de verre est présente dans le flux et participe à augmenter la valeur du taux de cendres du CSR et à en diminuer le PCI. Pour limiter la présence de laine de verre dans le CSR, une optimisation de la ligne de traitement des Encombrants pourra être testée en 2024.

Cette optimisation consiste à développer la reconnaissance de la laine de verre par le trieur optique de la ligne de traitement des encombrants afin que celle-ci soit éjectée par la machine qui souffle déjà le PVC et les métaux.

**Compte tenu des éléments présentés, il convient de constater que la nature même des déchets (encombrants) apportés sur SYPROVAL et issus des déchèteries pose plusieurs problématiques. COVED a déjà réagi pour faire évoluer SYPROVAL et tenter de s'adapter avec les actions déjà développées précitées et résumées comme suit :**

- Campagne de caractérisations
- Mise en place du système d'atomisation
- Ajout de points de captation
- Ajout d'un opérateur (non budgétisé) pour réceptionner les bennes d'encombrants et réaliser une "réception de conformité" sur le quai.

Toutefois, un travail indispensable est à prévoir en amont, sur les lieux de collecte de ces déchets (réseau de déchèteries), afin d'améliorer la composition du gisement. Ces actions permettront d'améliorer significativement le fonctionnement général de SYPROVAL,

d'augmenter le taux de valorisation de déchets issus de ces installations, mais également d'apporter une substantielle économie aux adhérents du SYPP.

Parmi ces actions, nous pouvons citer :

- Le dispositif de la benne « gravats non inertes » installé sur le territoire de la DRAGA, est une solution fiable pour détourner dès la réception en déchèterie les flux inadaptés à SYPROVAL, et notamment la brique plâtrière ou encore les sacs de ciment. Tout le gisement capté ainsi serait détourné vers l'ISDND directement sans transiter par SYPROVAL. A terme, la recherche de filières pour valoriser ce flux *in fine* n'est pas exclue.
- Déployer des contenants pour le plâtre / laine minérales : Ces gisements pourraient être orientés directement vers des filières de recyclage, à condition qu'il soit capté à la source et propre.
- REP PMCB et apports professionnels : On constate logiquement qu'une grande partie du gisement problématique provient des apports professionnels, et ceci pour plusieurs flux : plâtre, gravats, laines minérales, menuiseries. Nous constatons que les professionnels ne sont pas suffisamment filtrés en déchèteries, et contribuent grandement à augmenter le tonnage global géré par les EPCI, avec des flux problématiques et pour lesquels il existe pourtant des filières adaptées de valorisation. Nous recommandons donc au SYPP d'alerter ses adhérents sur l'enjeu majeur que représente l'accueil des professionnels en déchèteries publiques (augmentation de l'affluence, coûts, taux de valorisation), afin qu'ils prennent les mesures nécessaires. Des éco-organismes se sont d'ores et déjà déployés sur le territoire (VALOBAT par exemple), et des structures d'accueils gratuites existent donc pour les professionnels.
- Gestion particulière de la "terre" qui est orientée vers la benne d'encombrants.

### I.8.3. Problématiques liées aux filières de valorisation énergétique des CSR

Dès 2023, COVED s'est attachée à la recherche d'exutoires pour les CSR et s'est heurté à des difficultés majeures :

- CSR "bas PCI" issu de la ligne d'OMR : L'ensemble des UVE régionales a été sollicité afin de réceptionner les CSR de SYPROVAL. A l'automne 2023, toutes les installations étaient saturées ou indisponibles techniquement ou réglementairement. Vous trouverez en Annexe 13 un échantillonnage des réponses reçues à nos sollicitations. La conséquence de cette problématique, qui s'est poursuivie pour le premier trimestre 2024 au moins, a été de détourner ce flux soit

vers l'enfouissement (coût de traitement plus élevé), soit vers des exutoires plus lointains comme l'Alsace (cout de traitement et de transport plus élevés). Nous poursuivons nos recherches en 2024, mais à ce jour les solutions ne sont pas pérennes, compte tenu du contexte toujours tendu pour les UVE (saturation, difficultés techniques).

- CSR "Haut PCI" issu de la ligne DAE : Concernant ce flux, comme exposé plus haut, la qualité du CSR produit n'est pas en adéquation avec les prérequis, notamment en raison d'un PCI trop faible, et un taux de cendres trop important, lié à la présence d'inerte, de plâtre et de laines minérales dans les déchets entrants. Les difficultés à faire émerger des chaudières CSR sur le territoire tend bien évidemment la filière, et là aussi la seule alternative de traitement pour ce flux a été l'enfouissement. La tendance s'est poursuivie sur le premier trimestre 2024, et nous poursuivons bien entendu nos recherches de filières de valorisation.

## I.8.4. Evolution des installations

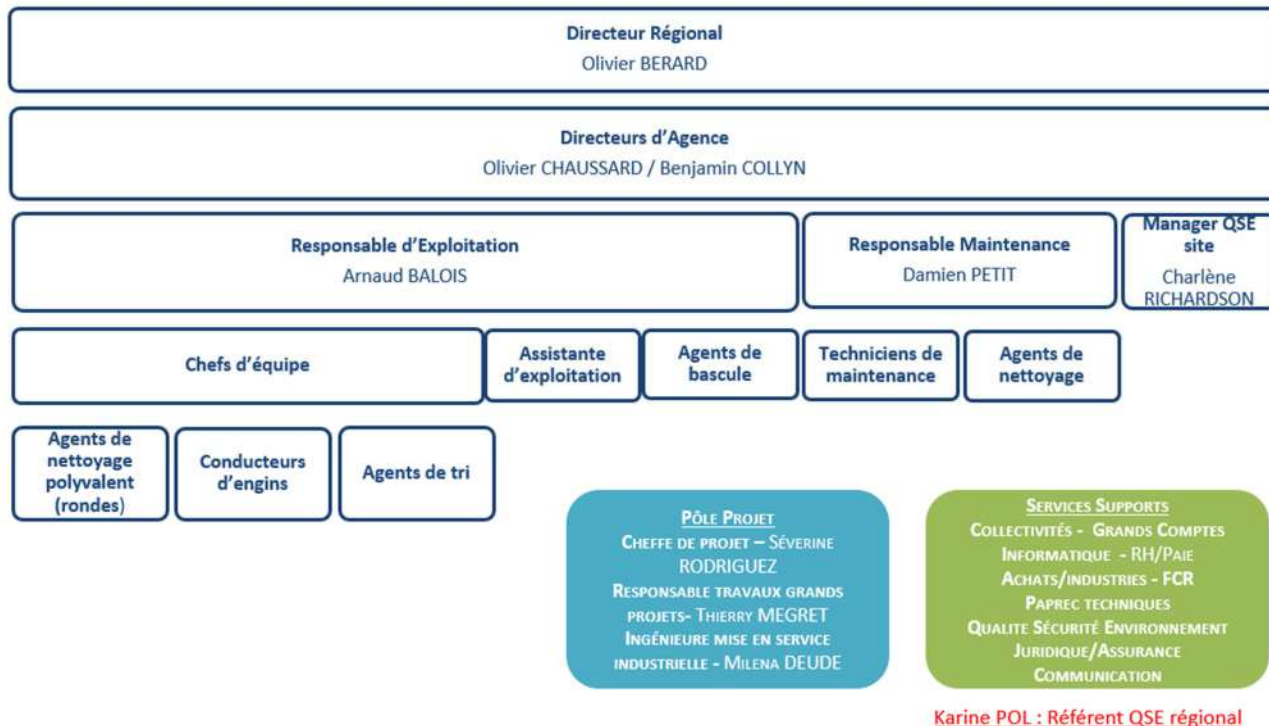
<b>Process – Equipements techniques</b>
Atomisation
Pesage dynamique sur 3 convoyeurs (alimentation OMR, DAE et Bio séchage)
Points de captation supplémentaires et capotages
<b>Confort de Travail</b>
Ajout caméra dans local pesée

## I.9. Organigramme du site et formation

SYPROVAL dispose d'une équipe dédiée composée d'opérationnels présents sur site ainsi que d'opérationnels transversaux intervenant au cas par cas. L'organigramme ci-dessous présente l'équipe de SYPROVAL.

Mise à jour : 31/12/2023

## AGENCE PAPREC MALATAVERNE (SYPROVAL)



Les éléments mis en place pour l'intégration d'un nouveau collaborateur sont :

- Une procédure d'accueil sécurité réalisée par le responsable hiérarchique avec une présentation de la société, du site et des principaux interlocuteurs
- La remise d'une fiche « emploi repère » au salarié pour compléter le contrat de travail
- La fourniture des EPI

L'accueil sécurité comporte une phase théorique et une phase pratique. La phase théorique a pour but d'informer le nouveau travailleur (salariés, intérimaires, stagiaires) des règles de sécurité générales à appliquer sur le site (circulation, interdiction de fumer, consignes d'urgence etc.). Ces règles de sécurité générales sont communes à l'ensemble des travailleurs. Selon le poste, des consignes spécifiques sont également transmises via les Fiches de Prévention des Risques. L'Annexe 14 rassemble l'ensemble des intitulés des Fiches de Prévention des Risques en précisant le ou les postes qui y sont associés.

La phase pratique se divise en deux temps : une visite de l'ensemble du site puis le remplissage du formulaire d'accueil au poste avec un quiz pour tester les connaissances du nouveau travailleur sur le poste qu'il va occuper. Le document fourni lors de l'accueil au poste est disponible en Annexe 15 : Accueil sécurité. A la fin du quiz, il est prévu un temps d'échange et de tutorat par le responsable hiérarchique.

Compte-tenu de la diversité des activités des travailleurs et en fonction de leurs demandes (notamment lors des entretiens professionnels) les formations suivantes sont mises en place :

- Gestes et postures, pour limiter les risques d'apparition de maladies chroniques telles que les troubles musculo-squelettiques ;
- Habilitations électriques ;
- Sécurité incendie ;
- Formation à la manipulation de produits chimiques ;
- Sauveteur Secouriste du Travail (SST), pour intervenir de façon appropriée auprès des personnes présentes sur le site
- CACES
- Travail en hauteur

L'ensemble des formations ci-dessus sont proposées par le groupe PAPREC via le catalogue de formation présenté dans l'Annexe 16 « Catalogue formation 2024 ».

Chaque année, l'agence remonte ses besoins au service Ressources Humaines qui planifie les formations en interne ou auprès d'organismes externes. Sur site, une veille est réalisée à l'aide d'un fichier de suivi, disponible en Annexe 17, afin d'anticiper les besoins en formation.

Pour l'année 2023, les collaborateurs ont été formés à la maintenance et l'exploitation des différents équipements du site. Les équipes d'exploitation et de maintenance ont participé aux formations de travail en hauteur proposée par A2CF (Annexe 18) et Equipiers de Première Intervention au cours du mois de décembre.

Le tableau ci-dessous synthétise ces formations :

<b>Formation travail en hauteur + port du harnais / A2CF</b>	<b>8 personnes</b>
<b>Formation Equipier Première intervention / P2S</b>	<b>10 personnes</b>

## I.10. Maintenance

### I.10.1. Contrats de maintenance

Dès 2023, nous avons contractualisé avec des prestataires certaines prestations de maintenance et contrôles réglementaires. Parmi ces contrats on peut citer :

- ✓ ITEX : Contrôle du système du système incendie.
  - Contrôles et essais réglementaires hebdomadaires
  - Visites semestrielles
  - Visite annuelle motopompe
  - Visite annuelle RIA
  - Visite annuelle canons
- ✓ CHRONOFEU : Contrôle annuel des extincteurs
- ✓ MY LINKS : Maintenance du système de détection
  - Maintenance des caméras et du SSI
  - Visites semestrielles d'entretien et maintenance préventive
  - Assistance à distance
- ✓ VEOLIA : Maintenance des outils de contrôle des rejets d'eaux usées
  - Contrôle mensuel, étalonnage, entretien des équipements de métrologie
  - Visites semestrielles d'entretien et maintenance préventive
  - Accès à la supervision des capteurs
  - Nettoyage à l'hydrocureur du regard (3x / an)
- ✓ LHEUREUX : Maintenance des broyeurs
  - Opérations de rechargement des couteaux et table de coupe
  - Maintenance des organes (moteurs, hydraulique, roulements, ventilateurs...)
  - Fournitures de consommables (graisse, huiles, filtres) et suivi par analyse des huiles

D'autres contrats seront finalisés en 2024 (portes automatiques, climatisation, contrôles électriques, ...).

### I.10.2. Plan d'entretien des installations

Le plan de maintenance général du process est en cours d'élaboration. Cependant, nous avons déjà mis en place un programme de nettoyage (Annexe 20) et contrôle préventif des équipements (Annexe 21), pour le bon fonctionnement de l'usine et du process notamment. Ce programme est joint en Annexe XX. Il prévoit notamment les fréquences de nettoyage pour chaque organe du process. L'élaboration et la mise à jour de ces plans d'entretien seront poursuivis en 2024 par nos équipes de maintenance.

Un travail est en cours pour déployer un système de GMAO courant 2024.

Un travail préparatoire important est nécessaire lors de l'installation du progiciel de GMAO. En effet, pour une utilisation optimale, ce système doit être complété de manière exhaustive dès le début de son utilisation. L'ensemble de la documentation technique du site est analysé et exploité lors de la phase de MSI (mise en service industrielle). Une revue de documentation et une codification est alors mise en place. L'ensemble des documents sont archivés numériquement.

Une arborescence du process et de ses fonctions est réalisée en vue de définir les actions de maintenance. L'unité de traitement multi-filières est donc découpé en modules. Chaque module est composé d'un ensemble d'équipements eux-mêmes décomposables. La désignation et la codification de ces équipements constitue la base de toute la gestion de la maintenance.

Un alternant maintenance est dédié à la configuration de la GMAO pendant la première année d'exploitation de SYPROVAL.

### I.10.3. Plan prévisionnel de gros entretien et de renouvellement

Le plan prévisionnel de GER sera réalisé courant 2024, avec la montée en charge du process. Toutefois, nous avons en 2023 réalisé des commandes de certaines pièces :

- AKTID : Motoréducteur
- REXEL : Variateurs
- FAURE Automatisme : Pièces hydrauliques pour les portes du bio séchage

## I.11. Bilan qualité, environnement et sécurité

L'analyse de la **qualité des ouvrages et du service** sera effectuée après la mise en service industrielle du site en 2024. En effet, lors de la phase de conception et d'essais de SYPROVAL, la totalité des déchets n'étant pas réceptionnés sur site, il n'est pas possible d'estimer l'impact du site.

**Aucune analyse liée aux mesures environnementales** n'a été réalisée durant l'année 2023 car les réceptions ont commencé en septembre 2023 et les conditions de fonctionnement du site entre septembre et décembre 2023 n'étaient pas les conditions nominales (montée en charge des tonnages traités, arrêt de la ligne Encombrants à partir de fin novembre 2023, etc.). Les analyses et contrôles réglementaires seront réalisés durant l'année 2024 notamment lors des essais de performance qui auront lieu en mai 2024 (Voir Annexe 19).

Durant l'année 2023, 2 accidents du travail avec arrêt ont eu lieu sur le site. (Voir Tableau ci-dessous). Ces accidents du travail ont été intégrés dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel.

N°	Date de l'accident	Société	Nature du contrat	Poste	Circonstances détaillées	Nb de jours d'Arrêt	Actions Correctives
1	14 Septembre 2023	COVED	CDI	Conducteur d'engin	Cumul d'activités : Fermeture de portes, opérations de nettoyage à l'aide de balais et pelle, mise en place de filet de protection, déplacement de matériel (tables) Douleurs à l'épaule droite Après étude du dossier par la CARSAT, cet accident n'a pas été reconnu.	95	Mise en place d'une seconde manette pour améliorer la manipulation des portes des tunnels de bioséchage Causerie sur l'utilisation de la nouvelle manette

2	10 novembre 2023	COVED	Intérimaire	Agent de nettoyage	Le collaborateur a voulu retenir la benne qui glissait et s'est tapé le doigt contre une des arrêtes de la benne	7	Serrage des vis de maintien du palonnier utilisé. Sensibilisation des salariés sur le signalement obligatoire de tout dysfonctionnement + immobilisation du matériel en attendant la réparation
---	------------------	-------	-------------	--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## I.12. Plaintes recensées

**Aucune plainte** n'est à signaler durant l'année 2023. Toutes les mesures de protections (envols, poussières, déchets, bruit, etc.) ont été prises pour limiter notre impact.

## I.13. Documents remis

Plusieurs **plateformes de partage des documents** ont été déployés par COVED pour mettre à la disposition du SYPP l'intégralité des éléments afférents au projet :

### - ETUDES

Comme évoqué au chapitre « 1.2 Avancement des études », les documents techniques sont disponibles sur la **GED WEBSIS** ;

### - CONTRATS

Les éléments contractuels sont disponibles sur le **serveur partagé** présenté au chapitre « 1.5 Contrats avec les partenaires » ;

### - FACTURATION

Toutes les factures, justificatifs, situations d'avancement, calendriers prévisionnels, sont déposées en fin de mois dans le **dossier partagé** en suivant le lien : [https://paprec-my.sharepoint.com/personal/severine\\_rodriguez\\_coved\\_com/\\_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fseverine%5Frodriguez%5Fcovered%5Fcom%2FDocuments%2FSYPROVAL%5FFACTURATION&ga=1](https://paprec-my.sharepoint.com/personal/severine_rodriguez_coved_com/_layouts/15/onedrive.aspx?id=%2Fpersonal%2Fseverine%5Frodriguez%5Fcovered%5Fcom%2FDocuments%2FSYPROVAL%5FFACTURATION&ga=1)

### - COMPTE RENDUS

Depuis le début du projet, chaque compte rendu de réunion, qu'il concerne les études, les travaux, la communication ou autre, est **envoyé par courriel** aux différents interlocuteurs concerné par **SYPROVAL**. De plus COVED, conserve tous ces PV dans le dossier partagé « **CR Réunions** » en suivant le lien :



[https://paprec-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/severine\\_rodriguez\\_coved\\_com/ElmTdJBpkvRIj0j4a90QI4B-RyG6lye4cAAvwtXSemHA?e=rH9gkN](https://paprec-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/severine_rodriguez_coved_com/ElmTdJBpkvRIj0j4a90QI4B-RyG6lye4cAAvwtXSemHA?e=rH9gkN)

- **DOE**

Une première version des DOE a été transmis le 29 septembre 2023. Une version complétée a été transmise le 8 décembre 2023.

En complément un site de partage reprenant tous les éléments du projet a été mis en ligne à disposition de l'équipe du SYPP et d'INDDIGO.

[https://paprec-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/severine\\_rodriguez\\_coved\\_com/EqQ3kN7JkiJJrPHd5x9DrRsBjeHBgtPFG-gijcCqX7V3wA?e=AgFBpd](https://paprec-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/severine_rodriguez_coved_com/EqQ3kN7JkiJJrPHd5x9DrRsBjeHBgtPFG-gijcCqX7V3wA?e=AgFBpd)

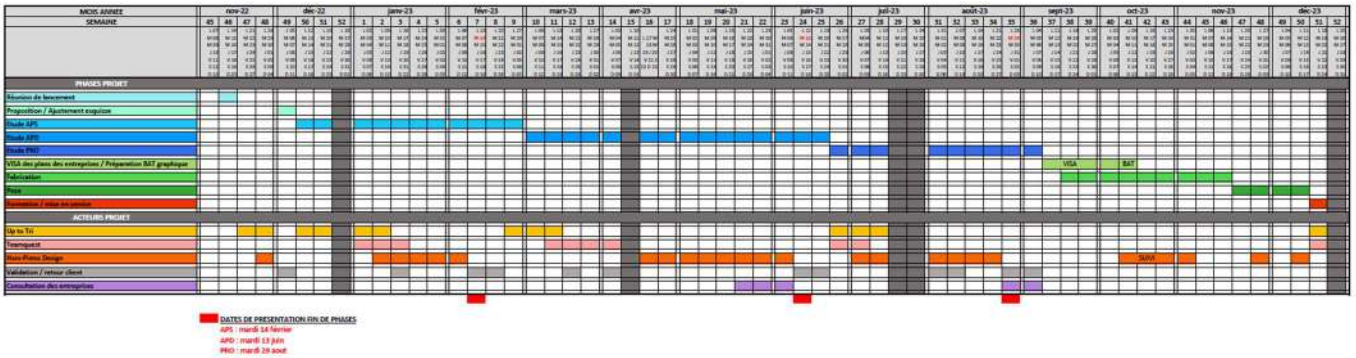
Séverine RODRIGUEZ > SYPROVAL\_INDDIGO

Nom	Modifié	Modifié par	Taille du fichier	Partage
0_COMMUNICATION	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	7 éléments	Partagé
0_CR REUNIONS	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	5 éléments	Partagé
1_SYPROVAL_AP	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	1 élément	Partagé
1_SYPROVAL_DDAE	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	16 éléments	Partagé
1_SYPROVAL_PC	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	12 éléments	Partagé
2_SYPROVAL_CONSULTATION	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	10 éléments	Partagé
3_SYPROVAL_ETUDES PRO	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	12 éléments	Partagé
4_SYPROVAL_ETUDES EXE	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	3 éléments	Partagé
5_SYPROVAL_CAT	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	6 éléments	Partagé
6_SYPROVAL DOE	2 octobre 2023	Séverine RODRIGUEZ	3 éléments	Partagé
7_SYPROVAL_EXPLOITATION	17 mai	Séverine RODRIGUEZ	2 éléments	Partagé

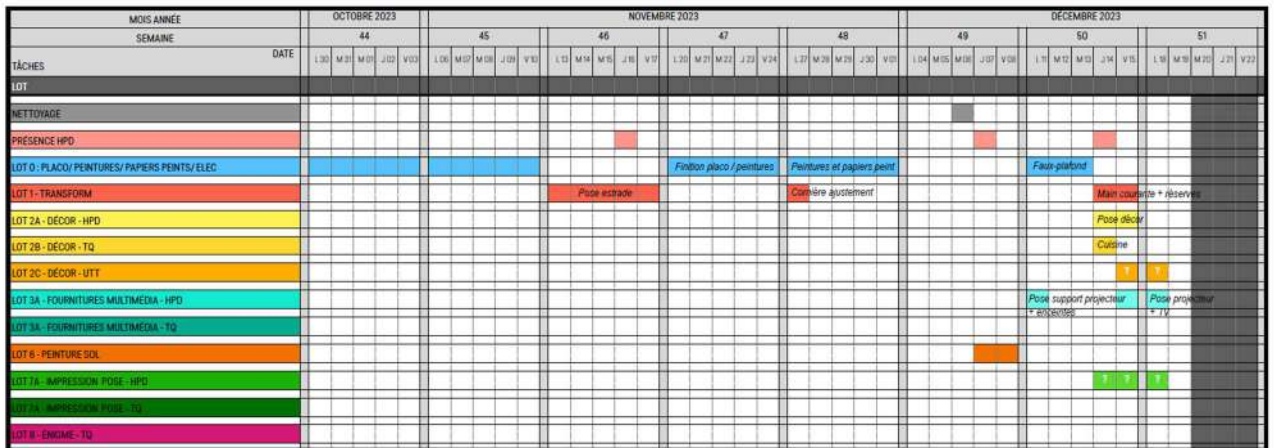
# I.14. Communication

## A. Travaux et aménagement de l'espace pédagogique

Planning de conception et réalisation de l'escape game.



Les études APS, APD et PRO ont été transmises au SYPP et enregistrées sur le sharepoint partagé (dans dossier « communication »).



Cet espace est soumis au passage en commission accessibilité et sécurité. La notice accessibilité sera jointe au PC modificatif.

## B. Organisation des visites

L'espace pédagogique est aménagé pour accueillir en toute sécurité 60 enfants ou 40 adultes.

Le temps de jeu est d'environ 2h15.

Trois animateurs sont nécessaires au bon déroulement du jeu. Il est convenu qu'un(e) collaborateur(rice) de Coved accompagne les visiteurs sur le parcours extérieur (module « producteur d'énergie »). Deux animateurs seront recrutés par le SYPP.

Les visites seront proposées les mardi, mercredi et jeudi à raison de 4 visites par semaine. Toutefois, les visites ne pourront avoir lieu qu'à compter de la réception définitive de l'ouvrage.

### C. Faits marquants



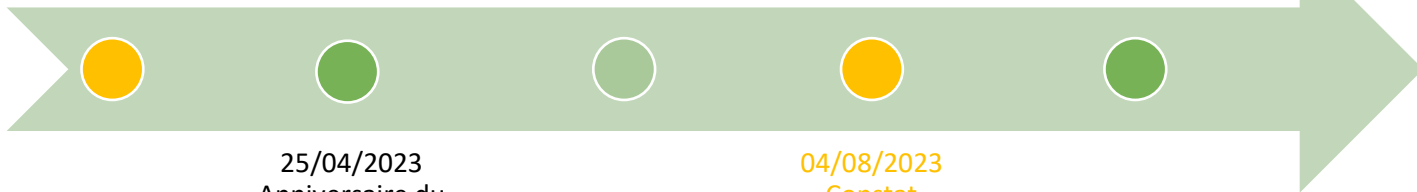
25/01/2023  
Voeux équipes  
Coved



04/07/2023  
Démarrage des  
travaux paysagers



14/09/2023  
Réception des  
premiers déchets



25/04/2023  
Anniversaire du  
démarrage des  
travaux

04/08/2023  
Constat  
d'achèvement  
des travaux



## II. RAPPORT FINANCIER



## II.1. Avancement DPGF et Recettes

Il a été acté par voie d'avenant de la modification de la répartition de la DPGF afin de basculer 1 250 909€HT du poste bâtiment au poste process. Le montant global de l'investissement est inchangé.

Comptablement parlant, suivant les termes du contrat de la DSP, à la fin de l'année 2023, la partie **conception et construction** de **SYPROVAL** est achevée, 93.07% sont facturés.

Plus de **98% des études** ont été facturés par COVED, incluant à la fois les études nécessaires à l'obtention du permis de construire et de l'arrêté d'exploiter, les études techniques (APD, PRO, EXE, SYN) et également le suivi de la construction. Seul 50% du Dossier des Ouvrages Exécutés est facturé.

Le grand poste « **BATIMENT** », regroupant principalement le terrassement, la VRD, le gros œuvre, le génie civil et le second œuvre est avancé à fin 2023 à hauteur de 95%. La facturation se fait à l'avancement réel du chantier.

Enfin, 90% des **équipements techniques**, regroupant notamment, le process, l'électricité, la sécurité incendie, le traitement de l'air et le dépoussiérage ont été facturés au SYPP.

Le détail de l'avancement est joint en annexe 22.

Une partie du solde sera facturée à la fin des essais et le reste à la réception par le SYPP.

		DPGF HT	DPGF HT avenant 1	Total € Nov 23 HT Cumulé*	% Nov 23
<b>1</b>	<b>ETUDE</b>	<b>7 345 458 €</b>	<b>7 345 458 €</b>	<b>7 215 941 €</b>	98,24%
<b>2 + 3</b>	<b>BATIMENT</b>	<b>15 712 899 €</b>	<b>14 461 990 €</b>	<b>13 648 806 €</b>	94,38%
<b>4 + 5</b>	<b>PROCESS</b>	<b>16 555 859 €</b>	<b>17 806 769 €</b>	<b>16 002 584 €</b>	89,87%
<b>TOTAL</b>		<b>39 614 216 €</b>	<b>39 614 216 €</b>	<b>36 867 333 €</b>	<b>93,07%</b>

\*Pas de facturation en décembre 2023

Le tableau ci-dessous présente l'**échancier** mensuel global du projet avec :

- Le **prévisionnel initial** : estimation de l'avancée des travaux mois par mois ;
- Le **montant réellement facturé** : reprise de l'avancement réel de la construction ;
- Le **prévisionnel revu** en fonction des montants facturés et du planning à venir ;
- **L'écart de facturation mensuel** entre le prévisionnel initial et la facturation réelle ;
- **L'écart de facturation cumulé** entre le prévisionnel initial et la facturation réelle ;

SYNTHESE FACTURATION VS ECHEANCIER					
Mois	Prévisionnel Initial HT	Montant Facturé HT	Prévisionnel Corrigé HT	Ecart Mensuel HT	Ecart Cumulé HT
janv-22	- €	- €		- €	- €
févr-22	- €	- €		- €	- €
mars-22	- €	- €		- €	- €
avr-22	- €	- €		- €	- €
mai-22	5 242 178 €	5 320 426 €		78 249 €	78 249 €
juin-22	4 927 722 €	5 180 483 €		252 761 €	331 010 €
juil-22	1 205 673 €	1 195 897 €		- 9 776 €	321 234 €
août-22	1 544 041 €	620 667 €		- 923 374 €	- 602 140 €
sept-22	3 269 356 €	1 195 734 €		- 2 073 622 €	- 2 675 762 €
oct-22	1 440 835 €	3 063 500 €		1 622 665 €	- 1 053 097 €
nov-22	2 777 329 €	1 472 979 €		- 1 304 350 €	- 2 357 447 €
déc-22	1 273 310 €	1 435 896 €		162 586 €	- 2 194 861 €
janv-23	1 873 797 €	2 013 303 €		139 506 €	- 2 055 355 €
févr-23	1 537 666 €	1 915 683 €		378 017 €	- 1 677 338 €
mars-23	1 478 213 €	2 254 127 €		775 914 €	- 901 424 €
avr-23	1 305 564 €	1 604 322 €		298 758 €	- 602 665 €
mai-23	1 305 564 €	1 841 257 €		535 693 €	- 66 972 €
juin-23	902 162 €	1 580 203 €		678 042 €	611 070 €
juil-23	710 542 €	1 300 807 €		590 265 €	1 201 335 €
août-23	919 356 €	765 655 €		- 153 701 €	1 047 634 €
sept-23	1 153 401 €	1 158 822 €		5 421 €	1 053 055 €
oct-23	1 999 205 €	1 716 737 €		- 282 468 €	770 586 €
nov-23	3 134 865 €	1 230 834 €		- 1 904 031 €	- 1 133 445 €
déc-23	1 613 438 €	- €	- €	- €	- €
janv-24		- €	421 691 €	- €	- €
févr-24		- €	172 756 €	- €	- €
mars-24		- €	2 152 436 €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>39 614 216 €</b>	<b>36 867 333 €</b>	<b>2 746 883 €</b>	<b>- 0 €</b>	<b>93,1%</b>

## II.2. Charges

Les factures et situations d'avancement que nous recevons de nos fournisseurs sont **disponibles sur le serveur partagé** et nous servent de base à la facturation du projet. Nous établissons la répartition pour coller au plus juste avec les catégories définies dans la DPGF du contrat. A ces factures viennent s'ajouter les coûts internes PAPREC du projet, comprenant principalement les ressources humaines mises à disposition depuis le démarrage du projet.

Le tableau ci-dessous a été mis à jour en tenant compte de la nouvelle répartition de la DPGF.

	ETUDES	BATIMENT	PROCESS	TOTAL
<b>2019</b>	<b>53 620 €</b>			<b>53 620 €</b>
<b>2020</b>	<b>662 441 €</b>			<b>662 441 €</b>
<b>2021</b>	<b>686 374 €</b>			<b>686 374 €</b>
<b>2022</b>	<b>4 680 451 €</b>	<b>7 245 754 €</b>	<b>6 156 943 €</b>	<b>14 154 819 €</b>
<b>2023</b>	<b>1 133 054 €</b>	<b>6 403 053 €</b>	<b>9 845 642 €</b>	<b>17 381 750 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 215 940 €</b>	<b>13 648 807 €</b>	<b>16 005 585 €</b>	<b>36 867 333 €</b>

## II.3. Compte de résultats 2023

Comme l'année précédente le **compte de résultat** de **SYPROVAL** 2023 est à l'équilibre puisque les charges sont similaires au montant de la facturation **présenté ci-avant**, et ce, afin de tenir compte du décalage entre la facturation et les montants engagés depuis le début du projet. En effet les jalons de paiement des partenaires et ceux du SYPP sont différents.

De plus au vu du contexte inflationniste sur la période 2020-2023 et des demandes en cours de révision des prix de nos partenaires et fournisseurs, l'actualisation des charges sera finalisée en 2024 à la réception.

## III. Gestion contractuelle

### III.1. Avenants

En 2023, 2 avenants ont été signés au contrat de Délégation de Service Public encadrant SYPROVAL.

#### ➤ Avenant 1 :

Cet avenant, signé le 16 juin 2023, a plusieurs objectifs :

- Rappeler les modalités de rémunération des tonnages pris en charge à compter des 3 ans sur un autre site de traitement objet de la DSP en raison d'un décalage de planning en phase 2.1. Une prolongation de durée égale au retard causé par une cause légitime sera accordée par le SYPP
- Définir le mois pour la révision annuelle de la rémunération
- De rappeler les modalités de traitement de la phase 2.1 et de préciser la planification des apports
- Valider le décalage de la prise en charge des déchets tiers à compter de la phase d'exploitation
- D'acter de la modification de la répartition de la DPGF

Il faut préciser que le décalage de planning, et donc de prise en charge des déchets sur SYPROVAL, a été exclusivement lié à des causes légitimes (intempéries) et que le SYPP a validé cette notion.

#### ➤ Avenant 2 :

Cet avenant a pour but de corriger une erreur du SYPP sur le prix TTC sur le traitement des OMR. Cet avenant a été publié le 07 novembre 2023

### III.2. Report de MSI

Lors de la phase d'essais en charge, COVED a constaté des difficultés imprévisibles liées exclusivement à la nature des déchets entrants sur SYPROVAL sur la ligne DAE. Ces problématiques, largement évoquées dans ce rapport, sont liées à la présence en quantité anormale de déchets type gravats, plâtre ou autres déchets source de poussières et inadaptés à la production de CSR.

Les essais de la ligne OMR se sont quant à eux déroulés relativement correctement.

Suite à ces constats, COVED a sollicité le SYPP pour proposer de dissocier les dates de passage en MSI des 2 lignes. L'objectif est de permettre la prise en charge de l'ensemble des OMR (près de 80% des tonnages totaux), les réglages de la ligne et enfin de réaliser des travaux modificatifs de ligne DAE (ajout d'un système d'atomisation et de points de captations notamment).

Cette demande avait pour but de ne pas stopper totalement la prise en charge des déchets sur SYPROVAL, et ce afin de ne pas pénaliser le SYPP vis à vis de ses adhérents, tout en permettant la réalisation des travaux absolument nécessaires sur la ligne DAE.

Ainsi, le 09 novembre 2023 COVED a sollicité Indigo et le SYPP pour l'organisation d'une réunion afin de proposer de séparer les MSI des lignes OMR et DAE. Cette réunion a eu lieu le lundi 13 novembre 2023.

Le planning de MSI décalée a été acté par le SYPP dans son courrier du 21 décembre 2023.

Ainsi, la MSI de la ligne OMR a débuté le 15 décembre 2023, et celle des DAE le 12 février 2024.

### III.3. Révision des prix

Le contrat de DSP de SYPROVAL prévoit une indexation des prix suivant une formule intégrant des indices choisis par le SYPP, et reflétant la réalité de l'évolution des charges inhérentes à l'exploitation de SYPROVAL. Cette formule est capée à +/- 3% chaque année.

Compte tenu de l'évolution totalement imprévisible de la situation économique mondiale entre 2020 et 2023, une augmentation substantielle de l'ensemble des coûts qui composent les charges d'exploitation de SYPROVAL a été observée. En effet, plusieurs indices ont connu des variations largement supérieures à +10%, et comme le prévoit le contrat, COVED a souhaité mettre en application l'article 24.2 du contrat, qui prévoit la possibilité de supprimer le plafonnement de la formule d'indexation.

Pour rappel, à la date de notre première demande motivée dans le courrier du 17 Aout 2023, certains indices avaient évolué comme suit :

- FSD2 : + 35 %
- TR : + 18 %
- DE000 : + 83 %

Pour illustrer par quelques exemples significatifs, les principaux postes de dépenses de SYPROVAL sont :

- Le transport et traitement des refus et CSR : Ce poste est impacté largement par l'augmentation des coûts de transports (coûts MO, Gasoil notamment), mais aussi par l'augmentation des coûts de traitement (ISDND, UVE, filières CSR).
- Le cout main d'œuvre : L'évolution du cout de la MO a augmenté de 14,8 % (évolution du SMIC), et même de 17,6 % (évolution FEDEREC).
- Le cout de l'énergie : Le prix du MWh est passé de 0,054 € / MWh en 2020 à 0,152 € / MWh en 2024, soit une augmentation de 188 %, actuellement supportée par COVED.

Il convient de rappeler que l'avenant 1 précise que le mois de révision des prix est celui du démarrage de la MSI. Compte tenu de la réalité économique du moment, l'évolution de plusieurs indices reste largement supérieure à 10%, et la demande motivée en Aout 2023 reste d'actualité pour le démarrage des MSI (15/12/2023 pour l'OMR et 12/02/2024 pour le DAE).

C'est pourquoi, par courrier du **06 Décembre 2023**, COVED a renouvelé sa demande de suppression du plafonnement de la formule de révision prévue à l'article 24.2.

Ce courrier n'a pas connu de suite favorable de votre part, et COVED a donc demandé le réexamen des conditions financières (article 28 du contrat), par courrier du 25 Mars 2024. En effet, la situation largement défavorable de nos postes de charge est installée durablement, et nous maintenons notre demande légitime de déroger au plafonnement pour tenir compte de cette évolution depuis 4 ans. Rappelons que le simple déplafonnement de la formule de révision ne serait pas suffisant pour couvrir la réalité de l'évolution de nos coûts, mais notre demande se veut modérée et contenue au cadre du contrat.

Le courrier est joint en annexe 23, et rappelle l'ensemble des circonstances conjoncturelles et imprévisibles, qui nous amènent à lancer cette procédure.

## IV. ANNEXES





# RAPPORT D'ACTIVITÉS

VALOMSY

Unités de Valorisation Energétiques et Organiques

Année 2023



<b>1.</b>	<b>PARTIE TECHNIQUE</b>	<b>3</b>
1.1.	Synthèse de l'année 2023	3
1.1.1.	Evolution des tonnages globaux du périmètre SYTRAD	3
1.1.2.	Evènements marquant de l'année 2023	3
<b>2.</b>	<b>Données relatives à chaque Centre</b>	<b>4</b>
<b>2.1.</b>	<b>C.V. de St Barthélemy de Vals (SBV)</b>	<b>4</b>
2.1.1.	Bilan des tonnages entrants	4
2.1.1.1.	Réceptions d'ordures ménagères	4
2.1.1.2.	Ordures ménagères transférées.	4
2.1.1.3.	Autres déchets reçus	4
2.1.2.	Bilan des tonnages sortants	4
2.1.2.1.	Production	4
2.1.2.2.	Sous-produits valorisés	5
2.1.3.	Etat des stocks de sous-produits	5
2.1.3.1.	Stock de compost	6
2.1.4.	Données techniques d'exploitation	6
2.1.4.1.	Performance technique de l'exploitation	6
2.1.4.2.	Principaux incidents d'exploitation	6
2.1.5.	Suivi réglementaire des installations	6
2.1.5.1.	Vérifications réglementaires	7
2.1.6.	Suivi des rejets	8
2.1.6.1.	Rejets gazeux	8
2.1.6.2.	Eaux	8
2.1.7.	Bilan des CEE	10
2.1.8.	Signalements reçus de la part de Tiers	10
<b>2.2</b>	<b>C.V d'Etoile sur Rhône.</b>	<b>11</b>
2.2.1.	Bilan des tonnages entrants	11
2.2.1.1.	Réceptions d'ordures ménagères	11
2.2.1.2.	Ordures ménagères transférées	11
2.2.1.3.	Autres déchets reçus	11
2.2.2.	Bilan des tonnages sortants	11
2.2.2.1.	Production	11
2.2.2.2.	Sous-produits valorisés	12
2.2.2.3.	Sous-produits non valorisés	12
2.2.3.	Etat des stocks de sous-produits	12
2.2.4.	Données techniques d'exploitation	12
2.2.4.1.	Performance technique de l'exploitation	12
2.2.4.2.	Principaux incidents d'exploitation	13
2.2.4.3.	Evènements d'exploitation	13
	Non-conformités déchets	13
	Alarmes Radioactivité	13
2.2.5.	Suivi réglementaire des installations	13
2.2.5.1.	Vérifications réglementaires	13
2.2.6.	Suivi des rejets	15
2.2.6.1.	Rejets gazeux	15
2.2.6.2.	Eaux	15

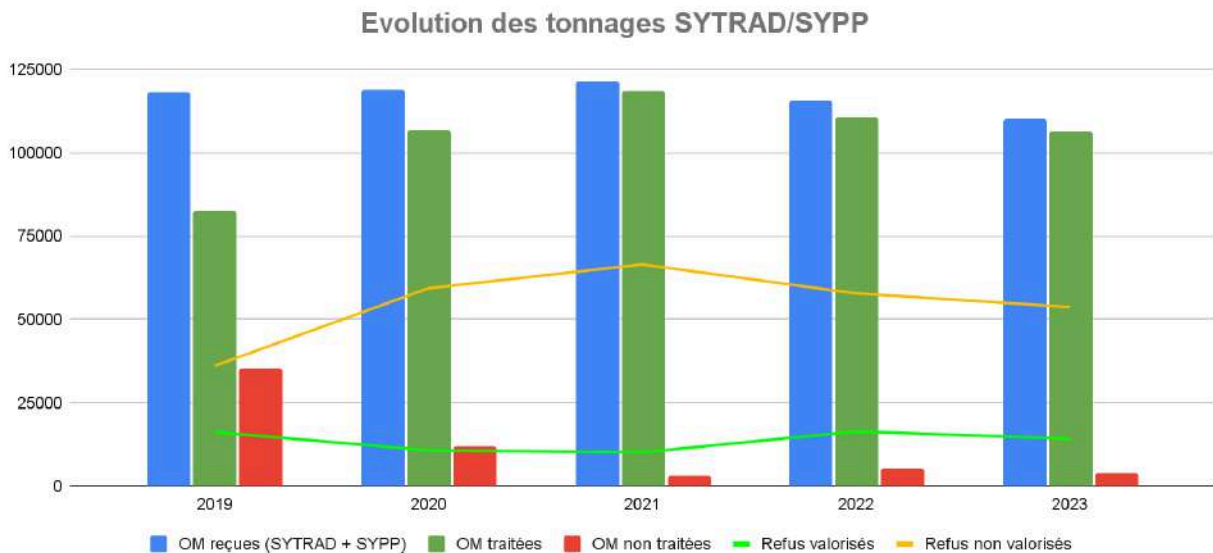
2.2.7.	Bilan des CEE	16
2.2.8.	Signalements reçus de la part de Tiers	16
<b>2.3</b>	<b>C.V. de Beauregard Baret</b>	<b>17</b>
2.3.1.	<i>Bilan des tonnages entrants</i>	17
2.3.1.1	<i>Réceptions d'ordures ménagères</i>	17
2.3.1.2.	<i>Ordures ménagères transférées</i>	17
2.3.1.3.	<i>Autres déchets reçus</i>	18
2.3.2.	<i>Bilan des tonnages sortants</i>	18
2.3.2.1.	<i>Production</i>	18
2.3.2.2.	<i>Sous-produits valorisés</i>	18
2.3.2.3.	<i>Sous-produits non valorisés</i>	19
2.3.3.	<i>Etat des stocks de sous-produits</i>	19
2.3.4.	<i>Données techniques d'exploitation</i>	19
2.3.4.1.	<i>Performance technique de l'exploitation</i>	19
2.3.4.2.	<i>Principaux incidents d'exploitation</i>	19
2.3.4.3.	<i>Evénements d'exploitation</i>	19
	<i>Non-conformités déchets :</i>	19
	<i>Alarmes Radioactivité</i>	19
2.3.5.	<i>Suivi réglementaire des installations</i>	19
2.3.5.1.	<i>Vérifications réglementaires</i>	20
2.3.6.	<i>Suivi des rejets</i>	21
2.3.6.1.	<i>Rejets gazeux</i>	21
2.3.6.2.	<i>Eaux</i>	21
2.3.7.	<i>Bilan des CEE</i>	23
2.3.8.	<i>Signalements reçus de la part de Tiers</i>	23
<b>2.4.</b>	<b>SUIVI DES ENGAGEMENTS DE LA D.S.P.</b>	<b>24</b>
<b>2.5.</b>	<b>FOND DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT</b>	<b>25</b>
2.5.1.	<i>Liste des travaux effectués</i>	25
2.5.2.	<i>Solde G.E.R.</i>	25
2.5.3.	<i>Liste de travaux G.E.R. prévus en 2024</i>	26
<b>3.</b>	<b>PARTIE SOCIALE</b>	<b>27</b>
3.1.	<i>Actions mises en œuvre au cours de l'année 2022</i>	27
3.2.	<i>Organigramme au 31/12/2023</i>	27
3.3.	<i>Etat des effectifs au 31/12/2023</i>	27
3.4.	<i>Formations réalisées en 2023</i>	28
3.4.1.	<i>Plan prévisionnel 2024</i>	28
3.5.	<i>Insertion</i>	28
3.6.	<i>Santé et sécurité au travail</i>	29
3.6.1.	<i>Accidents du travail</i>	29
<b>4. Annexes</b>		<b>30</b>

<b>Suivi des modifications</b>		
		<b>C. FAÏSSE</b>

# 1. PARTIE TECHNIQUE

## 1.1. Synthèse de l'année 2023

### 1.1.1. Evolution des tonnages globaux du périmètre SYTRAD



Les tonnages d'OM collectées par le SYTRAD évoluent globalement à la baisse depuis 2019, à l'exception de l'année 2021 post-covid qui a vu une hausse.

Par rapport à l'année 2022, la baisse est importante (- 5 597 tonnes) puisqu'elle avoisine les 5%.

### 1.1.2. Evènements marquant de l'année 2023

Le contrat de Délégation de Service Public portant sur l'exploitation des centres de valorisation organique des déchets ménagers de Saint Barthélemy de Vals (SBV), Beaugard Baret (BRB) et d'Etoile sur Rhône (ESR) ainsi que la réalisation des travaux de fiabilisation, d'optimisation, de modification et de mise en conformité des installations a été signé le 22 décembre 2016.

Le contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la date de début d'exploitation étant fixée au 1<sup>er</sup> février 2017.

Dans le cadre de ce contrat de DSP, la société VEOLIA a créé une société dédiée VALOMSY dont le siège social est situé sur le site du centre de Valorisation de Beaugard Baret.

Les faits marquants de l'année 2023 ont été :

- l'incendie, le 26 avril 2023, d'une partie du centre de préparation de Combustibles Solides de Récupération de Beaugard Baret. La filière de valorisation de CSR en cimenterie a du être interrompue de ce fait à partir de cette date et jusqu'à la fin de l'année 2023. La date prévisionnelle de redémarrage de l'installation est comprise entre le 1er et le 31 août 2024.
- une baisse importante des tonnages d'ordures ménagères collectés par rapport à l'année 2022.

## 2. Données relatives à chaque Centre

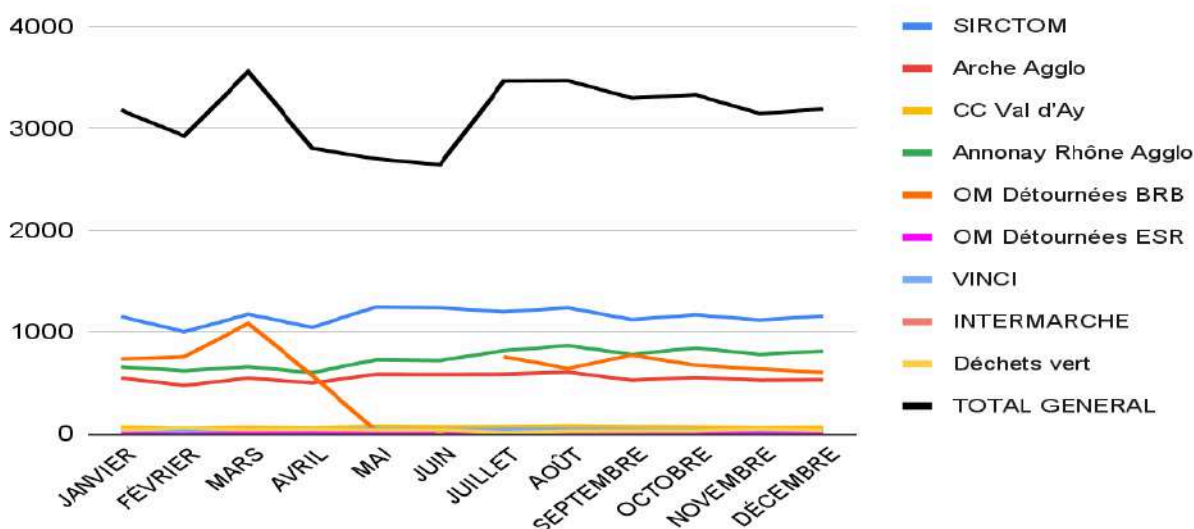
### 2.1. C.V. de St Barthélemy de Vals (SBV)

#### 2.1.1. Bilan des tonnages entrants

##### 2.1.1.1. Réceptions d'ordures ménagères

Voir en annexe [Rapport annuel SBV 2023, onglets « réceptions »](#)

Le tonnage reçu en 2023 est de **37 734 t** provenant des collectivités qui utilisent généralement le site et issues de transfert depuis Beauregard Baret (**7 243 t**). Les apporteurs extérieurs (VINCI - Apports des aires de repos de l'autoroute A7 en zone Drôme) constituent le reste des apports soit **435 t**.



Tonnages reçus par apporteurs (2023)

##### 2.1.1.2. Ordures ménagères transférées.

Dans le cadre des arrêts techniques réalisés, **139,6 t** ont été détournées du site de SBV vers ESR.

##### 2.1.1.3. Autres déchets reçus

En complément et pour les besoins du process, des déchets végétaux sont réceptionnés et ajoutés à la matière organique triée pour permettre le bon déroulement de la phase de fermentation. En 2023, cela représente **390,94 t**.

APPORTEUR	Janv	Fevr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
Déchets Vert	34,2	57,44	35,54	45,1	31,46	32,54	9,6	21,6	23,38	24,48	47,38	28,22	390,94

### 2.1.2. Bilan des tonnages sortants

#### 2.1.2.1. Production

L'ensemble des transports est réalisé à l'aide de camions de grands volumes adaptés aux types de déchets à transporter et à leur densité. Ces tonnages sont à rapporter aux tonnages d'ordures ménagères traitées sur le site.

Le graphique ci-dessous représente la répartition des flux sortants de l'année 2023.

Pour une meilleure représentativité les tonnages indiqués sont les tonnages enregistrés en sortie site issus des tableaux de bord d'exploitation.

Voir en annexe [Rapport annuel SBV 2023, onglets « Expédition »](#)



Répartition des tonnages en sortie du CV de St Barthelemy de Vals

#### 2.1.2.2. Sous-produits valorisés

La ferraille (484 t) et l'aluminium (158 t) ont été récupérés et valorisés en 2023 par NEGOMETAL (26 – Romans sur Isère).

Les sous-produits valorisés énergétiquement ont représenté 5772 t valorisés par l'UVE de Bourgoin-Jallieu.

La commercialisation du compost a représenté 8 982 t.

Tous les lots analysés en 2023 étaient conformes à la norme NF U 44 051. Les analyses de compost sont jointes en annexe [Rapport annuel SBV 2023, onglets « analyses » et « synthèse »](#).

#### 2.1.2.3. Sous-produits non valorisés

Les sous-produits non valorisés ont été traités par les installations de stockage de Déchets Non Dangereux de Donzère (26) et de Chatuzange (26). Cela a représenté 17 094 t pour le site de SBV en 2023.

Des refus de criblage, issus des apports de déchets végétaux ont également fait l'objet d'un traitement au centre de stockage de Chatuzange le Goubet pour 301 t.

Voir en annexe [Rapport annuel SBV 2023, onglets « expéditions » et « bilan annuel »](#)

### 2.1.3. Etat des stocks de sous-produits

L'état des stocks de sous-produits au 31/12/2023 est limité au stock de compost. L'ensemble des autres sous-produits (métaux ferreux et non ferreux, refus valorisables et non valorisables) est évacué quotidiennement ou chaque semaine de façon à permettre la continuité du fonctionnement du site.

Les stocks maximum pour ces sous-produits sont :

- Refus valorisables et non valorisables : 50 tonnes
- Métaux ferreux : 20 tonnes
- Métaux non ferreux : 15 tonnes

### 2.1.3.1. **Stock de compost**

En fin d'année 2023, le stock de compost sur le site de Saint Barthélemy de Vals s'établit à :

- |                              |            |
|------------------------------|------------|
| · Compost conforme           | 0 tonnes   |
| · Compost en cours d'analyse | 500 tonnes |
| · Compost hors norme         | 0 tonnes   |

## 2.1.4. **Données techniques d'exploitation**

Les tableaux de bord annuels sont joints en annexe [Rapport annuel SBV 2023](#). Ils reprennent les principales données techniques d'exploitation suivies : consommation d'eau, de carburant, temps de fonctionnement, ...

### 2.1.4.1. **Performance technique de l'exploitation**

La performance technique de l'exploitation est suivie notamment au travers de l'indicateur 'Taux de refus'.

En 2023, le taux moyen de refus s'établit à **61,3 %** dont **15,3 %** ont fait l'objet d'une valorisation énergétique et **45,5 %** d'un traitement par enfouissement. Avec l'incendie du site de Beauregard Baret le 26 avril 2023, les apports de refus en vue d'une fabrication de CSR ont été limités à un peu moins de **180 t**.

### 2.1.4.2. **Principaux incidents d'exploitation**

Il n'y a pas eu d'incident majeur de fonctionnement sur le site de St Barthélémy de Vals.

L'installation fonctionne toujours sans le bâtiment de stockage de compost. Un diagnostic de la charpente de ce bâtiment a confirmé le caractère dangereux de l'installation et l'absence de solutions techniques autres que le remplacement de la charpente.

L'exploitation se déroule donc sans ce bâtiment, les opérations de criblage ont lieu à l'aide d'un crible mobile dans la zone de maturation qui sert également de zone de stockage du compost et de zone de chargement du compost.

## 2.1.5. **Suivi réglementaire des installations**

Le site a été inspecté le 13 juin 2023. Deux remarques ont été adressées à l'exploitant concernant :

- les prélèvements de compost : ceux-ci sont réalisés par un prestataire externe conformément à la demande de notre arrêté préfectoral. Toutefois, ce point n'apparaît pas explicitement sur les rapports d'analyse et le bordereau d'intervention du prestataire ne mentionne pas explicitement la méthode utilisée et la conformité à une norme
- le second point concerne l'absence de mesure des COV totaux conformément à la directive IED transposée. Il est demandé que les prochaines campagnes prennent en compte ce paramètre.

Par ailleurs, deux dossiers ont également été transmis à la DREAL en vue de leur instruction :

- un Porter à connaissance concernant la protection incendie qui sera mise en place au cours de l'année 2024
- des compléments à l'Etude de Risque Sanitaire à la suite de la demande de l'ARS pour la réalisation de mesures complémentaires des émissions diffuses du site.

### 2.1.5.1. Vérifications réglementaires

Les vérifications réglementaires sont suivies dans le cadre de la quadruple certification ISO 9001-14001-45001-50001.

Les dates des principales vérifications sont reprises dans le tableau ci-dessous

Evénements	Détails	Dernier contrôle	Organisme de contrôle	Fréquence	
Protection contre la foudre	Protection contre la foudre	15/11/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Motopompe*	18/04/2023	ATEP	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Détection incendies CHUBB	20/12/2023	CHUBB	0,5 (ans)	183 (jrs)
Protection incendie	RIA, Extincteurs	12/12/2023	SICLI	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Poteaux Incendie	04/12/2023	SICLI	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Blocs autonomes	12/12/2023	SICLI	0,5 (ans)	183 (jrs)
Protection incendie	Désenfumage	14/09/2023	SICLI	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection Incendie	Porte Coupe Feu	12/10/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Portes et portail automatique	Portes sectionnelles	21/11/2023	APAVE	0,5 (ans)	183 (jrs)
Nacelle	Visite périodique	21/10/2022	APAVE	0,5 (ans)	183 (jrs)
Appareils respiratoires	Ventilation assistée	26/06/2023	LEMS	1,0 (ans)	365 (jrs)
Compresseurs	Inspection	11/03/2020	APAVE	4,0 (ans)	1460 (jrs)
Compresseurs	Requalification	30/03/2019	APAVE	10,0 (ans)	3650 (jrs)
Dératisation Désourisaison	Visite périodique	06/11/2023	AVIPUR	0,2 (ans)	62 (jrs)
Accessoires de levage	Visite périodique	28/04/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Accessoires de levage	Visite périodique	17/11/2023	DEKRA	0,5 (ans)	183 (jrs)
Echelles	Visite périodique	28/04/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Système de protection contre les chutes	Harnais, longues,	28/04/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Vérification des détecteurs 4 gaz	Dräger (SBV1,SBV2,SBV3)	12/12/2023	LEMS	0,5 (ans)	183 (jrs)
Installations électriques	Installations électriques et appareillages	23/03/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Installations électriques	Thermographie Infrarouge	16/06/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Installations électriques	Vérification de l'huile diélectrique transformateur	18/08/2023	MCO	2,0 (ans)	730 (jrs)
Installations électriques	Maintenance des cellules	18/08/2023	MCO	2,0 (ans)	730 (jours)
Ascenseur	Ascenseur périodique (4 à 6 semaines)	20/12/2023	COPAS	0,1 (ans)	30 (jrs)
Ascenseur	Visite annuelle	16/05/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Pont-basculés	Pont bascules	30/06/2023	PRECIA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Pont-basculés	Détecteurs radio-activité	27/12/2023	SAPHYMO	1,0 (ans)	365 (jrs)
Pont-basculés	Radiamètre portables	05/05/2023	AM2C	1,0 (ans)	365 (jrs)
Contrôle des rejets d'eau pluviales	Rejets	22/11/2023	LDA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Contrôle des rejets d'eau pluviales	Curage Débourbeur/déshuileur	19/01/2023	SARP	1,0 (ans)	365 (jrs)

Contrôle des rejets d'eau pluviales	Analyses piézomètres	10/10/2023	LDA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Système de ventilation	Mesure des polluants (H2S, NH3, COVNM)	12/12/2023	ODOURNET	1,0 (ans)	365 (jrs)
Système de ventilation	Mesure des débits d'odeurs à l'émission	12/12/2023	ODOURNET	0,5 (ans)	183 (jrs)
Mesure de bruit en limite de propriété	Réglementaire (AP)	06/01/2016	APAVE	10,0 (ans)	3650 (jrs)
Nettoyeurs HP	Visite périodique	30/08/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Chargeur Volvo N° 424 (Sans levage)	Visite périodique	03/11/2023	CARRIESCO PIC	1,0 (ans)	365 (jrs)
Chargeur Volvo N° 852 (Sans levage)	Visite périodique	03/11/2023	CARRIESCO PIC	1,0 (ans)	365 (jrs)
Gerbeur Électrique conducteur accompagnant	Visite périodique	21/11/2023	APAVE	0,5 (ans)	183 (jrs)
Ascenseur	Contrôle quinquennal	15/10/2020	APAVE	5,0 (ans)	1825 (jrs)
Masques auto sauveteurs	Vérification périodique	26/06/2023	RG (LEMS)	1,0 (ans)	365 (jrs)
Vérification détecteurs NH3	10 Détecteurs NH3 BWS	12/12/2023	RG (LEMS)	0,5 (ans)	183 (jrs)
Pelle à pneus Volvo N°958 EW160E	Visite périodique	03/11/2023	CARRIESCO PIC	0,5 (ans)	183 (jrs)

## 2.1.6. Suivi des rejets

### 2.1.6.1. Rejets gazeux

Deux campagnes de mesure des rejets gazeux ont été réalisées en 2023 en lien avec l'entrée en vigueur de la réglementation IED :

- 21 juin : intervention du laboratoire ENVIRONNEMENT'AIR
- 12 décembre : intervention du laboratoire ENVIRONNEMENT'AIR

Ces données sont disponibles en Annexe A5 [Rapports d'analyses des rejets gazeux 2023](#)

### 2.1.6.2. Eaux

Intervention du laboratoire AUREA le **22/11/2023** pour analyser les rejets des eaux pluviales dans le milieu naturel (cuve CU06) ainsi que les deux piézomètres (amont et aval).

Résultats ci-dessous. Voir Annexe [« Rapports d'analyses des eaux »](#).

Eaux Pluviales	Paramètres	Seuils AP	Analyse 22/11/2023
	pH	5,5 à 8,5	7,2
	T°C	<30°C	18,5
	Couleur	<100 mg Pt/l	11 mg(Pt)/L
	Hydrocarbures totaux	< 10 mg/l	<0,13 mg/L
	DCO	< 120 mg/l	<30 mg(O2)/L
	DBO	<20 mg/l	4 mg(O2)/L
	MES	< 100 mg/l	9 mg/L
	Cr	<1 mg/l	<2 µg(5Cr)/L
Cu	<1 mg/l	<2 µg(Cu)/L	

	Ni	<1 mg/l	<1 µg/l
	Pb	<1 mg/l	<10 µg(Pb)/L
	Zn	<1 mg/l	240 µg(Zn)/L
	As	<0,05 mg/l	1,2 µg(As)/L
	Hg	<0,1 mg/l	<0,19 µg(Hg)/L
	Cd	<0,2 mg/l	<1 µg/L
	Cr(VI)	<0,4 mg/l	<5 µg/L

Pour les eaux rejetées dans le milieu naturel, les paramètres sont conformes à l'arrêté préfectoral.

	Paramètres	10/10/2023
Eaux Souterraines Piézomètre Amont Sud	DCO	<30 mg/l
	DBO	1,3 mg/l
	Al	190 µg/l
	Fe	0,3 µg/l
	Mn	11 µg/l
	Hg	0,06 µg/l
	Zn	9,5 µg/l
	As	< 0,25 µg/L
	Cd	< 1.00 µg/L
	Cu	<2,00 µg/L
	Sn	<10,00 µg/L
	Ni	<3,00 µg/L
	Pb	<10.00 µg/L
	Profondeur	

	Paramètres	10/10/2023
Eaux Souterraines Piézomètre aval Nord	DCO	<30 mg O2/L
	DBO	0,6 mg/l
	Al	<100,00 µg/L
	Fe	0,07 mg/l
	Mn	5,9 µg/l
	Hg	<0,05 mg/l
	Zn	8,1 µg/l
	As	<0,25 µg/L
	Cd	<1,00 µg/L
	Cu	<2,00 µg/L
	Sn	<10.00 µg/L
	Ni	<3,00 µg/L
	Pb	<10,00 µg/L
	Profondeur	

Il n'y a pas d'évolution significative des résultats depuis le démarrage des prélèvements en 2010.

### **2.1.7. Bilan des CEE**

Il n'y a pas eu d'obtention de Crédits Économie d'Énergie en 2023 pour le site de SBV.

### **2.1.8. Signalements reçus de la part de Tiers**

Huit plaintes ont été enregistrées en 2023, issues des riverains du site.

Ces plaintes font l'objet d'un enregistrement joint en annexe [Rapport annuel SBV 2023, onglet « plaintes »](#) où sont précisées les circonstances et éventuelles actions.

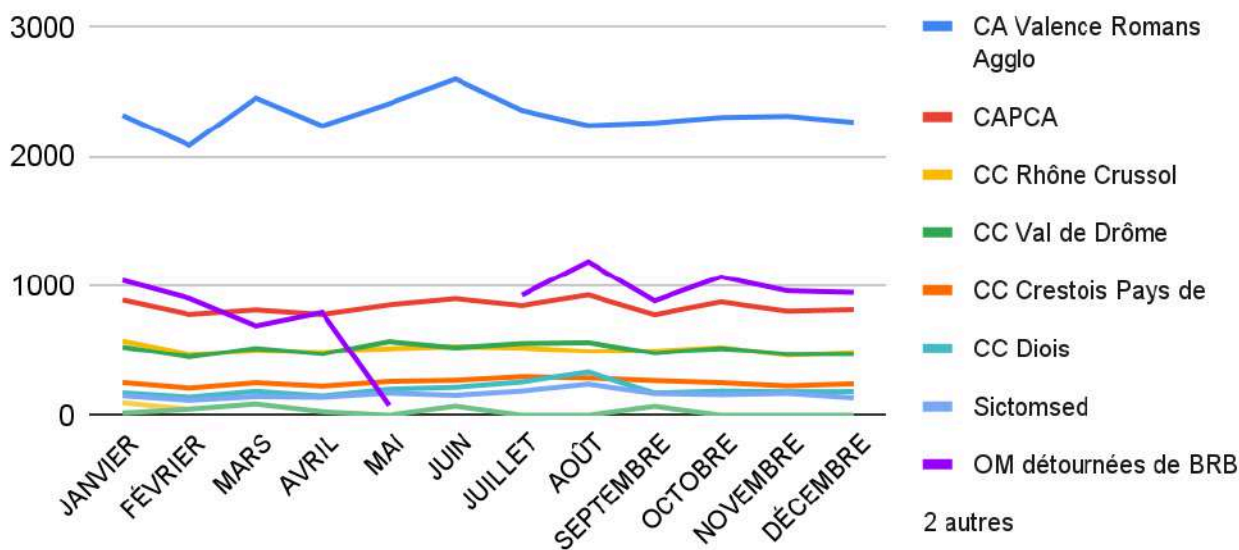
## 2.2 C.V d'Etoile sur Rhône.

### 2.2.1. Bilan des tonnages entrants

#### 2.2.1.1. Réceptions d'ordures ménagères

Voir en annexe [Rapport Annuel ESR 2023, onglets « réceptions »](#)

Le tonnage reçu en 2023 est de **69 461 t**. Sur ce tonnage, **9 457 t** sont issues du transfert depuis le site de Beaugard-Baret, **2 175 t** sont issues de SYPP et **438 t** sont issues d'apporteurs extérieurs (VINCI).



Tonnages reçus par apporteurs 2023

#### 2.2.1.2. Ordures ménagères transférées

Au cours de l'année 2023, toutes les tonnes réceptionnées ont été traitées sur le centre d'Etoile sur Rhône..

#### 2.2.1.3. Autres déchets reçus

En complément et pour les besoins du process, des déchets végétaux sont réceptionnés et ajoutés à la matière organique triée pour permettre le bon déroulement de la phase de fermentation. En 2023, cela représente environ 314 t.

	JANV	FÉVR	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TT
TOTAL	16,76	46,36	86,22	26,64		69,64			67,96				<b>313,58</b>

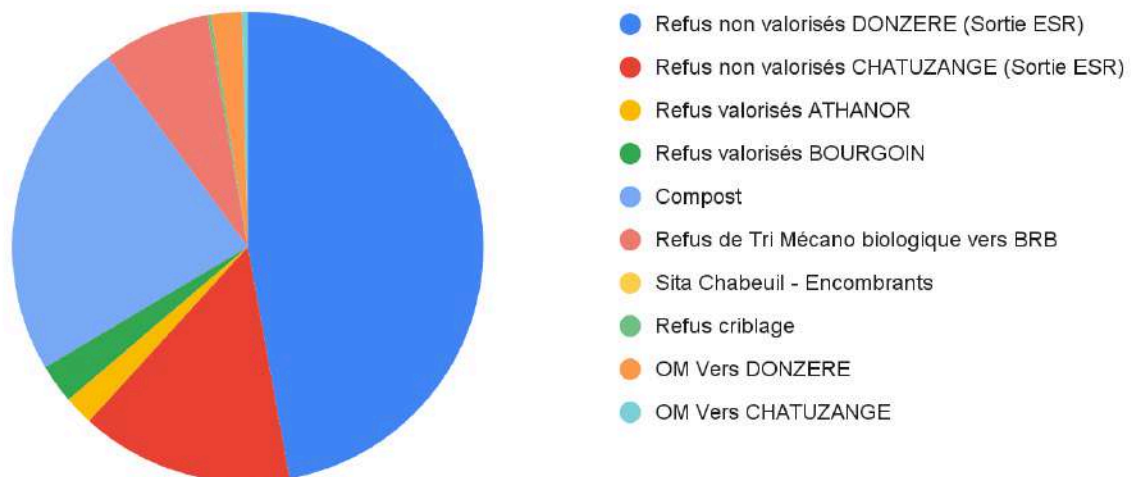
## 2.2.2. Bilan des tonnages sortants

### 2.2.2.1. Production

L'ensemble des transports est réalisé à l'aide de camions de grands volumes adaptés aux types de déchets à transporter et à leur densité.

Le graphique ci-dessous représente la répartition des flux sortants de l'année 2023.

Pour une meilleure représentativité les tonnages indiqués sont les tonnages des tableaux de bord d'exploitation



Répartition des tonnages en sortie du CV de ESR

### 2.2.2.2. Sous-produits valorisés

Les sous-produits valorisés énergétiquement ont représenté **7 155 t** répartis sur l'UVE ATHANOR à Grenoble et l'UVE de Bourgoin Jallieu et **2 288 t** valorisées en CSR Chaufferie par la société EEW à Heringen (Allemagne).

La commercialisation du **compost** a représenté **17 052 t**.

Tous les lots analysés en 2023 étaient conformes à la norme NF U 44 051. Les analyses de compost sont jointes en annexe [Rapport Annuel ESR 2023, onglets « analyses » et « synthèse »](#).

### 2.2.2.3. Sous-produits non valorisés

Les sous-produits non valorisés ont été traités par les installations de Stockage de Déchets Non Dangereux de Donzère (26) et de Chatuzange (26). Ils ont représenté **35 612 t** pour le CV d'Etoile-Sur-Rhône en 2023.

Voir en annexe [Rapport Annuel ESR 2023, onglets « expéditions » et « bilan annuel »](#)

## 2.2.3. Etat des stocks de sous-produits

L'état des stocks de sous-produits au 31/12/2023 est limité au stock de compost. L'ensemble des autres sous-produits (refus valorisables et non valorisables) est évacué quotidiennement ou chaque semaine de façon à permettre la continuité du fonctionnement du site.

Les stocks maximum pour ces sous-produits sont :

- Refus valorisables et non valorisables : 100 tonnes

## 2.2.4. Données techniques d'exploitation

Les tableaux de bord annuels sont joints en annexe [Rapport Annuel ESR 2023.xls](#). Ils reprennent les principales données techniques d'exploitation suivies : consommation d'eau, de carburant, temps de fonctionnement, ...

Il n'y a pas eu d'événements particuliers relatifs aux consommations du site en 2023.

### 2.2.4.1. Performance technique de l'exploitation

La performance technique de l'exploitation est suivie notamment au travers de l'indicateur 'Taux de refus'.

En 2023, le taux moyen de refus s'établit à **61,8 %** dont **10,3 %** ont fait l'objet d'un traitement par enfouissement. A la suite de l'incendie de Beauregard Baret en avril, la quantité de refus valorisés en CSR a été très limitée.

#### 2.2.4.2. Principaux incidents d'exploitation

Il n'y a pas eu d'incidents significatifs lors du fonctionnement de l'installation en 2023. Le site a pu fonctionner sans arrêt technique.

#### 2.2.4.3. Evénements d'exploitation

##### Non-conformités déchets

Il n'y a pas eu de remontées d'information concernant des apports non conformes. Un tri est réalisé à la pelle en amont de l'introduction des déchets dans le process.

Voir annexe [Rapport Annuel ESR 2023, onglet « non-conformité »](#).

##### Alarmes Radioactivité

Pas de déclenchement en 2023.

Voir annexe [Rapport Annuel ESR 2023, onglet « Radioactivité »](#).

### 2.2.5. Suivi réglementaire des installations

Le site n'a pas fait l'objet d'inspection au cours de l'année 2023. Suite à la visite d'inspection de 2022, un arrêté de mise en demeure de respecter les critères de rejets des émissions gazeuses a été pris le 6 mars 2023.

Une demande de dérogation à l'arrêté ministériel a été transmise à la Préfecture et a fait l'objet d'une consultation publique. Cette demande de dérogation a finalement été rejetée début 2024.

Deux autres dossiers ont été portés à la connaissance de la DREAL :

- les travaux de protection incendie du site
- la réception de biodéchets contenant des sous-produits animaux de catégorie 3

Par ailleurs, un dossier de demande d'agrément pour le traitement des Sous-produits animaux de catégorie 3 a été déposé auprès de la DDPP et a fait l'objet d'une instruction qui a abouti à l'obtention d'un agrément provisoire début 2024.

#### 2.2.5.1. Vérifications réglementaires

Les vérifications réglementaires sont suivies dans le cadre de la triple certification ISO 9001-14001/OHSAS 18001.

Les dates des principales vérifications sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Evénements	Détails	Dernier contrôle	Organisme de contrôle	Fréquence	
Protection contre la foudre	Installation extérieure de protection foudre	16/01/2024	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Motopompe vérification	17/04/2023	ATEP	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	RIA, Extincteurs	22/05/2023	CHUBB	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Blocs autonomes (BAES)	20/09/2023	CHUBB / DEKRA	0,5 (ans)	183 (jrs)
Protection incendie	Désenfumage	06/03/2023	CHUBB	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Détection incendie	05/10/2023	CHUBB	0,5 (ans)	183 (jrs)

Protection incendie	Poteau Incendie	12/01/2024	CHUBB		
Pompe à chaleur, clim	Contrôle étanchéité pompe à chaleur	03/01/2023	Roland GARD / DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Portes et portails à ouverture automatique	Portes sectionnelles	17/11/2023	DEKRA	0,5 (ans)	183 (jrs)
Appareils respiratoires	Masque à ventilation assistée 3M VERSAFLO M300	31/07/2023	GROUPE RG	1,0 (ans)	365 (jrs)
Compresseurs	Visite périodique	13/04/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Chargeur VOLVO L70H N°5855	Visite périodique	31/01/2023	TERRE NET	1,0 (ans)	365 (jrs)
Chargeur VOLVO L70H N°5856	Visite périodique	31/01/2023	TERRE NET	1,0 (ans)	365 (jrs)
Chargeur L70 F 1438	Visite périodique	31/01/2023	TERRE NET	1,0 (ans)	365 (jrs)
Tracteur Renault CP 635 TN	Passage aux mines	28/01/2023	TRUCKS	1,0 (ans)	365 (jrs)
Tracteur Renault CP 635 TN	Contrôle du limiteur	28/03/2023	TRUCKS	2,0 (ans)	730 (jrs)
Remorque FK 441 WQ	Passage aux mines	21/09/2023	MAUFFREY	1,0 (ans)	365 (jrs)
Remorque FK 645 WQ	Passage aux mines	19/09/2023	MAUFFREY	1,0 (ans)	365 (jrs)
Remorque FK 318 WQ	Passage aux mines	18/09/2023	MAUFFREY	1,0 (ans)	365 (jrs)
Nacelle	Visite périodique	17/11/2023	DEKRA	0,5 (ans)	183 (jrs)
Chargeur VOLVO L70H N°5857	Visite périodique	17/01/2023	TERRE NET	1,0 (ans)	365 (jrs)
Pelle FUCH MHL 820 ELECTRIQUE	Visite périodique	17/11/2023	TERRE NET/DEKRA	0,5 (ans)	183 (jrs)
CHARIOT HYSTER J2,5XM N°474127	Visite périodique	17/11/2023	DEKRA	0,5 (ans)	183 (jrs)
Masques auto sauveteurs	Visite Usine	01/04/2022	OCENCO	5,0 (ans)	1825 (jrs)
Accessoires de levage	Visite périodique	14/11/2023	DEKRA	0,5 (ans)	183 (jrs)
Echelles	Visite périodique	14/11/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Echafaudage	Visite périodique	14/11/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Système de protection contre les chutes	Harnais, longes,...	14/11/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Vérification des détecteurs de gaz	DRAGER X AM 5000	14/12/2023	LEMS RG	0,5 (ans)	183 (jrs)
Vérification des détecteurs de gaz	HoneyWell GasAlert Ammoniaque	14/12/2023	LEMS RG	0,5 (ans)	183 (jrs)
Installations électriques	Installations électriques et appareillages	28/09/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Installations électriques	Thermographie	28/09/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Installations électriques	Vérification de l'huile diélectrique du transformateur	18/08/2022	MCO	2,0 (ans)	730 (jrs)
Installations électriques	Maintenance des cellules	18/08/2022	MCO	2,0 (ans)	730 (jrs)
Ascenseur et Monte-charge	Ascenseur	07/06/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Pont-basculés	Pont bascules	05/05/2023	PRECIA MOLEN	1,0 (ans)	365 (jrs)
Pont-basculés	Détecteurs radio-activité	06/10/2023	SAPHYMO	1,0 (ans)	365 (jrs)
Nettoyeurs HP		06/06/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)

Contrôle des rejets d'eau pluviales	Rejets eaux pluviales	25/10/2023	LDA Drôme	1,0 (ans)	365 (jrs)
Contrôle des rejets d'eau pluviales	Curage Débourbeur/déshuileur (.....)	13/02/2023	SARP	1,0 (ans)	365 (jrs)
Contrôle des rejets d'eau pluviales	Analyses piézomètres	25/10/2023	LDA Drôme	1,0 (ans)	365 (jrs)
Disconnecteur		10/01/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Système de ventilation	Mesure des polluants (Poussières, H2S, NH3, COVNM) en concentration et flux	14/12/2023	ENVIRONNEMENTAIRE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Système de ventilation	Mesure d'odeurs (concentration et flux)	14/12/2023	ENVIRONNEMENTAIRE	2,0 (ans)	730 (jrs)
Système de ventilation	Remplacement filtre charbon actif	22/12/2023	CHEMVIRON SA	0,8 (ans)	305 (jrs)
Dératisation	Site complet	08/11/2023	AVIPUR	0,3 (ans)	122 (jrs)
Mesure de bruit en limite de propriété	Réglementaire (AP)	30/03/2023	BUREAU VERITAS	10,0 (ans)	3650 (jrs)
PROCESS	Contrôle annuel	03/11/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Ligne de tri	Vérification état de conservation	03/11/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Vérification des détecteurs de gaz	HoneyWell GasAlert NH3 BWS-A-Y	14/12/2023	RG	0,5 (ans)	183 (jrs)
Vérification initiale en charge (fixation + potence)	Potences mobiles	17/11/2023	DEKRA	0,5 (ans)	183 (jrs)
Vérification des fixations	Fixation potence	17/11/2023	DEKRA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Vérification potences mobiles en charge	Sur une fixation en tournant	17/11/2023	DEKRA	0,5 (ans)	183 (jrs)

## 2.2.6. Suivi des rejets

### 2.2.6.1. Rejets gazeux

Deux campagnes de mesure des rejets gazeux ont été réalisées en 2022 en lien avec l'entrée en vigueur de la réglementation IED :

- 22 juin : intervention du laboratoire ENVIRONNEMENT'AIR
- 11 et 12 décembre : intervention du laboratoire ENVIRONNEMENT'AIR

Ces données sont disponibles en Annexe A5 [Rapports d'analyses des rejets gazeux 2023](#)

### 2.2.6.2. Eaux

Intervention du Laboratoire AUREA le 08/12/2022 pour analyser les rejets des eaux pluviales dans le milieu naturel ainsi que la piézométrie.

Résultats ci-dessous. Voir Annexe [« Rapports d'analyses des eaux »](#).

Eaux Pluviales Bassin PROCESS	Paramètres	Seuils AP	
	pH	5,5 à 8,5	8,0
	T°C	<30°C	17,2° C
	Couleur	<100 mg Pt/l	5,8 mg(Pt)/L
	Hydrocarbures totaux	< 10 mg/l	0,13 µg/L
	DCO	< 120 mg/l	58 mg(O2)/L
	DBO	<20 mg/l	5 mg(O2)/L
	MES	< 100 mg/l	15 mg/L
	Cr	<1 mg/l	<2,1 µg(Cr)/L
	Cu	<1 mg/l	3,1 µg(Cu)/L
	Ni	<1 mg/l	4,1 µg(Ni)/L
	Pb	<1 mg/l	<10 µg(Pb)/L
	Zn	<1 mg/l	62 ug(Zn)/L
	As	<0,05 mg/l	0,59 µg(As)/L
	Hg	<0,1 mg/l	0,18 µg(Hg)/L
	Cd	<0,2 mg/l	<1 µg/L
	Cr(VI)	<0,4 mg/l	<5 µg/L

### 2.2.7. Bilan des CEE

Il n'y a pas eu d'obtention de Crédits Économie d'Énergie en 2022 pour le site de ESR.

### 2.2.8. Signalements reçus de la part de Tiers

Les plaintes enregistrées sur l'année 2023 sont reprises dans l'annexe 3 ([Rapport Annuel ESR 2023. onglet « Plaintes »](#)).

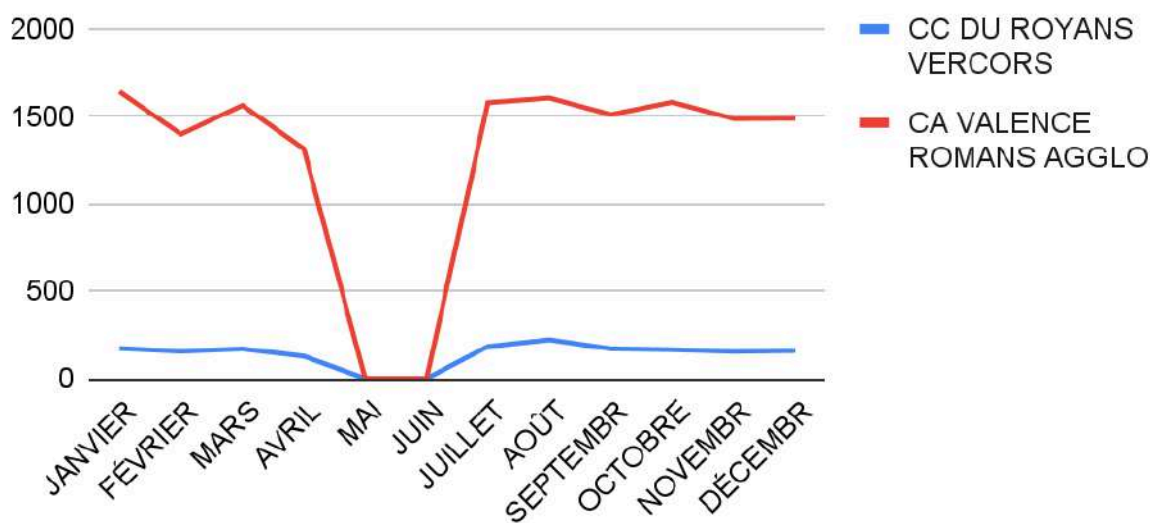
## 2.3 C.V. de Beauregard Baret

### 2.3.1. Bilan des tonnages entrants

#### 2.3.1.1 Réceptions d'ordures ménagères

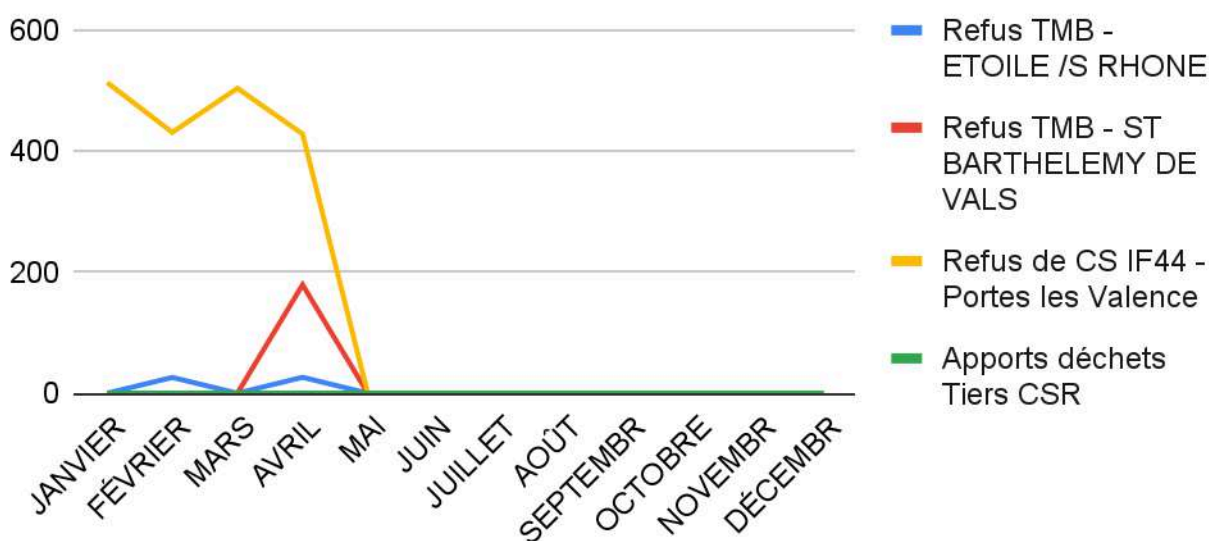
Voir en annexe [Rapport Annuel BRB 2023, onglets « réceptions »](#)

Le tonnage d'ordures ménagères reçu en 2023 est de **16 850 t**. En lien avec l'incendie du site le 26 avril 2023, les OM n'ont pu être réceptionnées sur le site jusqu'au 3 juillet. Durant cette période, **3 821 t** ont été vidées par les collectivités directement sur le site d'enfouissement de Chatuzange le Goubet et n'ont pu être traitées sur les sites de SBV et ESR.



Graphique Tonnages reçus par apporteurs (2023)

Pour la partie Combustibles Solides de Récupération (CSR), le tonnage reçu appelé Refus TMB (**232 t**) et Refus CS (**1 878 t**) a représenté **2 109 t**



Graphique Tonnages reçus par apporteurs (2023)

#### 2.3.1.2. Ordures ménagères transférées

Conformément à notre programme de travaux, le fonctionnement du site de réception des déchets ménagers réceptionnés sont transférées à destination des deux autres Centres de Valorisation ou vers des Centres de Stockage en cas de problème technique ou d'arrêt technique :

- vers CV VALOMSY à Etoile sur Rhône (**9 420 t**) et à St Barthelemy de Vals (**7 235 t**)
- vers ISDND de la sté SUEZ à Donzère : pas d'apports en 2023

### 2.3.1.3. Autres déchets reçus

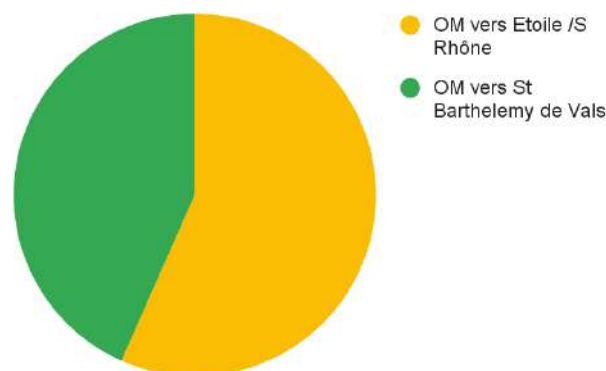
	Janv	Fevr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
DECHETS VERT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BIODÉCHETS	0	77,78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

### 2.3.2. Bilan des tonnages sortants

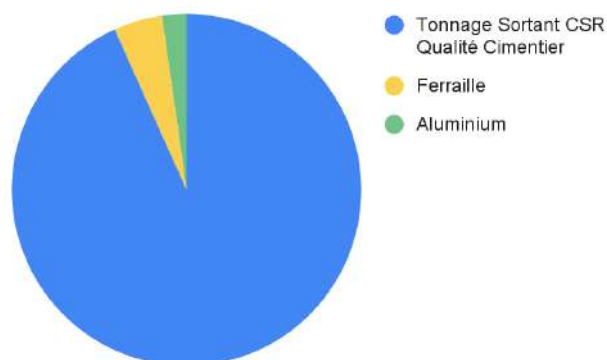
#### 2.3.2.1. Production

L'ensemble des transports est réalisé à l'aide de camions de grands volumes adaptés aux types de déchets à transporter et à leur densité :

Le graphique ci-dessous représente la répartition des flux sortants de l'année 2023.



Répartition des tonnages détournés du CV de BRB



Répartition des tonnages sortant du CV de BRB

#### 2.3.2.2. Sous-produits valorisés

La ferraille (**65,2 t**) et l'aluminium (**32,8 t**) ont été récupérés et valorisés en 2023 par NEGOMETAL (26 – Romans sur Isère). Une partie de la ferraille est issue du recyclage du process après l'incendie.

Les tonnages sortant CSR ont représenté **1 354 t** à 100% de qualité cimentière.

La commercialisation du **compost** a représenté **0 t**.

Aucun lot analysé en 2023.

### **2.3.2.3. Sous-produits non valorisés**

Les tonnages sortant non valorisés ont été traités par l'installation de stockage de Déchets Non Dangereux de Chatuzange (26) Cela a représenté **764 t** pour le site de BRB en 2023.

Voir en annexe [Rapport Annuel BRB 2023, onglets « expéditions » et « bilan annuel »](#)

### **2.3.3. Etat des stocks de sous-produits**

L'état des stocks de sous-produits au 31/12/2023 était limité :

- OM en attente de transfert : environ 100 T
- CSR : 50 tonnes
- Compost : 0 tonnes

### **2.3.4. Données techniques d'exploitation**

Les tableaux de bord annuels sont joints en annexe [Rapport Annuel BRB 2023](#) Ils reprennent les principales données techniques d'exploitation suivies : consommation d'eau, de carburant, temps de fonctionnement, ...

#### **2.3.4.1. Performance technique de l'exploitation**

La performance technique de l'exploitation ne concerne que l'unité de production de CSR. Elle est suivie notamment au travers de l'indicateur 'Taux de refus'.

Le fonctionnement partiel de l'installation ne permet toutefois pas de réellement consolider des données d'exploitation fiables.

#### **2.3.4.2. Principaux incidents d'exploitation**

Le 26 avril 2023, un incendie s'est déclaré sur le site qui a fortement endommagé la structure du bâtiment au niveau de la zone "Sécheur" ainsi que le local laveur. Les équipements de la zone ont été moins touchés.

Le site a été mis à l'arrêt, l'ensemble des activités ont été suspendues jusqu'au 4 juillet et la remise en service de la protection incendie. L'activité de réception et transfert des OM a pu reprendre à cette date. Les activités de production de CSR et de compostage des biodéchets ont été suspendues jusqu'à la remise en état du site qui devrait intervenir à l'été 2024.

#### **2.3.4.3. Evénements d'exploitation**

##### **Non-conformités déchets :**

Quatre apports d'ordures ménagères résiduelles ont fait l'objet d'une fiche de non conformité en 2023.

Voir annexe [Rapport Annuel BRB 2023, onglet « non-conformité »](#).

##### **Alarmes Radioactivité**

En 2023 il n'y a pas eu de déclenchement du portique de détection de la radioactivité.

Voir annexe [Rapport Annuel BRB 2023, onglet « radioactivité »](#).

### **2.3.5. Suivi réglementaire des installations**

Il n'y a pas eu d'inspection au cours de l'année 2023 sur le site de Beauvoir afin :

- de suspendre les activités de production de CSR et de compostage des biodéchets le temps de la reconstruction du site
- d'autoriser la reprise du transfert des OM dans la zone de stockage du CSR, zone faisant l'objet d'une protection incendie par sprinklage.

### 2.3.5.1. Vérifications réglementaires

Les vérifications réglementaires sont suivies dans le cadre de la triple certification ISO 9001-14001/OHSAS 18001. Les dates des principales vérifications sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Evénements	Détails	Dernier contrôle	Organisme de contrôle	Fréquence	
Protection contre la foudre	Protection contre la foudre	22/12/2022	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Motopompe*	19/04/2023	ATEP	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	RIA, Extincteurs	03/11/2023	SICLI	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Blocs autonomes	21/06/2023	SICLI	0,5 (ans)	183 (jrs)
Protection incendie	Porte coupe-feu	12/08/2022	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Désenfumage	13/01/2023	SICLI	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Détection incendie	12/10/2023	CHUBB	1,0 (ans)	365 (jrs)
Protection incendie	Poteau Incendie	23/11/2023	SICLI	1,0 (ans)	365 (jrs)
Portes et portails à ouverture automatique	Portes sectionnelles	26/10/2023	APAVE	0,5 (ans)	183 (jrs)
Compresseurs	Visite périodique (avec électricité)	20/10/2022	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Compresseurs	Inspection	14/01/2020	APAVE	4,0 (ans)	1460 (jrs)
Compresseurs	Requalification	15/01/2016	APAVE	10,0 (ans)	3650 (jrs)
Nacelle STAR 10	Visite périodique	25/10/2023	APAVE	0,5 (ans)	183 (jrs)
Accessoires de levage	Visite périodique	26/10/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Echelles	Visite périodique	25/10/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Système de protection contre les chutes	Harnais, longes,...	25/10/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Installations électriques	Installations électriques et appareillages	19/10/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Installations électriques	Thermographie	17/11/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Installations électriques	Vérification de l'huile diélectrique du transformateur	19/08/2022	MCO	2,0 (ans)	730 (jrs)
Installations électriques	Maintenance des cellules	19/08/2022	MCO	2,0 (ans)	730 (jrs)
Ascenseur et Monte-charge	Ascenseur	11/01/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)

Ascenseur et Monte-charge	Monte-charge	11/01/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Pont-basculés	Pont basculés	08/03/2023	PRECIA-MOLEN	1,0 (ans)	365 (jrs)
Pont-basculés	Détecteurs radio-activité	27/12/2023	SAPHYMO	1,0 (ans)	365 (jrs)
Pont-basculés	Radiamètre portables	29/06/2022	AM2C	1,0 (ans)	365 (jrs)
Nettoyeurs HP	Nettoyeurs HP	30/08/2023	APAVE	1,0 (ans)	365 (jrs)
Contrôle des rejets d'eau pluviales	Rejets eaux pluviales	10/10/2023	AUREA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Contrôle des rejets d'eau pluviales	Curage Débourbeur/déshuileur et contrôle obturateur	18/01/2023	SARP	1,0 (ans)	365 (jrs)
Contrôle des rejets d'eau pluviales	Analyses piézomètres	10/10/2023	AUREA	1,0 (ans)	365 (jrs)
Système de ventilation	Mesure des polluants (H2S, NH3, COVNM)	09/11/2022	Environnement'air	2,0 (ans)	730 (jrs)
Système de ventilation	Mesure des polluants (concentration et flux) et odeurs	09/11/2022	Environnement'air	2,0 (ans)	730 (jrs)
Dératisation	Site complet	07/12/2023	AVIPUR	0,5 (ans)	183 (jrs)
Groupe électrogène CAT	Vérifications	09/08/2022	CAT	1,0 (ans)	365 (jrs)
Mesure de bruit en limite de propriété	Réglementaire (AP)	10/05/2022	APAVE	10,0 (ans)	3650 (jrs)
Contrôle de l'état des Potence	Potence	26/10/2023	Alpes Contrôles	0,5 (ans)	182,5 (jrs)
Gerbeur	VGP	24/10/2023	APAVE	0,50 (ans)	182,5 (jrs)
Protection incendie	Sprinklage	28/06/2023	UXELLO	0,50 (ans)	182,5 (jrs)
Chargeur 4255 (new)	Visite périodique	03/05/2023	POISSON	1,0 (ans)	365 (jrs)
Chargeur 4414 (new)	Visite périodique	09/02/2023	POISSON	0,5 (ans)	183 (jrs)
Pelle Terre Net (new)	Visite périodique	23/03/2023	POISSON	0,5 (ans)	183 (jrs)
Brûleur Sécheur	Visite périodique	22/06/2022	FLAMTECH	1,00 (jrs)	365,0 (jrs)

## 2.3.6. Suivi des rejets

### 2.3.6.1. Rejets gazeux

En raison de l'incendie et de l'arrêt des équipements de traitement d'air, il n'y a pas eu de campagne de mesure des rejets gazeux en 2023.

### 2.3.6.2. Eaux

Intervention de Drôme Laboratoire le 10/10/2023 pour deux piézomètres (amont et aval). Résultats ci-dessous. Voir Annexe [« Rapports d'analyses des eaux »](#).

Eaux Souterraines Piézomètre Amont	Paramètres	
	DCO	<30 mg/L
	DBO	0,6 mg/L
	Al	<100 µg/l
	Fe	0,03 mg/L
	Mn	<2 µg/l
	Hg	0,12 µg/l
	Zn	<3 µg/l
	As	< 0,25 µg/l
	Cd	< 1 µg/l
	Cu	< 2 µg/l
	Sn	< 10 µg/l
	Ni	<3 µg/l
	Pb	< 10 µg/l
Profondeur	37,7 m	

Eaux Souterraines Piézomètre Aval	Paramètres	24/11/2022
	DCO	<30 mg/L
	DBO	0,7 mg/L
	Al	<100 µg/l
	Fe	0,02 mg/l
	Mn	<2 µg/l
	Hg	0,06 µg/l
	Zn	<3 µg/l
	As	<0,25 µg/l
	Cd	<1 µg/l
	Cu	<2 µg/l
	Sn	<10 µg/l
	Ni	<3 µg/l
	Pb	<10 µg/l
Profondeur	37,34 m	

Eaux Pluviales	Paramètres	Seuils AP	21/12/2022
	Couleur	<100 mg Pt/l	5,5 mg/l
	Hydrocarbures totaux	< 10 mg/l	0,54 mg/l
	DCO	< 120 mg/l	33 mg/l
DBO	<20 mg/l	6 mg/l	

	MES	< 100 mg/l	
	Cr	<1 mg/l	2,1 µg/l
	Cu	<1 mg/l	5,2 µg/l
	Ni	<1 mg/l	<3 µg/l
	Pb	<1 mg/l	<10 µg/l
	Zn	<1 mg/l	91 µg/l
	As	<0,05 mg/l	0,5 µg/l
	Hg	<0,1 mg/l	<0,05 µg/l

### 2.3.7. Bilan des CEE

Il n'y a pas eu de CCE en 2022.

### 2.3.8. Signalements reçus de la part de Tiers

Aucune plainte liée à l'exploitation du site n'a été reçue en 2023.

## 2.4. SUIVI DES ENGAGEMENTS DE LA D.S.P.

* Données en tonnes (t) ** Données entrée site	Tonnage 2022	DSP	%	Conforme / Non conforme
<b>Total déchets reçus</b>	<b>112984,48</b>			
<b>Déchets reçus (OM Sytrad/Apport Ext/SYPP)</b>	<b>111029,18</b>			
OM Sytrad	107978,53			
SYPP/Apport Ext (Vinci)	3050,65			
<b>Déchets reçus (IF44/Apport Tiers/Biodechets)</b>	<b>1955,3</b>			
METRIPOLIS	1877,52			
Déchets Tiers	0			
Biodéchets	77,78			
<b>Total Déchets non traités</b>	<b>3821,26</b>	<5,5%	3,38%	C
Total OM non traités (OM détournées)	3821,26			
Total CSR non traités	0			
<b>Total déchets traités</b>	<b>109163,22</b>			
<b>Total déchets OM traités</b>	<b>107207,92</b>			
<b>Refus non valorisés (Chatuzanges + Donzere)</b>	<b>53712,77</b>	<20%	49,20%	NC
Chatuzanges (sans refus de crible)	32060,48			
Donzere	21652,29			
<b>Refus valorisés (Athador + Bourgoin + CSR)</b>	<b>14 228,48</b>	>18%	13,03%	NC
Athador	1493,16			
Bourgoin	9143,16			
Chaufferie CSR	2237,68			
<b>Taux de commercialisation de compost</b>	<b>26034,25</b>	18%	23,85%	C
<b>Compost biodéchets</b>	<b>0</b>	2%	0,00%	NC
<b>Métaux ferreux</b>	<b>1234,82</b>		1,31%	
<b>Métaux non ferreux</b>	<b>191,44</b>		0,18%	
<b>Quantité de CSR de classe 3</b>	<b>2237,68</b>			

Les principaux écarts concernent la valorisation des sous-produits et notamment des CSR qui s'explique :

- par l'insuffisance des filières de valorisation de CSR
- par l'incendie du site de BRB qui n'a pas permis la valorisation de CSR.

## 2.5. FOND DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

### 2.5.1. Liste des travaux effectués

Les travaux effectués dans le cadre du Gros Entretien et Renouvellement en 2023 sont les suivants :

Centre de Valorisation de **Beauregard Baret** :

- Fourniture de tôles de protection du mur du sas de chargement de la zone de stockage
- Diagnostic et réparation de la fibre optique de liaison entre le bâtiment administratif et le bâtiment d'exploitation
- Modification de canalisations d'air
- Remplacement des bornes de pesées BI300 obsolètes par BI400.
- 

Centre de Valorisation de **Saint Barthélemy de Vals**

- Reprises d'étanchéité en toiture
- Déplacement du détecteur incendie OSID 3105 et 3106
- Réparation et entretien retourneuse Backhus
- Remplacement compresseur
- Remplacement de tôles de criblage du TR01
- Remplacement des toiles de criblage du Liwell
- Réparations des ponts bascules entrée et sortie

Centre de Valorisation d'**Etoile sur Rhône**

- Reprises d'étanchéité en toiture
- Remise en état des tôles de blindage du TR01
- Remplacement des caissons de charbon actif
- Déplacement du détecteur incendie OSID 4120
- Remplacement de la fibre optique entre le bâtiment administratif et d'exploitation
- Remplacement des douches des locaux sociaux
- Remise en état des tôles de blindage du TR02
- Travaux électriques : déplacement des armoires électriques des VA3 et VA4 du local laveur vers le TGBT2
- Remplacement de la pompe GNR
- Réparations des ponts bascules entrée et sortie
- Remplacement des BAES
- Remplacement BF3 et changement de la bêche
- Remplacement de bandes transporteuses
- Remplacement des toiles de criblage du Liwell
- Remplacement des pompes des tours de lavage

### 2.5.2. Solde G.E.R.

Les dépenses GER 2023 se sont élevées à 435 950,28 €HT.

### 2.5.3. Liste de travaux G.E.R. prévus en 2024

La liste des travaux prévus en 2024 est reprise ci-dessous

	DESCRIPTION	Prévisionnel à engager
SBV	Virole d'étanchéité	15 000 €
	BF1/BF2	60 000 €
	Adoucisseur	3 000 €
	Tôles mur quai de déchargement	25 000 €
	Portes accès piéton	5 000 €
	Etanchéité toiture	15 000 €
	AL01	30 000 €
	Bandes	25 000 €
	Backhus	8 000 €
	Motoréducteur,...	15 000 €
	Système complet Graissage BRS SKF	12 000 €
BRB	Broyeur primaire - Pièces d'usure	5 000 €
	Broyeur secondaire - Pièces usure	5 000 €
	Convoyeur - Stock bande	7 500 €
	Nettoyage caniveau - SARP	3 000 €
	Entretien bâtiment - climatisation	5 000 €
	Entretien bâtiment - Etanchéité	15 000 €
	Nacelle : patins mât	4 300 €
ESR	2 jeux de toiles Liwell + vis + écrou + listeau	26 000 €
	Tuyau eau process fermentation	5 000 €
	Stock / réparation pompe + filtration CU03	5 000 €
	Charbon actif - Carbon Calgon	56 000 €
	Racleur	10 000 €
	Bande convoyeur	30 000 €
	Bavette TPU 200mmx 25m	3 000 €
	Stock rouleaux	4 000 €
	Remplacement d'une porte sectionnelle	15 000 €
	Entretien bâtiment - Etanchéité	25 000 €
	Pré-traitement lixiviats	40 000 €
	Remplacement compresseur	10 000 €
	Entretien bâtiment - Désenfumage	30 000 €
	Remplacement BF3	65 000 €
Adoucisseur	4 000 €	
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>585 800 €</b>

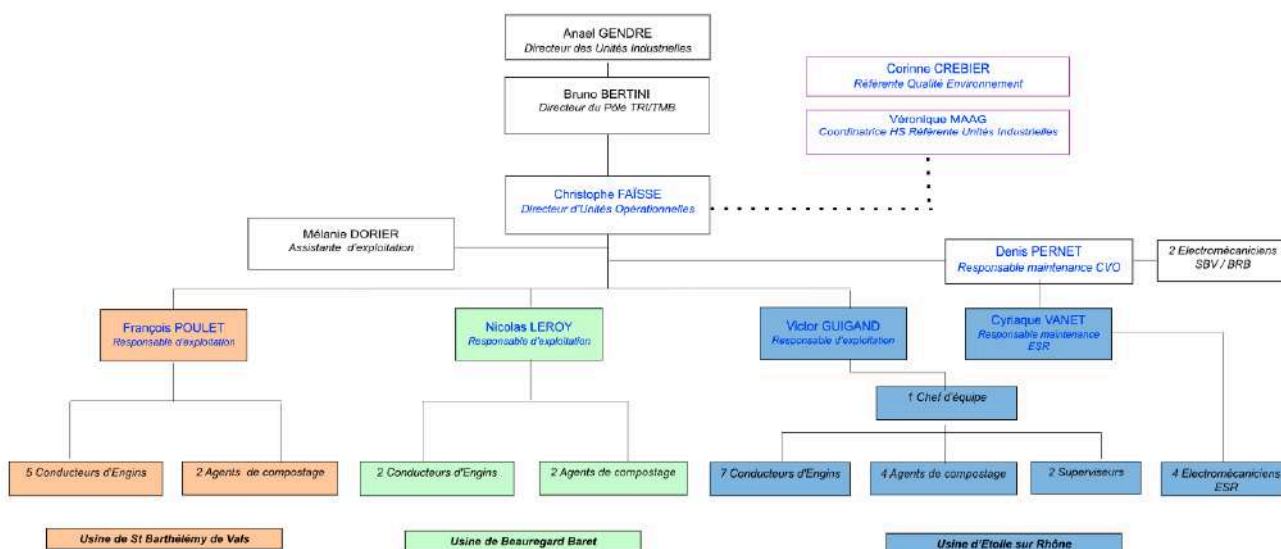
### 3. PARTIE SOCIALE

#### 3.1. Actions mises en œuvre au cours de l'année 2022

A la suite des deux années 2020 et 2021 perturbées par le COVID, l'année 2022 a permis de remettre en place un programme de formation permettant le maintien des compétences (avec un éventuel rattrapage des retards pris) et le développement de nouvelles compétences.

L'année 2022 est toutefois caractérisée par des difficultés importantes de recrutement sur la quasi-totalité des postes : agents d'entretien, conducteurs d'engins, agents de maintenance.

#### 3.2. Organigramme au 31/12/2023



#### 3.3. Etat des effectifs au 31/12/2023

Nom	Poste	Date d'embauche	Affectation			Coef	Remarque
			SBV	BRB	ESR		
CHRISTOPHE FAÏSSE	DIRECTEUR D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE	24/08/2009	33%	33%	33%		
Denis PERNET	RESPONSABLE MAINTENANCE	01/06/2022	33%	33%	33%		
JEAN LUC BETTON	ELECTROMÉCANICIEN	12/03/2013	100%			132	
VINCENT BABOIN	CONDUCTEUR D'ENGINS	01/10/2009	100%			125	
ALAIN HABRARD	CONDUCTEUR D'ENGINS	24/08/2009		100%		114	
SÉBASTIEN NEY	CONDUCTEUR D'ENGINS	24/08/2009	100%			114	
ANTONIO RAMOS	AGENT D'ENTRETIEN	23/11/2011	100%			107	
NICOLAS LONGREZ	AGENT D'ENGINS	18/12/2013	100%			118	
TEDDY BOYER	CONDUCTEUR D'ENGINS	30/11/2009		100%		118	
JÉRÉMIE BASSET	AGENT D'ENTRETIEN	01/08/2012		100%		107	
MOHAMED AFIFE	AGENT D'ENTRETIEN	01/04/2018			100%	107	
AZDIN BELKACEM	CONDUCTEUR D'ENGINS	19/03/2018			100%	118	

FREDERIC BROTONS	CONDUCTEUR D'ENGINS	19/03/2018					
DOMINIQUE CHANUT	CONDUCTEUR D'ENGINS	19/03/2018			100%	114	
MELANIE DORIER	ASSISTANTE D'EXPLOITATION	19/03/2018	33%	33%	33%	132	
MOKHTAR EL HANDALI	ELECTROMÉCANICIEN	01/03/2019			100%	118	
JEAN HILAIRE	ELECTROMÉCANICIEN	18/06/2018			100%	125	
VICTOR GUIGAND	RESPONSABLE D'EXPLOITATION	04/1202/23			100%		
FARID LARBAOUI	CHEF D'ÉQUIPE	19/03/2018			100%	125	
NICOLAS LEROY	RESPONSABLE D'EXPLOITATION	05/11/2018		100%		150	
JEROME SANCHEZ	AGENT DE PESÉE	19/03/2018			100%	110	
CYRIAQUE VANET	RESPONSABLE MAINTENANCE	16/04/2018			100%	167	
FABRICE MOINE	AGENT DE NETTOYAGE	19/03/2018			100%	107	
SOUMAORO MAMADY	AGENT DE NETTOYAGE	01/03/2020			100%	107	
ANTHONY CARRET	CONDUCTEUR D'ENGINS	01/01/2020	100%			114	
ALEXANDRE MOULIN	CONDUCTEUR D'ENGINS	01/01/2020	100%			110	
FRANÇOIS POULET	RESPONSABLE PRODUCTION	22/06/2020	100%			167	
LUDOVIC LEVASSEUR	CONDUCTEUR D'ENGINS	05/10/2020			100%	114	
ROGER BIENFAIT	CONDUCTEUR D'ENGINS	01/04/2020			100%	118	
Yenifer MELIAN ALEMAN	CONDUCTEUR D'ENGINS	01/04/2022	100%			114	
Mohamed EL BOUTAHIRI	AGENT DE NETTOYAGE	01/05/2022			100%	107	
Taieb BOUGUETAIB	CONDUCTEUR D'ENGINS	01/06/2022			100%	110	
Gwenaëlle DOLBEAU	ÉLECTROMÉCANICIENNE	01/05/2022			100%	118	
Philippe DREVET	Agent de pesée	05/12/2022			100%	107	
José DANTAS	CONDUCTEUR D'ENGINS	01/06/2023			100%	110	
Rémy JANIN	ELECTROMECHANICIEN	06/02/2023			100%	114	

### 3.4. Formations réalisées en 2023

#### 3.4.1. Plan prévisionnel 2024

### 3.5. Insertion

Les opérateurs des "Compagnons de la Drôme" présents sur le site de Etoile sur Rhône et employés dans le cadre de contrats de "Mise à disposition" ont fait l'objet d'une embauche en CDI au 1er mars 2021.

VALOMSY ne compte plus à ce jour de salariés "en insertion", toutefois en cas d'évolution des postes d'agents d'entretien, ceux-ci seront réservés en priorité à des profils de personnels en insertion conformément à nos engagements contractuels.

### 3.6. Santé et sécurité au travail

#### 3.6.1. Accidents du travail

Etablissements VALOMSY			
Accidents du travail	2021	2022	2023
<i>Salariés de l'établissement</i>			
Nombre total d'accidents survenus (somme AB+ ATSA+ATAA+AM)	6	14	13
Nombre d'accidents bénins	2	12	9
Nombre d'AT sans arrêt	2	1	2
Nombre d'AT avec arrêt de travail :			
• Trajet	0	0	0
• Travail	2	1	2
○ Dont accidents de déplacements	0	0	0
Taux de fréquence (TF1)	35,03	17,72	36.53
Taux de gravité			
• net	6,06	0,12	1.79
• brut	6.06	6,59	8.46
Nombre de jours d'arrêt de travail pour les AT de la période	346	7	98
Nombre de jours d'arrêt total	346	372	463
Nombre d'accidents mortels :			
• Trajet	0	0	0
• Travail	0	0	0
○ Dont accident de déplacement	0	0	0
Nombre d'incapacités permanentes (partielle ou totale) notifiées au cours de l'année	0	0	0
<i>Salariés extérieurs<sup>1</sup></i>			
Nombre d'AT			
• Avec arrêt	0	0	0
• Sans arrêt	0	0	1 (intérimaire)
Nombre d'accident de trajet			
• Avec arrêt	0	0	0
• Sans arrêt	0	0	0

<sup>1</sup> Dans la mesure où l'établissement en a connaissance.

## 4. Annexes

1. *RAPPORT ANNUEL 2023 SBV*
2. *RAPPORT ANNUEL 2023 BRB*
3. *RAPPORT ANNUEL 2023 ESR*
4. *RAPPORT ANALYSES D'EAUX 2023*
5. *RAPPORT ANALYSES DES REJETS GAZEUX 2023*
6. *ECHANGE DREAL 2023*
7. *GER 2023*
8. *ASSURANCE*
9. *FACTURATION MÉTAUX 2023*
10. *STOCK PIECE DETACHEES*
11. *LISTE DES ÉQUIPEMENTS PROCESS*
12. *BIODIVERT Rapport d'activité 2023*